

**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2022 A 15H00**  
(Convocation du 2022)

Aujourd'hui vendredi vingt-quatre novembre deux mil vingt-deux à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole et s'est poursuivi le 25 novembre à partir de 9h30.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre  
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre  
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre  
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre  
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre  
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre  
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre  
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre  
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre  
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre  
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre  
Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre

M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre  
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCINA à partir de 16h46 le 24 novembre  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre  
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre  
Mme Anne Eugénie GASPAS à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre  
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaél LAMARQUE le 24 novembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre  
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre  
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre  
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre  
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à Mme Fatima BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre  
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre  
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre  
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre  
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre  
M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre  
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre  
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre  
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatima BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPAS à partir de 18h30 le 24 novembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :**

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.**

*LA SÉANCE EST OUVERTE à 15 heures 05*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Si vous voulez bien prendre place. Merci de vous installer pour que l'on puisse commencer ce long conseil.

### **Communications de monsieur le Président**

#### **Désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint**

Tout d'abord, je voudrais vous remercier de votre présence bien sûr. Stéphane PFEIFFER sera le secrétaire de séance et sera assisté d'Alexandre RUBIO.

Mes premiers mots seront pour accueillir de nouveaux conseillers métropolitains, suite à la démission de Bernard-Louis BLANC. Bernard-Louis BLANC est remplacé par Jean-Baptiste THONY, bienvenue Jean-Baptiste THONY. Et suite à la démission de madame Eva MILLIER, madame Eva MILLIER est remplacée par madame Pascale PAVONE qui est à notre droite. Bienvenue également madame Pascale PAVONE.

Nous poursuivons. Je voudrais avant tout vous dire que le bureau préalable au conseil a pris acte du fait que les 28 maires de la Métropole ont signé une motion qui relève de la motion de l'association des Maires de France en direction de madame la Première Ministre évidemment, avec copie à madame la Préfète. Cette motion a deux parties : une première partie qui est un constat de la suggestion financière des communes, une deuxième partie où l'on demande un certain nombre de choses à madame la Première Ministre. On pourra détailler cela si vous souhaitez organiser une discussion au moment du vote des orientations budgétaires, c'est-à-dire demain.

Autre point, vous préciser que le rapport de transition écologique et le débat sur les orientations budgétaires se dérouleront demain pour permettre à ceux qui sont impliqués dans ce débat d'être présents, encore un certain nombre de nos amis se trouvent aujourd'hui au Congrès des Maires.

Ensuite, je dépose sur table, un rapport n° 150 qui concerne le RER et quatre conventions qu'il faut signer pour une raison simple : madame la Préfète m'a demandé de le faire avant la fin du mois, car si nous ne le faisons pas avant la fin du mois, on perdrait environ 1,3 million, donc évidemment, on ne va pas prendre ce risque. Je voudrais aussi vous demander de m'excuser de ce dépôt de rapport sur table.

Et puis, je souhaiterais dire deux mots supplémentaires. Le premier sur un sujet qui nous intéresse tous, puisque c'est le Stade nautique d'intérêt métropolitain. Vous avez pu voir les péripéties dans la presse. Je voulais en quelques mots vous dire de quoi il s'agit. C'est un stade nautique qui est magnifique, et je remercie encore la Métropole de l'avoir accepté dans le dernier mandat, mais qui évidemment, comme tous les grands projets aujourd'hui, fait l'objet de contestations. Ici, la contestation porte sur un élément qui est ce que l'on appelle le *water jump*, c'est-à-dire des toboggans qui vont permettre aux adolescents, aux enfants et peut-être à d'autres, de plonger directement

dans une zone d'eau. Et les riverains, qui sont quelques-uns, ont peur que cela fasse trop de bruit. On a négocié avec eux, on les a vus, on a réfléchi avec eux. À la suite de tout cela, on a réorienté le *Water jump* qui a fait une rotation complète et qui sert aujourd'hui de mur antibruit. On a baissé la hauteur du *Water jump*, on a végétalisé, mais malgré tout cela, il y a eu un recours qui a été fait. Les recours évidemment portent sur d'autres éléments que le *Water jump*, parce qu'il n'y avait rien dans le dossier qui pourrait faire craindre des nuisances sonores, mais on nous a sorti qu'il fallait une étude d'impact. Or, nous, qu'est-ce que nous avons fait ? On a strictement suivi des recommandations de l'autorité environnementale, et, par deux fois, l'autorité environnementale nous a dit qu'il n'y avait pas besoin d'étude d'impact. Nous n'en avons donc pas fait. Cependant, maintenant, le juge administratif, qui a rejeté plusieurs recours des riverains, considère que l'État s'est trompé et qu'il nous faut une étude d'impact. On va donc y travailler, on a saisi évidemment le Conseil d'État sur l'ordonnance de référé qui a ceci de particulier, c'est qu'elle suspend des travaux qui sont terminés. Je vois que c'est un peu particulier, mais cela empêche d'ouvrir et on a saisi la Cour administrative d'appel sur le jugement du même acabit. On a quelques espoirs quand même de trouver des solutions puisque la commission sécurité, notamment, a donné son aval à une ouverture. Ainsi, on va regarder les possibilités qui nous sont offertes pour ne pas attendre la Saint Glinglin, pour ouvrir ce magnifique équipement qui va servir à toute la Métropole et, notamment à toutes les communes Ouest de la Métropole qui attendent sans doute, avec une certaine impatience, de pouvoir voir leurs usagers s'adonner à la natation, mais aussi voir les écoles reprendre les cours de natation. Je voulais donc vous dire ceci.

Et sur le câble, je voudrais vous dire un autre mot. Jean TOUZEAU tout à l'heure en Bureau nous a présenté le dossier de concertation du câble. Simplement la concertation réglementaire va commencer bientôt, il y avait d'autres étapes et notamment une étape qui se trouvera dans ce bâtiment au sein même de la Métropole. On aura une concertation sur le câble qui va être présentée. Aujourd'hui, il y a neuf trajets avec deux points de destination possibles sur la Rive droite qui sont un à Lormont, un autre à Cenon. Et puis, sur la rive gauche, on a sept points qui sont plus ou moins éloignés, d'une part du pont Chaban Delmas et d'autre part du côté de la Cité du vin. Tout cela va être mis à la concertation, on verra les résultats en disant ce que j'ai dit tout à l'heure, des concertations parfois difficiles, parfois il n'y a pas trop de monde et les gens se réveillent ensuite après en disant : « mais je ne suis pas au courant. » Donc c'est à nous d'essayer de faire en sorte de diffuser l'information pour que tout le monde ait entendu. Nous aurons d'autres occasions d'en parler, donc je propose que l'on puisse remettre le débat à plus tard.

J'ouvre officiellement la séance.

### **Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022 – Adoption**

Sur le PV de la séance du 30 septembre, est-ce qu'il y a des observations ? Je n'en vois pas.

Aujourd'hui, nous avons 206 affaires, 38 affaires finalement dégroupées et donc on va pouvoir les examiner, à moins que d'autres personnes veuillent prendre la parole. Oui, monsieur Patrick BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci, monsieur le Président. Propos liminaires très simples, qui ne vont pas vous étonner certainement. On l'a évoqué déjà à la réunion de préparation il y a deux jours. Nous considérons que cela devient très compliqué, en ayant des doubles séances deux jours de suite, le jeudi et le vendredi, pour certains d'entre nous, ceux qui travaillent, ceux qui ont des engagements parlementaires, associatifs et j'en passe, qui ont des employeurs au-dessus d'eux aussi. C'est quand même très compliqué. C'est plus facile de libérer un jour fixe qui revient chaque mois que l'on connaît quasiment 12 mois à l'avance dans de telles situations, que de s'adapter, même si vous avez la délicatesse de nous prévenir deux ou trois semaines à l'avance, c'est quand même très court quand on est dans de telles situations. Donc je crois, monsieur le Président, qu'il faut vraiment réfléchir sur cette conception de la vie démocratique, on vous l'a demandé plusieurs fois, et revenir à un Conseil mensuel qui permettra d'avoir des commissions moins lourdes et moins longues et plus efficaces, et de la même manière, avoir des Conseils où on pourrait peut-être aller un peu plus au fond des choses, on s'embarrasse de beaucoup de détails et on oublie l'essentiel. C'est pourquoi je vous le redemande, monsieur le Président, de manière très solennelle, redécidons de revenir à ce qui a toujours été dans cette maison, un conseil mensuel, et tout le monde se portera beaucoup mieux et la démocratie la première. Merci beaucoup.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je comprends vos interrogations, je suis prêt à y réfléchir, mais peut-être d'une façon plus globale encore, voir comment on pourrait simplifier un certain nombre de nos procédures. Il y a peut-être des rapports qui n'ont pas nécessité d'être présentés en conseil. Tout cela, il faut que l'on regarde, et je vous propose de créer un petit groupe de travail qui réfléchisse globalement à l'ensemble de ces questions, y compris celle que vous venez de poser. Et on va faire en sorte que le groupe de travail se réunisse dans les prochaines semaines.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Non. Monsieur le secrétaire de séance, monsieur PFEIFFER.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Merci, monsieur le Président, chers collègues. Vous avez deux délibérations qui ont été déposées sur la table, la n° 3, représentation dans les organismes, désignation, autorisation, et la n° 5, modification de la composition des commissions ordinaires, élection, décision, autorisation, et ces deux délibérations sont dans la délégation de monsieur le Président.

Je suis aussi tenu de vous donner l'avis de la commission consultative des services publics locaux dans la délégation de madame BICHET, concernant la délibération n° 130, projet de délibération définissant le périmètre de développement prioritaire relatif au classement du réseau de chaleur du Grand Parc, autorisation, décision. C'est un avis favorable de la CCSPL. Et la délibération 131 toujours dans la délégation de madame BICHET, service public de chauffage urbain, rapport 2021 sur le prix et la qualité du service, information et avis. C'est un avis favorable de la CCSPL.

Nous avons donc 167 affaires regroupées. Ce que l'on vous propose, sous réserve de votre accord, afin de garantir la conformité de nos décisions, on vous propose de considérer par principe que les élus ne participent ni au débat ni au vote de la délibération concernant un organisme, dont ils ou elles sont membres des instances décisionnelles. Si cela va à tout le monde, on propose d'adopter ce mode de fonctionnement.

Nous avons donc dans les délibérations regroupées :

- Délégation de Monsieur ANZIANI : affaires 1 à 3, 5 et 206.
- Délégation de Madame BOST : affaires 8 à 24, 26 à 35.
- Délégation de Monsieur ROSSIGNOL-PUECH : 36, 38, 39.
- Délégation de Monsieur DELPEYRAT : 40 à 44, 47, 49 à 51.
- Délégation de Monsieur LABESSE : 52.
- Délégation de Madame FERREIRA : 54 à 77.
- Délégation de Monsieur GARNIER : la 80, 81, 83, 84.
- Délégation de Monsieur TOUZEAU : 85.
- Délégation de Madame NOËLLE : 88 à 94.
- Délégation de Monsieur ÉGRON : 96 à 98, 100 à 102 et 104 à 116.
- Délégation de Madame CASSOU-SCHOTTE : 118, 119, 121, 123.
- Délégation de Madame TERRAZA : 124 à 126, 128.
- Délégation de Madame BICHET : 130 à 133.
- Délégation de Monsieur PUYOBRAU : 134, 135, 137 à 139, 141, 142 et 145 à 147.
- Délégation de Madame MELLIER, regroupée : 149.
- Délégation de Madame BLOCH : 151, 153, 155 à 157.
- Délégation de Madame DE FRANÇOIS : 158, 159, 161 à 163.
- Délégation de Madame PAPIN : 167.
- Délégation de Madame KISS : 169 à 185.
- Délégation de Monsieur PAPADATO : 186 à 188, 190.
- Délégation de Madame JAMET : 191 à 195.
- Délégation de Monsieur PFEIFFER : 196 et 197.
- Délégation de Monsieur GUENDEZ : 199 à 202.
- Délégation de Madame RAMI : 203 à 205.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je sou mets au vote les affaires ainsi regroupées. Est-ce qu'il y a des observations ? Monsieur DUPRAT, monsieur POUTOU.

**M. Christophe DUPRAT** : Monsieur le Président. Je suis tout à fait d'accord avec la proposition de monsieur PFEIFFER sur le fait que l'on ait une liste de gens qui sont dans des Conseils d'administration, dans des exécutifs ou autres. Toutefois il serait bien comme cela se fait dans notre collectivité, de l'envoyer avant, que l'on puisse être d'accord avec ce qui est dessus, parce que c'est un peu à géométrie variable l'application de la loi 3DS. Dans certaines collectivités, ce n'est pas que l'exécutif, dans d'autres, c'est l'exécutif. Il faudrait que l'on soit d'accord sur cela pour que l'on puisse le vérifier, parce que c'est nous qui serons mis en cause, ce n'est pas le secrétaire des assemblées qui sera mis en cause, c'est l'élu qui n'aura pas vérifié. J'ai un peu écouté le long séminaire que nous avons eu sur la déontologie. On nous a dit : « Surtout, maintenant, vous êtes des élus, c'est à vous de vérifier, ne vous laissez pas porter par rapport à cela. » Ce serait bien que l'on ait, avec l'ordre du jour du conseil, la liste faite par le secrétaire des assemblées ou le cabinet ou la direction générale, je ne sais pas qui, pour avoir la liste des votes que l'on peut faire ou des votes que l'on ne peut pas faire suivant les fonctions que l'on occupe ici ou ailleurs, merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Comme d'habitude, c'est pour dire que comme j'ai pas mal d'abstentions et pas mal de contre et que la liste est très longue et qu'en plus, il y a des inversions de chiffres entre l'ordre du jour prévisionnel et le numéro des délibérations réelles. Il y a un décalage, je suis en train de recopier, de mettre au propre, et je remettrai tout cela, si cela ne vous dérange pas, au secrétariat des assemblées, de manière à ne pas perdre de temps à lire ce que j'ai à lire. Je pense que cela vous arrange.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Déjà, la liste de toutes les délibérations a été envoyée à chaque président de groupe. Monsieur BOBET, vous recevez la liste de toutes les délibérations. Les déports sont mentionnés sur la liste. Je vois qu'il y a eu des demandes de prise de parole.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Monsieur le Président, mes chers collègues, pour vous informer que je ne participerai pas au vote à la 45 et la 51.

**M. Olivier ESCOTS** : Merci, monsieur le Président. Quelques votes contre du Groupe communiste sur la 43, sur le fonds d'investissement, la 46, et comme il y a beaucoup de VEFA, vote contre 54 à 59, 62, 67, 73, 140 ainsi que le dossier n° 86, merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, madame FAHMY

**Mme Anne FAHMY** : Merci, monsieur le Président. Pour le groupe Renouveau Bordeaux Métropole, des abstentions sur les affaires n° 3, n° 5, n° 104 et 106, merci.

**M. ANZIANI**

(n°1) Liste des arrêtés pris par le Président

**Unanimité – Communication  
effectuée**

**M. ANZIANI**

(n°2) Evolution du code de déontologie de l'élu métropolitain - Modification -  
Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. ANZIANI**

**(n°3) Représentations dans les organismes - Désignations - Autorisations**

Unanimité des suffrages exprimés  
Désignations effectuées  
Abstention : Monsieur CAZENAVE,  
Madame FAHMY, Madame HELBIG,  
Monsieur MARI, Monsieur  
MORISSET, Monsieur POUTOU

**M. ANZIANI**

**(n°5) Modification de la composition des commissions ordinaires - Election -  
Décision - Autorisation**

Unanimité des suffrages exprimés  
Désignations effectuées  
Abstention : Monsieur CAZENAVE,  
Madame FAHMY, Madame HELBIG,  
Monsieur MARI, Monsieur  
MORISSET, Monsieur POUTOU

**M. ANZIANI**

**(n°6) Election d'un Conseiller métropolitain délégué - Décision - Autorisation**

Majorité  
Ne prend pas part au vote:  
Monsieur ALCALA, Madame  
AMOUREUX, Monsieur BAGATE,  
Monsieur BOBET, Madame  
BONNEFOY, Madame BONORON,  
Madame BOZDAG, Monsieur  
CAZABONNE, Monsieur  
CAZENAVE, Monsieur COLES,  
Madame DELATTRE, Monsieur  
DUPRAT, Madame FAHMY,  
Monsieur FLORIAN, Monsieur  
GARRIGUES, Madame GAUSSENS,  
Madame HELBIG, Monsieur  
LABARDIN, Monsieur LAMARQUE,  
Madame LOUNICI, Monsieur  
MANGON, Monsieur MARI,  
Monsieur MILLET, Monsieur  
MORETTI, Monsieur N'JIKAM  
MOULIOM, Madame PAVONE,  
Monsieur PEScina, Monsieur  
POIGNONEC, Monsieur PUJOL,  
Monsieur RAUTUREAU, Monsieur  
RAYNAL, Monsieur ROBERT,  
Madame ROUX-LABAT, Madame  
SABOURET, Monsieur  
SALLABERRY, Monsieur  
SUBRENAT, Monsieur TROUCHE,  
Madame VERSEPUY

### **Mme BOST**

**(n°8) Convention de co-maîtrise d'ouvrage, de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux pour la réalisation du groupe scolaire des Aubiers, dans le cadre du plan de renouvellement des Aubiers - Décision - Autorisation**

#### **Intervention écrite de M. POUTOU**

*La construction de l'école Jean Monnet date de 1975, les locaux sont vieux et ont besoin d'être reconstruits. Certes, avec le nombre de constructions récentes de bâtiments dans le quartier des Aubiers, la population augmente, il y a donc de nouveaux besoins concernant l'accueil des élèves. Bordeaux En Lutttes s'interroge sur le fait de passer d'une école élémentaire accueillant actuellement environ 220 élèves à un groupe scolaire qui pourrait accueillir 500 élèves. Il n'y a que les raisons économiques qui puissent justifier ce choix. Comme vous le savez, les Aubiers sont situés en politique prioritaire de la ville, ce qui signifie qu'une partie de la population rencontre des difficultés économiques et sociales. En faisant un méga-groupe scolaire vous allez renforcer les difficultés, en effet comment est-il possible d'avoir une approche individualisée dans ce cadre-là ? Sans parler de l'organisation que cela demande pour les équipes, comment organiser les services de restauration dans un seul réfectoire, comment placer les créneaux d'accès à la salle de motricité avec 20 classes. Vous construisez des écoles usines dans lesquelles il ne sera plus possible d'avoir de suivi individualisé avec les parents ceux qui ont le plus besoin d'être accompagnés car ce souvent eux qui sont le plus éloignés de la culture scolaire).*

*La Métropole doit multiplier la construction de petites structures scolaires et non faire des gros groupes scolaires comme cela va être le cas aussi à Floirac (fusion des écoles Albert Camus et François Mauriac) c'est ainsi que l'on pourra répondre aux besoins de la population. Ce sont pour ces raisons que Bordeaux en Lutttes s'abstiendra sur cette délibération.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

### **M. PFEIFFER**

**(n°9) Le Bouscat - Libération Centre-Ville - Compte rendu financier et d'activités année 2021 - Décision - Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote :  
Madame BOST, Madame NOEL,  
Monsieur TOUZEAU, Monsieur  
PUYOBRAU, Monsieur RUBIO,  
Madame BRU, Madame  
CORNACCHIARI, Monsieur  
LAMARQUE, Madame LEPINE,  
Monsieur MANGON, Monsieur  
PESCINA, Monsieur RAUTUREAU,  
Monsieur RIVIERES, Madame  
SAADI, Monsieur TRIJOLET**

**Mme BOST**

**(n°10) Artigues-près-Bordeaux - Place Pierre Curie - Acquisition de la propriété de Télédiffusion de France (TDF) cadastrée AV61 et 28 - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**M. PFEIFFER**

**(n°11) BRUGES - Opération d'aménagement "Petit Bruges" - Compte-rendu financier et d'activités (CRFA) 2021 - Décision - Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote :  
Madame BOST, Madame NOEL,  
Monsieur TOUZEAU, Monsieur  
PUYOBRAU, Monsieur RUBIO,  
Madame BRU, Madame  
CORNACCHIARI, Monsieur  
LAMARQUE, Madame LEPINE,  
Monsieur MANGON, Monsieur  
PESCINA, Monsieur RAUTUREAU,  
Monsieur RIVIERES, Madame  
SAADI, Monsieur TRIJOLET**

**Mme BOST**

**(n°12) Mérignac - Avenue de la grande semaine et rue Léon Morane - Opération d'Intérêt Métropolitain Aéroparc - Projet d'aménagement du secteur ' Vert-Castel' Acquisition par Bordeaux Métropole auprès de S.A. PROFEFIM - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°13) Bègles - Cession d'un terrain au restaurant ' Le Chiopot ' - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°14) AMBARES ET LAGRAVE - Cession à la Commune de l'immeuble bâti situé 2 avenue Jules Ferry, cadastré BM 58 - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. POUTOU**

*La Métropole qui semble toujours avoir des difficultés à trouver des espaces libres pour héberger des personnes qui vivent à la rue, là, dans cette délibération, vous allez démolir une*

*maison de 605 m2 pour construire un parking à la place. Face à l'urgence et alors que de nombreuses personnes sont mal logées ou sans logement, la Métropole pourrait au lieu de la démolir, réhabiliter cette vaste maison afin d'en faire des logements sociaux. Devant ce qui nous semble être une aberration, Bordeaux en Lutttes s'abstiendra sur cette délibération.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°15) Bordeaux - Mise en vente par adjudication d'un bien, sis 40, rue Arago - Parcelle cadastrée SI52 - Décision - Autorisation**

*Intervention écrite de M. POUTOU*

*Nous sommes catégoriquement en désaccord avec les cessions de foncier ou de bâtiments au privé, nous sommes à l'inverse pour garder et renforcer le foncier public. Nous votons contre cette délibération et toutes celles qui proposent de vendre des parcelles, des bâtiments.*

**Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°16) Blanquefort - Ecoparc - Cession à la société LAMSO - Substitution - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme BOST**

**(n°17) Carbon-Blanc - Appel à manifestation d'intérêt AIRE (Aménager, innover, redessiner, entreprendre) - Cession de foncier à la SCCV (Société civile de construction vente) AEDIPIERRE - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU**

**M. PFEIFFER**

**(n°18) Eysines- Zone d'aménagement concerté (ZAC) CARES Cantinolle - Compte-rendu financier et d'activités (CRFA) 2021 - Décision - Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote :  
Madame BOST, Madame NOEL,  
Monsieur TOUZEAU, Monsieur  
PUYOBRAU, Monsieur RUBIO,  
Madame BRU, Madame  
CORNACCHIARI, Monsieur**

LAMARQUE, Madame LEPINE,  
Monsieur MANGON, Monsieur  
PESCINA, Monsieur RAUTUREAU,  
Monsieur RIVIERES, Madame  
SAADI, Monsieur TRIJOLET

**Mme BOST**

(n°19) Zone industrielle de Blanquefort - Vente d'un terrain de 38 547 m<sup>2</sup> à la société Bardinet - Convention - Décision - Autorisation

Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

(n°20) BRAZZA - Promesse de vente de la Société COGEDIM dans le cadre de la requalification des quais de la Rive Droite de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote :  
Madame BICHET

**Mme BOST**

(n°21) Ambarès - Zone d'aménagement concerté (ZAC) centre ville - Compte rendu d'activité comptable (CRAC) 2021 - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote :  
Monsieur HURMIC, Monsieur  
PUYOBRAU, Monsieur GUENDEZ,  
Madame GAUSSENS, Madame  
LECERF MEUNIER, Monsieur  
N'JIKAM MOULIOM

**Mme BOST**

(n°22) Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles - Signalétique des Portes - Convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET

**M. PFEIFFER**

(n°23) MERIGNAC - Programme Habiter, s'épanouir - Opération d'aménagement MERIGNAC Soleil - Compte-rendu financier et d'activités 2021 (CRFA) - Avenant n°2 au traité de concession - Décision - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU

**Ne prend pas part au vote :**  
Madame BOST, Madame NOEL,  
Monsieur TOUZEAU, Monsieur  
PUYOBRAU, Monsieur RUBIO,  
Madame BRU, Madame  
CORNACCHIARI, Monsieur  
LAMARQUE, Madame LEPINE,  
Monsieur MANGON, Monsieur  
PESCINA, Monsieur RAUTUREAU,  
Monsieur RIVIERES, Madame  
SAADI, Monsieur TRIJOLET

**M. PFEIFFER**

**(n°24) MERIGNAC - Programme Habiter, s'épanouir - Opération d'aménagement  
MERIGNAC Marne - Compte Rendu Financier et d'activités 2021 (CRFA)- Avenant  
n°4 à la convention d'avance de trésorerie  
Décision - Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote :**  
Madame BOST, Madame NOEL,  
Monsieur TOUZEAU, Monsieur  
PUYOBRAU, Monsieur RUBIO,  
Madame BRU, Madame  
CORNACCHIARI, Monsieur  
LAMARQUE, Madame LEPINE,  
Monsieur MANGON, Monsieur  
PESCINA, Monsieur RAUTUREAU,  
Monsieur RIVIERES, Madame  
SAADI, Monsieur TRIJOLET

**Mme BOST**

**(n°26) Ambarès-et-Lagrave - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre Ville -  
Secteur A - Cession au profit de l'Office public d'habitat (OPH) Aquitanis -  
Décision - Autorisation**

**Majorité  
Contre : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote :**  
Monsieur HURMIC, Monsieur  
PUYOBRAU, Monsieur GUENDEZ,  
Madame GAUSSENS, Madame  
LECERF MEUNIER, Monsieur  
N'JIKAM MOULIOM

**M. PUYOBRAU**

**(n°27) Compte-rendu d'activité comptable 2020 et 2021 - Avenant n°5 au traité de concession - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre-ville de Mérignac - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote :  
Madame BOST, Monsieur  
TOURNERIE**

**Mme BOST**

**(n°28) PESSAC - PAE Eco quartier du Pontet - Actualisation du Programme d'Aménagement d'Ensemble  
Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**M. PFEIFFER**

**(n°29) Pessac - Opération d'aménagement ' Le Pontet Sud ' -Compte Rendu Financier et d'Activité 2021 (CRFA) - Bordeaux Métropole et La Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote :  
Madame BOST, Madame NOEL,  
Monsieur TOUZEAU, Monsieur  
PUYOBRAU, Monsieur RUBIO,  
Madame BRU, Madame  
CORNACCHIARI, Monsieur  
LAMARQUE, Madame LEPINE,  
Monsieur MANGON, Monsieur  
PESCINA, Monsieur RAUTUREAU,  
Monsieur RIVIERES, Madame  
SAADI, Monsieur TRIJOLET**

**M. PFEIFFER**

**(n°30) Bègles - Villenave d'Ornon - Zone d'aménagement concerté (ZAC) ' Route de Toulouse ' -Compte rendu financier 2021 (CRF) - Décision - Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote :  
Madame BOST, Madame NOEL,  
Monsieur TOUZEAU, Monsieur  
PUYOBRAU, Monsieur RUBIO,**

Madame BRU, Madame  
CORNACCHIARI, Monsieur  
LAMARQUE, Madame LEPINE,  
Monsieur MANGON, Monsieur  
PESCINA, Monsieur RAUTUREAU,  
Monsieur RIVIERES, Madame  
SAADI, Monsieur TRIJOLET

**M. PFEIFFER**

(n°31) Commune de GRADIGNAN - Programme ' Habiter, s'épanouir, 50 000  
logements accessibles par nature ' - Opération d'aménagement Gradignan Centre-  
Ville - Compte Rendu Financier 2021 (CRF) - Décision - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote :  
Madame BOST, Madame NOEL,  
Monsieur TOUZEAU, Monsieur  
PUYOBRAU, Monsieur RUBIO,  
Madame BRU, Madame  
CORNACCHIARI, Monsieur  
LAMARQUE, Madame LEPINE,  
Monsieur MANGON, Monsieur  
PESCINA, Monsieur RAUTUREAU,  
Monsieur RIVIERES, Madame  
SAADI, Monsieur TRIJOLET

**Mme BOST**

(n°32) Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de transfert entre Bordeaux  
Métropole et la ville de Floirac pour la mise en état correct des écoles Albert  
Camus et François Mauriac, et leur transformation en groupe scolaire "Albert  
Camus - François Mauriac" - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

(n°33) Convention de mise en état correct et de transfert entre Bordeaux  
Métropole et la ville de Pessac concernant l'école élémentaire Cap de Bos -  
Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

(n°34) Le Haillan - Cession à la Commune de l'immeuble bâti situé 15 rue Georges  
Clémenceau, cadastré AL 317 -Décision -Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET

**Mme BOST**

**(n°35) Saint Médard en Jalles - Avenue du Thil - Acquisition de la propriété "Moulin du Thil" cadastrée HM 2, HM 3 et HM 6 - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSE**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n°36) Bordeaux Métropole - METPARK - Keolis Bordeaux Métropole - Parcs dits mixtes : stationnement et parc relais - Convention tripartite d'utilisation par les usagers TBM (Transports Bordeaux Métropole) des parkings METPARK de Pessac Centre, Mérignac Charles de Gaulle et Floirac Arena - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Ne prend pas part au vote :  
Madame TERRAZA, Madame DE FRANÇOIS, Monsieur PAPADATO, Madame RAMI, Monsieur BOBET, Monsieur CHAUSSET, Monsieur DUPRAT, Monsieur ESCOTS, Monsieur FLORIAN, Monsieur MARI, Monsieur SALLABERRY**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n°38) Mise à jour et Recalage du Modèle Multimodal Multipartenarial de Déplacements - Groupement de commandes - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

**Mme DE FRANÇOIS**

**(n°39) Parcs de stationnement - Présentation des rapports annuels du délégant, des délégataires et de la régie - Activité Stationnement et Exploitation du service public de la fourrière - Année 2021**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. TOUZEAU**

**(n°40) Remboursement de frais 2021-2029 Navettes fluviales : participation du budget annexe métropolitain des transports et du budget principal vers le budget annexe métropolitain des équipements fluviaux - Critères et modes de calcul - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

**M. DELPEYRAT**

**(n°44) Soutien au DEFLE pour réfugiés - Université de Bordeaux Montaigne -  
Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Ne prend pas part au vote : Madame  
ANFRAY, Madame CURVALE**

**M. DELPEYRAT**

**(n°45) SEML Route des Lasers- Approbation de la modification de la composition  
du conseil d'administration (nouveau pacte de gouvernance) - Approbation des  
statuts modifiés de la SEML Route des Lasers - Décision**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote :  
Monsieur DELPEYRAT, Monsieur  
RAYNAL, Monsieur SALLABERRY**

**M. DELPEYRAT**

**(n°46) Association SoFilm Summercamp - Année 2022 - Subvention de Bordeaux  
Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Madame MELLIER,  
Monsieur ESCOTS, Monsieur  
FEUGAS**

**M. DELPEYRAT**

**(n°47) LE HAILLAN - Zone d'Aménagement Economique ' 5 Chemins ' - Compte  
rendu financier et d'activité (CRFA) 2022 - Décision - Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote :  
Madame BOST, Madame NOEL,  
Monsieur TOUZEAU, Monsieur  
PUYOBRAU, Monsieur RUBIO,  
Madame BRU, Madame  
CORNACCHIARI, Monsieur  
LAMARQUE, Madame LEPINE,  
Monsieur MANGON, Monsieur  
PESCINA, Monsieur RAUTUREAU,  
Monsieur RIVIERES, Madame  
SAADI, Monsieur TRIJOLET**

**M. DELPEYRAT**

**(n°49) SPL Bordeaux Aéroparc - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2022 - Exercice 2021 - Information**

**Unanimité – Communication effectuée**

**M. DELPEYRAT**

**(n°50) Régie du marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne - Compte financier, rapport de gestion et rapport d'activité 2021 - Présentation**

**Unanimité – Communication effectuée**

**M. DELPEYRAT**

**(n°51) SEML Route des Lasers (Rdl)- - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2022 - Exercice 2021 - Information**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Communication effectuée  
Ne prend pas part au vote :  
Monsieur SALLABERRY**

**M. LABESSE**

**(n°52) Autorisation d'occupation temporaire de la décharge en post-exploitation de Pessac Le Bourgailh en vue d'autoriser la réalisation d'une centrale photovoltaïque- Avenant à la convention d'entretien relative de l'ancienne décharge du Bourgailh- Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°54) BORDEAUX - SA d'HLM Clairsienne - Acquisition de la charge foncière et construction de 118 logements collectifs locatifs dans le cadre d'une VEFA, sis, opération Brienne, Hébergement de jeunes, 23 Quai de Brienne - Emprunts des types PLS, PHB 2.0 et PHARE CEB d'un montant global de 10 479 813 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Contre : Madame MELLIER,  
Monsieur ESCOTS, Monsieur  
FEUGAS  
Ne prend pas part au vote :  
Monsieur TOUZEAU**

**Mme FERREIRA**

**(n°55) BORDEAUX - SA d'HLM Clairsienne - Acquisition de la charge foncière et construction de 82 logements collectifs locatifs sociaux dans le cadre d'une VEFA, sis, opération ZAC Belcier, 23 Quai de Brienne - Emprunts des types PLAI, PLUS, PLS, Booster et PHB 2.0 d'un montant global de 11 185 141 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Contre : Madame MELLIER,  
Monsieur ESCOTS, Monsieur  
FEUGAS**

**Ne prend pas part au vote :  
Monsieur TOUZEAU**

**Mme FERREIRA**

**(n°56) BORDEAUX - SA d'HLM Clairsienne - Acquisition de la charge foncière et construction de 38 logements collectifs locatifs sociaux dans le cadre d'une VEFA, sis, opération Brienne, 23 Quai de Brienne - Emprunts des types PLAI, PLUS, Booster et PHB 2.0 d'un montant global de 4 551 040 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Contre : Madame MELLIER,  
Monsieur ESCOTS, Monsieur  
FEUGAS**

**Ne prend pas part au vote :  
Monsieur TOUZEAU**

**Mme FERREIRA**

**(n°57) BORDEAUX - SA d'HLM Clairsienne - Acquisition de la charge foncière et construction de 25 logements étudiants collectifs locatifs dans le cadre d'une VEFA, sis, opération Brienne, Hébergement de jeunes, 23 Quai de Brienne - Emprunts des types PLS et PHARE CEB d'un montant global de 2 324 181 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Contre : Madame MELLIER,  
Monsieur ESCOTS, Monsieur  
FEUGAS**

**Ne prend pas part au vote :  
Monsieur TOUZEAU**

**Mme FERREIRA**

**(n°58) BORDEAUX - SA d'HLM Clairtienne - Acquisition de la charge foncière et construction de 2 logements collectifs locatifs sociaux dans le cadre d'une VEFA, sis, opération Brienne, 23 Quai de Brienne - Emprunts des types PLS et Booster d'un montant global de 394 288 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Contre : Madame MELLIER,  
Monsieur ESCOTS, Monsieur  
FEUGAS**

**Ne prend pas part au vote :  
Monsieur TOUZEAU**

**Mme FERREIRA**

**(n°59) BORDEAUX - SA d'HLM Clairtienne - Acquisition de la charge foncière et la construction de 6 logements collectifs locatifs sociaux dans le cadre d'une VEFA, sis, 23 Quai de Brienne - Emprunts des types PLAI, PLUS et Booster d'un montant global de 662 508 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Contre : Madame MELLIER,  
Monsieur ESCOTS, Monsieur  
FEUGAS**

**Ne prend pas part au vote :  
Monsieur TOUZEAU**

**Mme FERREIRA**

**(n°60) Pacte financier et fiscal de solidarité métropolitain - Prorogation du pacte jusqu'au 31 décembre 2023 - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°61) VILLENAVE D'ORNON - FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG - Acquisition-amélioration de 25 logements collectifs locatifs sociaux dans une Maison-Relais, sis, opération Logement accompagné et Hébergement d'urgence, 9 impasse Henri Dunant - Emprunt de type PLAI d'un montant de 2 000 000 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Mme FERREIRA**

**(n°62) BORDEAUX - SA D'HLM VILOGIA - Acquisition en VEFA de 4 logements PLS en ULS, sis, 15 rue du Château Jouguet - Emprunts de type PLS d'un montant global de 271 064 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Madame MELLIER,  
Monsieur ESCOTS, Monsieur  
FEUGAS, Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°63) Dotation de solidarité métropolitaine 2022 - Ajustement 2022 (complément) - Décision -Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°64) SAINT-VINCENT-DE-PAUL - SA d'HLM Domofrance - Charge foncière et construction de 17 logements individuels destinés à la location-accession, sis, opération Vertumne Park, rue de Mozart - Emprunt de type PSLA d'un montant de 2 606 421 euros à contracter auprès de la CEAPC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote :  
Monsieur PFEIFFER**

**Mme FERREIRA**

**(n°65) EXERCICE 2022 - Créances irrécouvrables -Admissions en non-valeur - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°66) Renouvellement de la convention relative au contrôle allégé en partenariat entre la Métropole de Bordeaux et le Service de Gestion Comptable de Bordeaux Métropole sur les dépenses de subventions de fonctionnement - Signature - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°67) EYSINES - SA d'HLM Noalis - Acquisition de la charge foncière et de la construction de 1 logement individuel locatif social dans le cadre d'une VEFA, situé rue du Bleu - Emprunts de type PLS d'un montant global de 130 249 euros auprès de La Banque Postale - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Madame MELLIER,  
Monsieur ESCOTS, Monsieur  
FEUGAS, Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°68) BLANQUEFORT - SA d'HLM Vilogia - Charge foncière et construction d'une résidence autonomie comprenant 75 logements collectifs locatifs sociaux, située rue Alcide Lambert - Emprunt auprès de la CARSAT d'Aquitaine d'un montant de 583 887 euros - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Mme FERREIRA**

**(n°69) VILLENAVE D'ORNON - ASSOCIATION LAÏQUE LE PRADO - Construction d'une Pension de famille / Maison-relais comportant 22 logements collectifs locatifs sociaux, située 5 impasse Charles Tellier - Emprunt auprès du groupe Action Logement d'un montant de 75 000 euros - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Mme FERREIRA**

**(n°70) BORDEAUX - SA d'HLM 3F Résidences - Charge foncière et construction de 100 logements collectifs locatifs, sis, opération Hébergement de jeunes travailleurs, 56 avenue de la Jallère - Emprunts de type PLAI d'un montant global de 4 604 018 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Mme FERREIRA**

**(n°71) CENON - SA d'HLM DOMOFrance - Restructuration du rez-de-chaussée de l'ancien commissariat en Accueil de jour pour le gestionnaire AGIMC, sis, 3 rue Edmond Rostand, quartier Palmer - Emprunt de type ' CIGF - CITE GESTION FIXE ' d'un montant total de 672 068 euros auprès de ARKEA Banque entreprises et institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote :  
Monsieur PFEIFFER**

**Mme FERREIRA**

**(n°72) PAREMPUYRE - SCIC d'HLM l'Abri Familial - Charge foncière et construction de 12 logements individuels destinés à la location-accession, sis, opération Le Cottage, 25 rue d'Olives - Emprunt de type PSLA d'un montant total de 2 149 821 euros à contracter auprès de la CEAPC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°73) EYSINES - SA d'HLM Noalis - Acquisition de la charge foncière et construction de 4 logements individuels locatifs sociaux dans le cadre d'une VEFA, situés rue du Bleu - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 707 612 euros auprès de CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Contre : Madame MELLIER,  
Monsieur ESCOTS, Monsieur  
FEUGAS**

**Mme FERREIRA**

**(n°74) Fixation des Tarifs et Redevances des Services Publics pour 2023 - Décision- Adoption**

**Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°75) Dotation initiale de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole y compris l'apport en nature du patrimoine des services publics exploités par la Régie et octroi d'une avance de trésorerie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°76) Régime de fiscalité professionnelle unique - Dotation de solidarité métropolitaine prévisionnelle pour 2023 - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°77) Adoption du budget 2023 - Ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article 1.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**M. GARNIER**

**(n°80) Economie sociale et solidaire (ESS) - Création d'une foncière solidaire à destination des acteurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire métropolitain - Soutien métropolitain à l'amorçage - Avenant n°1 à la convention financière 2021 - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. GARNIER**

**(n°81) Mois de l'économie sociale et solidaire 2022 - Remise des 3 prix "Coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire" par Bordeaux Métropole - Décision – Autorisation**

**Intervention écrite de M. POUTOU**

*Ce qui nous pose problème dans cette délibération c'est le principe même d'accorder des prix, des récompenses aux « plus méritants », à ceux qui cochent toutes les bonnes cases, ceux qui prennent ou perdent du temps à remplir le dossier pour concourir au « coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire ». Nous nous abstenons sur ce vote car nous ne sommes pas pour la mise en concurrence des projets portés par les acteurs de l'ESS. Nous laissons cela aux entreprises capitalistes ! Nous sommes pour que les pouvoirs publics, les collectivités territoriales prennent en charge directement ces questions sociales. Les subventions aux associations aussi justifiées soient-elles ne peuvent suffire et remplacer l'intervention de véritables services publics.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. GARNIER**

**(n°83) Economie de proximité - Soutien à l'association Bordeaux mon commerce pour la mise en œuvre d'actions d'animation et de promotion du commerce de proximité - Subvention - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU**

**M. GARNIER**

**(n°84) Economie sociale et solidaire - Soutien métropolitain 2022-2023 en investissement immobilier en faveur des Restaurants du cœur - Décision - Autorisation – Convention**

**Unanimité**

**M. TOUZEAU**

**(n°85) Actualisation du règlement d'utilisation des équipements fluviaux de Bordeaux Métropole - Approbation - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme NOEL**

**(n°88) Etablissement public foncier Nouvelle-Aquitaine - Convention multisites d'intervention sur des secteurs de renouvellement urbain - Décision - Approbation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Contre : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote :  
Madame FERREIRA, Madame KISS,  
Monsieur PFEIFFER, Madame  
CURVALE, Monsieur LABARDIN,  
Monsieur TRIJOLET, Madame  
VERSEPUY**

**Mme NOEL**

**(n°89) Convention n° 33-20-006 d'intervention foncière sur les espaces en tension entre Bordeaux Métropole et l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine - Avenant n°1 - Décision - Approbation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Contre : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote :  
Madame FERREIRA, Madame KISS,  
Monsieur PFEIFFER, Madame  
CURVALE, Monsieur LABARDIN,  
Monsieur TRIJOLET, Madame  
VERSEPUY**

**Mme NOEL**

**(n°90) Etablissement public foncier Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) - Conventions opérationnelles portant sur le thème de l'habitat entre Bordeaux Métropole et l'EPFNA - Avenants - Résiliation - Décision - Approbation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Contre : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote :  
Madame FERREIRA, Madame KISS,  
Monsieur PFEIFFER, Madame  
CURVALE, Monsieur LABARDIN,  
Monsieur TRIJOLET, Madame  
VERSEPUY**

**Mme NOEL**

**(n°91) Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine -conventions opérationnelles d'action foncière pour le développement économique entre Bordeaux Métropole et l'EPFNA- Avenant - Résiliation -Décision - Approbation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Contre : Monsieur MORISSET**

**Ne prend pas part au vote :**

**Madame FERREIRA, Madame KISS,**

**Monsieur PFEIFFER, Madame**

**CURVALE, Monsieur LABARDIN,**

**Monsieur TRIJOLET, Madame**

**VERSEPUY**

**Mme NOEL**

**(n°92) Désignation des membres de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Lormont - Approbation - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés –  
Désignations effectuées**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme NOEL**

**(n°93) Désignation des membres de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Pessac - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés –  
Désignations effectuées**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme NOEL**

**(n°94) Renouvellement des membres de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Bordeaux - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés –  
Désignations effectuées**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°96) Avenant n°2 au contrat de location non détachable du Bail emphytéotique Administratif avec la société FLEURET SERVICES - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°97) Commune de Cenon - Travaux cimetièrre communal - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention d'aide au fonctionnement - Décision - Autorisation -**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET**

**M. EGRON**

**(n°98) Rapport social unique 2021 - Approbation**

*Intervention écrite de M. POUTOU* Le rapport est détaillé et bien chiffré, nous avons de l'information pas de problème de ce côté-là. Sauf qu'on ne sait pas quoi faire de ces chiffres, comment les interpréter. On ne voit pas quelle situation cela décrit en réalité. Et c'est le reproche qu'on fait à ce rapport. C'est brut, pas d'analyse, pas de perspective. C'est la loi, vous allez nous dire, les rapports sont ainsi faits. C'est vrai mais rien n'empêche d'aller plus loin que la loi. Rien n'empêche de s'intéresser de plus près aux services publics, aux équipes sur le terrain, aux salarié-es, à leurs conditions de travail, à leur souffrance même car le sujet est évité. C'est en quelques mots qu'est abordé le mécontentement social avec quelques mouvements de grève. Alors que le ras le bol est réel, important, une partie du personnel craque, se trouve en situation de mal être au travail, il y a un manque d'effectif récurrent, il y a des revenus insuffisants, il y a un manque de reconnaissance, il y a des tensions. Ce manque de moyens humains a pour conséquences des services publics insuffisants pour répondre aux besoins de la population qui sont de moins en moins satisfaits, alors que la pauvreté, la précarité se généralisent.

*Avec les chiffres, nous pouvons voir que le pourcentage des contractuels est en augmentation (ce qui est un problème), que les salaires en moyenne augmentent trop peu, en dessous d l'inflation, ce qui est un autre problème à notre avis.*

*En clair le rapport ne pointe pas les problèmes, de cette façon, en ignorant ces problèmes, la métropole ne se donne pas les moyens d'y répondre et laisse la situation se dégrader.*

**Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°100) Protocole d'accord transactionnel (hors marché) - Société Herve Thermique - Décision - Autorisation - Signature**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°101) Protocole d'accord transactionnel (hors marché) - Société Ridoret Menuiserie - Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation - Signature**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°102) Evolution du Centre archéologie préventive de Bordeaux Métropole - Extension de l'habilitation à la période néolithique - Conventions de partenariat scientifique et tarification commerciale - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Ne prend pas part au vote :  
Monsieur DELPEYRAT, Madame ANFRAY, Monsieur CUGY, Madame CURVALE**

**M. EGRON**

**(n°104) Ajustement des effectifs de Bordeaux Métropole - Direction générale des territoires - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°105) Ajustement des effectifs de la Direction générale de la transition écologique et des ressources environnementales de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°106) Ajustement des effectifs de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°107) Nouvelle convention entre Bordeaux Métropole et le Fonds d'Insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour les années 2023 à 2025 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. EGRON**

**(n°108) Participation de l'employeur Bordeaux Métropole à la complémentaire santé des agents pour l'année 2023 - Décision - Autorisation**

*Intervention écrite de M. POUTOU*

*Nous nous abstenons sur ce vote car nous n'avons pas l'information concernant l'avis des syndicats à ce sujet. Or sans cet avis il est impossible de valider ou invalider.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°109) Partenariat de Formation Professionnelle territorialisée (PFPT) entre la délégation Nouvelle Aquitaine du CNFPT, Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux et le CCAS de Bordeaux - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote :  
Madame JAMET**

**M. EGRON**

**(n°110) Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de matériels électroménagers - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET**

**M. EGRON**

**(n°111) Avenant numéro 1 à la convention 2022 entre le COS de Bordeaux Métropole et Bordeaux Métropole - Montant supplémentaire de la subvention 2022 pour financer un diagnostic organisationnel - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°112) Mise à disposition de personnels contractuels de la Régie de l'Eau auprès de la direction de l'eau - Décision - Autorisation**

*Intervention écrite de M. POUTOU*

*Nous nous abstenons sur cette délibération car nous n'avons pas l'avis des syndicats. On note que la délibération nous enseigne que le comité technique a été entendu, or son avis ne nous a pas été donné.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

(n°113) Politique Funéraire - Parcs cimetières métropolitains - Extension des ossuaires - Décision

Unanimité

**M. EGRON**

(n°114) Astreinte opérationnelle GEMAPI sur les digues sous gestion métropolitaine et les ouvrages hydrauliques de la jalle de Blanquefort - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°115) Bordeaux - Occupation de la parcelle située Boulevard André Ricard par des infrastructures aériennes de télécommunication. Avenant de transfert. Décision. Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°116) Requalification de postes et harmonisation des cadres d'emplois - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

(n°118) Avenant n° 1 au contrat de concession des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU **Mme CASSOU-SCHOTTE**

(n°119) Convention pour la gestion des éléments communs à la communication et à l'accueil des usagers de ' L'Eau Bordeaux Métropole ' - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

(n°121) Convention relative à la mise à disposition de véhicules de service pour l'activité assainissement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

**(n°123) Avenant n° 2 au contrat de concession du service public de l'assainissement collectif - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme TERRAZA**

**(n°124) Adaptation du schéma de mutualisation - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme TERRAZA**

**(n°125) Mutualisation - Révisions du niveau de services 2021-2022 et remboursements entre communes et Bordeaux Métropole liés à la mutualisation - Décision – Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme TERRAZA**

**(n°126) Cycle 7 de mutualisation - Convention de création de services communs et avenants aux conventions- Contrat d'engagement et avenants aux contrats - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme TERRAZA**

**(n°128) Rapport sur l'avancement de la mutualisation - Année 2021 - Information**

**Unanimité – Communication  
effectuée**

**Mme BICHET**

**(n°130) Projet de délibération définissant le périmètre de développement prioritaire relatif au classement du réseau de chaleur du Grand Parc - Autorisation - Décision**

**Intervention écrite de M. POUTOU**

*En ces temps de difficultés d'approvisionnement énergétique, nous sommes pour l'implantation de réseaux de chaleur qui permettent à la fois de mettre en place des énergies renouvelables et de réaliser des économies financières. Par contre, nous sommes opposés à la gestion de ce service par une délégation de service public qui plus est sur une durée de 25 ans. C'est un blanc-seing que vous octroyer au privé, alors qu'il a été plus d'une fois démontré que la meilleure gestion d'un bien commun, comme l'est l'énergie, est celle du service public à condition de lui en donner les moyens nécessaires. Rappelons que l'objectif des entreprises privées est de faire du profit. L'énergie est un bien commun que l'on ne peut pas laisser à la*

*gestion du privé. Alors que d'un côté la Métropole refait passer la gestion de l'eau en Régie, de l'autre elle concède au privé la gestion de l'énergie. Nous votons contre cette délibération.*

**Majorité**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme BICHET**

**(n°131) Service public de chauffage urbain - Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service - Information et avis**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Communication effectuée**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme BICHET**

**(n°132) Réseau de chaleur ' Plaine de Garonne Energies ' - Conventions d'occupation temporaire du domaine public relatives à la Voie Eymet et à la trémie Benauges - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme BICHET**

**(n°133) SEML Bordeaux Métropole Energies - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2022 - Exercice clos au 30/09/2021 - Information**

**Unanimité – Communication  
effectuée**

**M. PUYOBRAU**

**(n°134) Contribution financière pour le fonctionnement du Groupement d'intérêt public (GIP) Fonds de solidarité logement (FSL) 2023 - Subvention - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote :**

**Madame FERREIRA, Madame  
AMOUROUX, Madame BETES,  
Madame BOZDAG, Monsieur  
GHESQUIERE, Madame JUQUIN,  
Madame LACUEY, Madame  
LEPINE, Madame LOUNICI,  
Madame VERSEPUY**

**M. PUYOBRAU**

**(n°135) Prorogation de la convention constitutive du GIP FSL33 - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Ne prend pas part au vote :  
Madame FERREIRA, Madame  
AMOUROUX, Madame BETES,  
Madame BOZDAG, Monsieur  
GHESQUIERE, Madame JUQUIN,  
Madame LACUEY, Madame  
LEPINE, Madame LOUNICI,  
Madame VERSEPUY**

**M. PUYOBRAU**

**(n°137) Bassens Quartier de l'Avenir - Convention de financement pour la réalisation d'une opération de réhabilitation de logements locatifs sociaux à Bassens Clos Prévert - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Ne prend pas part au vote :  
Monsieur PFEIFFER**

**M. PUYOBRAU**

**(n°138) Projet de Renouvellement urbain du quartier Joliot Curie - Occupation temporaire de l'ancien collège Jacques Ellul à la Benauge - Convention de financement entre Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux - décision - autorisation.**

**Unanimité**

**M. PUYOBRAU**

**(n°139) Charte du Bail réel solidaire accession (BRS) - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. POUTOU**

*La finalité des Organismes de Foncier Solidaire (OFS) et des Baux Réels Solidaires (BRS) est essentiellement d'organiser la vente des logements aux accédants sociaux. Même si on ne peut être contre par principe l'accession sociale à la propriété, le résultat immédiat de cette opération est de diminuer le parc de logements locatifs sociaux.... Ce qui est un problème vu la pénurie actuelle. Par ailleurs, les accédants se retrouvent souvent confrontés à une augmentation des charges de copropriété ce qui les met en difficulté financière. Par ailleurs, les OFS se retrouvent en concurrence entre eux sur ce marché, comme le dit la délibération qui indique qu'il y a 13 OFS sur la métropole ce qui est totalement fou. Enfin, la vente de hlm entretient la hausse de l'immobilier et la marchandisation du logement social. De ce point de vue, la hauteur du plafond de vente en accession sociale (plus de 3000 euros le m2) est finalement sur bordeaux assez proche du prix du marché... et très éloignée du prix des loyers HLM. Une politique qui ne répond pas aux besoins de logement social, qui s'en éloigne même. Nous nous abstenons sur cette délibération car la politique de l'habitat ne va pas assez loin pour nous, pas forcément dans le sens de quantité mais dans le sens d'une rupture avec les logiques anciennes. C'est d'autant plus un problème qu'il y a véritablement urgence. En effet, environ 2000 sans-abris vivent sur la métropole et malgré le nombre de logements vides la métropole n'offre aucune solution pour le logement de ces personnes. Pourtant, la loi de réquisition pourrait être appliquée. Et puis il y a les dizaines de milliers de personnes, familles*

*qui sont mal logées, très mal logées ou encore loin, très loin de leur lieu de travail, quand elles ont un travail. Donc comment répondre à cette souffrance sociale ? C'est à notre avis par d'autres réponses partielles ou à petites doses.*

*Aussi, les logiques de construction de logements sociaux sont trop souvent encore les mêmes c'est à dire détruire l'ancien, utiliser des nouveaux matériaux dont la production est polluante. Le BTP est l'un des plus gros pollueurs. Nous pensons que la métropole doit engager une bifurcation en matière de construction. Il faut qu'elle envoie un signal au fort, en incluant des clauses sociales dans les marchés publics et en défendant une réhabilitation des bâtiments avant démolition et une réutilisation des matériaux afin de décarbonater le BTP.*

*Nous votons contre pour toutes ces raisons.*

**Majorité**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**M. PUYOBRAU**

**(n°141) Cenon - Projet de renouvellement urbain (PRU) Joliot Curie - Aménagement d'une voie verte le long de l'estacade - Convention avec S.N.C.F. réseau d'occupation d'un immeuble non bâti dépendant du domaine public sans exploitation économique non constitutive de droits réels - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote :**

**Monsieur MORETTI**

**M. PFEIFFER**

**(n°142) Convention de programmation entre Bordeaux Métropole et l'Office Public de l'Habitat Aquitanis - Avenant n°2 - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote :**

**Monsieur HURMIC, Monsieur  
PUYOBRAU, Monsieur GUENDEZ,  
Madame GAUSSENS, Madame  
LECERF MEUNIER, Monsieur  
N'JIKAM MOULIOM**

**M. PUYOBRAU**

**(n°145) AUBIERS - Convention de financement pour la réalisation d'une opération de réhabilitation de 299 logements locatifs sociaux - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Ne prend pas part au vote :**

**Monsieur PFEIFFER**

**M. PUYOBRAU**

**(n°146) CENON Palmer - Sarailière - 8 mai 1945 - Convention de financement pour la réalisation d'une opération de réhabilitation de 118 logements locatifs sociaux - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Ne prend pas part au vote :**  
**Madame TERRAZA, Monsieur**  
**PFEIFFER, Monsieur RUBIO**

**M. PUYOBRAU**

**(n°147)      Projet européen ' UNDETERRED ' - Participation de Bordeaux Métropole - Encaissement des recettes - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme MELLIER**

**(n°149)      RER Métropolitain - création du PEM Talence-Médoquine : convention de coordination des maîtres d'ouvrage dans le cadre de l'évaluation environnementale - Autorisation**

*Intervention écrite de M. POUTOU*

*Nous nous abstenons sur cette délibération. Pas en désaccord de fond sur la délibération mais en désaccord avec la politique global autour du RER métropolitain et des transports en commun, en désaccord avec la politique de marchandisation de la Scnf. Nous pensons qu'il est nécessaire d'investir massivement dans les transports publics à travers des régies en gestion publique. Nous connaissons les difficultés rencontrées par beaucoup de girondins : réseau de transport saturé, gros retard, matériel en mauvais état... Pour autant, depuis le début du projet de RER métropolitain nous disons que la métropole finance en partie la LGV de manière détournée. Sous prétexte de désengorger les bouchons ferroviaires au sud de Bordeaux, Bordeaux métropole participe au drame écologique que représente le projet malgré les oppositions des habitant.e.s extra-métropolitains. Nous sommes opposés aussi aux choix de la région d'ouvrir le trafic à la concurrence, d'aller ainsi dans le sens de la privatisation. A côté du projet LGV, il y a les difficultés du TER souvent bondés, avec une fréquence et/ou un nombre de wagons insuffisants, les conditions de transport étant dégradées pour une partie de la population qui l'utilise ou voudrait l'utiliser au quotidien. Tout cela est complètement lié au développement du RER métropolitain, cela devrait même en compliquer son renforcement et son adaptation aux besoins des populations. Car les privatisations et les marchandisations vont à l'encontre de l'intérêt général.*

*En fait il y a besoin de discuter du projet global des transport dans la région, de politiser cette discussion en expliquant les choix qui font poser questions et doutes.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Madame MELLIER**  
**Ne prend pas part au vote :**  
**Monsieur MORETTI**

**Mme BLOCH**

**(n°151)      Mesures compensatoires relatives au nouveau stade de Bordeaux - Contrat de prêt à usage de dépendance du domaine privé entre la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole portant sur les parcelles 063TX13 et 063TY15 - Convention financière entre la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole pour la réalisation des mesures compensatoires - Décision - Autorisation.**

*Intervention écrite de M. POUTOU*

*Nous nous abstenons sur cette délibération qui démontre comment le public met à disposition de l'argent public pour un grand projet inutile. En effet, les mesures compensatoires du grand*

*stade ont mis des années à être réalisé par Vinci/Fayat, ils ont pu détruire impunément un écosystème, avec de l'argent public, sans avoir à réaliser les engagements qu'ils avaient pris. De plus, le public continue de financer à travers cette délibération, là où il devrait ne plus avoir à participer.*

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme BLOCH**

**(n°153) Aréna - Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Information**

**Unanimité – Communication effectuée**

**Mme BLOCH**

**(n°155) Stade nautique métropolitain à Mérignac - Rapport annuel du concessionnaire Stade Nautique Mérignac - Exercice 2021 - Information**

**Unanimité – Communication effectuée**

**Mme BLOCH**

**(n°156) Refuge périurbain - Convention de gestion avec la commune de Saint-Médard-en-Jalles - Avenant à la convention de 2019 - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme BLOCH**

**(n°157) SPL SPEBEC - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2022 - Exercice 2021 - Information**

**Unanimité – Communication effectuée**

**Mme DE FRANÇOIS**

**(n°158) Parcs de stationnement - Avenant à la DSP pour la réalisation et l'exploitation de parcs de stationnement - Bourse, Jaurès, Salinières, Meunier, Tourny - Intégration d'une clause relative au respect des principes de la République conformément à la loi - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°159) Convention entre Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine pour la desserte de la Gare TER de Gazinet sur la commune de Cestas, par le réseau métropolitain de transports en commun - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°161) Régie METPARK - Réforme de biens mis en affectation - Retour d'affectation des immobilisations et écritures comptables de sortie de l'inventaire du budget principal de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°162) Protocole transactionnel relatif aux impacts de la crise sanitaire en 2020 sur les conventions qui lient Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote :  
Monsieur MAURIN, Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur ROBERT, Monsieur TRIJOLET

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°163) Convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation de circuits de transports scolaires - Décision - Autorisation

*Intervention écrite de M. POUTOU*

*Tout comme nous sommes pour la gestion des transports en commun par le service public, nous sommes pour que la gestion des transports scolaires soit faite par le service public et non par une DSP. Nous voterons contre cette délibération.*

Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU

**Mme PAPIN**

(n°167) Direction des relations internationales - Convention cadre de partenariat 2022-2024, entre Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux, et l'Institut français - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

**(n°169)      Projet européen "InDID (Infrastructure Digitale de Demain)" - Participation de Bordeaux Métropole - Encaissement des recettes - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°170)      Le Taillan-Médoc - Avenue de la Boétie (entre l'allée du Curé et l'avenue du Stade) - Arrêt du bilan de la concertation - Confirmation de la réalisation de l'aménagement - Information - Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés –  
Communication effectuée  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°171)      Projet d'espace public à Bassens -Aménagement de l'axe Cailleau-République - Giratoire Manon Cormier - Novembre 2022 - Confirmation de décision de faire - Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°172)      Projet d'espace public à Carbon Blanc - Aménagement d'un tourne à droite - sortie 45 A10 - Novembre 2022 - Confirmation de décision de faire - Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°173)      Approbation des Plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) des communes d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bruges et Carbon-Blanc**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°174)      Bordeaux - Requalification de la place Stalingrad - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme KISS**

**(n°175) Bordeaux - Requalification des quais ' Queyries - Brazza - Chaigneau ' entre la rue Reignier et le boulevard André Ricard - Clôture et bilan - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°176) Bordeaux - Claveau - Renouvellement urbain - Rue Léon Blum - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme KISS**

**(n°177) Convention relative aux conditions d'exploitation de la viabilité hivernale routière, campagnes aux interfaces du réseau routier de la Direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA) - direction de l'exploitation - district de la Gironde, et du réseau Bordeaux Métropole, et plus précisément sur l'ex route départementale 1215 - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°178) RN89 - ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Convention de transfert du passage inférieur à gabarit réduit de Tout-Y-Faut et modalités de gestion et d'entretien - Décision - Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°179) Bouliac - Aménagement de l'avenue Belle Etoile entre le chemin de Mélac et le chemin de Brousse - Confirmation de décision de faire - Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°180) Ambès - Aménagement de l'avenue du Général de Gaulle - Confirmation de décision de faire - Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

(n°181) Lormont - Avenue de Paris - Résorption de la discontinuité cyclable et sécurisation des circulations piétonnes sur le pont de la Ramade - Confirmation de décision de faire - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°182) SAEM Gertrude - rapport des administrateurs au titre de l'exercice clos au 31/12/2021 - information du Conseil métropolitain

Unanimité – Communication  
effectuée

**Mme KISS**

(n°183) Villenave d'Ornon - Quartier Leyran - Création d'une voirie pour le désenclavement des établissements de transports Chazot - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°184) Saint-Médard-en-Jalles - Quartier des Sablons - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme KISS**

(n°185) Fonds d'Intérêt communal (FIC) pour la période 2021-2026 - Recalage de la programmation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. PAPADATO**

(n°186) Commune de Cenon - Projet de gestion différenciée du cimetière communal Saint-Paul - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. PAPADATO**

(n°187) Commune d'Eysines - Projet de végétalisation du cimetière communal - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. PAPADATO**

(n°188) Communes de Bassens, Floirac, Lormont et Cenon - Grand Projet des Villes Rive Droite - Plan de gestion intercommunal du Parc des Coteaux - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote :  
Monsieur TOUZEAU, Monsieur  
EGRON, Monsieur PUYOBRAU,  
Monsieur RUBIO, Madame LEPINE

**M. PAPADATO**

(n°190) Projet européen ' LIFE Biodiver'Cit  et R silience ' - Participation de Bordeaux M tropole - Encaissement des recettes et reversement des subventions - D cision - Autorisation

Unanimit  des suffrages exprim s  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme JAMET**

(n°191) Association Atelier Graphite - ann e 2022 - Subvention de fonctionnement - D cision - Autorisation

Unanimit 

**Mme JAMET**

(n°192) Association ORGAN' PHANTOM - ann e 2022 - Subvention d'une action sp cifique - Soutien   l'organisation du projet ' Festival ECHO A VENIR #9'

Unanimit 

**Mme JAMET**

(n°193) Rapport d'activit s Inolia portant sur l'ex cution de la d l gation de service public du r seau haut d bit en 2021 - Avis

Unanimit  des suffrages exprim s –  
Communication effectu e  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU

**Mme JAMET**

(n°194) Proposition d'adh sion   la centrale d'achat RESAH - D cision - Autorisation

Unanimit  des suffrages exprim s  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU

**Mme FERREIRA**

**(n°195) Constitution d'un groupement de commandes avec Gironde Numérique pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote :  
Madame JAMET, Monsieur RUBIO,  
Monsieur SAINT-PASTEUR**

**M. PFEIFFER**

**(n°196) Mise en œuvre du plan quinquennal pour le Logement d'Abord au titre de l'année 2022 -Signature du quatrième avenant à la convention cadre et financements des actions engagées - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. POUTOU**

*Nous ne nous opposons pas à ce genre de programme qui vise à loger des sans abri en souffrance psychologique à partir d'un système de captation de logement privé géré par une association. Notre critique est toujours la même, cela reste encore très limité par rapport au besoin. Seulement 100 logements visés. Loin de pouvoir répondre à l'urgence sociale. Vaut mieux un peu que pas du tout, vaut mieux une bonne intention. Mais il y a les moyens et la nécessité de mettre en place une véritable politique visant à développer un service public du logement, avec des moyens humains.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote :  
Monsieur PUYOBRAU, Monsieur  
PFEIFFER**

**M. PFEIFFER**

**(n°197) Bordeaux Métropole - Reconduction d'une tarification exceptionnelle des aires permanentes d'accueil des gens du voyages durant la période hivernale - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. GUENDEZ**

**(n°199) Pôle d'échanges multimodal de Lagrave à Ambares et Lagrave - Demande de financement - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. GUENDEZ**

**(n°200) Pôle d'échanges multimodal de Bassens - Demande de financement - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. GUENDEZ**

(n°201) Pacte Mobilité entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. GUENDEZ**

(n°202) Convention de partenariat pour l'animation du Club de la Mobilité par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Bordeaux Gironde et Bordeaux Métropole (2023-2025) - Convention de partenariat - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme RAMI**

(n°203) Réalisation d'un aménagement cyclable entre la place Ravezies et le Boulevard Jacques Chaban-Delmas - Commune de Bordeaux, Le Bouscat et Bruges - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme RAMI**

(n°204) Subvention de fonctionnement, complément de bourse et mise à disposition - Association Unis-Cité 2022/2023 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU

**Mme RAMI**

(n°205) Maison métropolitaine des mobilités alternatives (MAMMA) - Prêt gratuit de vélo - Pénalités - Annulation/Remboursement - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. le Président Alain ANZIANI** : On peut poursuivre. Monsieur le secrétaire de séance.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Merci. Nous pouvons donc commencer avec la première délibération dégroupée. Dans la délégation de Monsieur ANZIANI, délibération 206 : élection d'un conseiller métropolitain délégué. Ce sera donc une élection à bulletin secret. Ce qui vous est proposé, c'est de ne pas annoncer tous les noms un par un pour le vote, et donc vous allez voter dans le temps imparti. Cependant, celles et ceux qui portent une procuration, pensez bien quand vous allez voter pour vous-même, à voter également pour la personne pour qui vous détenez une procuration.

Sont désignés scrutateurs : Messieurs MAURIN et GARRIGUES.

**M. ANZIANI**

**(n°206) Démissions de conseillers métropolitains et désignation de nouveaux conseillers métropolitains - Information**

**Monsieur Alain ANZIANI** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Juste un mot supplémentaire, il s'agit d'élire monsieur THONY, conseiller métropolitain délégué à la place de monsieur Bernard-Louis BLANC, et je confierai à monsieur THONY une délégation qui concernera l'économie circulaire et la propreté, mais cela se fait par arrêté du Président.  
Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Oui, monsieur le Président. Pour rester cohérents avec notre attitude et notre vote du mois de juillet 2020, nous ne participerons pas au vote ni au dépouillement. Il faut demander à quelqu'un d'autre que monsieur GARRIGUES, merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : On va trouver quelqu'un d'autre pour remplacer monsieur GARRIGUES, avant de commencer les opérations de vote. Le vote a commencé, qui peut-on désigner ?

**M. Stéphane PFEIFFER** : On propose à Stéphane GOMOT, s'il en est d'accord, de bien vouloir aider aux opérations de vote.

*Les élus sont invités à voter à bulletin secret pendant le déroulement du Conseil.*

Dossier suivant, délibération n° 4, modification du règlement intérieur du Conseil de Bordeaux Métropole 2020-2026.

**M. ANZIANI**

**(n°4) Modification du règlement intérieur Conseil de Bordeaux Métropole 2020-2026 - Décision - Autorisation**

**Monsieur Alain ANZIANI** présente le dossier.

**M. Marc MORISSET** : Merci, monsieur le Président, bonjour tout le monde, chers collègues, chers internautes. J'ai demandé ce dégroupement parce que l'on aborde quand même une simplification, c'est toujours un joli mot. En revanche, je pense que c'est tout de même une certaine forme de régression vis-à-vis de ce qui se fait, c'est-à-dire les documents papier, ce qui permet dans la loi justement d'attribuer aux gens qui n'ont pas accès à Internet et donc au numérique, ou qui sont dans la fracture numérique. Il est proposé que les gens aillent s'inscrire et aillent rechercher eux-mêmes, fassent la demande, en particulier au niveau des documents d'urbanisme, et je trouve que cela commence à être encore une fois une certaine manière de freiner le débat. C'est-à-dire que dès que l'information est libre et accessible, il n'y a pas de problème, il n'y a pas de contrôle, alors que là, on va commencer à demander à des gens de s'inscrire à des guichets pour avoir tout simplement quelque chose de tout à

fait normal. Je pense que là, on est vraiment dans une forme, encore une fois, d'imposition d'un modèle sur un problème de libre accès. Donc on est sur un problème d'égalité entre tous les citoyens, ceux qui vont être dans le numérique ne vont pas être contrôlés pour savoir s'ils vont consulter ou pas les documents administratifs. Là, ils vont l'être dans ces documents particuliers, en particulier de l'urbanisme, puisque c'est ce premier volet qui est abordé normalement dans la loi à partir de janvier 2023. Merci de votre écoute et de votre compréhension. Donc je voterai contre cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : C'est noté, mais je vous rappelle que c'est un décret qui a posé cette modification. On est bien obligé de prendre acte du décret, mais on note votre opposition.

Alors qui vote contre ? Personne, sauf monsieur MORISSET. La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**  
**Contre : Monsieur MORISSET**  
**Ne prend pas part au vote :**  
**Madame FAHMY**

On va laisser le vote ouvert et on va passer à la délibération suivante pour permettre à ceux qui sont en train de voter de participer.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Délibération 148, délégation de monsieur PUYOBRAU, politique de l'habitat de Bordeaux Métropole – Programme d'actions 2023-2024. Décision – Autorisation.

**M. PUYOBRAU**  
**(n°148) Politique de l'habitat de Bordeaux Métropole - Programme d'actions 2023-2024 - Décision - Autorisation**

**Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je dirais juste un mot avant d'ouvrir les débats, pour dire ce que nous savons tous. La situation est mauvaise depuis plusieurs années et c'est difficile d'accepter que nous soyons parmi les mauvais élèves en France. Pourtant, on a essayé de multiplier les solutions : l'encadrement des loyers, le permis de louer et de diviser, les aides à la rénovation énergétique, les aides aussi aux copropriétés, mais voilà, on reste toujours dans une situation mauvaise. Rassurez-vous quand même, en France globalement, personne n'arrive à atteindre les objectifs. Donc la difficulté de construire est devenue un mal français. Nous en avons souvent débattu ici en Conseil, on en a même débattu en présence de madame la Préfète qui a une autre vision que nous, on sait pourquoi c'est mauvais et on sait quelles sont les difficultés qu'il nous faut surmonter. Évidemment, la position de l'État, c'est de dire : il faut, mais « il n'y a qu'à » d'une certaine façon. Nous voyons qu'il faut trouver des solutions beaucoup plus fines, plus adaptées, et je voudrais aussi dire que ce n'est pas un problème d'une commune en particulier, c'est un problème à l'échelle du territoire, donc il n'y a pas à pointer le doigt vengeur ou accusateur vers une commune en particulier.

J'ai commencé à recevoir chacun des maires, c'est évidemment un long travail, pour voir avec chacun des maires ce que l'on ne peut pas faire ou ne pas faire. Les premières réunions me renforcent dans cette idée que chacun veut bien faire, mais que souvent il y a vraiment des difficultés techniques à surmonter, parfois des impossibilités aussi en disponibilité du foncier.

Il faut quand même que l'on tente tout, on a un programme d'actions 2023-2024 qui va être présenté et qu'il faut que l'on prévoie des réponses. Il me semble qu'il y a trois points sur lesquels on pourrait s'améliorer. Le premier, c'est de prendre cet engagement, mais je vais quand même y souscrire, de garantir un logement à tous sur la Métropole qui le demandent. Jean-Jacques PUYOBRAU vient de le dire, il nous manque 40 000 logements sociaux, peut-être un peu plus même d'après les chiffres que je viens de donner. En tout cas, c'est un engagement que l'on doit pouvoir prendre, pour permettre qu'il n'y ait pas de frontière qui interdise à certains de venir habiter la Métropole, parce que c'est souvent le cas. Ce sont moins des mutations, moins des transmissions, des transmigrations, que des gens sur la Métropole qui pour une raison ou une autre, un divorce par exemple : avant vous aviez un logement, le lendemain, il en faut deux, des enfants qui grandissent, également il faut davantage de logements.

Le deuxième point, c'est de créer des logements plus performants sur le plan énergétique et en finir avec l'habitat indigne et les passoires énergétiques.

Le troisième point, c'est un appel que je fais de nouveau aux maires, il faut que chacun de nous prenne ses responsabilités. Je ne veux pas produire des documents qui sont agréables à regarder, pour interpréter, mais qui *in fine* ne servent à rien, parce qu'ils restent dans les tiroirs ou dans les armoires, et c'est à la fin, je n'oublie jamais, les maires qui délivrent les permis de construire. C'est pour cela que je rencontre chacun de vous pour avoir des certitudes sur : dites-moi, ce que l'on peut vraiment faire et sur quoi vous pouvez vous engager dans la mesure du possible, à délivrer un permis de construire. Je crois que c'est important et que l'on peut faire ce travail. Et puis, il faut regarder aussi un temps un peu plus long, c'est ce que nous avons déjà proposé sur une Métropole à vivre qui englobe le cadre de vie, une réflexion sur l'ensemble du cadre de vie. On voit bien que les choses évoluent partout, qu'il y a un raisonnement en silo parfois, qui est notre propre raisonnement, parfois aussi du raisonnement de nos administrations, parfois le raisonnement de l'État, et qu'il faut arriver à lever tous ces obstacles et tester de nouvelles manières avec aussi en ouvrant les portes et les fenêtres en faisant des conférences ouvertes, en faisant des tables rondes, en étant toujours très opérationnel. Bien sûr qu'il faudra avoir une doctrine, mais *in fine*, à la fin c'est comment on fait. J'ai donc demandé à Madame BOST de travailler sur cette Métropole à vivre, elle pourra intervenir tout à l'heure, mais l'idée c'est que fin 2023, on adopte un manifeste qui puisse nous donner une nouvelle démarche et qui nous permette aussi de débattre de tout cela d'une façon dépassionnée.

Qui souhaite intervenir ? Madame BOST.

**Mme Christine BOST** : Merci, monsieur le Président. Vous avez parlé d'ouvrir les portes et ouvrir les fenêtres. L'idée, c'est quand même de ne pas faire trop de courant d'air et d'atterrir sur quelque chose de très concret, comme cela a été précisé dans ce concept de Métropole à vivre. Jean-Jacques PUYOBRAU vient de présenter la politique habitat, c'est évidemment un des points majeurs des politiques publiques de Bordeaux Métropole. Nous vivons actuellement dans un contexte de grands changements, de grandes modifications à la fois sociétales, à la fois législatives, je ne vais pas reparler

de la question du Zéro artificialisation nette. Nous sommes de plus en plus sur Terre et donc, de plus en plus sur Bordeaux Métropole. La question qui se pose à nous en tant qu'élus de la Métropole, en tant que maires, quand on est au bout du stylo pour signer des permis de construire, pour acter la construction de nouveaux équipements, pour aménager nos communes, c'est comment faire pour faire en sorte que notre territoire reste un territoire agréable à vivre. Un territoire dans lequel les nouveaux habitants que nous avons à accueillir, ne soient pas en opposition avec ceux qui sont déjà là. La proposition qui vous est faite, qui nous est faite avec Métropole à vivre, c'est d'ouvrir des discussions entre nous élus, mais aussi avec tous ceux qui font avec nous, la Métropole, avec tous nos partenaires qui sont liés à la construction, je veux parler de La Fab, d'InCité, de BMA, de tous les bailleurs sociaux, de tous les acteurs de la promotion immobilière, mais peut-être aussi, il faudra ouvrir aux acteurs économiques. La feuille de route est à construire ensemble, je vais essayer de vous proposer avant la fin de l'année de réunir le premier comité de pilotage qui sera évidemment transversal, dans lequel nous écrivons ensemble la feuille de route.

L'objectif, c'est évidemment de créer du sens, de faire culture entre nous élus pour nos services de la Métropole, mais aussi pour nos services dans nos communes, parce que parfois, on se sent bien seuls face à des projets nouveaux qui arrivent, face aussi aux difficultés d'appréciation que peuvent nous livrer nos administrés. Donc l'idée, c'est aussi de s'entourer de personnes qui pensent la Ville aussi, de philosophes, de sociologues, d'écologues. La palette peut être extrêmement large, mais construire une vision commune, je crois que c'est ce qui est important. Nous avons aujourd'hui, un grand nombre de feuilles de route qui ont été délibérées, qui guident notre travail secteur par secteur. L'idée aussi, si c'est d'assembler un peu tout cela avec nos feuilles de route existantes, mais d'en tenir compte, mais aussi de faire des propositions qui nous permettront de dessiner un avenir acceptable pour notre territoire métropolitain, qui se tourne vers ce qui se passe en dehors du territoire métropolitain, parce que tout ce que nous faisons sur la Métropole a aussi des conséquences, nous le savons bien, sur l'extra-métropolitain. Donc l'idée, c'est d'essayer de construire un travail qui soit le plus collectif et le plus transversal possible et d'atterrir sur un manifeste d'ici la fin de l'année 2023, mais peut-être que cette démarche, si nous la prenons tous à bras-le-corps, si elle nous intéresse tous, se poursuivra sur le long terme. Peut-être que l'on peut penser à une espèce d'université permanente qui nous permettra de faire culture sur toutes ces questions qui sont à la fois difficiles et passionnantes.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je vous propose de faire une petite parenthèse pour mettre fin au vote sur la délibération précédente, sur la modification du règlement intérieur.

95 votes.

Résultat : pour 92.

Abstention : 1

1 voix contre.

1 voix ne prend pas part au vote.

On passe à la délibération suivante, c'est-à-dire que nous sommes en train d'examiner. Qui souhaite la parole ? **Madame HELBIG**.

**Mme Fabienne HELBIG** : Merci, monsieur le Président, chers collègues. Nous avons bien entendu, les difficultés contextuelles de cette question de l'habitat sur la

Métropole, les contraintes réglementaires, les contraintes liées à l'époque que nous vivons. Cependant, il faut quand même constater que, alors même que nous avons renouvelé cette année, une nouvelle convention avec l'État pour la délégation de l'aide à la pierre, le rapport acte que nous n'atteindrons pas non plus en 2022 notre objectif de 3 000 logements sociaux. L'hypothèse basse étant de 1 936 logements est atteinte à ce jour. Il y a des efforts collectifs, vous l'avez bien dit, monsieur PUYOBRAU, les communes s'engagent, proposent, posent des actes et des propositions sur les programmes d'habitat, mais quand même, nous nous interrogeons aujourd'hui sur la véritable opérationnalité de tout cela, notamment dans les logements sociaux. Ce qui nous intéresserait de savoir aujourd'hui, c'est quelles sont les modélisations à court et à moyen termes, en fonction des leviers qui seront mis en place, parce que moi, j'entends bien l'histoire de développer une culture, de penser l'habitat. On est tous tout à fait convaincus qu'il faut que l'on travaille ensemble, que l'on réfléchisse ensemble, mais il faut aussi que l'on agisse, et je pense que l'agenda des gens n'est pas forcément l'agenda des politiques et que l'on attend aussi de nous d'agir. Donc réfléchir oui, apprendre, grandir ensemble sur la philosophie, etc, mais il faut quand même aussi que l'on puisse donner des perspectives concrètes. Quels sont les moyens concrets de pilotage de la Métropole ? C'est aussi une question. Quand vous parlez de suivi, est-ce que l'on pourrait imaginer un suivi peut être mois par mois qui serait peut-être l'idéal, mais par trimestre, d'avancement de la construction et surtout, sur le logement social. Et si la tendance n'est pas bonne en faisant peut-être la part des choses avec les éléments de contexte, quels moyens aurons-nous pour remédier à cet état de fait et à ce non-avancement de la construction de logements ?

Ces questions sont légitimes, parce que depuis le début de la mandature, on alerte sur cette question, puis on a quand même un peu l'impression que des fois, on tourne un peu en rond et puis que les acteurs se renvoient la balle et que finalement, Bordeaux Métropole ne remplit pas son rôle de garant d'atteinte des objectifs des logements sociaux.

Et puis, nous sommes d'autant plus inquiets que l'une des premières mesures concrètes annoncées en ce début d'année, qui consiste à abaisser le seuil dans les PLU afin de favoriser la mixité sociale, visiblement, d'après ce que nous entendons ne fait pas consensus. Donc vraiment dans ce contexte que l'on conçoit bien difficile et que vous avez tous souligné dans ses premières prises de parole, on voudrait que l'on se fixe une obligation de résultat *a minima* avec un plan précis trimestre par trimestre, pour que les habitants de Bordeaux Métropole puissent avoir une visibilité. En effet, ce que l'on reproche quand même à Bordeaux Métropole est de ne pas avoir de visibilité auprès des habitants, c'est que l'on ne leur parle pas de leur quotidien. Donc ce serait bien que l'on puisse avoir des éléments là-dessus. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, monsieur ESCOT.

**M. Olivier ESCOTS** : Merci, monsieur le Président, mes chers collègues. Nous partageons en grande partie les outils présentés en cette délibération et les constats qu'a pu faire Jean-Jacques PUYOBRAU tout à l'heure. Mais cette délibération, ce dossier doit aussi nous amener à nous poser la question sur l'objectif politique et pour notre groupe, il est clair, il s'agit de la mise en application tout simplement du droit à la ville. Un droit à la ville, un droit pour les catégories populaires et moyennes, un droit pour toutes et pour tous, celui de disposer d'un logement digne, abordable et écoresponsable, en ayant en tête aussi l'importance de ce droit pour certaines parties

de la population. Je citerai quelques exemples. Les jeunes qu'ils soient étudiants, apprentis, jeunes travailleurs, jeunes ingénieurs ou encore travailleurs saisonniers, car le logement fait partie de l'attractivité des métiers. Un droit pour toutes et pour tous comme celles et ceux du fait de leurs handicaps ou de leurs âges, qui ont besoin d'accéder à un logement abordable, mais aussi adapté et adaptable.

Pour imposer ce droit, la puissance publique et politique doit s'imposer face aux logiques du marché qui ne peuvent pas répondre à ces besoins communs. À Bordeaux Métropole, nous nous sommes fixés les objectifs de production de 7 500 logements par an, dont 3 000 logements sociaux publics. Elles ont été évoquées et nous sommes toutes et tous conscients des difficultés que nous rencontrons pour répondre à ces objectifs.

Première difficulté, la rareté du foncier et la spéculation sur ce dernier avec, par exemple, des opérations de logements privés au détriment du logement social pour rentabiliser encore plus les investissements, ou encore, des logements laissés vacants par la spéculation immobilière. Un phénomène qui d'ailleurs, ne touche pas que notre Métropole, puisque l'on recense 2 à 3 millions de logements vacants sur l'ensemble du territoire national. Parmi ces difficultés, la crise sanitaire, la situation internationale et l'inflation sur le prix des énergies fossiles qui ont accentué les difficultés de production de logements.

On peut citer aussi, cela a été évoqué avec d'autres mots par Jean-Jacques PUYOBRAU tout à l'heure, les égoïsmes, on peut dire qu'ils pourraient s'opposer à la densification et aussi la pression foncière qui risque de s'accroître avec la mise en œuvre du Zéro artificialisation nette.

Pour répondre aux besoins en logements et éviter une certaine ghettoïsation du territoire pour s'affranchir de la pression foncière immobilière, il y a une autre difficulté à lever, c'est celle des responsabilités de l'État qui doit être au rendez-vous. C'est en effet, par la production massive de logements sur l'ensemble du territoire, et là, je parle du territoire national, que nous mettrons un coup d'arrêt sur la pression qui est faite par le marché de l'immobilier.

Pour régénérer du foncier abordable, il faut une large mobilisation des fonciers publics autour notamment de l'État. Madame la Préfète, vous l'avez évoqué monsieur le Président, était venue aborder avec nous ces difficultés de production de logements, elle s'était engagée à débloquer le maximum possible de foncier de l'État, on peut se poser la question, qu'en est-il aujourd'hui et la réponse, c'est toujours la même, que l'État doit jouer tout son rôle et on attend encore.

Dans le même temps, pour apporter des réponses, il s'agit aussi de développer des innovations foncières, des expérimentations qui permettront de garantir des logements accessibles. Cela passera par exemple par une offre abordable résolument portée par la reconversion d'immeubles vacants répondant au double défi qui impose la réduction de la consommation foncière et les besoins en production de logements abordables. Cela a été abordé aussi, la transition énergétique et la lutte contre la précarité énergétique constituent également un levier. La crise climatique couplée à la hausse des coûts de l'énergie fait de la résorption des passoires énergétiques une priorité pour l'action publique, et en ce sens, le plan de rénovation énergétique métropolitain que nous avons voté veut répondre à cette ambition. Même si nous le redisons, il est important de répondre sur ce volet-là, à l'enjeu économique par l'industrialisation de la filière de la rénovation énergétique.

Il y a aussi des innovations qui sont portées dans d'autres territoires qui seraient intéressants de regarder parmi les solutions. On pourrait, par exemple, étudier de plus près l'expérimentation du financement de production du logement étudiant PLAI, qui serait destiné exclusivement aux étudiants boursiers, et un PLUS pour l'ensemble des autres logements, comme c'est le cas en Île-de-France ou dans les Pays de la Loire.

Autre exemple inspirant, Paris a réussi à maintenir sa dynamique en matière de logements sociaux, ambition désormais les 40 % de logements sociaux sur la capitale en 2035, nous sommes persuadés que nous aussi, nous pourrions nous fixer des objectifs hauts et notre groupe revendique des ambitions à hauteur de 50 % de logements sociaux sur le territoire métropolitain.

Toujours en citant Paris, l'adjoint au logement, Ian BROSSAT, présentait ces derniers jours, c'est tout récent, un autre outil innovant qui serait intéressant d'étudier, qui sera opérationnel dès 2023 à Paris, il s'agit d'une foncière du logement social et abordable, spécifiquement dédiée à transformation d'immeubles, dont le rôle sera de racheter les immeubles de bureau, des garages, des hôtels, pour les convertir en immeubles de logements locatifs sociaux et abordables. On le voit, il y a des difficultés, mais plusieurs pistes sont sur la table, et pour faire vivre pleinement ce droit à la ville, n'hésitons pas, mes chers collègues, à innover. Ces remarques faites, Monsieur le Président, nous voterons pour cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Monsieur le Président, mes chers collègues. Je vous écoutais avec attention, monsieur le Président, et je ne peux que souscrire à ce que vous avez dit, mais je me heurte à une vraie difficulté qui est de deux ordres. Chez moi, ce n'est un problème de foncier, ce n'est pas un problème de prix, 100 euros du mètre carré, ce n'est un problème d'accessibilité. Depuis 17 ans, il n'y a jamais eu un seul recours contre les logements sociaux, ce n'est pas un problème de volonté, mais c'est un problème d'ingénierie de nos bailleurs sociaux et c'est un problème de l'État. Le dernier exemple en date, je signe un accord de construction de logements sociaux, les gens rentreront dans ces logements où il n'y a aucune difficulté sept ans plus tard. Sept ans de procédure administrative, et je peux vous dire que tous les services de l'État y sont, DREAL, DDTM, archéologie, tous sont là pour vous réclamer chaque fois une étude supplémentaire et on perd du temps.

La deuxième chose, nos bailleurs sociaux, tous, il n'y en a pas un qui est meilleur que les autres, ont des marchés infructueux, parce qu'aujourd'hui, le coût avec la multiplication des normes, RT 2012, RT 2020, ont fait surenchérir le coût de la construction, et on arrive à des situations où les marchés ne passent plus. J'ai envie de dire, la vraie difficulté que nous avons, c'est que madame la Préfète qui n'a pas été contente quand je lui ai dit, qui nous a copieusement..., dans une relation maire-préfet, c'était une relation difficile, mais il faut qu'elle convainque ses services de l'État de nous faciliter la vie et de ne pas nous la compliquer. Parce que c'est cela finalement la vraie difficulté. Après qu'est-ce qui se passe aujourd'hui, il faut construire de plus en plus de logements sociaux, vous l'avez dit, décohabitation des familles, d'un logement, on passe à deux. Pour vous dire juste un exemple. Sur la commune de Saint-Aubin, 87 % des demandes, ce sont des familles qui se séparent. Il faut multiplier les logements.

On n'y arrivera jamais, parce qu'à la vitesse à laquelle cela va, et quand vous livrez des logements, vous avez des personnes qui pensaient que c'était inabordable d'avoir un logement et cela leur donne, et c'est normal, on ne va pas les contraindre à vivre avec des gens sans ce qu'ils en aient envie, cela ouvre la porte et les fenêtres, comment cela pouvait être dit, à ces logements-là. Notre outil du PLU (Plan Local d'Urbanisme) est bien fait, les mécanismes sont bien faits et que ce soit en VEFA (Vente en état futur d'achèvement) ou pas en VEFA.

Le bail réel solidaire peut être une solution complémentaire au reste, cela peut peut-être permettre à des gens de sortir du logement social, « le vrai logement social », pour aller vers le bail réel solidaire, et de libérer les plats dans ce que l'on appelle le fameux parcours résidentiel. Mais, ce que l'on constate aujourd'hui, et tous les maires doivent être d'accord avec moi, c'est que l'on a de moins en moins de libération de logements sociaux. Les gens restent dans les logements sociaux, pourquoi ? Parce qu'ils sont bien souvent, pour ne pas dire quasiment tout le temps, mieux construits, mieux aménagés que des logements qui sont voués à la location ou à des placements immobiliers. Cela veut dire qu'ils restent dans ces logements. J'ai un exemple dans ma commune, un T3 de logement social, c'est 70 m<sup>2</sup>, un T3 dans le privé c'est 55. Ce n'est pas le même logement, ce n'est pas la même vie, ce n'est pas fait de la même manière.

Je viendrai sans doute vous rencontrer, monsieur le Président, pour vous donner concrètement des dossiers, mais j'ai envie de dire que nous, si l'État ne nous aide pas en facilitant nos dossiers, si les services métropolitains aussi nous font avancer plus vite un certain nombre de dossiers pour que le service d'urbanisme soit peut-être un peu moins tatillon sur un certain nombre de choses pour que l'on avance plus vite, on construirait plus vite. Il faudrait peut-être convier tous nos bailleurs sociaux de l'agglomération et du département et de leur dire : « Mesdames, Messieurs, avec quelques exemples sous les yeux, vous trouvez normal qu'il faille sept ans là où il n'y a pas de problème dans un lotissement, dans un PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble), il faut sept ans pour faire un logement social. Vous ne croyez pas que vous avez une part de responsabilité quand il faut déposer trois fois le permis de construire parce que l'architecte s'est trompé de 10 cm. » Il y a quand même une responsabilité de tout le monde, et je pense qu'il n'y a aucun des 28 maires qui ne veut pas signer de permis, il n'y a aucun des 28 maires qui ne veut pas en faire, parce que l'on en reçoit tous du monde, et on est humain et on a envie de donner des logements aux gens, sauf qu'il faut que tout le monde s'y mette, mais la balle n'est pas forcément dans le même camp que tout le monde.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur LABARDIN.

**M. Michel LABARDIN** : Monsieur le Président, chers collègues. La politique de l'habitat est en souffrance, vous l'avez dit à votre manière, monsieur le Président. Pour le moins, la situation ne se redresse pas si ce n'est un léger frémissement sur 2022, notre collègue Jean-Jacques PUYOBRAU l'a indiqué dans sa présentation. La dégradation continue, la dégradation de la production de logement locatif social, et c'est une situation inquiétante, l'État nous a rappelés à l'ordre. Commission après commission, nous en faisons le constat. Les chiffres sont là. Du volontarisme, il n'en manque pas, la délibération est elle-même très volontaire, et la prévision contractuelle que nous avons prise dans le cadre du renouvellement des aides à la pierre sur la période 2020-2026, nous amène à indiquer 3 000 logements par an. C'est très volontariste, alors qu'en réalité, nous serons au mieux en 2020 à 2 000 logements, et la trajectoire pour

aller à 3 000 va prendre beaucoup de temps.

Le volontarisme donc ne suffit pas, la réalité va à l'encontre de cet affichage. Je crois qu'il faut avoir le courage de dire : les maires ne veulent plus autant de densité. Cela dépend des territoires, évidemment. Les habitants ne veulent plus autant de densité. Beaucoup de contre-exemples dans la Métropole les incitent d'ailleurs à modérer nos propos de densité. Je viens d'entendre tout à l'heure parler de construction massive. Je crois qu'il faut faire attention aux mots que nous utilisons, parce que personne n'a envie d'être massifié, il faut trouver les bonnes échelles selon les territoires. Des voix ont commencé à s'élever d'ailleurs pour dire : il faut construire à l'extérieur de la Métropole. Pourquoi pas ? Bien évidemment, dans le cadre de la réflexion stratégique sur l'aménagement du territoire à l'échelle du SYSDAU par exemple, constituer ou renforcer des centralités existantes de services d'économie, d'emploi, c'est tout à fait vertueux. Les promoteurs eux-mêmes l'ont compris et investissent davantage le territoire du SCOTT, alors que par ailleurs, nous savons que la trajectoire de Zéro artificialisation nette présente une épée de Damoclès qui va renforcer l'effet de ciseaux, sans parler d'ailleurs, de la crainte sur la ressource en eau. Est-ce que c'est la solution d'exporter notre problématique pour accroître encore l'écart domicile-travail ? Quel renforcement de transport collectif, alors que vous avez renoncé à des investissements lourds ? Bien sûr, il y a encore quelques projets qui viennent, je pense à ce que nous a présenté monsieur TOUZEAU en Bureau sur le transport par câble, mais si je vous reparle de Gradignan par exemple, c'est pour illustrer le fait que bien souvent, une lecture autocentrée de l'aménagement du territoire amène à considérer que finalement, certaines communes périphériques seraient juste à la limite de Bordeaux Métropole, alors qu'il faut lire qu'il s'agit de l'interface avec de nouvelles densités qui demandent des solutions métropolitaines de transport collectif.

Les leviers sont exprimés, la réserve foncière, cela fait 20 ans, 30 ans et plus que nous disons régulièrement que nous avons toujours du retard pour faire de la réserve foncière. PLU après PLU, nous avons du retard, parce que nous n'anticipons pas. Certes, il y a les grands fonciers de l'État, mais dans le diffus sur nos villes, la prévision et l'anticipation sont insuffisantes. Le BRS (bail réel solidaire), un très bon dispositif, il faudra l'harmoniser, c'est indiqué dans d'autres délibérations, parce que s'il est utile de découpler l'acquisition des murs et la redevance sur le terrain, il y a aussi des effets de concurrence sur le montant de cette redevance qui peut neutraliser l'effet de solvabilisation des ménages que nous recherchons. Enfin, les opérations d'aménagement, je crois que c'est le seul levier véritable. L'abaissement des seuils apporte une petite contrepartie, mais ce sont vraiment les opérations d'aménagement qui sont efficaces, mais là aussi, la difficulté économique des opérations d'aménagement se pointe. Je vous ai exposé, lorsque vous m'avez reçu, le projet de Gradignan centre-ville. 950 logements en centre-ville. Une opération d'aménagement qui outre le logement inclut le commerce, de la voirie, des espaces publics, des constructions d'équipements publics et aujourd'hui, c'est + 30 % dans la construction d'équipement public. Les équilibres économiques qui ont été bâtis en 2016, six ans plus tard, ne tiennent plus et la ville ne pourra pas supporter le choc de cette plus-value de 30 %, d'autant que sans être désagréable, le squat qui a duré plus d'un an sur un foncier appartenant à la Ville de Bordeaux a retardé les études et donc, la passation des marchés au moment où nous voulons les passer, nous sommes obligés de consulter et reconsulter, parce que c'est au minimum 30 %. Je crois qu'il faudra une opération de rebasage et au cas par cas, regarder les opérations d'aménagements qui ont besoin d'être aidées, sinon certaines pourraient être obérées. Est-ce qu'il ne faut pas reconsidérer par exemple la contribution par classe créée dans les opérations d'aménagement ? Aujourd'hui, on est à 500 000 euros, - 20 %, peut-être le rebaser en

fonction de l'évolution des coûts de construction et mutualiser le risque, mutualiser la charge entre l'effort de la Ville et l'effort de la Métropole, de façon à retrouver des équilibres économiques qui sont complètement obsolètes aujourd'hui, qui sont eux une menace pour l'avenir. Voilà quelques remarques que je souhaitais apporter à la lecture de cette délibération, merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PUJOL.

**M. Patrick PUJOL** : Monsieur le Président et chers collègues. Ce rapport est très important, il est temps réellement de s'interroger sur la politique de l'habitat que l'on nous demande de cautionner par nos votes successifs. Pourquoi s'interroger ? Parce qu'à mes yeux, il devient insupportable de toujours montrer du doigt, en tant que maire ou élu, car nous ne ferions jamais assez, mais peut-être cela satisfait-il la majorité d'entre nous. Pour ma part, j'atteins le trop-plein de l'hypocrisie dans laquelle on me demande d'avancer. Cela fait des années que la politique de l'habitat nous contraint à ces incohérences, et je vais donc vous exposer mon analyse de la situation, en me basant sur ce que je connais le mieux, le territoire de la commune de Villenave-d'Ornon.

Je ne reviendrai pas sur la célèbre loi de 2017 qui nous a obligés, littéralement du jour au lendemain, à atteindre les 25 % de logements sociaux, alors que nous avions en principe jusqu'en 2025 pour y arriver. Elle a contribué à punir d'une manière instantanée, toutes les communes étant en déficit, peu importe les efforts déjà effectués par les uns ou par les autres. Bien entendu, personne et surtout pas les donneurs d'ordres, n'est venu expliquer aux habitants ce que cela impliquait. Il fallait bien laisser les maires se débrouiller. C'est pour cela que j'en ai assez de servir le *punching ball* à longueur de temps et qu'en plus, car je ne pense pas être le seul, loin de là, nous donnions l'impression d'aimer cela en ne réagissant jamais à rien.

Pendant plusieurs années, j'ai eu les honneurs de la presse locale et des réseaux sociaux, en raison de l'urbanisation dite galopante de Villenave-d'Ornon, et selon la formule consacrée par toute opposition municipale qui se respecte, j'étais un bétonneur invétéré. Comprenez, monsieur le Président, que j'ai du mal à entendre certains propos ici et leur contraire à l'extérieur de cet hémicycle. Je vais donc, si vous me permettez, m'autoriser quelques chiffres. Pour la période triennale 2017-2019, la commune a présenté un taux de réalisation de logements sociaux à hauteur de 2 381 %. En 2022, nous sommes à 23,5 % de logements sociaux. Entre 2014 et 2021, nous avons construit plus de 2 000 logements sociaux, ainsi, la production importante de logements sociaux ou non, mixité sociale oblige, a eu pour conséquence mécanique une très forte augmentation de la population villenavaise dans un laps de temps très réduit. Celle-ci est passée, entre 2014 et 2022, chiffre du recensement, avec deux ans de retard, de 29 476 à environ 37 000 habitants, soit une augmentation supérieure à 25 %. Ce n'est pas sans incidence sur le fonctionnement d'une commune. Il a donc fallu investir dans de nouveaux équipements publics, notamment deux écoles, mais aussi des salles de classe dans les écoles déjà existantes, et des équipements sportifs, des crèches pour répondre à cette nouvelle demande.

Il a aussi fallu accroître de manière significative, le niveau de dépenses de fonctionnement pour proposer à ces nouveaux habitants des services publics adaptés. Si pour les dépenses d'investissement, la Ville a pu bénéficier de certains dispositifs d'aide, il n'en a rien été pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, bien au contraire. Dans le même temps, les dotations de l'État ont fondu comme neige au soleil, et même si elles ont été stabilisées suite aux Gilets jaunes en 2019, elles sont

largement inférieures à celles perçues en 2014. -40 %, hors DSU et DNP et -49,5 % en les prenant en compte.

En résumant simplement, +25 % de population, plus de personnes en difficultés sociales sur le territoire, logement social oblige, moins de dotations, explosion de l'inflation et des fournitures énergétiques et de plus en plus de contraintes imposées par l'État, décision unilatérale d'augmentation du point d'indice, changement de catégories professionnelles, diminution du nombre d'enfants par classe et maintenant, le retour d'un mécanisme de limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, comme si les élus gaspillaient par plaisir l'argent public.

Je vous le dis, je ne peux plus ne pas réagir. Tant pis si je suis tout seul : « Il n'est plus envisageable pour la commune de connaître dans les années futures un rythme de croissance de population similaire à celui des dix dernières années. Je trouve regrettable que, malgré les efforts significatifs réalisés par la commune, la commune doive toujours s'acquitter d'une pénalité avoisinant les 112 000 euros en 2022. Prenons l'antenne de l'objectif de 25 %. Je trouve inacceptable le refus de bailleur d'accueil au prix de nos délibérations, on va en passer une dans le courant de cet ordre du jour, des logements dans de petites opérations inférieurs à 1 000 m<sup>2</sup>. Si vous voulez, je vous transmettrai ces refus écrits. Seule la commune est punie, pas le bailleur. Normal peut-être, je n'en sais rien. Il est hors de question donc de continuer de subir des critiques et des punitions incessantes. On ne construit pas du logement social, on se fait punir. On construit beaucoup, mais pas assez, on se fait punir. Et en plus, on se fait engueuler par nos administrés, mais aussi et surtout par nos opposants, parce que l'on bétonne soi-disant, eh oui pour certains, le logement est synonyme de bétonisation. Quand arrête-t-on cela, quand serons-nous ensemble capables de dire : stop à l'incohérence ? J'ai le sentiment que le rapport que nous examinons aujourd'hui glisse sur tout cela, et que parce que nous avons subi les foules préfectorales, nous repartons comme en 14 la fleur au fusil au nom de, je cite, « l'urgence ». Oui, il y a urgence, oui, des milliers de personnes attendent un logement, oui, il faut agir, et je pense que, pour ce qui me concerne et pour d'autres aussi, avoir montré l'exemple. Oui, nous devons agir, mais pas à n'importe quel prix et pas toujours en rejetant toute la responsabilité sur les maires.

Je suis intervenu en bureau la semaine passée, et j'ai exprimé le souhait d'avoir une visibilité très précise de ce qui avait été fait commune par commune en termes de construction de logements sociaux, et autres, et en connaître la variation depuis 2014 par exemple. Je réitère ma demande, en espérant qu'elle n'ira pas finir comme les précédentes. D'ailleurs, je la complète. Comme j'en avais déjà exprimé le souhait pour avoir des données relatives au développement économique commune par commune, sur la même période, en effet, il n'est pas possible de parler logement sans parler emploi, et je l'avoue, j'ai la sensation que les emplois partent toujours au même endroit et qu'ensuite, chacun se plaît à souligner la thrombose de certains axes routiers servant aux liaisons domicile-travail. Et s'il y avait un grand chantier lancé pour cela, pour cette fin de mandat, monsieur le Président, ce serait celui de la mise en lien géographique des emplois et des logements. Une vraie stratégie d'aménagement du territoire. On ne peut pas continuer à se satisfaire de 25 % de logements sociaux partout sur le territoire, sans mettre en avant un juste équilibre du développement économique et de l'emploi. Une vraie révolution sur notre métropole. La solidarité instaurée réellement avec en ligne de mire le partage des richesses, de l'accès au travail à proximité de son lieu de vie, de la préservation de notre environnement par la limitation des déplacements.

J'ai bientôt fini, monsieur le Président et mes chers collègues. Encore deux points qui me semblent importants d'aborder. L'attribution des logements sociaux qui aboutissent souvent à offrir une solution d'accueil à l'opposé du lieu de l'activité et du locataire. Sûrement que cela satisfait un grand nombre de décideurs, car rien ne change. Il serait peut-être temps de penser à une autre stratégie.

Enfin, je n'arrive pas à comprendre pourquoi nous validerions l'idée que la construction de logements soit prioritaire, lors de la vente de foncier de l'État. Je suis désolé, mais non, je refuse ce principe s'il n'est pas accompagné d'un minimum d'analyse des situations. Et nous avons à Villenave-d'Ornon par exemple un site qui s'appelle Robert Piqué, et si je mets de côté les récentes et étranges annonces gouvernementales sur les projets qui touchent au service de santé des armées en France, je considère que la vocation de Robert Piqué doit être essentiellement économique. À ce jour, il est prévu sur les 23 ha de terrain concernés, cinq seraient réservés pour du logement, 10 seraient conservés en espaces paysagers et le reste, 8 ha, vous voyez que ce n'est pas beaucoup, permettraient d'accueillir de l'activité économique dans toute sa dimension. Production, formation, recherche, etc. Et j'aimerais être rassuré là-dessus, car ce rapport en creux me dit l'inverse. Voilà, monsieur le Président, mes chers collègues, ce que je voulais exprimer, en vous indiquant que les élus villenavais s'abstiendront sur cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Sur le lien entre emploi et domicile, c'est un sujet de réflexion très important et qui sera notamment à l'ordre du jour de la Métropole à vivre. Il faut que l'on travaille là-dessus, parce qu'il n'y aura pas de solutions si on n'améliore pas ce lien qui doit être primordial.

Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Je vais essayer d'être bref. La délibération, c'est juste comme cela pour info, elle s'appelait la 139 puis elle s'appelait la 134 et maintenant, elle s'appelle la 148. Je vous dis cela, parce que j'ai galéré pour marquer mes votes et là je viens de finir.

Sur la délibération elle-même, j'ai été un peu surpris du doute qui était exprimé par l'équipe de la majorité, parce que c'est rare, dans ce que j'ai compris en tout cas, il y avait des doutes, des questions se posaient, il y avait même presque un appel à l'aide, à la réflexion. On n'est pas habitué à ce ton-là, mais c'est vrai que la situation du logement est plutôt dramatique et au moins, on part sur un constat, on va peut-être être d'accord sur ce constat-là. Cela ne va pas du tout, mais là où après, je ne suis pas d'accord, c'est quand monsieur ANZIANI va dire par exemple : « il n'y aura pas de doigt vengeur. » C'est vrai que l'on ne va pas se venger, on n'a pas à se venger. Cependant, il y a peut-être quand même quelque part un peu de critique à faire sur les politiques qui ont été menées, il y a quand même peut-être des responsables sur la situation actuelle, ce n'est pas une fatalité. Si aujourd'hui il y a des dizaines de milliers de gens qui sont mal logés, très mal logés ou pas logés du tout, ce n'est pas la faute des gens qui ne sont pas logés, c'est peut-être un peu plus la responsabilité de ceux qui étaient aux responsabilités politiques. Je pense qu'il faut quand même aussi à un moment donné, pointer du doigt, peut-être pas se venger, peut-être pas avoir un doigt vengeur, mais de dire : là, il y en a qui ont fait un peu n'importe quoi. Y compris les maires, parce que c'est un peu facile d'avoir eu entre les mains des possibilités de décider des choses, et après de dire : « j'en ai marre quand on est critiqué ». Après quand on a des responsabilités, on a le droit aussi d'être critiqué.

On peut penser qu'il y a des politiques à remettre en cause, et je pense qu'il faut remettre en cause une politique et une politique n'est pas menée uniquement par quelques maires évidemment, n'est pas menée uniquement par la Métropole ou par le Département ou par toutes les collectivités qui peuvent avoir un rôle à jouer là-dedans. C'est vrai que c'est aussi à l'échelle nationale et de ce point de vue, tout ne sera pas résolu ici, mais n'empêche qu'il y a des logiques qu'il faudrait peut-être montrer du doigt, et on pense qu'il y a des logiques libérales, des logiques de foncier privé, de promoteurs immobiliers, de spéculateurs, d'affairistes, qui sont responsables de la situation actuelle. Et par rapport à la question que posait madame BOST, sur les personnalités qui pourraient participer à la discussion, qui pourraient aider. C'est vrai qu'il y a des livres, il y a des recherches là-dessus sur la question de la ville. Je crois que c'est monsieur ESCOTS qui reprenait l'expression de Henri LEFEBVRE : « que la ville nous appartienne ou nous réappartienne », qui était d'ailleurs un sociologue marxiste, si je ne m'abuse. Et là, il y a des géographes, j'ai lu des bouquins, deux, je n'avais pas tout pigé et je ne retiens pas tout, mais il y a une vraie critique des politiques qui sont menées, des vraies remises en cause et ils sont en train de dire : « oui il y a quelque chose qu'il faut faire complètement autrement, mais cela suppose quand même déjà, d'analyser qu'il y a quelque chose qu'il faut dénoncer, qu'il y a quelque chose avec lequel il faut rompre ». Si on ne fait pas ce premier pas, on ne résoudra aucun problème. Et là, je pense à Anne CLERVAL, je ne sais pas si vous connaissez, géographe marxiste, mais géographe quand même. Il y a Mathieu VAN KONINGEN, j'en avais parlé à Stéphane PFEIFFER en Conseil municipal, qui a écrit des bouquins qui racontent les logiques infernales des promoteurs immobiliers, puis les conséquences évidemment. Ce sont les conséquences antisociales, dans un contexte en plus de chômage et de précarisation. Il y a cela, je pense qu'il faut que l'on discute de cela, il faut qu'on le pointe du doigt et pointer du doigt avec les politiques qui ont été menées y compris dans la Métropole, ce sont des politiques qui ont été dans ce sens-là et qui, aujourd'hui, coûtent cher et qui montrent aujourd'hui le côté désastreux des choix qui ont été menés pendant toutes ces années-là.

Je ne vais pas faire long, parce que je pense que je ne convaincras pas grand monde dans l'assemblée, mais on va au moins le dire. Là, cela a été abordé par un maire de Droite, la question de l'aménagement du territoire. C'est vrai que l'on peut penser que l'on est dans ce problème-là parce que l'on a une contradiction : il faut construire, il y a du retard, il y a des tas de gens qui ne sont pas logés. Il faut construire, mais en même temps, on se rend compte que plus on construit, plus on bétonne et on sait que ce n'est pas cela qu'il faut faire, sauf qu'il y a des gens à loger. Il y a le côté, des architectes récemment ont pris position, tous les plans de démolition, ce sont des choses qu'il faut stopper, il faut arrêter de démolir, il faut plutôt réhabiliter. Cela devient même une urgence. Je crois qu'il y a des communes qui commencent à mettre en place des arrêtés pour stopper les démolitions. Il y a cet aspect-là, mais c'est aussi l'aspect de l'aménagement du territoire, c'est-à-dire qu'au lieu de concentrer les populations dans des superficies relativement limitées, cela pose le problème de remettre de l'activité, de remettre des services publics, de remettre des commerces dans le territoire beaucoup plus large. Et il y en a un qui faisait référence au mouvement des Gilets jaunes, mais le mouvement des Gilets jaunes, cette expression-là, c'est que les gens étaient éloignés des villes et n'avaient pas d'activité là où ils vivaient, il fallait revenir toujours sur Bordeaux, et c'est vrai que quand on va dans des villes, dans des villages ou dans des petites communes pas très loin de Bordeaux, c'est quand même triste de voir le manque de vie, alors qu'il y a des gens qui y vivent. Il y a donc aussi cela, et comment on fait pour revenir en arrière sur les politiques de concentration et les politiques d'agglomération. C'est aussi un problème politique qui est posé, mais cela

veut dire revenir encore une fois sur une logique qui avait été mise en place depuis très longtemps, les gens qui disaient, c'était l'agglomération à 1 million, je ne sais pas si vous vous rappelez, je ne sais pas si c'est JUPPÉ qui disait cela ou c'est FELTESSE. C'était une grande fierté d'avoir un truc à 1 million. Aujourd'hui, on s'aperçoit que c'est une bêtise et là maintenant, on se dit : zut, on est 800 000 et quelques, et c'est invivable déjà. Donc il y a tout cela que l'on pourrait discuter, mais cela pose évidemment un problème de lien de politique avec l'État, parce qu'encore une fois, tout ne se résoudra pas là.

Tout cela pour dire que l'on s'abstient sur la délibération, on n'est pas d'accord sur la politique qui est menée, mais c'est vrai que ce qui est dit dans la délibération, il y a des intentions, en tout cas, des problèmes qui sont posés auxquels on n'est pas opposé, donc c'est pour cela que l'on ne vote pas contre, et puis j'ai certainement oublié des choses. Aussi, mais je ne le dirai pas, il y avait une note du Conseil scientifique qui montrait un peu les limites de la délibération sur la 148, sur l'absence de logements locatifs sociaux, le manque d'ambition, mais qui est lié finalement à une incapacité à rompre avec des politiques passées. Cela devient un peu des tentatives de faire des choses et un peu de bricolage, alors qu'il y aurait le problème du service public du logement, le problème du foncier, de se réapproprier le foncier, d'arrêter de vendre au privé et de retrouver une maîtrise foncière publique. Tout cela paraît fondamental et la question des réquisitions des logements, ce sont un peu des litotes pour nous, mais c'est une réponse un peu urgente sur certaines situations.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, monsieur le Président. Je vais peut-être être encore en décalage, je pense que cela fait du bien à la démocratie qu'il y ait des gens qui réfléchissent autrement, la politique autrement. C'est quoi la politique autrement ? C'est qu'encore une fois, j'espère défendre toujours cette logique du citoyen fort. Dans l'écologie politique, c'est vraiment celui qui a envie de s'intéresser à tous les domaines qui le concernent, et la démocratie en fait partie, et aussi le logement, et aussi l'énergie, et aussi la santé, et aussi l'éducation, et tout cela veut dire qu'en fait, on se rend compte que les gens ont envie de nouveau d'être acteurs de leur vie, de leur habitat et d'avoir une politique ambitieuse qui leur corresponde. Et qui leur corresponde, cela passe par finalement plus de démocratie, et on voit que les gens sont déjà très demandeurs pour faire des écoquartiers, des écolieux, des écovillages même. Donc on voit qu'il y a une forte demande à œuvrer, pas forcément dans cette logique marchande, plutôt dans une logique de solidarité, d'autonomie, de plus de liberté, et cette demande-là passe effectivement par presque toujours la même chose. C'est la notion de, comment rendre les citoyens finalement forts. En effet, aujourd'hui, on fait finalement le constat dans l'assemblée, des conséquences d'une création monétaire rare qui a été mise en place depuis des décennies et des décennies, avec une logique d'intérêt, avec une logique sur laquelle si l'emploi à tel endroit et pour avoir un pouvoir d'achat était meilleur qu'un autre endroit, effectivement, la personne qui avait encore les moyens de se loger à l'extérieur, il le faisait parce qu'il avait la capacité de se déplacer, et c'était un avantage, mais maintenant, c'est fini. On se rend compte que dans le mouvement aujourd'hui qui est un instillé par cette volonté que j'ai exprimée en préambule, c'est que l'on a un souci d'énergie. Et dans le souci d'énergie, il va falloir rationaliser et les gens s'en sont très bien intéressés déjà, ils rationalisent par justement cette envie de faire autrement du logement social, autrement du logement intergénérationnel. Parce qu'aujourd'hui, on est en train de faire des segments et de se poser la question pourquoi les gens sont exclus, pourquoi il y a autant d'inégalités, pourquoi y a-t-il autant de problématiques de

logements d'urgence ? Parce que l'on a mis en place une société où on a créé l'urgence. On a créé une société concurrentielle avec des gens qui sont plus en plus soumis à la rentabilité. Donc, il y a des explosions de partout et à la fois évidemment dans la cellule familiale. On est contraint avec cette société à subir, et c'est pour cela que je pense qu'encore une fois, ce décalage, c'est de proposer de pousser au contraire ici, cette Métropole à favoriser la démocratie dans cette politique de l'habitat, à favoriser les monnaies locales pour que les personnes elles-mêmes soient en résilience, en capacité de trouver un logement et un travail ou une activité, un coin santé et ainsi de suite, au niveau résilience locale, pour que les gens deviennent eux-mêmes les acteurs de leur démocratie locale et de leur vivre ensemble local. Je pense qu'il va falloir travailler sur cette notion de se recentrer et puis, cela me permet aussi de faire un petit soufflet à la délibération de monsieur RAYNAL du Conseil précédent. Évidemment, puisque j'étais dans la logique de dire : à un moment donné, il y a un problème, quand on va détruire des tours, tout à l'heure on parlait de la verticalité qu'il va falloir trouver des logements, on avait des tours, on les a détruites, alors que justement, il y avait une notion intéressante de savoir comment les gens s'étaient adaptés dans cette localité-là, et peut-être qu'il y avait une possibilité de travailler sur cette logique d'autonomie locale, parce que c'était déjà un petit peu mis en logique de résistance, de résilience, et donc c'était à mon sens intéressant.

Je vais en finir aussi. J'en termine juste pour dire que par rapport à ce qui a déjà été précédemment dit, l'urgence est aussi dans le fait que la pauvreté augmentera et donc l'ambition réellement, c'est d'anticiper cela. Cela veut dire qu'il va falloir vraiment travailler sur justement cette incapacité à accueillir encore plus les personnes qui seront en souffrance, et ce n'est pas forcément qu'intérieur, parce qu'il va y avoir des divisions de partout dans les familles et dans les entreprises et des licenciements massifs, puisque la politique de monsieur MACRON est absolument désastreuse, mais il va falloir aussi travailler sur la logique migratoire, sur laquelle il vous faudra encore plus accueillir ces personnes de l'extérieur. Merci de votre écoute.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PFEIFFER.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Merci, monsieur le Président. Je voulais revenir sur le cœur de cette délibération, puisqu'elle est importante sur le court terme, parce qu'elle a pour objectif de venir limiter les dégâts de la crise que l'on connaît et qui a été évoquée, et j'en redirai un mot tout à l'heure. Elle est importante aussi, car elle s'inscrit dans une optique de moyens et de longs termes sur notre politique habitat, parce que finalement de quoi on parle ? On parle de notre capacité à loger les habitantes et les habitants de nos territoires. On a une croissance de la population qui existe sur l'ensemble de la Métropole, sur l'ensemble du Département d'ailleurs, qui s'explique sur une toute petite partie par des personnes qui arriveraient de l'extérieur, mais en très grande partie, c'est ce qu'évoquait monsieur DUPRAT, par la décohabitation des jeunes et par des familles monoparentales qui se multiplient. Donc on a des besoins plus nombreux, on a besoin de plus de logements pour un même nombre de populations avec en plus, une population qui augmente. Cela devient effectivement une priorité pour nous toutes et pour nous tous. Et ce qui est intéressant dans cette délibération, Jean-Jacques PUYOBRAU l'a présenté tout à l'heure, je ne rentre pas dans les détails, il y a un certain nombre de verrous qui vont pouvoir sauter, qui vont pouvoir évoluer et qui vont permettre de faire évoluer cette progression. Cette feuille de route va aussi s'accompagner d'un renforcement de la stratégie foncière. Demain, on vote une nouvelle convention avec l'établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine qui nous

permettra aussi, d'aller identifier des nouveaux fonciers. Il faudra probablement monter en charge encore dans nos relations avec l'EPF, mais on a des marges de manœuvre et de progression sur ce point-là.

On a aussi besoin, et c'est le travail que l'on a commencé à entamer dans nombreux territoires, d'identifier les zones déjà artificialisées et potentiellement mutables, qui pourraient devenir demain du logement, et cela nous offre aussi des perspectives intéressantes de production.

On a un travail sur la vacance qui est en train d'être mené, qui est compliqué parce qu'il y a beaucoup de logements vacants, mais surtout, parce que les données dont on bénéficie sont extrêmement partielles et les outils à notre disposition sont assez limités, pour remettre les logements vacants sur le marché. Il y a eu une tentative de plusieurs parlementaires, dans le cadre du projet de loi de finance, de fusionner la taxe sur les logements vacants et la taxe sur les résidences secondaires, qui aurait pu être un outil parce que parfois, on a des effets d'aubaine entre ces deux taxes qui n'incitent pas à remettre des logements sur le marché locatif. Et puis, il y a une perspective aussi qu'il va falloir que l'on travaille à très court terme et on a commencé à s'y atteler, c'est la question de la surélévation. On a la possibilité, on parle beaucoup d'acceptabilité de densification, etc., il y a des endroits, il y a des quartiers, on est en mesure de rajouter un ou deux étages à des immeubles, tout en faisant en sorte que cela s'inscrive très bien dans le quartier. Certaines métropoles se sont engagées dans cette voie-là et les résultats sont plutôt intéressants. Et puis, il y a effectivement un travail à réaliser autour de la qualité de l'habitat, cela a également été dit, il faut que l'on construise de qualité avec des tailles de logements qui soient effectivement suffisantes, avec des bâtiments qui bénéficient à la fois d'un confort d'hiver, on sait faire et maintenant il faut que l'on arrive au confort d'été, on voit l'été que l'on a passé, en tout cas, je remercie celles et ceux qui se sont prononcés pour l'amélioration de la qualité de cet habitat qui, *in fine*, sont venus faire un plaidoyer en faveur du label bâtiment Frugal bordelais.

Je voulais revenir sur un point qui me paraît essentiel, on a évoqué à plusieurs reprises, la nécessité d'avoir davantage l'État à nos côtés, je pense que c'est un point qui est essentiel. Olivier ESCOTS parlait de la question du foncier. Congrès de l'USH à Bordeaux il y a un an et demi, le Premier ministre a alors annoncé la mise à disposition de foncier de la part de l'État sur notre territoire pour faire du logement social, un foncier sur la Métropole, à Bordeaux, à Caudéran, un seul foncier. On ne peut pas dire qu'il y ait là, une intervention et un investissement massif de l'État. Lorsque l'État nous demande de faire plus de logements sociaux et qu'on leur explique que nous, on va en faire davantage sur nos opérations d'aménagement et que l'on demande à l'État d'en faire davantage sur l'opération d'intérêt national Euratlantique, l'État nous répond non. Il faut aussi que l'État prenne sa part, prenne ses responsabilités et augmente la part de logements sociaux sur l'OIN.

Et puis, il y a quand même des réformes qui ont lieu ces dernières années, on en a déjà parlé, de la part de l'État, qui rendent difficile la production par les bailleurs sociaux. Il y a la réforme des RLS en contrepartie de la baisse des APL en 2019, c'était -18 millions d'euros sur le territoire, c'était une proposition portée par l'État qui devrait se renouveler et se prolonger sur une nouvelle période, voire qui devrait s'empirer, ce qui va rendre encore plus compliquée la situation des bailleurs sociaux.

J'ai discuté ce matin avec un des plus gros bailleurs de la Métropole, qui me faisait part aussi d'un certain nombre d'événements ou de décisions qui impactent directement ou indirectement les bailleurs sociaux, et sur lequel il faudra aussi que l'on arrive à

interpeller l'État. Ce bailleur me disait : « L'évolution des taux d'intérêt du Livret A en 2023 pour lui, c'est plus + 40 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, d'encours de dette à financer. » Les négociations en cours sur le RLS, cela pourrait être des dizaines de millions d'euros supplémentaires en moins dans la production pour le territoire. Il faut vraiment que l'État soit à nos côtés, aux côtés des collectivités et que l'on se dote à l'échelle nationale, d'une véritable politique nationale de soutien au logement pour la production de logements et en particulier, la production de logement social, parce que si l'État ne s'engage pas à nos côtés, on n'arrivera pas à tenir nos objectifs.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Merci, monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais, si vous le permettez, répondre à notre collègue de Renouveau Bordeaux. Stéphane PFEIFFER effectivement vient de faire référence à l'État, à l'État à nos côtés, il a parfaitement raison. Il a évoqué l'ensemble des dispositifs qui ont été mis en place dès 2018, dans le cadre de la loi de finances de 2018, qui ont fragilisé l'économie de nos offices HLM et qui ne leur ont pas permis de produire, tel qu'ils auraient souhaité le faire, de façon conventionnée avec nous. Donc ces dispositifs de la loi de 2018 ont fragilisé l'économie des bailleurs sociaux. Se rajoute à cela effectivement, l'augmentation du Livret A qui vient ponctionner aussi la capacité à faire des offices HLM, mais au-delà de cela, Madame, vous avez évoqué la notion de pilotage et donc de tableau de suivi, et donc de comptes-rendus. Sachez que c'est quand même l'État, via la Préfecture, qui tient ces tableaux. Cela ne veut pas dire que parallèlement, la Métropole ne tient pas dans le cadre de son dispositif sur la politique de l'habitat, des tableaux qui sont effectivement à votre portée à tout moment. Bien entendu, cela est tout à fait transparent.

Au-delà de cela, ce que j'ai remarqué, c'est dans la majorité des interventions de nos collègues qui sont maires, pour la plupart de ceux qui sont intervenus, ce qui ne veut pas dire que l'intervention de celles et ceux qui ne sont pas maires ne soit pas tout aussi intéressante, c'est, Madame, la difficulté qu'éprouvent les maires à pouvoir contractualiser des programmes de logements dans la mesure effectivement où cela été dit, les procédures sont intenable dans le temps. Monsieur DUPRAT a fait référence à une notion de sept ans, pourquoi ? Parce que l'arsenal législatif a tellement évolué, qu'il nous faut réinterroger systématiquement les permis de construire que nous sommes en train effectivement d'instruire. Donc cela aboutit à sept ans ici, trois ans là-bas, quatre ans ailleurs, *grosso modo*, comme je le disais dans ma présentation, on est à une moyenne de durée d'analyse de quatre ans pour faire sortir un permis de construire et arriver plus exactement à la livraison. L'augmentation des coûts effectivement, des matières premières, qui vient fragiliser l'équilibre des projets qui ont été validés et qui sont réinterrogés par les porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés, et donc, ils viennent vers nous pour que nous acceptions d'une certaine manière, la révision du permis que nous avons préalablement validé. De telle sorte qu'il y ait quand même au bout, *in fine*, de la production de logements. J'ai apprécié d'une certaine manière, tant est soit-il que je puisse juger l'intervention d'Olivier ESCOTS sur les expérimentations. Oui, nous croyons aux expérimentations. Par contre, elles sont elles aussi frappées par la rigueur réglementaire, la rigueur législative qui quelquefois nous empêchent ou en tous les cas, nous prennent un temps infini, s'agissant notamment de la reconversion de bâtiments. Il nous faut des autorisations qui sont très longues à obtenir s'agissant de la prise en compte des vacances. Cela a

été évoqué par Stéphane PFEIFFER à l'instant, qui sont aussi très longues à obtenir. Donc voyez-vous, c'est autant de moments où nous avons besoin effectivement d'un État facilitateur. Je ne dis pas cela par dogmatisme, par idéologie, je sais reconnaître comme tout un chacun lorsque l'État est à nos côtés. Sur l'investissement, je peux considérer que ce n'est pas suffisant au regard de l'enjeu de la transition écologique, dans le cadre effectivement de la production de logements, mais prenons ce qui est à prendre et travaillons avec l'État pour déployer plus en avant ces modes d'accompagnement, mais en tout état de cause, on subit aussi les injonctions de l'État. Il faut quand même que l'on se le dise entre nous, lorsque l'État nous demande de produire et qu'en même temps, il met en place les ZAN qui sont elles aussi recevables, il n'en demeure pas moins que cela va nous contraindre aussi dans notre capacité à produire collectivement sur nos territoires communaux et donc, sur la Métropole bien entendu.

À plusieurs reprises et en creux a été évoqué, monsieur le Président, me semble-t-il, et on l'a déjà évoqué ici, notre vision de l'aménagement du territoire. Oui, la Métropole qui a vocation à croître puisqu'elle accueille de par son attractivité, selon les sources 10, 12, ou 14 000 habitants supplémentaires par an, ce qui nous incombe le devoir de produire du logement, peut être interrogé. Est-ce que nous n'avons pas à regarder, c'est ce que nous avons commencé à faire avec notre collègue vice-présidente ici et Monsieur le Président, dans le cadre des coopérations territoriales, comment on pourrait avoir une vision beaucoup plus large de l'aménagement du territoire, mais cela ne se fait pas en un jour, vous en conviendrez. Il nous faut développer effectivement des structures susceptibles d'apporter du développement économique, susceptibles de réinstaller effectivement des services publics, et à ce moment-là, nous pourrions inviter nos concitoyens à demeurer sur des bassins de vie qui seraient structurés autour de l'emploi, autour des services publics, autour des écoles, autour de la santé, etc. Donc oui, le bilan n'est pas satisfaisant, mais il y a aussi beaucoup de raisons structurelles et conjoncturelles qui nous amènent effectivement à faire ce bilan qui n'est pas agréable à porter, croyez-le bien, au regard, et c'est monsieur POUTOU qui l'a dit, de notre responsabilité qui est celle de construire, pour donner la possibilité à celles et ceux qui sont sur nos territoires d'y vivre, d'y bien vivre surtout, et c'est tout le questionnement que nous devons porter collectivement dans notre politique de la Métropole à vivre que nous allons partager avec notre collègue vice-présidente bien entendu, et qui en a parlé préalablement. Je crois que l'on a effectivement à partager un diagnostic, à proposer ensemble des solutions et à ne pas s'opposer les uns les autres, à ne pas forcément opposer systématiquement les structures les unes contre les autres. Il n'y a pas de dogmatisme, il n'y a pas d'idéologie dans mon propos, il y a effectivement un constat qui est basé sur des faits ténus, objectifs depuis 2019, au regard des contraintes qui sont imposées, au regard de la crise sanitaire que nous avons vécue, au regard de la crise économique que nous vivons et dont nous ne voyons pas la sortie. Nous sommes confrontés à ces difficultés, il n'en demeure pas moins que nous restons exigeants sur les outils mis en place. J'espère qu'ils ont été remarqués. Charge à nous de les faire vivre, de telle sorte qu'ils puissent répondre en partie aux besoins de nos concitoyens.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci beaucoup. Je lance le vote. Franck RAYNAL, et c'est une exception parce qu'en principe, on ne parle pas après le rapporteur.

**M. Franck RAYNAL** : Merci, monsieur le Président. J'avais appuyé tout à l'heure, mais apparemment, cela n'a pas été en compte. Je suis désolé d'intervenir après monsieur PUYOBRAU, mais ce n'est pas pour contredire ce qu'il a dit, donc j'espère qu'il ne m'en voudra pas trop.

Je voulais simplement réagir parce que je ne veux pas laisser, par mon silence, imaginer que je méprise ou que j'acquiesce à certains des propos qui ont pu être tenus. Je dois avouer que j'estime que certains des propos qui sont tenus à cette assemblée et qui viennent d'être tenus, illustrent à l'envi ce que la politique ne devrait surtout pas être. C'est-à-dire une confrontation manichéenne un peu ridicule qui se paie de mots, qui trouve facile des arguments parce qu'ils sont démagogiques, parce qu'ils vont dans l'air du temps, ils vont dans le sens de ce que l'on peut imaginer plaire au plus grand nombre.

Notre grandeur à nous, je pense, élus locaux, c'est de pouvoir concilier des choses qui sont extrêmement difficiles à concilier parce qu'elles sont complexes, parce qu'il faut évidemment donner du logement à tout le monde, il faut évidemment permettre d'avoir une rénovation urbaine des quartiers qui sont dans des difficultés sociales extrêmes, il nous faut également pouvoir tenir compte des impératifs écologiques, il nous faut pouvoir accueillir des nouveaux habitants sur la Métropole et sur nos communes. Tout cela doit être fait en même temps, et il ne faudrait pas, par des propos un peu simples, voire simplistes que certains peuvent tenir, que l'on ait l'impression qu'il suffise de décréter une priorité qui d'ailleurs changera demain, mais que l'on donne une priorité pour donner un coup de barre dans un sens et surtout, se donner bonne conscience de cette manière-là. Considérer par exemple, et c'est ce qui m'a fait réagir, que le fait de détruire des tours à Saige, ce qui n'est pas encore fait d'ailleurs, mais qui est aujourd'hui décidé, serait un crime de lèse-logement et viendrait accroître la précarité des logements sur la Métropole, je pense, est une simplification extrêmement abusive. On en a déjà débattu, donc je ne vais pas rouvrir le débat, je vais simplement dire qu'il y a tout, toutes les villes, tous les maires qui ont des quartiers politiques de la ville qui ont été construits à une époque avec une forte concentration de logements, dans des formes urbaines qui sont aujourd'hui extrêmement contestées, comme des barres, comme des tours, tous les maires et notamment ceux dans cette assemblée qui sont concernés, ont pu engager des programmes de rénovation urbaine pour justement dédensifier ces logements, permettre qu'il y ait à nouveau une qualité de vie qui soit là. Donner simplement du logement n'est pas suffisant, on n'est pas dans les années 60 ou 70 où on devait faire du béton et où on devait faire de la quantité de logements, ce n'est pas simplement de la quantité, c'est de la qualité, et pour sortir de ce paradoxe et de cette contradiction dans lesquels nous nous trouvons, nous devons concilier en permanence la quantité et la qualité de ces logements. C'est tout cela, et bien sûr dans un respect de la consommation des ressources naturelles, dans un respect de logements qui soient écologiquement responsables. Tout cela doit se faire ensemble, et il serait dommage que l'on réduise un certain nombre de nos actions à juste un aspect. On peut évidemment contester les décisions qui sont prises, mais c'est parce que nous devons considérer la totalité de ces dimensions, que je pense notre rôle d'élus locaux est difficile, mais il est passionnant et il ne se paie pas de manichéisme de façade, qu'il est facile d'avoir quand on est dans l'opposition, quand on entend y rester parce que l'on a des positions qui sont toujours extrêmes. Et là, je m'adresse clairement à monsieur POUTOU et monsieur MORISSET. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Donc le vote, merci de voter pour ceux qui ne l'ont pas encore fait.

92 votants

9 abstentions.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Madame BONNEFOY,**  
**Monsieur CAZENAVE, Madame**  
**FAHMY, Madame HELBIG,**  
**Monsieur MARI, Monsieur**  
**MORISSET, Monsieur POIGNONEC,**  
**Monsieur POUTOU, Monsieur**  
**PUJOL**

Il nous reste 35 délibérations. Si vous voulez que l'on arrive au bout, on va essayer d'avoir des propos concis. On passe à la délibération suivante. Monsieur PAPADATO.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Délibération 189, Patrick PAPADATO, adoption de la stratégie de résilience agricole et alimentaire.

**M. PAPADATO**

**(n°189) Adoption de la stratégie de résilience agricole et alimentaire -  
Décision - Autorisation**

**Monsieur PAPADATO** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Oui, merci. Rapidement, je vais voter pour, je suis très content qu'il y ait cette délibération qui soit mise en débat, on sait que je suis très attaché à l'urgence et surtout à l'autonomie, donc à l'urgence par rapport à ce qui a pu se passer avec à la fois le réchauffement climatique, mais comme aussi tout un tas de catastrophes annoncées. Je voulais surtout marquer le fait qu'il n'est pas facile, même si cela arrive deux ans après un début de mandature, de proposer une politique agricole parce qu'évidemment, il y a une inertie à identifier ce qu'il y a sur le territoire pour vraiment faire en sorte que la politique soit en cohérence avec les années à venir. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été proposé, et en même temps, cela me permet de dire que ce que j'avais en responsabilité au CCGAD en tant qu' élu de Saint-Médard-en-Jalles, et qui m'a été enlevé finalement, je vois qu'il y a un très bon remplacement, cela fait plaisir à voir et j'espère que les habitants de la Métropole en profiteront, merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci.

**Mme Anne FAHMY** : Merci, monsieur le Président. Je voudrais d'abord remercier monsieur PAPADATO et les services d'hier et d'aujourd'hui, qui ont fait un travail considérable du diagnostic jusqu'à la concertation avec les différents acteurs du système alimentaire et agricole local, pour nous proposer aujourd'hui cette stratégie de

résilience agricole et alimentaire. C'est un sujet extrêmement important. Les questions de l'agriculture et de l'alimentation sont au cœur des enjeux environnementaux et ils nous obligent. Nous soulignons le projet européen qui nous est apporté aujourd'hui dans le cadre du projet *Foot trail*, et nous soutenons également votre demande de labellisation projet alimentaire territorial. Sur cette stratégie, je voudrais partager avec vous juste deux, trois points de réflexion ou commentaires. La question territoriale d'abord. Elle est un point essentiel pour la réussite du dispositif, indispensable de contractualiser bien sûr avec les territoires voisins, les circuits alimentaires locaux sont des leviers pour l'accroissement d'activité, le maintien de l'emploi dans les territoires ruraux, mais aussi des facteurs de cohésion sociale et territoriale. La coopération avec les territoires voisins, si elle est abordée dans votre stratégie, n'est cependant pas traitée à l'aune du millefeuille territorial et des compétences de chacune des collectivités, et je crois qu'il va falloir aller plus loin que de simples axes de coopération. Il faut s'assurer que chacun partage les compétences, qu'il n'y ait pas de doublon et que les choses avancent à la bonne échelle territoriale à chaque fois. Il est, par ailleurs, indispensable d'associer les communautés de communes extérieures à la Métropole, et cette transition ne pourra se faire qu'avec une programmation globale des cultures sur la Gironde et la Nouvelle-Aquitaine.

Sur le foncier maintenant. Au cœur des enjeux, si demain on veut atteindre les objectifs qui sont posés, il faut aider les transmissions bien sûr, il faut accompagner ce retour à la terre auquel on assiste aujourd'hui, mais c'était déjà une question que vous vous étiez posée en 2018 quand vous avez adopté ici la politique agricole métropolitaine, et vous aviez identifié des outils. Vous aviez identifié des leviers, vous aviez identifié des enjeux, et moi, je ne sais pas très bien ce qui a changé depuis, ce qui a avancé et ce que vous avez trouvé de nouveau sur ce sujet.

S'agissant enfin de la question de l'alimentation et plus particulièrement de la question des produits bio, vous avez plusieurs fois dans votre présentation, et je l'ai noté, mentionné le « autant que possible bio », mais vous avez aussi mentionné vos objectifs ambitieux en la matière et des seuils de 30 % d'installations certifiées bio d'ici 2027, demain, 50 % d'ici 2030. Alors certes, bien sûr, les impacts favorables de l'agriculture bio, tant sur la santé que sur l'environnement, ne sont bien sûr plus à démontrer, et elle doit jouer un rôle moteur dans l'évolution des pratiques. Pour autant, il me semble important aujourd'hui de dire que nous ne devons culpabiliser personne et ne laisser personne au bord du chemin, tant du côté des producteurs que des consommateurs, et c'est le jour où il faut le dire. Après de fortes vagues de conversion, des interrogations sur la pérennité de l'équilibre économique de l'agriculture biologique sont apparues et de fait, le marché a connu un retournement en 2021, avec pour la première fois, une baisse des ventes en bio et des producteurs en très grande difficulté financière. D'un autre côté, de plus en plus d'agriculteurs s'engagent dans une démarche agro-écologique avec par exemple, la certification HVE tant dans l'agriculture que dans le secteur viticole, et ces éléments doivent être pris en considération dans les indicateurs et aussi dans nos objectifs, et nous devons poser comme principe que nous allons tendre vers le bio bien sûr, que nous allons accompagner les agriculteurs bio, aider à structurer la filière, aider à la juste rémunération, aider à l'acceptabilité et l'accessibilité des produits bio, mais nous devons aussi reconnaître qu'il y a une autre agriculture en transition agro-écologique qui participe, et de notre résilience et de notre souveraineté alimentaire. Et avant tout cela, il faut, je le rappelle à chaque occasion, encore, surtout défendre aujourd'hui, demain et toujours, le fait qu'il faut bien manger, accompagner les habitants vers une alimentation juste, équilibrée, des fruits et légumes, cela doit toujours être notre première priorité. Notre première priorité, favoriser les produits sans intrants, éduquer au goût, limiter le gaspillage alimentaire, garantir la traçabilité, la

transparence et la proximité, merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Madame MELLIER**.

**Mme Claude MELLIER** : Monsieur le Président, chers collègues. Cette délibération me semble effectivement importante. Un travail de concertation a été mené auprès des acteurs du système alimentaire local des services de Bordeaux Métropole, des élus métropolitains, pour élaborer une vision à long terme de Bordeaux Métropole pour l'alimentation et l'agriculture. Je dirais que le document est de grande qualité. Aujourd'hui, les questions de production de quantité d'aliments disponibles pour chacun, de primer, maîtriser, de qualité des aliments, de l'influence de la distance entre le lieu de production et de consommation sur les écosystèmes, sur l'environnement. Toutes ces questions se sont désormais bien ancrées dans la demande sociale, si bien que se nourrir revêt de nos jours, une dimension civique revendiquée comme l'illustre l'essor des labels liés à la qualité des aliments et de leur mode de production ou les questions des conditions de travail et de rémunération du producteur. Cependant, les accords de libre-échange avec d'autres pays ou continents, comme celui de la Nouvelle-Zélande, qu'il convient de dénoncer, risquent de mettre à mal une filière agricole et notre sécurité alimentaire. Je tenais à préciser ces éléments-là, car dans notre démarche de stratégie de résilience, on ne peut pas non plus ignorer cette réalité. D'autre part, si nous voulons assurer la réussite de notre ambition de résilience alimentaire, nous devons rompre avec les logiques assurantielles qui, dans leur logique rentable, ne pourront pas répondre aux défis des changements climatiques. Il nous faudrait aller vers un fonds professionnel mutuel et solidaire encadré par les pouvoirs publics. Ce fonds mutuel pourrait être alimenté en plus des ressources déjà existantes par des prélèvements, sur les bénéfices des groupes agroalimentaires, des groupes de distributions et de l'industrie phytosanitaire.

Voilà quelques éléments sur les enjeux et maintenant, je reviendrai précisément sur la délibération. Orientons-nous vers tout ce qui peut être fait pour relocaliser dans les productions, afin de réduire notre dépendance agricole, afin de diminuer le contenu carbone de nos consommations alimentaires, en rapprochant les lieux de production et de consommation, mais aussi de préparer nos sociétés à des chocs systémiques futurs pouvant mettre en péril les champs de production et distributions alimentaires, c'est donc agir pour la sécurité alimentaire. Et la question de la formation des jeunes est effectivement une des clés, je dis bien une des clés, pour l'avenir. Agissons au local dans la Métropole, avec l'objectif de coopérer avec les territoires voisins, comme cela s'est réalisé dans le passé en direction des divers bassins de production agricole. Travailler la résilience en tenant compte donc des territoires environnants, des synergies, des complémentarités, notamment avec le Lot-et-Garonne, la Dordogne et les Charentes. Cette synergie peut s'appuyer également sur l'activité portuaire et sur les structures, telles que le marché d'intérêt national. En effet, le marché d'intérêt national, le MIN, assure depuis 1963, l'approvisionnement et la vente de produits alimentaires et non-alimentaires professionnels. Pôle économique avec 70 % des fruits et légumes qui proviennent du local, c'est-à-dire de Val-de-Garonne de la CALI. Afin de répondre aux enjeux de croissance, un projet de développement du site bordelais est en réflexion avec une opération immobilière appelée « ceinture bâtie », consistant en la création de surface en frange de bâtiments actuels. À cet égard, un futur pavillon gastronomie est prévu pour promouvoir les produits locaux. Enfin, le MIN souhaite développer la mise en relation des acteurs producteurs et fournisseurs afin de valoriser les circuits courts qui est un des éléments importants de la délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Je ne vais pas ressortir le topo, le désaccord que l'on a, j'ai l'impression que c'est exactement le même que sur tous les thèmes abordés. Là, on avait le logement, là, c'est la résilience agricole ou alimentaire, et il y a une sorte de décalage, il y a un accord, on partage les préoccupations qui sont affichées ensemble, être sur la même ligne, mais c'est tellement peu ambitieux, cela ne va tellement pas loin ou cela ne remet tellement pas en cause les raisons des problèmes, que l'on se demande si on est vraiment d'accord. Là, on s'abstient parce que l'on ne va pas voter contre encore une fois, parce que ce qui est affiché et les intentions, tout cela, on est d'accord, mais on ne partage pas quand même, parce que cela doit vous signifier quelque chose le fait que l'on a l'impression que vous n'osez pas, on a l'impression même des fois que vous ne croyez pas vraiment à ce que vous dites ou à ce que vous écrivez, et cela fait bizarre parce qu'il y a quelqu'un qui citait un livre, je ne sais plus qui, moi, j'en ai un à citer qui est très intéressant, cela s'appelle *Reprendre la terre aux machines*, je ne sais pas si vous connaissez, c'est Atelier paysans, c'est un collectif de paysans, un peu bretons, un peu tarnais, et très radicaux, enfin dans le bon sens du terme, ce ne sont pas des écoterroristes et justement, ils se posent tous ces problèmes-là en tant que paysans, et ils discutent du lien entre les paysans et les zones urbaines ou périurbaines, mais ils remettent en cause, néanmoins c'est clair, ils remettent les politiques agricoles qui sont menées depuis l'après-guerre et qui ont ramené à une situation catastrophique pour tout le monde au niveau alimentaire, au niveau même de l'emploi, enfin toutes les questions sociales, et dans ce que vous écrivez, c'est toujours cela qui manque. C'est qu'il y a un constat, vous voyez bien que cela ne va pas, vous voyez bien qu'il y a des choses à faire, vous voyez bien qu'il y a une direction à prendre, mais cette direction à prendre, vous avez du mal à la prendre vraiment parce que cela suppose se confronter avec des logiques qui sont en place, et tant que l'on ne se coltine pas à ces logiques-là, tant que l'on n'analyse pas les problèmes, tant que l'on ne remet pas en cause ce qui est à l'origine de toutes les injustices, de tout ce qui ne va pas, on ne peut pas avancer, et donc c'est un peu cela toujours. Là, sur la question de la résilience alimentaire, c'est un peu le même problème que l'on se pose. Après, je vais arrêter là peut-être, mais j'avais une note à lire, parce qu'il y a un aspect aussi, je lis de mon Conseil scientifique, c'est l'aspect par exemple de renforcer, de donner plus d'argent à la banque alimentaire et on se dit : OK, mais cela ne peut pas être que cela le rôle des pouvoirs publics. Vous ne faites pas que cela, mais il y a quelque chose qui est trop léger, cela poserait le problème encore une fois, d'un service public aussi de l'alimentation. On le voit, il y a eu même dans le journal *Sud Ouest*, je ne suis pas fan de *Sud Ouest*, mais il y a pas mal d'articles en ce moment sur la précarité alimentaire et, notamment étudiante, et on mesure quand même un petit peu l'ampleur des dégâts aujourd'hui, et on se dit que les réponses par rapport à cela sont toujours en deçà. On est loin du compte, c'est le logement, c'était le même problème d'une certaine manière. Je ne vais pas vous embêter trop longtemps là-dessus, mais il n'empêche que c'est un peu ce problème que l'on a en permanence quand on lit les choses. J'arrête là, donc on s'abstient.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Brigitte BLOCH.

**Mme Brigitte BLOCH** : Bonjour à tous, merci pour ce travail. Je voulais juste intervenir sur l'importance de ce sujet de l'alimentation responsable pour le tourisme, parce que

cela fait partie des éléments quand on interroge aujourd'hui les touristes sur les évolutions de leurs comportements, ils sont extrêmement attentifs aujourd'hui à des choix d'alimentation de proximité, on produit en circuit court et donc, on se satisfait de pouvoir travailler ensemble sur ces sujets. Il y a plusieurs dispositifs qui sont lancés de travail avec les professionnels à Bordeaux pour les accompagner, je dis à Bordeaux au sens Bordeaux Métropole pas Bordeaux ville, pour accompagner les professionnels de la restauration notamment, en matière de circuit court, mais aussi de réduction des déchets, d'impact carbone des menus. On a été retenu dans un dispositif aussi avec des financements régionaux d'expérimentation dans ce domaine, et quand je vois dans le document qui est mentionné, une marque ou une distinction pour les restaurants qui seront engagés dans une démarche, je pense vraiment qu'il faut que l'on y travaille ensemble, puisque l'on réfléchit à une distinction générale des professionnels engagés et responsables dans l'agglomération, donc que l'on fasse ce travail ensemble pour que cette distinction soit partagée dans toute la filière qui prend en considération ces sujets, merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci.

**Mme Karine ROUX-LABAT** : Merci de me donner la parole. Je voudrais faire une petite remarque, parce qu'il ne me semble pas que ce sujet sur la ressource alimentaire issue du fleuve et des rivières ait été abordé dans le cadre des COPIL, auxquels j'ai essayé d'être le plus assidue possible pourtant. Cela pourrait être intéressant pour la suite que l'on se penche sur cette ressource alimentaire qui est locale, qui est accessible et qui ne bénéficie pas du même éclairage que les poissons d'eau de mer, puisqu'il y a des techniques de commercialisation, il y a une réglementation sur la commercialisation qui est différente des poissons de mer, et donc, je pense que cela pourrait être intéressant de regarder de plus près cette ressource alimentaire issue des fleuves et de nos rivières, parce qu'elle est très importante. Et avant peut-être d'aller à Milan ou ailleurs, je vous encourage à rencontrer les pêcheurs de l'Association des pêcheurs de l'Eau Bourde qui ont évoqué cette problématique avec moi récemment, à l'occasion de la journée de la biodiversité à Gradignan.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Madame DEMANGE**.

**Mme Eve DEMANGE** : Mes chers collègues. Nous nous réjouissons de voir l'aboutissement de longs mois de travail, avec cette stratégie de résilience agricole et alimentaire ambitieuse et chiffrée portée par **Patrick PAPADATO**, les 28 communes et plusieurs centaines d'acteurs agricoles et alimentaires sur notre territoire. 45 fiches actions avec des budgets dédiés et des calendriers fixés sur ce sujet, c'est une première dans notre Métropole. Nous saluons l'important travail de fond qui a été coordonné durant toute la période de concertation par la direction de la nature et le service de la gouvernance alimentaire. Vous avez été nombreuses et nombreux à vous mobiliser. Cela nous a permis de coconstruire cette stratégie, en partant de l'expérience du terrain et d'apporter des actions très concrètes aux problématiques soulevées tout au long des échanges. Nous saluons en particulier le lancement d'une véritable politique foncière agricole et naturelle métropolitaine. Elle va nous permettre de stopper l'hémorragie agricole qui vide nos territoires de ses forces vives. Nous allons encourager l'installation de porteurs de projets en agroécologie et en agriculture urbaine, et soutenir la transmission des exploitations, le sujet majeur des prochaines

années.

La mise en place d'une école maraîchère de référence va nous permettre de former une nouvelle génération d'agriculteurs et d'agricultrices avec bien sûr, la volonté de reconstituer la ceinture maraîchère autrefois prospère, et d'améliorer la résilience alimentaire métropolitaine pour nourrir les habitantes et les habitants de nos villes en circuits les plus courts possibles, et mieux rémunérer les producteurs qui nous nourrissent, enjeu fondamental pour nous tous.

Je me réjouis bien entendu, en tant que vice-présidente du MIN de Bordeaux Brienne, de voir le retour du MIN au cœur de la stratégie de résilience agricole et alimentaire métropolitaine, car la situation centrale de cette plateforme logistique, son savoir-faire et son incroyable dynamisme économique en font un acteur de premier plan, pour faciliter l'approvisionnement en produits régionaux de qualité, sains, bio, des restaurants, commerces et artisans de bouche dans nos communes. Cela va nous permettre également de travailler sur le dernier kilomètre afin de décarboner les transports dans la Métropole.

Pour le SIVU comme pour toute la restauration scolaire métropolitaine, nous nous félicitons également du travail à venir sur les marchés publics, pour permettre l'accessibilité des producteurs et opérateurs locaux au marché de la restauration collective. Nous savons tous que réduire notre consommation de viande et adopter des recettes plus végétales dans nos assiettes est le levier pour réduire l'empreinte carbone de notre alimentation. Notre alimentation étant elle-même l'une des trois principales sources d'émission carbone de chacun d'entre nous.

Enfin, en tant qu'élue en charge de la résilience alimentaire à Bordeaux et élue au Département, porteuse de nombreux projets d'agriculture et d'un programme transverse de démocratie alimentaire, je suis ravie de voir les budgets et les moyens augmenter de près d'un million d'euros par an, sur tous les axes de cette politique. Le soutien de la Métropole, son ingénierie, sont essentiels pour nous permettre de réussir les projets dans nos communes, grâce aux collaborations avec le Département et la Région qui ont été amorcées aux budgets conséquents que nous allons mobiliser, nous allons faire de Bordeaux Métropole une des intercommunalités les plus engagées dans la transition alimentaire et être à la hauteur des enjeux sociaux et écologiques à venir.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci, monsieur le Président. Je vais abonder dans le sens de Monsieur POUTOU finalement, vous parler d'ambition à 30 % aujourd'hui et 50 % en 2030. Écoutez bien monsieur POUTOU, je trouve que finalement, puisque nous savons tous que l'on a une autosuffisance d'une demi-journée sur la Métropole, profitons de cette délibération pour aller encore beaucoup plus loin. Je serai beaucoup plus bref que tous les intervenants précédents, je vous rassure tout de suite. Allons beaucoup plus loin, expérimentation par expérimentation, visons le 100 % bio, circuits courts, agriculture responsable, c'est à notre portée très certainement et pour pas très cher certainement. Je pense que tant qu'elle y est, allons-y complètement et au moins, on pourrait être fier de ce que l'on fait parce que je trouve que là, on est dans la demi-mesure tant qu'à faire, et je partage l'avis de monsieur POUTOU, à titre personnel, je le dis tout de suite.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Oui, monsieur le Président, chers collègues. Je vais poursuivre sur cette question, notamment de la solidarité alimentaire et de la lutte contre la précarité, et là, je vais peut-être intervenir plus en tant qu'adjointe au maire de Mérignac en charge de l'action sociale et solidaire, où nous avons pu et nous nous emparons de cette question-là. Je félicite tout ce travail qui nous a été présenté, parce qu'il nous a permis, il nous permet et il nous permettra encore plus demain, de poursuivre nos actions que nous menons chacun dans nos CCAS notamment, pour trouver les bonnes réponses dans une action coordonnée, cohérente, et dans une politique volontariste de la Métropole, ce qui n'a jamais été le cas. Je veux dire que sur le CCAS, bien évidemment nous luttons en développant les solidarités alimentaires, notre souhait, c'est bien évidemment de faciliter l'accès à une alimentation saine et variée, à s'approprier le bien manger et c'est fort de le dire pour une certaine population, de favoriser le vivre ensemble, de lutter contre l'isolement, de lutter contre le gaspillage alimentaire, d'améliorer la santé des populations, de transmettre les bonnes pratiques. Et tout cela, nous le faisons au travers de projets, à travers une ferme urbaine qui va bientôt voir le jour à Mérignac et aussi, en développant une épicerie sociale mobile, en développant un restaurant solidaire, et tout ceci est permis et facilité par cette politique de la Métropole. Je remercie beaucoup ce travail. J'ai pu constater combien cela a donné aussi beaucoup d'énergie et d'enthousiasme aux différents CCAS, je ne parle pas que du mien, je pense que l'on en a tous ici qui sont extrêmement actifs déjà dans ce domaine-là, et cela leur a donné une respiration. Donc merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PAPADATO, vous avez le dernier mot.

**M. Patrick PAPADATO** : Merci. Un dernier mot peut-être qui sera un peu long, parce que je vais peut-être essayer de globaliser, en tout cas, je voudrais déjà vous remercier pour vos interventions. Je pense que cela va directement au cœur et qui fera chaud au cœur à toute l'équipe de la stratégie. Je vous avoue qu'ils ont travaillé d'arrache-pied pour sortir cette délibération aujourd'hui, donc je pense qu'en tous cas, vos encouragements iront droit à cette équipe. En tout cas, monsieur POUTOU, j'aimerais bien que vous reveniez sur votre vote, je vais simplement vous expliquer pourquoi. Cette stratégie n'est pas sortie de mon chapeau, du chapeau de notre équipe, elle est sortie du travail de collaboration, de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Lorsque vous intervenez souvent, monsieur POUTOU, je vous écoute souvent en Conseil municipal ou en Conseil des métropoles, vous vous appuyez souvent sur votre comité scientifique. Nous avons la chance aussi à Bordeaux Métropole, d'avoir un comité scientifique qui s'appelle le CCGAD, je vous encourage à venir ou d'envoyer quelqu'un de votre sensibilité politique, parce que globalement, les 45 actions qui vous sont proposées aujourd'hui viennent de ce CCGAD, et je regrette que malheureusement, vous ne souteniez pas toutes les associations à la fois de l'aide alimentaire, de l'alimentation, des agriculteurs sur le territoire qui attendent beaucoup de cette stratégie agricole et alimentaire. J'aimerais bien que, vraiment, vous reveniez, parce que visiblement, nous avons la possibilité peut-être aujourd'hui d'avoir un vote unanime sur cette stratégie, et je souhaiterais que vous reveniez vraiment sur cette position et sur cette abstention.

Quelques mots, si vous me permettez. Bien sûr, bien évidemment, nous ne réussirons pas ce challenge tout seul, il y aura la nécessité de devoir avec les autres territoires, et c'est ce que nous faisons, nous discutons avec le Département, nous discutons avec la Région, et il est tout à fait évident que cette stratégie ne réussira que si nous globalisons à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, c'est le premier point. Pourquoi pas un 100 % de bio ? Tout simplement parce que l'idée, ce n'est pas d'exclure les autres positions, en tout cas, les positions des agriculteurs, nous finançons leur transition. L'idée bien sûr, c'est de les amener à, mais il n'y a aucune volonté de les exclure. Je rappelle brièvement que bien sûr, les pesticides sont nocifs pour la santé des humains, surtout en milieu urbain, que toutes les exploitations ont des voisins et que la biodiversité est directement impactée, mais notre objectif, c'est juste de les amener à une démarche plus en agroécologie avec une vision à 100 % en agroécologie, et madame FAHMY, l'HVE en fait partie et il n'y a pas de volonté de notre part d'exclure, c'est juste d'essayer de les amener vers une meilleure prise en compte de la biodiversité. C'est pour le premier point. C'est vrai que le bio est en baisse, mais nous avons un formidable outil qui est la restauration collective. J'étais hier d'ailleurs, aux Journées régionales de la restauration collective et le bio est un formidable levier pour changer à la fois les comportements, mais aussi pour soutenir toute la filière des exploitants agricoles. Je pourrai en parler pendant une heure, je ne serai pas trop long parce que je pense que l'on a débordé. Je finirai juste par vous reconfirmer qu'avec l'adoption de cette stratégie de résilience agricole et alimentaire, nous pouvons être fiers collectivement de devenir une des métropoles les plus volontaristes au niveau français et européen, en termes d'agriculture et d'alimentation. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote.

Total des votes : 97.  
2 personnes n'ont pas voté.  
Sur les votants :  
96 pour  
1 abstention  
0 contre  
0 non-participation au vote.  
La délibération est adoptée et je vous en remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

Je vais donner le résultat de l'élection du troisième conseiller délégué. Monsieur THONY était candidat :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66  
Bulletins blancs : 3  
Bulletin nul : 1  
Reste le suffrage exprimé 62  
La majorité absolue était 32.  
Donc Monsieur THONY est élu, je l'en félicite.

*Applaudissements.*

Délibération suivante.

**M. Stéphane PFEIFFER** : délibération 198, dans la délégation de monsieur RUBIO, mise en œuvre d'une stratégie métropolitaine en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI)

**M. RUBIO**

(n°198) **Mise en œuvre d'une stratégie métropolitaine en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) - Décision - Autorisation**

**Monsieur Alexandre RUBIO** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur FEUGAS.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier sur la GEMAPI pour le Groupe communiste, est d'une grande importance pour notre territoire et les populations. Les bouleversements climatiques, provoquant des événements exceptionnels, posent de manière nouvelle la question de la gestion des inondations. Les services ont fait un énorme travail sur cette question qui demande un haut niveau de technicité. Autant se le dire, même si nous essayons au maximum d'anticiper, nous avançons aussi avec des doutes et de nombreuses inconnues, quant aux véritables mécanismes qui vont se mettre en place. À ce titre, la phase de sécheresse et canicule que nous venons de traverser montre que la mécanique du dérèglement climatique peut nous faire battre tous les records. C'est donc aussi avec beaucoup d'humilité qu'il faut appréhender les décisions que nous prenons. C'est la demande aussi comme sur bien d'autres questions, qu'un travail de pédagogie et de culture du risque soit développé en direction des populations et des élus. Là encore, les événements de cet été avec de grands incendies montrent que cette culture a disparu dans nos populations. C'est un apprentissage que nous devons construire en commun.

Enfin, notre groupe approuvera la mise en place de la taxe au vu de son impérieuse nécessité. Cependant, permettez-moi de rappeler ici qu'il y a encore 15 ans, cette compétence relevée de l'État, nous sommes une nouvelle fois face à un désengagement de l'État. Notre groupe est favorable à une gestion au plus près avec les acteurs du terrain, à une vraie démocratie sur la GEMAPI, mais cela ne peut se faire sans une solidarité nationale forte en faisant peser le poids financier sur les collectivités et les populations locales. Ce n'est pas notre vision de la République. Le Groupe communiste votera pour cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur GHESQUIERE.

**M. Maxime GHESQUIERE** : Chers collègues. Tout d'abord, je souhaiterais remercier l'ensemble des services qui ont effectué un travail remarquable sur cette question de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention inondations. Je remercie également monsieur RUBIO et l'ensemble des membres de ce groupe de travail au regard de l'investissement donné pour permettre à la Métropole de se doter d'une réelle stratégie sur les risques inondations de notre territoire, mais également, la préservation des milieux aquatiques. D'ailleurs, la qualité des échanges lors de ces réunions du groupe de travail à GEMAPI, a montré que tous les élus de ce groupe ont un intérêt à

la nécessité d'anticipation des comportements face à l'aggravation des phénomènes climatiques des années à venir. Il faut le dire, cette vision dont se dote la Métropole, entre en parfaite adéquation et en lien avec l'un des projets phares de notre mandature qui est le passage en régie publique de l'eau portée par notre vice-présidente, Sylvie CASSOU-SCHOTTE. Cette question de la ressource en eau face au dérèglement climatique, nous oblige à repenser notre vision et notre rapport à la nature. Nous devons comprendre que notre meilleur allié dans cette situation est la nature elle-même, et pour cela, nous devons la préserver et la protéger. Je siège actuellement dans deux syndicats de bassins versants, celui du Gua et celui de l'Artigue et de la Maqueline. La demande d'investissement et les charges de fonctionnement sont importantes pour préserver la faune et la flore, mais également, pour protéger les personnes et les biens.

En 1972, Christopher STONE publie un ouvrage qui s'appelle *Les arbres devraient-ils pouvoir plaider ?* Ce texte d'une renommée internationale montre l'intérêt de donner des droits à la nature. Si certains pays se sont déjà dotés d'un arsenal juridique fort, nous sommes en retard en France aujourd'hui. Si nous voulons protéger les espaces aquatiques, il est temps de reconnaître des droits. La reconnaissance juridique des espaces naturels et, notamment ceux des fleuves et des cours d'eau, est un impératif pour garantir une protection efficiente de ces derniers. Nous devons nous inspirer de ce qui existe déjà sur tous les continents, et en Europe, l'Espagne vient d'ouvrir la voie de la reconnaissance juridique de la Mar Menor où sept citoyens pourront intenter des actions en justice au nom de la Lagune. La proposition a été soutenue au Sénat espagnol par tous les partis politiques, sauf sur l'Extrême droite. En cela, je pense que nous devons collectivement prendre ce virage de la reconnaissance juridique et permettre une meilleure protection des Jalles, des Esteils, des Castres, des Rouilles, de l'ensemble des ruisseaux qui traversent notre territoire de Bordeaux Métropole, et, qui sait, peut-être un jour, monsieur le Président, grâce à votre soutien, une reconnaissance juridique de Garonne. En attendant, je tenais à vous informer que le Maire de Bordeaux, Pierre HURMIC, intervient demain à 14 heures dans les tribunes de la presse sur ce sujet. Est-ce que Garonne pourrait-elle avoir les mêmes droits que vous ? Enfin, je me tiens à votre disposition si vous souhaitez approfondir ce sujet, et permettre à notre Métropole de se doter des outils possibles pour prévenir et limiter les effets du réchauffement planétaire sur notre territoire, tel que cette stratégie de la gestion des milieux aquatiques et des préventions inondations, que cette stratégie va nous permettre. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Oui, merci monsieur le Président. Rapidement, parce que je ne voulais pas intervenir là-dessus, mais je crois que cela corrobore un peu les propos par rapport à la politique du logement et de l'habitat qui a été récemment délibérée. C'est qu'il y a, dans le cadre d'ailleurs même des inondations ou dans le cadre de la grêle ou dans le cadre d'incendies que tout le monde commence à être conscient des gravités des événements. Je crois qu'il faut surtout aussi se rappeler que le logement d'urgence joue un rôle, en particulier quand les assurances mettent du temps à rembourser les gens. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on est quand même dans une problématique de rénover des logements qui ont été inondés ou dans d'autres cas, et donc cette inertie-là joue un rôle majeur aujourd'hui sur la capacité des gens à trouver des solutions et bien souvent, cela impacte la politique du logement sur la logique de l'urgence. En effet, il faudra répondre à reloger momentanément des personnes. Je crois que de ce côté-là, il y a vraiment des choses à faire pour qu'un mot soit dit, franc, aux assurances,

pour qu'elles fassent rapidement les remboursements qu'elles doivent faire. Je crois que là-dessus, il y a vraiment aussi une question de moyen et de volonté, merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur SUBRENAT.

**M. Kévin SUBRENAT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, bonsoir. Je tenais d'abord à vous remercier, monsieur le Président, je vous avais alerté il y a à peu près 18 mois sur le fait que cette délégation, j'avais l'honneur d'avoir le mandat précédent, était pour moi, orpheline ou peut-être diluée dans plusieurs politiques, et vous avez répondu favorablement en nommant monsieur le Maire de Bassens, Alexandre RUBIO, pour mener à bien ce projet qui nous concerne quasiment tous, parce que toutes les communes de la Métropole ne sont pas situées en zones inondables. Néanmoins, il y a une vraie solidarité qui s'opère, et Alexandre RUBIO a fait un travail formidable dans la continuité. Cela a d'abord permis aux services d'avoir un vrai relais politique, pour savoir dans quel sens aller. La concertation qui a été menée pendant plusieurs mois était de bonne facture, et je tiens sincèrement à remercier les services qui essaient systématiquement de vulgariser, parce que l'on est rempli d'acronymes et de particularités dans ce domaine, il y a eu donc un vrai travail effectué.

La grande interrogation aujourd'hui, c'est sur le mandat précédent, il y avait la gestion des risques au sens large, on y a répondu favorablement sur le volet GEMAPIEN, en revanche les risques feux de forêt ou les risques carrière, à ma connaissance, sont encore orphelins. Si vous pouviez donc regarder ce qui s'est passé cet été, avoir de nouveau un petit intérêt pour cela, de manière à ce que l'on puisse se staffer et avoir une vraie orientation, ce serait, je pense, bienvenu pour des communes qui sont situées proche de ces forêts.

J'avais un point peut-être de divergence. Quand j'entends parler de préservation déjà des deux Estells, j'y mettrais peut-être des guillemets. Elles ont tellement été préservées ces Jalles, qu'aujourd'hui, elles ne sont plus entretenues. Et de fait, vu qu'elles ne sont plus entretenues, nous avons des marais qui ne se vidangent plus, donc qui meurent. Vous avez donc des arbres qui étaient magnifiques, des chênes centenaires qui sont tout simplement au bout de deux, trois, quatre ans, qui ont les pieds dans l'eau et mécaniquement ils sont asphyxiés. L'homme a donc aussi son intérêt, son importance bien entendu, qu'il faut préserver notre Garonne, notre Dordogne, nos fleuves. Néanmoins, il faut pour autant, les entretenir. Et pour les entretenir, il faudra forcément du monde. Passer de 17 à 35 ETP, c'est une bonne dynamique, c'est génial. En revanche, il va falloir les recruter. Aujourd'hui, je pense que toutes les communes ont à peu près les mêmes difficultés, à savoir des problèmes de recrutement et là, en plus, on a besoin de techniciens un peu particuliers. On propose vraiment d'anticiper ces recrutements. Tout en sachant que pendant deux années, un poste de technicien de rivière était vacant et on a eu du mal à recruter, même à l'heure actuelle. Donc à l'échelle de dix ans, avoir 34 personnes, cela passera aussi par la formation et j'encourage sincèrement la Métropole à se lancer dans cette démarche-là. Quant à la taxe, forcément, il faut des moyens, on y associe une taxe, elle est plutôt légère, j'entends sans aucun problème. Nos amis communistes sont même favorables, à la rigueur plutôt exceptionnelle, mais avec plaisir, comme quoi tout évolue. Et l'objectif, vu qu'elle est dédiée, ce sera bel et bien de dédier cette taxe à ses effets et pas l'inverse, de ne pas surdimensionner de potentiels effets que nous ne pourrions réaliser. C'est donc avec plaisir que je voterai cette délibération, et je tenais sincèrement à remercier Alexandre RUBIO et toutes les équipes qui ont fait et qui feront

toujours un travail formidable, merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur le rapporteur.

**M. Alexandre RUBIO** : Simplement vous remercier pour ces réactions, je m'associe évidemment aux remerciements de Kévin SUBRENAT véritablement à l'attention de nos services qui ont fait un travail considérable. J'évoquais tout à l'heure, tout le parcours que l'on avait eu au cours de l'année écoulée de concertation. Cela a été, notamment pour tout le service de la GEMAPI, beaucoup de boulot pour prendre du temps avec nous pour nous expliquer, nous acculturer, faire en sorte que nous ayons tous les éléments pour prendre ensemble la décision. Puis, je le disais tout à l'heure, évidemment, cette délibération s'inscrit dans la continuité de ce qui est porté au sein de la Métropole depuis 2016. Ce sont donc tous les services sur le terrain, qu'ils soient centraux ou au sein des pôles, qui œuvrent et ils ont besoin à la fois de renforts et de moyens parce que, et c'est en creux de tout ce qui a pu être dit ce soir, il faut que l'on agisse vite. La question des inondations, la question de l'entretien, notamment des marées et des milieux aquatiques, est une nécessité pour l'ensemble de notre territoire. Donc merci à toutes et à tous.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote.  
Délibération adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme NOEL**

**(n°86) Convention de subvention en vue de la réalisation d'une recherche sur la multipropriété foncière et immobilière dans le cadre d'un programme de recherche sur les défis économiques du foncier et du logement abordables -  
Décision - Autorisation**

**Madame Marie-Claude NOËL** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, qui souhaite la parole ? Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Oui, merci monsieur le Président. Je vais être bref, juste pour expliquer mon vote contre. Aujourd'hui, on est dans des logiques d'urgence, on les a évoquées tout à l'heure, je rebondirai sur ce qu'a expliqué aussi rapidement monsieur DUPRAT, qui disait qu'à un moment donné, on est dans les recherches de recherche de recherche, et que les budgets sont tous épongés par des choses de ce style. Donc, je pense au contraire que les gens qui sont aujourd'hui en multipropriété, on sait les identifier, qu'ils soient publics ou privés, c'est une logique tout à fait normale quand on est dans une logique de rareté de la création monétaire, donc encore une fois, les gens s'arrangent entre eux et cherchent à identifier quelque part ce phénomène de société. C'est presque un peu un vœu pieux, finalement on n'avance pas vraiment, je pense que c'est vraiment une dépense inutile qui aurait été bien mieux fléchée dans des politiques concrètes. Puis là, cela avait été évoqué, le terme de madame BOST que je

retiens, concrètement, je crois qu'il fallait œuvrer pour justement faire en sorte que les logements soient plus adaptés, et s'il y avait eu 15 000 euros à mettre, mettons-les tout de suite sur la rénovation énergétique par exemple. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame NOËL.

**Mme Marie-Claude NOËL** : Juste pour répondre à monsieur MORISSET. Il s'agit précisément de réfléchir à des dispositifs de régulation qui pourraient être mis en œuvre pour maîtriser les effets indésirables de ces phénomènes. Donc je ne partage pas son point de vue, selon lequel c'est inutile, d'autant que nous allons pouvoir bénéficier de l'apport de deux autres métropoles et ainsi, de pouvoir faire des examens de comparaisons qui pourront être très intéressants.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote.

93 votants

5 non-votants

Pour 91

Abstention 1

Contre 1

La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Contre : Monsieur MORISSET**

Délibération suivante.

**M. Alexandre RUBIO** : Monsieur le Président. Je prends le relais provisoirement de monsieur Stéphane PFEIFFER qui a dû nous quitter. J'appelle la délibération n°87 dans la délégation de madame NOËL, convention-cadre de mobilisation du foncier sur le territoire métropolitain entre Bordeaux Métropole et l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine.

**Mme NOEL**

**(n°87) Convention cadre de mobilisation du foncier sur le territoire métropolitain entre Bordeaux Métropole et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine - Renouvellement du Partenariat - Programme pluriannuel d'intervention 2023-2027 - Décision - Approbation**

**Madame Marie-Claude NOËL** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je vous remercie. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, monsieur le Président. Je vais faire pratiquement aussi court que la précédente. Je vais voter contre cette délibération. Encore une fois, on est dans une logique de, puisque j'ai été membre de l'EPFNA et donc j'avais déjà à l'époque critiqué le fonctionnement en interne, avec l'intéressement des agents à œuvrer dans le sens de la politique de l'État. J'étais déjà outré de ce mode de fonctionnement des personnels de l'État, qui est quasiment comme une logique d'entreprises privées. On

fait des opérations où c'est « bankable » et on en profite pour avoir plus d'intéressement. Vis-à-vis de cela, j'avais évoqué les différents critères à mettre en place pour, qu'au contraire, on améliore encore plus la responsabilité des agents de l'État, de l'EPFNA, pour œuvrer dans le sens d'une politique justement de la transition écologique, en mettant par exemple la sauvegarde des arbres, la mise en place d'espace végétal, espace nourricier, et cela a été balayé. Puisque je n'en fais plus partie, j'ai été viré par le groupe Écologie et solidarité, puis ici, finalement, la totalité quasiment de cette instance. Donc quelque part, on voit que l'on est dans une continuité de l'Ancien Monde, on va continuer sans doute à artificialiser, on a une politique d'un côté avec monsieur PUYOBRAU qui a été évoquée sur l'habitat, et puis là, on va de nouveau remettre une espèce de, pas de mastodonte, mais de quelque chose de beaucoup plus large où il faut faire des partenariats au niveau régional avec cet établissement qui œuvre évidemment sur le terrain bien sûr. On voit qu'il y a des sommes qui sont conséquentes quand il y a des enjeux économiques, et on l'a vu, cela a été évoqué par madame NOËL, c'est surtout économique. Tout le reste, c'est plutôt à la marge ou même inexistant. Dans le cadre de l'écologie, tout l'aspect transition n'apparaît pas comme je l'ai évoqué, et donc, c'est regrettable pour moi parce que finalement, sur les cinq années à venir, on va sans doute se confronter à des paradoxes, et tout à l'heure, même monsieur PUJOL avait évoqué le terme d'hypocrisie, je crois que l'on est en plein dedans.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, madame NOËL, est-ce que vous avez des éléments à rajouter ?

**Mme Marie-Claude NOËL** : Il n'y a pas d'autres interventions. Je voulais juste dire à monsieur MORISSET que je ne suis pas sûre qu'il ait bien compris l'importance de la question foncière dans les opérations générales, et les opérations de logement en particulier. Si on veut sortir des logements à loyer maîtrisé, encore faut-il avoir une politique foncière, mais on ne va pas débattre. Au-delà d'ailleurs, cela me fait aussi rebondir sur une des remarques qui ont pu être faites tout à l'heure sur l'absence de réserves foncières. Je me permets de rappeler qu'il y a quand même une dizaine d'années, où des élus qui siégeaient dans cette honorable assemblée qui devait être la CUB à l'époque, s'étaient assez farouchement opposés à la création d'un EPF, et que l'on peut déplorer aujourd'hui l'absence de constitution de réserves foncières, compte tenu du fait qu'il n'a pas été possible, le moment venu, et à mon avis c'était indispensable, de mettre en place cet Établissement public foncier. On ne peut que se satisfaire qu'avec l'EPFNA, on puisse en effet, maintenant, travailler sur une politique foncière adaptée aux besoins de la Métropole. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote.

Votants : 94

Pour : 92

Abstention :

Contre : 1

La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Contre : Monsieur MORISSET**

On passe à la délibération suivante.

**M. Alexandre RUBIO** : Toujours Marie-Claude NOEL, affaire 95, convention pour la maîtrise foncière raisonnée des espaces à dominante urbaine agricole et naturelle entre la SAFER Bordeaux Métropole et l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine.

**Mme NOEL**

**(n°95) Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)- Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Nouvelle-Aquitaine (SAFER)- Conventions cadre n° 33-20-044 pour la maîtrise foncière raisonnée des espaces à dominantes urbaines, agricoles et naturelles entre la SAFER, Bordeaux Métropole et l'EPFNA - Avenant n°1 - Décision - Approbation**

**Madame Marie-Claude NOËL** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, monsieur le Président. C'est bien, monsieur PUJOL nous fait rire, mais j'aurais bien aimé l'entendre. Je pense que cela aurait pu être intéressant. En tout cas moi, je vais m'abstenir sur cette délibération. Je pense qu'encore une fois, par rapport aux objectifs d'autonomie alimentaire, on est encore en retard. Je maintiens cette logique et puis, j'y vois aussi qu'il manque un peu d'ambition, parce qu'il n'y a pas d'objectif avec des délais. On va toujours être dans ce que l'on a habituellement, que l'on découvre régulièrement, c'est-à-dire ce sont des arrangements avec la SAFER, cela se fait de façon des fois intelligente, mais des fois pas. C'est-à-dire que le citoyen n'est pas assez impliqué dans ce qui va être mis en place. Des fois cela passe pour des arrangements délictueux. C'est compliqué. Je pense que de ce côté-là, les objectifs devraient être encore plus clairs, pour que le cadre législatif et l'intervention de la SAFER jouent un véritable rôle de partenariat avec la Métropole, et finalement, soient contraints de répondre aux urgences justement, entre autres de la Métropole. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Madame NOËL.

**Mme Marie-Claude NOËL** : Simplement pour indiquer, je rappelle à monsieur MORISSET que l'action prépondérante est conduite par la SAFER pour ce qui concerne les espaces naturels et agricoles. C'est en effet leur mission première et que ce n'est pas la mission de la Métropole pour une intervention directe sur ces espaces, mais bien en partenariat avec la SAFER. Et je rappelle par ailleurs, qu'actuellement, une négociation est en cours sur la commune de Gradignan avec un objectif agroenvironnemental sur le secteur, et que ces travaux sont toujours en cours, les négociations qui sont menées par la SAFER n'ont pas abouti à ce jour, mais le travail est toujours en cours sur ce secteur. Effectivement, cette convention joue pleinement son rôle.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, Madame NOËL. Je lance le vote.

Résultat du vote :

98 votants

96 pour

2 abstentions

La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

Délibération suivante.

**M. Alexandre RUBIO** : Il s'agit de l'affaire n°37 dans la délégation de monsieur ROSSIGNOL-PUECH concernant le Schéma directeur des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n°37) Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) - Décision - Adoption - Autorisation**

**Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, monsieur MARI.

**M. Stéphane MARI** : Bonjour. Merci, monsieur le Président. Nous appelions de nos vœux depuis le début de la mandature, l'élaboration de ce plan d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, car il est pour nous un axe indispensable de la transition écologique sur notre territoire en ciblant la décarbonation de nos transports qui est responsable de 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre. Ce plan doit de plus accompagner la mise en place de la ZFEM, qui avec le dispositif incitatif pour l'achat de véhicules électriques, va accélérer les besoins en recharge. Pour rappel, cette année, l'électrique s'arroge près de 20 % des parts de marché de la vente de véhicules aux particuliers. Rien qu'en septembre, il s'en est vendu 36 000, près d'un million de véhicules électriques et hybrides rechargeables sont déjà en circulation.

Nous sommes donc dans une période stratégique et malheureusement, vos modélisations ne reflètent pas la réalité des usages et de la rapidité de la transition qui arrive. Tout d'abord, vous comptez sur le déploiement des bornes privées pour subvenir aux besoins, déploiement pour lequel vous n'avez aucune visibilité à ce jour. Il faut savoir que seulement 2 % des copropriétés sont équipées d'infrastructures de recharge. Aussi, il faudra proposer des solutions sur voirie en attendant que les Conseils syndicaux aient instruit le dossier, le droit à la prise nécessitant une instruction longue, surtout quand les places de parking ne sont pas nominatives. De plus, quand nous regardons le prévisionnel d'installation des bornes de recharge, nous constatons un très grand déséquilibre entre les communes, aussi les communes qui bénéficient le moins d'offre de transports en commun seront les moins dotées. Certes, plus on s'éloigne de la ville centre, plus l'habitat pavillonnaire est développé, mais toutes ces maisons individuelles ne sont pas dotées de parking ou de garage, beaucoup

d'habitants se garent dans la rue devant chez eux. Par conséquent, nous pensons qu'en plus de la mise aux normes des 65 bornes BlueCub prévues d'ici fin 2023, qui seront dédiées uniquement aux charges lentes, il faut aller beaucoup plus rapidement sur 2023 et 2024 en termes de nouvelles bornes de recharge. Une vingtaine de bornes par an sur la totalité du territoire métropolitain aggravera structurellement notre retard. De plus, il ne faut pas se tromper sur la qualité des puissances que nous allons offrir aux usagers. Il nous faut un grand nombre de bornes accélérées et rapides pour répondre aux besoins. Par exemple, là où les usagers resteront une heure, il faudra de nombreuses bornes d'une puissance de 50 kW en continu, et là où les usagers resteront 15 minutes dans les centres-villes, le temps d'aller prendre un café par exemple, d'acheter ses légumes de la semaine, son pain, il faudra au moins une à deux bornes de 200 kW dans chaque mini-centre. En outre, il est inutile de demander la norme de recharge CHAdeMo, il n'y a plus que quelques véhicules japonais qui l'utilisent. La norme Combo CCS correspond au standard Tesla et européen.

Par ailleurs, nous sommes étonnés que ce schéma ne soit pas plus en lien avec la projection du plan climat qui nous a été présenté en septembre dernier. En effet, alors que le plan climat s'oriente sur un usage à 100 % 2NR, nous ne voyons aucune mention 2NR dans votre document, aucune passerelle n'est faite avec le déploiement d'ombrières photovoltaïques par exemple.

Dans ce même esprit, le rapport prévoit de revoir la tarification, eu égard au coût de l'énergie, en s'orientant vers des pénalisations de ceux qui choisiraient des recharges rapides et accélérées. Nous revendiquons, quant à nous, une écologie incitative plutôt que punitive, en favorisant des dispositifs qui proposeraient ces bonus. Cela questionne en outre sur le modèle économique proposé dans ce rapport, qui fait supporter les frais d'installation et de maintenance des bornes à la seule charge de la Métropole. Dans un souci de transparence, un comparatif des différentes solutions de gestion aurait été le bienvenu.

Pour conclure, nous nous abstenons sur cette stratégie, car elle n'exprime pas la politique volontariste pour décarboner nos mobilités, or, c'est une urgence que nous devrions partager.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci.

**M. Jérôme PEScina** : Oui, merci, monsieur le Président. Cette délibération manque cruellement, nous semble-t-il, d'ambition face à l'enjeu qui est devant nous. C'est notamment la mise en place d'une zone à faible émission sur la Métropole, à très court terme, et que les voitures qui seront à terme concernées par l'interdiction de circuler dans cette ZFE, c'est plus de 300 000 véhicules. Si on considère que le remplacement de ces 300 000 véhicules va se faire pour de l'électrique, les 50 bornes ou quelques stations par an que l'on porte dans ce plan, paraissent anecdotiques par rapport à l'enjeu auquel nous devons répondre. Donc certes, la Métropole ne doit pas tout et ne pourra pas installer l'ensemble des bornes et, notamment sur le secteur privé, mais une question émerge donc : quel est le rôle de la Métropole pour inciter les acteurs privés à installer de tels équipements sur l'ensemble de notre territoire ? L'enjeu est réellement au sein du périmètre intra-rocade, puisque c'est là où se trouvent les voitures électriques qui seront garées sur l'espace public, et donc qui n'auront pas accès à une recharge par l'intermédiaire de la propriété ou du logement dans lequel se trouvent les propriétaires de ces véhicules. Et c'est à ce moment-là que doit intervenir

l'installation de bornes.

J'étais ce week-end à Londres, vous avez des rues entières qui sont équipées de bornes de recharge à l'intérieur même des lampadaires, c'est-à-dire que dans les rues, vous avez les lampadaires qui sont équipés de prises et tout le monde est positionné là-dessus. Se pose la question après du paiement de l'électricité, il faut voir s'il y a des matériels qui existent aussi en ce sens, mais je pense que se contenter uniquement de 25 stations par an, nous amènera très rapidement à devoir réviser notre ambition pour que l'on puisse répondre à cet enjeu d'autant plus que la ZFE arrive très vite, et cela dépendra aussi des critères qui seront positionnés. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs et mettons plutôt les stations avant de mettre les véhicules, sinon on va être confronté à un réel problème en lien avec les habitants de ce territoire.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci.

**M. Olivier CAZAUX** : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues. Ce schéma s'inscrit dans une dynamique d'électrification massive de la voiture. Le marché automobile est en pleine transformation et tous les indicateurs portent à croire que nous ne sommes qu'au début de la révolution de l'immobilité.

En 2014, la part de marché de l'électrique avoisinait les 0,5 % de véhicules vendus. En 2023, l'électrique représente 40 % des intentions d'achat. Conséquence directe d'un tel essor, le besoin en infrastructures de recharge va très rapidement s'intensifier. Grâce à ce schéma, multiplions par six le rythme de construction des infrastructures de recharge avec un objectif de produire chaque année 25 nouvelles stations. Pour rappel, il y a quand même 25 stations BlueCub qui vont être rétrofitées à partir de maintenant. Les quantités seront au rendez-vous. En revanche, nous devons être attentifs à l'équilibre du réseau que nous déployons, avec la bonne puissance installée au bon endroit. Tous les usages ne nécessitent pas des bornes de recharge à haute puissance qui ont tendance à exercer une pression importante sur le réseau électrique, et à promouvoir les modèles de véhicules à batterie surdimensionnée. D'autant que l'industrie automobile s'oriente vers des modèles toujours plus lourds, toujours plus énergivores. Sur ce point particulier, l'ADEME vient de rendre un avis tout à fait formel, l'impact carbone d'un véhicule électrique augmente quasiment proportionnellement à son poids. Ensuite, si l'électrification du parc auto est un levier incontournable pour réussir à décarboner nos déplacements, elle n'est pas suffisante pour répondre à l'ensemble des problématiques du secteur. La consommation énergétique, la congestion des villes ou encore la pression exercée sur les ressources naturelles. Remplacer un véhicule thermique par un véhicule électrique ne résoudrait donc que partiellement la crise écologique. Je crois que c'est important que nous en ayons tous conscience.

Enfin, j'aimerais conclure sur le fait que le boom de l'électrique n'a de sens que s'il s'intègre dans une politique de mobilité beaucoup plus large, qui propose des mesures concrètes pour lutter contre l'autosolisme comme la multiplication des plans de développement des aires de covoiturage ou encore des voies réservées, qui doit aussi accroître notre offre de mobilité résolument multimodale, fiable, moderne, rapide. En résumé, suffisamment compétitive pour que l'on préfère laisser sa voiture au garage au profit du train, de la marche, du vélo, du bus et j'en passe. C'est le sens des schémas des mobilités que nous avons votés ici il y a un an. Je pense que c'est également le sens de l'histoire, puisque d'ici 2030, avec ce que l'on est en train de déployer, nous

serons capables d'éviter 1 million de kilomètres motorisés par jour sur la Métropole. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Rapidement Président, chers collègues. Merci, Clément ROSSIGNOL de présenter cette délibération qui est effectivement très importante, car elle anticipe le renouvellement du parc automobile qui va se produire dans les jours à venir, et je pense que tous ceux qui dans les différentes communes, sont sur le terrain, se rendent compte que les habitants nous posent beaucoup de questions sur cet élément. Cette délibération pose aussi une autre question, celle du rapport entre le public et le privé, et il est évident que le public ne peut pas se substituer systématiquement au privé, ce qui est parfaitement écrit. Et qu'il y a cette espèce de mixité à devoir mettre en œuvre.

Pour autant, ce qui est compliqué pour les habitants, c'est qu'il va falloir accompagner un changement de comportement. Aujourd'hui, avec des voitures thermiques, lorsque j'ai besoin de me déplacer, bien sûr, j'anticipe le fait d'aller faire un plein à une station-service, mais enfin, je sais qu'une station-service, je vais en trouver quand même assez facilement sur le territoire, et que cela va me prendre un temps finalement relativement court. Dorénavant, lorsque l'on va passer sur une voiture électrifiée, le comportement vis-à-vis des déplacements et de l'anticipation de la durée de déplacement, de l'énergie nécessaire au déplacement, j'ai du mal à anticiper moi-même dans le vocabulaire pour être tout à fait honnête, va être différent, et je ne vais pas pouvoir me dire : « Tiens je fais juste le plein électrique 10 minutes avant de partir », parce que c'est quelque chose qui ne va pas fonctionner. Dans la communication, cela va être vraiment important que l'on aide à ce changement de comportement. C'est vrai que c'est important aussi de parler de cela à l'aube de la ZFE, parce que l'on assimile beaucoup la ZFE et la voiture électrique. C'est vrai que c'est un point important de la future ZFE pour autant, de rappeler que tous les véhicules en Crit'Air 1, qui sera le summum du summum, ne sont pas obligatoirement que des véhicules électriques. Il y en aura beaucoup, on ne va pas se leurrer, mais ce ne sera pas obligatoirement que des voitures électriques. Pareil, quand on commence nos réunions et nos explications sur la ZFE, dire que ZFE n'est pas égal à 100 % avec l'électrification. Pour autant, même si ce n'est à égal à 100 %, cela va forcément augmenter notre parc automobile.

Et là, je voudrais peut-être attirer votre attention, monsieur le vice-président, sur le point de la question de l'extra-rocade où on imagine que toute l'extra-rocade est composée de lotissements, mais dans la vraie vie, ce n'est pas cela bien évidemment. Dans l'extra-rocade, c'est comme partout ailleurs, il y a des centres-villes avec des coins d'échoppes, il y a des habitats collectifs, il y a également des lotissements récents qui se font avec des parkings déportés, ce qui du point de vue d'urbanisme est plutôt pas mal, ce qui en revanche, du point de vue recharge n'est plus du tout la même chose que lorsqu'on est dans un lotissement plus ancien, j'ai envie de dire plus classique. Et c'est vrai que quand on regarde le déploiement sur ces espaces par rapport à la future ZFE, même si je répète, elle n'est pas égale à 100 % électrique, ce sont ces espaces qui vont devoir pas mal faire évoluer leur parc automobile, pour pouvoir rentrer sur l'intra-rocade. Et pour faire évoluer leur parc automobile, dans l'extra-rocade, à un moment ou à un autre, il va bien falloir recharger, et c'est cela la question que nous posent les habitants.

Sans revenir sur la question du rapport public-privé, à laquelle je tiens exactement, comme toi Clément ROSSIGNOL, je n'ai pas du tout la solution, mais par rapport au déploiement du privé, je ne vais pas dire quel poids, parce que ce n'est pas le bon terme, mais quelle relation est-ce que l'on peut avoir avec le déploiement privé pour que l'on soit attentif à ce que bien évidemment, que la ville centre et l'intra-rocade puissent être déployées. Je n'ai strictement aucun problème avec cela, mais quand on va travailler sur de véritable anticipation du changement de parc automobile, c'est l'extra-rocade en premier lieu qui risque d'être impactée et tout le monde n'est pas en lotissement. J'ai une petite interrogation à ce sujet. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci monsieur le Président. Dans cette délibération, on est sur un point particulier de la politique de la mobilité, puisque finalement, on aborde un sujet qui est plutôt lié à l'individualisme et quelque part, à la recherche de recharger son véhicule. On n'est pas dans le transport en commun électrique. Là, on est dans cette problématique, donc il faut satisfaire à la fois les plus demandeurs et les plus demandeurs on est aussi dans une forme de privilège, parce que l'on va favoriser les gens qui ont quand même une capacité d'acheter des véhicules à 50 000 euros pour la plupart. Tout le monde ne peut pas s'acheter un véhicule électrique. Même si on a une recherche des qualités dans le territoire, essayer de répartir les bornes, il y a quand même une notion du caractère privilégié de mettre en place cette politique. C'est un premier point.

Le deuxième, c'est celui du fait que l'on favorise, on accompagne la politique de la voiture électrique et là, j'en veux sur le fait que l'État ne légifère pas assez sur, en particulier le tonnage. Cela a été évoqué, mais je l'avais déjà évoqué précédemment, par rapport au fait qu'en ville, il va falloir vraiment travailler sur le tonnage des véhicules, que ce soit camion comme voiture, parce que l'on a cette problématique de la dépense énergétique et tout autant de l'accidentologie et des cas graves d'accident. Tout cela est lié, et on voit que certains pays, tout à l'heure cela a été évoqué avec monsieur PEScina sur Londres, mais du côté du Japon, vous avez carrément obligation de n'avoir que des petits véhicules qui traversent les villes. Vous n'avez pas des 4x4 électriques de 2,5 t ou 2,8 t. qui sont dans cette mégalomanie à avoir le plus gros véhicule, le plus joli, le plus beau et dernier modèle. Cela veut dire qu'il faut, et là, j'en reviens à l'intervention de monsieur MARI, vis-à-vis du Gouvernement, il y a quand même une forme de lâcheté. Parce que finalement d'un côté, on a une intervention qui demande : ce n'est pas normal que ce soit Bordeaux Métropole qui investisse, et à côté de cela, l'État, qu'est-ce qu'il fait ? Aujourd'hui, il favorise une politique de l'autosolisme du gros véhicule en subventionnant les constructeurs, même étrangers, pour faire du gros véhicule. À un moment donné, il y a quelque chose qui ne va pas du tout. La meilleure dépense, vous le savez, c'est celle que l'on ne dépense pas comme énergie. Déjà, il faudra travailler là-dessus, il faut travailler sans doute beaucoup plus sur le transport en commun. Là-dessus, je pense qu'il faudra encore plus appuyer l'électrique dans ce domaine-là.

Je reviens sur cette notion quand même qui est recherchée dans la proposition de monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, qui est d'essayer d'en mettre partout sur le territoire. Et là, je vois plus à long terme, la notion de la recharge rapide et de favoriser des véhicules qui viendront avec les nouvelles technologies. On sait que l'on va avoir des technologies sans doute des super condensateurs comme je l'ai déjà évoqué, et

cela veut dire que s'il y a plusieurs bornes à différents endroits à l'extérieur de la ville, les gens iront rapidement se recharger plus dans la logique qu'a évoquée madame FERREIRA sur le fait que : « Tiens, je vais aller faire mon plein », je passe dix minutes juste en recharge rapide avec un super condensateur, voire encore moins, et cela répond aux besoins des personnes. Voilà ce qu'il y avait à dire là-dessus. Et j'en termine sur le fait qu'il y a comme une contradiction avec l'intervention de monsieur CAZAUX, parce que quelque part, on a une politique que j'avais déjà expliquée sur une délibération, c'est que la troisième voie de la rocade était quand même favorisée aux véhicules propres, et le véhicule électrique rentre dans ce cadre. Finalement, on a encore une fois quelque chose qui va favoriser le développement du véhicule électrique, parce que les gens peuvent aller plus vite, et finalement, on va favoriser une certaine forme de demande pour dire : « Tiens, ok, je m'inscris dans le véhicule électrique pas forcément dans le covoiturage », et donc là il y a une forme d'incohérence. Là-dessus, je reviens sur cette délibération qui avait été évoquée, je pense que cela manque de clarté vis-à-vis de la politique de la mobilité sur la Métropole. Donc je voterai "abstention" pour le coup, parce que je pense qu'il y a du plus et du moins, mais c'est assez compliqué aujourd'hui de défendre une politique de l'individualisme, alors que quelque part, on devrait encore plus pousser vers une politique du transport en commun. Merci de votre écoute.

**M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU.**

**M. Philippe POUTOU** : Je vais lire une note du Conseil scientifique, ce sont des camarades experts qui sont totalement opposés, et on va voter contre :  
« Ces derniers temps, après des années de cécité, de nombreux reportages et rapports reconnaissent ce que dénoncent les organisations écologistes depuis longtemps : remplacer à marche forcée des millions de véhicules polluants, essence et diesel, par d'autres véhicules polluants, électriques, est une hérésie injustifiable sur le plan environnemental, mais aussi social. Aujourd'hui comme hier, la quasi-totalité des ménages modestes ne peut s'offrir une voiture électrique, les sommes publiques astronomiques dépensées pour le déploiement de ces véhicules et les installations de recharge sont donc une fois de plus, utilisées au profit de gens plus aisés et de fait au détriment des classes modestes et des classes pauvres. Par ailleurs, alors que l'électricité est en train de devenir un produit de luxe importé à grands frais depuis les pays voisins par la France nucléaire dans le parc de réacteurs, et aujourd'hui, en grande difficulté, l'électrification à marche forcée du parc de voitures n'est pas seulement un scandale environnemental et social, mais c'est aussi une totale impasse. Que les choses soient claires, cela ne va pas marcher. Aujourd'hui, malgré d'incessantes campagnes de publicité et de déclarations dithyrambiques du personnel politique concernant les ventes en hausse de voitures électriques, ces dernières représentent à peine plus de 1 % du parc voiture aujourd'hui en France. Sans même parler d'un parc à 100 % électrique, objectif absurde affiché officiellement sans crainte du ridicule. Tous ceux qui se penchent sur le dossier savent que cela coïncera bien avant. Aura-t-on assez d'électricité pour recharger ne serait-ce que 10 % du parc et à quel prix, alors que les tarifs de l'électricité s'envolent momentanément cachés par le bouclier tarifaire, à quel niveau stratosphérique seront-ils lorsque la consommation déjà insensée en France après 40 ans de propagande pour le nucléaire... »

Vous avez compris que ce sont des experts antinucléaires.

« ... sera démultipliée par les recharges de batteries de voitures électriques, batteries

dont il faut rappeler au passage, qu'elles entraînent des pollutions majeures et de gigantesques émissions de CO<sub>2</sub>. »

Évidemment, cela concerne les autres pays ou les lieux de production. Oui, mais voilà.

« ... Une fois que les décisions insensées ont été prises, tant au niveau européen que national, le personnel politique s'avère incapable de les remettre en cause, nous menant tout droit vers un abîme. L'Union européenne et le Gouvernement français n'ont qu'une idée : accélérer encore. Alors certes, ce n'est pas une collectivité locale, fût-elle très importante, que la Métropole bordelaise qui va à elle seule stopper cette fuite en avant, mais au nom de quoi serions-nous obligés de participer à cette folie ? Pourquoi devrions-nous gaspiller des sommes inouïes dans ce projet absurde, la Métropole n'est pas chargée de développer... »

Par exemple, les stations-service, mais c'est ce que disait monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH.

« ... les stations-service qui vendent de l'essence ou du diesel. Au nom de quoi devraient-elles le faire pour la recharge des voitures électriques ? Gardons l'argent public si précieux pour développer les transports en commun, des transports publics et les déplacements doux. Dans l'avenir et peut-être bien plutôt que l'on ne le croit, les jeunes viendront demander comment on a pu faire pour gaspiller de telles sommes inouïes dans un programme insensé anti-écologique et antisocial ? » Fin de la note.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci.

**M. Patrick BOBET** : Oui, merci monsieur le Président. Je vais être extrêmement rapide. Vous dire d'abord que nous allons nous abstenir également sur cette délibération que nous ne trouvons pas du tout à la hauteur des enjeux, cela a déjà été très bien dit par Jérôme PEScina, je n'y reviens pas. D'ailleurs, je rappelle à tous les maires du Pôle territorial ouest, nous avons une réunion/conférence il n'y a pas très longtemps et nous avons tous été très surpris par cette proposition, tous les 11, unanime. Nous nous abstiendrons donc bien évidemment, et une question très basique. Je ne comprends pas très bien la répartition entre certaines villes. Je prends deux villes quasiment jumelles, Cenon et Lormont, l'une c'est 2, l'autre c'est 7. Deux autres villes très proches, Bruges et Eysines, l'une c'est 3, l'autre c'est 6. Je ne comprends pas très bien ces répartitions qui sont quand même assez disproportionnées. C'est une question basique, mais peut-être nous n'avons pas la réponse. En tout cas, nous nous abstenons pour les raisons que nous avons évoquées avec Jérôme PEScina.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Merci, monsieur le Président. Le débat que nous avons actuellement, c'est est-ce que ce plan est au niveau en termes de déploiement de l'infrastructure de recharge publique, ou est-ce qu'il n'est pas au niveau ? On pense que c'est au niveau. On s'appuie sur les études qui font foi au niveau national, l'ADEME, l'association nationale des véhicules électriques, bien sûr, ce sont des études de prospectives. On s'appuie sur ces chiffres et on va même d'ailleurs un peu plus loin. On fait un effort supplémentaire par rapport aux besoins et donc, on vient multiplier par

six le nombre de stations déployées dans l'espace public et on vient rénover l'ensemble des bornes de recharge que nous gérons actuellement. Et le tout, la rénovation, le rétrofit d'ici juillet 2023 est une multiplication par six. 25 bornes de recharge par an sur les trois années qui arrivent, 2023, 2024 et 2025, mais 2025, je vous l'ai dit, il y aura une clause de revoyure dans ce schéma. Si on sent que finalement, les études nationales sous-estimaient la demande, bien sûr que l'on va pouvoir faire évoluer ce schéma. C'est un schéma qui sera vivant, qui sera à l'écoute des territoires et des maires. Par contre, il ne faut pas venir saturer l'espace public parce qu'on n'en a déjà pas beaucoup et puis surtout, il y a de plus en plus d'acteurs privés qui viennent proposer des offres complémentaires, surtout rapides ou ultra rapides. Il faut leur laisser déployer leur offre commerciale, on va réunir bien sûr l'ensemble des acteurs privés aussi pour essayer d'avoir le maximum d'informations. Après, c'est très compétitif comme secteur, il ne nous donne pas forcément toutes les informations, mais nous allons les réunir.

La tarification, ce sera une délibération du prochain Conseil. Elle sera incitative pour qu'il y ait une meilleure rotation, parce que certains utilisent les bornes de recharge comme place de stationnement, une fois que la recharge est faite. Ce n'est pas bon, il faut pouvoir mieux tourner, il faut que les gros consommateurs en énergie paient plus que les moyens ou petits consommateurs en énergie.

Concernant la gestion de l'ensemble de ces bornes de recharge. Pour l'instant, c'est en régie, on a dit que cela pouvait évoluer. Pour l'instant, on continue en régie parce que c'est le début du déploiement.

Les lampadaires. Dans certaines villes européennes, on utilise les lampadaires, les mâts d'éclairage pour pouvoir faire de la charge lente, toute la nuit, très lente. C'est très compliqué, parce qu'il faut pouvoir payer, il faut pouvoir mettre des prises, il faut pouvoir déployer, il ne faut pas que les fils traînent sur les trottoirs, l'accessibilité des PMR. C'est beaucoup de contraintes, mais on a commencé à regarder. Pour l'instant, c'est compliqué surtout que maintenant, l'ensemble des communes vont pratiquer l'extinction de l'éclairage public. Après, si cela ne recharge pas la nuit, c'est beaucoup moins intéressant. C'est un sujet à continuer à creuser.

Concernant le déploiement sur l'ensemble des communes et j'en finirai là. Pour l'instant, nous exploitons des bornes de recharge sur 15 communes, nous proposons sur la totalité des 28 communes et nous mettons pour l'instant un effort plus important là où il y a une densité de logements et de ménages sans place de stationnement dédiée. Et quand on regarde la cartographie, vous l'avez dans la délibération et dans le rapport annexé, en effet, il y a plus de densité ménages sans place de stationnement dédiée, plutôt en intra-rocade qu'en extra-rocade, mais il y en a aussi en extra-rocade. L'extra-rocade ne doit pas être oubliée en effet dans les centres-villes. Par exemple, il y a des endroits où cela est compliqué bien sûr, il y a aussi des quartiers d'échoppes en extra-rocade, donc il faut tenir compte de la diversité de la Métropole.

Et puis, je vous rappellerai quand même que l'objectif à la fois du plan climat, du schéma des mobilités et des versions précédentes, c'est augmenter la part modale transport en commun, piéton, vélo et diminuer le nombre de déplacements automobile, la part modale automobile pour arriver en 2030 à un tiers. On est à peu près à 49 %, un peu moins de 50 % actuellement. On arrive à un tiers, c'est très volontariste. À terme, l'objectif c'est qu'il y ait moins de voitures, que l'on ne vienne pas remplacer une pour une, une voiture thermique pour une voiture électrique. Et en effet, sur le coût des voitures électriques, il faudra que nous aussi, on soit en appui, mais c'est prévu dans

le cadre de la ZFE, et puis aussi le Gouvernement devra regarder de plus près pour les ménages modestes et précaires, même avec des aides à l'achat importantes. S'il y a un reste à charge de 7 000-8 000 euros, c'est impossible à obtenir. Là, il faudra venir peut-être aider ou alors, avoir des systèmes de location, ce genre de chose à inventer, monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote.

97 votants

Pour 65

Abstention 31

Contre 1

La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur RAUTUREAU, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY;  
Contre : Monsieur POUTOU**

Délibération suivante.

**M. Alexandre RUBIO** : Il s'agit de l'affaire n°150 dans la délégation de madame MELLIER concernant le RER métropolitain. Une convention de financement des études préliminaires concernant la gare Saint-Jean, la création d'un terminus à Saint-Mariens et des études d'avant-projet relatives à la création d'un terminus à Libourne ainsi que la re végétalisation et aménagement des abords de la gare de Caudéran-Mérignac.

**Mme MELLIER**

**(n°150) RER métropolitain - convention de financement des Etudes Préliminaires relatives à la création d'un quai supplémentaire en gare de Bordeaux Saint-Jean, des Etudes Préliminaires complémentaires (Etape 3) relatives à la création d'un origine/terminus à Saint-Mariens, des Etudes d'Avant-Projet relatives à la création d'un Origine/Terminus à Libourne, de la revitalisation et aménagement des abords de la gare de Caudéran - Mérignac - Décision - Autorisation**

**Madame Claude MELLIER** présente le dossier.

**Mme Christine BOST** : Merci, madame MELLIER. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci. Rapidement, je pense que tout le monde a reçu dans les conseillers et conseillères, les 8 propositions de TransCub, parce que je les ai reçues, je ne sais pas si tout le monde les a reçues, mais au moins, je vais vite fait les évoquer. Peut-être que cela permettra de parler mieux au public.

La première, c'était d'accroître la capacité des trains aux heures de pointe, pour résoudre le problème de cogestion. Puis, Il y avait à étendre sans délai le périmètre arbitraire de RER métropolitain en RER girondin, là, incluant les dessertes au-delà de Libourne, Saint-Denis-de-Pile et Coutras, et au-delà de Langon, Saint-Macaire et Caudrot et Gironde sur Dropt et Saint-Pierre-d'Aurillac, la Réole jusqu'à Marmande, et au-delà de Macau, en parlant de Margaux, Moulis Listrac, Pauillac et Lesparre.

Et troisième proposition, c'était de faire un pôle multimodal régional de la gare Talence Médoquine, en prolongeant les quais prévus, pour qu'elle soit accessible aussi à l'ensemble des TER du sud de l'Aquitaine, en parlant de Dax, Pau, Bayonne, Hendaye, et qu'en même temps, elle soit desservie par les cars de la région Nouvelle-Aquitaine, et des lignes de bus du réseau TBM de Bordeaux Métropole, comme c'est déjà le cas à Pessac et à Cenon.

Quatrième point, c'était d'étudier le renforcement du rôle métropolitain de la gare de Talence Médoquine et de ses liaisons avec la Rive droite, par sa desserte par les TER semi-directs en provenance de Périgueux, Bergerac et Angoulême.

Cinquième point, c'était de proposer de garantir que les trains puissent se croiser ainsi qu'une organisation des circulations la plus adaptée aux besoins des usagers, par des TER semi-directs et trajets courts aux usagers les plus lointains, ce qui implique impérativement sur l'axe Bordeaux-Langon, l'aménagement de la gare de Beautiran et sur les lignes du Médoc, l'aménagement de la gare de Moulis – Listrac.

Sixième point, c'était de rééquilibrer la desserte de Pessac et de Bordeaux à partir de Macau, qui présenterait aussi l'intérêt de mieux desservir Talence Médoquine.

Septième point, améliorer l'accès à toutes les gares pour pallier les correspondances défectueuses des TER, bus, et de la saturation des parcs de stationnement des voitures.

Et puis enfin, huitième point, mettre en place une carte orange Navigo à l'échelle du département de la Gironde. Il s'agit de permettre aux usagers habitant le département de la Gironde, de se déplacer avec un seul ticket.

Je fais court, mais en tous cas, toujours est-il que c'était simplement ma simple question d'élu, quand une association comme TransCub aujourd'hui qui a une certaine expertise et une pertinence, est-ce que vous allez tenir compte de ces propositions ?

**Mme Christine BOST** : Merci. Madame MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : À partir des questions que vous avez soulevées, je voudrais revenir sur un fait. Il y a une concertation qui n'est pas d'ailleurs terminée sur le RER métropolitain. Il y a eu six réunions très importantes de concertation, il y a eu deux ateliers, et la concertation comme elle a été intéressante pour beaucoup de monde, a été prolongée d'une semaine. Elle se terminera donc demain.

Ce que vous venez d'évoquer, s'intègre dans la concertation. Ce n'est pas à moi aujourd'hui à répondre aux questions que vous avez soulevées, mais c'est bien dans le cadre de la concertation. Et comment ces propositions sont transmises aux garants, et ce sont les garants qui vont nous faire un compte-rendu de l'ensemble de la concertation, et comment elle s'est déroulée. D'autres organismes ont fait des propositions, on en tient compte, on va les analyser, mais soyons clairs, ce n'est pas ici que je vais répondre aux questions que vous avez soulevées. Quoiqu'il en soit, il faut reconnaître que la concertation a été un succès. Les six rencontres qui ont eu lieu dans le Département ont toujours été marquées par une très bonne participation de la population et toujours avec des propositions.

**Mme Christine BOST** : Merci. Je vais lancer le vote.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Le vote.

95 votants  
94 pour  
1 abstention

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote :**  
**Monsieur MORETTI**

Merci, délibération suivante.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Délibération suivante, dans la délégation de madame CASSOU-SCHOTTE, délibération 120, statuts de la Régie de l'Eau de Bordeaux Métropole. Décision - autorisation

**Mme CASSOU-SCHOTTE**  
(n°120) Statuts de la Régie de l'Eau de Bordeaux Métropole - Décision - autorisation

**Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, qui demande la parole ? Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci, monsieur le Président. C'est le dernier Conseil avant la mise en place réellement de cette régie, c'est la dernière délibération avant cette mise en route, je voudrais vous rappeler surtout toutes les alertes qui ont été les nôtres depuis quelques mois, de cette marche forcée en avant qui s'est faite avec beaucoup d'interrogations, de craintes et d'appréhension de la part des personnels. Je ne suis pas sûr que tout cela soit réglé, je suis même sûr que ce n'est pas tout à fait le cas.

Deuxièmement, beaucoup de marchés sont lancés, vous nous le dites, sont même notifiés, mais cela ne suffit pas. J'y reviendrai tout de suite. Ne pensez pas que notre attitude est dogmatique, pas du tout. La preuve, c'est que nous sommes capables de beaucoup de pragmatisme. Nous avons voté tout à l'heure par les questions regroupées, l'avance de trésorerie pour la régie de l'eau. C'est une donnée technique et cela ne nous gêne pas de le faire.

Je reviens sur les marchés. Vous nous dites qu'ils sont notifiés. Cela ne veut pas dire pour autant qu'ils soient opérationnels. Ce n'est pas tout à fait la même chose, vous le savez très bien. C'est inquiétant parce que bien sûr, il y aura de l'eau le 1<sup>er</sup> janvier au robinet, je n'en doute pas du tout, il y en aura peut-être aussi par terre, dans les rues ou dans le sol. Je pense aux fuites quand je dis cela, qui est un élément majeur et très important. Et à ce sujet, je ne suis pas sûr que les marchés notifiés et pas encore opérationnels soient en mesure de réparer ces fuites. Je suis même sûr du contraire. Tout cela pour vous dire que premièrement, nous allons nous abstenir, bien sûr, vous ne serez pas tout à fait surpris de cette délibération, mais deuxièmement, nous vous demandons peut-être de mettre en place un plan quinquennal de réparation de fuites, puisque la régie sera notre régie, nous aurons donc la main dessus. Je crois que c'est grand temps à ce moment-là, puisque vous dites que tout va être merveilleux dès le 1<sup>er</sup> janvier puisque c'est en régie, alors allons jusqu'au bout. Je vous mets au défi, je nous mets au défi, nous tous, de mettre vraiment un plan quinquennal efficace contre les fuites, parce qu'aller chercher des eaux de ressources dans les Landes de Médoc, pourquoi pas, bien sûr, mais enfin, éviter de perdre beaucoup d'eau dans le sol, c'est encore plus intelligent. Je crois qu'il faut faire les deux, et, monsieur le Président, un, nous nous abstenons, deux, nous vous posons la question sur le plan quinquennal, merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur GHESQUIERE.

**M. Maxime GHESQUIERE** : Mes chers collègues, *La terre a soif*, c'est le titre du dernier livre d'Erik Orsenna. Je vous conseille la lecture de cet académicien, le livre est passionnant et traite d'un sujet majeur. Ne l'oublions pas, notre Métropole, comme l'ensemble du territoire français et dans le monde, connaît un bouleversement majeur et l'eau s'avère un enjeu capital. À l'aube où la France a connu un été extrêmement chaud et sec, et qui sera sûrement l'un des plus froids lors des prochaines années, la question de la ressource en eau est revenue au cœur de l'actualité. Comme vous le savez, plus de 100 communes françaises n'ont pas eu d'eau cet été, cette ressource essentielle commence à manquer près de chez nous. C'est une vraie onde de choc qui amène la population à être plus consciente des risques qui pèsent sur la ressource, tant en qualité qu'en quantité. L'eau s'avère un enjeu de tensions fortes, de conflits

d'usage, la vision sur la ressource nous oblige à penser sa gestion et sa gouvernance différemment. Cet été, nous avons eu des restrictions d'eau en Gironde, il faut savoir que cela n'a pas permis de prélever moins d'eau dans nos nappes profondes, mais juste de passer des pics de consommation. Rappelons-nous que le choix que nous avons fait il y a deux ans est un choix extrêmement fort pour nous, mais également pour les générations futures. Et je vous le dis, je suis fier d'y avoir contribué et nous devons tous être fiers d'y avoir contribué. C'est donc dans ce contexte de bouleversements dans nos conditions de vie, que la gestion publique de l'eau s'avère indispensable, afin de nous emparer pleinement de la maîtrise de ce bien précieux et d'acquérir la compétence technique que nous avons perdue de par les précédentes Délégations de service public. Nous ne pouvons plus laisser la gestion de cette ressource indispensable à la vie, à des entreprises capitalistiques, les profits doivent aller à la préservation des nappes profondes et des conditions de vie sur terre. Grâce à notre décision de passer en régie et au travail des équipes de monsieur BOTZUNG, Directeur de la direction de l'eau de Bordeaux Métropole, de monsieur GENDREAU, Directeur de la régie de l'eau qui a près de 50 salariés à ce jour, de toutes les équipes de Suez, de l'ensemble des membres du groupe de travail sur l'eau, de l'ensemble des membres du Conseil d'administration, et sans oublier de notre présidente de la régie, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, au nom du groupe Écologie et solidarité, je tiens à vous remercier.

Il est vrai que créer une structure de plus de 150 salariés venant du privé comme du public, et qui travailleront sous un même cadre d'emploi, n'est pas aisé. Le changement est lourd, mais l'ambition est forte et c'est ce qui fera de notre régie, une régie humaine performante, exemplaire et innovante. C'est pour cela que je suis fier d'avoir l'opportunité, le 31 décembre à 23 heures 59, de débrancher le câble RJ45, c'est un câble qui se compose comme cela du serveur, je vais débrancher ce câble du serveur de Suez et le brancher au serveur de la régie de l'eau. Et nous pourrons être fiers au 1<sup>er</sup> janvier, d'ouvrir notre robinet et de boire notre premier verre d'eau potable publique. Je vous remercie.

**M. Marc MORISSET** : Rapidement, je vais voter pour cette délibération, mais comme madame CASSOU-SCHOTTE a rappelé les fameuses deux associations, je me permets de rappeler qu'il y avait aussi d'autres associations qui étaient demandeuses, par exemple il y avait TransCub. Ils ont une véritable expertise dans ce domaine, et ils ont éventuellement en plus du rapporteur public au niveau de la Cour des comptes, ils ont une pertinence en particulier dans ce domaine. Je trouve cela regrettable, puisque les statuts évoluent, que l'on ne prenne pas en compte ce genre d'association.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Avant de redonner la parole à Sylvie CASSOU SCHOTTE, je voudrais aussi la remercier, non pas au nom d'un groupe mais au nom de la Métropole, il vaut mieux. La remercier, je sais que cela a été un travail difficile, important d'abord, qui a nécessité beaucoup d'heures de travail et beaucoup d'habileté. Franchement, Sylvie CASSOU SCHOTTE, je te remercie de tout ce que tu as pu faire, et on aboutit finalement dans de bonnes conditions. Je pense aussi que, comme monsieur BOBET l'a dit, ce n'est qu'un début le 1<sup>er</sup> janvier, après, le défi va être aussi considérable. Il doit être considérable avec un objectif que, je crois, on partage tous, c'est de maintenir un niveau d'investissement important. Cela veut dire que l'on maintient la qualité du réseau. Et si on maintient la qualité du réseau, on évite les fuites. Et comme je le dis souvent, aujourd'hui, on perd 1 litre/10, donc 10% de l'eau, non pas s'évapore, mais se perd. C'est pour nous un combat, puis évidemment, on aura la

qualité de l'eau, on a la question du prix de l'eau, peut-être de la différenciation du prix de l'eau. Tu as un calendrier chargé, Sylvie CASSOU SCHOTTE ! À toi.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Oui, un calendrier chargé, je l'ai depuis deux ans, mais j'avoue que j'ai cette chance quand même de pouvoir vivre cette aventure qui est une aventure humaine, et aussi une responsabilité politique dont je pèse vraiment tout le poids.

Je regrette de ne pas vous avoir convaincu, monsieur BOBET, mais je le ferai sans doute, et on me le dit souvent, finalement, je ne crois que ce que je vois. Allons-y et puis prouvons, démontrons, comme l'ont fait plus de 100 régies en France qui pour aucune d'entre elles, ne sont revenues sur leurs choix. Prouvons, démontrons que nous pouvons être performants, innovants, exemplaires et humains.

Je voudrais revenir, cela a été un processus complexe pendant deux ans, je l'ai dit, il y a beaucoup de chantiers structurants que nous avons dû mener, dont l'un qui est le dialogue social, ce dialogue social qui est en train de se terminer, de s'achever, qui comme tout dialogue social n'a pas toujours été forcément un long fleuve tranquille pour les uns comme pour les autres, mais je pense que je reste toujours confiante sur le fait que nous parvenions à un accord. Toujours est-il, on le saura très prochainement, dans les jours qui viennent.

En tout cas, par rapport à cette question-là, c'était très novateur ce que nous avons fait, c'est vraiment unique dans l'histoire de l'eau puisque c'est la première fois que nous écrivons un cadre d'emploi avec les futurs salariés. De trois instances, là, c'était de deux instances, mais il y en a trois, c'est entre des fonctionnaires de Bordeaux Métropole et puis des agents d'une multinationale Suez, qui avait un autre cadre d'emploi. Et ce n'était pas une mince affaire, je pense que quoi qu'il en soit, quel que soit le terme de cet accord, nous avons écrit ce cadre d'emploi et il nous permettra donc d'accueillir tous les salariés sur cette base : les salariés de Bordeaux Métropole comme ceux de la régie. Ils sont au même nombre, on est à peu près sûr une centaine d'agents concernés. Pendant deux ans, ce n'était pas deux ans de dialogue social, on va dire une bonne année plutôt, nous avons pu apprendre à nous connaître, à nous parler. Nous sommes de cultures très différentes et ces étapes étaient essentielles. C'est ce que vous avez pu voir, entendre et pas forcément toujours des bonnes voies, de ce qui se passait. Je voudrais aussi vous dire que l'on a eu, et je l'ai dit, on a eu des séminaires. Je rencontre aussi les agents, quels qu'ils soient, pour continuer à travailler sur cette préfiguration et j'entends aussi beaucoup d'enthousiasme. Et je voulais dire qu'il y a quand même beaucoup d'agents, croyez-le, qui sont très enthousiastes d'écrire ce nouveau livre, cette nouvelle histoire de la régie de l'eau.

Donnons-nous ce rendez-vous pour connaître les conclusions de l'accord, mais en tout cas, cette démarche de coconstruction, j'en suis fière.

Dans la même veine, je voudrais dire que l'on a aussi construit, je ne vous l'ai pas toujours dit parce que l'on ne peut pas tout dire, mais on est une équipe de préfiguration qui est constituée de cadres de ces différentes structures, qu'elle soit de Suez, qu'elle soit de Bordeaux Métropole et de la régie. J'ai une équipe de dirigeants aujourd'hui, avec qui je travaille dans cette préfiguration et qui travaillent sur l'avenir, qui ont déjà conçu un organigramme structuré et avec qui nous travaillons sur une feuille de route. Et d'ailleurs, sachez-le, la semaine prochaine, tous les membres du Conseil

d'administration vont travailler avec cette équipe d'encadrants sur le projet de l'entreprise publique pour l'enrichir, puisqu'il a déjà été bien travaillé.

Pour ce qui concerne un autre chantier qui est aussi structurant, ce sont les marchés publics, et cela n'est pas une mince affaire parce que pour faire des marchés publics, il faut écrire des charges, pour écrire des cahiers des charges, il faut savoir de quoi on parle et ce dont on a besoin. Et là, je voudrais que vous compreniez que quand je parle d'un processus complexe, ce n'est pas un transfert d'une société d'exploitation à une autre société d'exploitation. Il s'agit d'une société d'exploitation que nous avons à reprendre, dont nous n'avions pas la connaissance, et donc nous étions complètement dépendants de ce qui pouvait nous être communiqué pour pouvoir faire ces cahiers des charges. Nous l'avons fait et d'ailleurs, nous avons eu une conférence de Presse avant-hier avec monsieur Maximilien PELLEGRINI, qui convenait qu'il y a eu cet accompagnement, il le fallait et nous en avons besoin pour pouvoir conclure ces marchés. Même si nous avons eu un peu de retard et, notamment pour les raisons que je viens d'évoquer, nous arrivons à terme là aussi, nous avons un delta restant d'une trentaine seulement, d'une petite trentaine de marchés qui n'ont pas encore été conclus, mais c'est une petite trentaine de marchés qui vraiment n'empêchent absolument pas le fonctionnement de la régie.

Pour évoquer votre proposition du plan quinquennal de réparation des fuites, j'ai envie de vous dire banco ! De toute façon, vous l'avez déjà dit vous, nous l'avons déjà dit au Conseil de métropole, puisque je vous rappelle que nous sommes l'autorité organisatrice et nous avons écrit et rédigé un contrat d'objectifs à la régie qui a été plus ambitieux que ce que nous avons fait jusqu'à précédemment avec nos concessionnaires. En effet, nous avons porté l'objectif à 90 % de rendement, ce que nous n'avons jamais atteint, et que peu de régies atteignent. Vous voyez, on s'est quand même donné là, on est à 85 aujourd'hui avec une petite baisse au moment du Covid, et on comprend pourquoi, mais c'est 85. Ce qui est quand même un assez bon rendement. On peut en être relativement fiers, mais enfin, il y a une marge de progression surtout aujourd'hui. De passer de 85 à 90, oui, je trouve que votre idée du plan quinquennal de réparation des fuites est de toute façon inscrite dans ce contrat d'objectifs, et nous relevons ce défi, et sachez qu'en passant en gestion publique, nous allons prochainement avoir le dernier Conseil d'administration de cette année 2022 de la régie, nous allons donc voter un budget, le premier budget d'exploitation, et nous avons un plan d'investissement qui est supérieur à celui que pouvait avoir l'entreprise Suez. Je suis confiante par rapport à cela.

La seule chose, et je vous demanderai un peu de patience et de bienveillance, c'est une nouvelle entreprise publique, il faut laisser les uns et les autres prendre leurs marques, les agents sont en train d'emménager aujourd'hui dans leurs nouveaux locaux pour certains. Il faut leur laisser le temps d'apprendre à travailler ensemble. Je vais être très claire et très objective aussi. Ce n'est pas la première année que l'on sera le plus efficace. Laissez-nous ce temps de la première année pour tout construire, mais en tout cas, l'objectif, nous l'avons, et les quelques mois de 2023 seront pour réengager et redonner de la confiance, parce que je crois que dans ce processus complexe, nous avons manqué de soutien plein et entier de tous, vous, élus responsables bien évidemment, pour nous engager dans ce processus. Il va falloir reconstruire tout cela, le construire et nous laisser ce temps-là, mais en tout cas, je dis banco pour la réparation des fuites, parce que c'est bien évident, passer en gestion publique, c'est avoir le souci de l'économie de l'eau, c'est avoir le souci de la ressource de substitution, c'est avoir le souci d'être le plus performant au regard des enjeux du réchauffement climatique. On va y aller et on ira.

Enfin, je voulais vous répondre, monsieur MORISSET, sur les membres du Conseil d'administration. Les membres représentant les associations ont été choisis parmi des associations qui ont fait la demande, et sachez-le, je n'ai pas eu de demande écrite de TransCub pour intégrer ce Conseil d'administration. Il n'y a pas donc eu de sélection de ma part, et je crois quand même que lorsque je dis Sepanso, CLCV, ce sont deux associations qui sont très représentatives chacune dans leur domaine. Reconnaissons-le.

Ce que j'ai envie de vous dire, je vous remercie de m'avoir donné cette responsabilité, je poursuis, je continuerai sur la même veine et avec le même enthousiasme, parce que comme je vous disais, c'est aussi enthousiasmant cette aventure. Je la partage avec des conseillers métropolitains qui sont ici présents, avec une première vice-présidente, un premier vice-président, des conseillers métropolitains et moi, je les remercie, je vois monsieur TROUCHE, qui sont aussi dans des groupes de travail qui nous apportent beaucoup, et je continuerai dans cette même veine à travailler ensemble de façon concertée, coordonnée, en acceptant les confrontations, en acceptant l'exigence et toujours parce que c'est cela la gestion publique de l'eau dans la transparence.

*Applaudissements.*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur ALCALA,  
Madame AMOUROUX, Monsieur  
BAGATE, Monsieur BOBET,  
Madame BONNEFOY, Madame  
BONORON, Madame BOZDAG,  
Monsieur CAZABONNE, Monsieur  
CAZENAVE, Monsieur COLES,  
Madame DELATTRE, Monsieur  
DUPRAT, Madame FAHMY,  
Monsieur FLORIAN, Monsieur  
GARRIGUES, Madame GAUSSENS,  
Madame HELBIG, Monsieur  
LABARDIN, Monsieur LAMARQUE,  
Monsieur MANGON, Monsieur  
MARI, Monsieur MILLET, Monsieur  
MORETTI, Madame PAVONE,  
Monsieur PEScina, Monsieur  
POUTOU, Monsieur RAUTUREAU,  
Monsieur ROBERT, Madame  
ROUX-LABAT, Madame  
SABOURET, Monsieur  
SALLABERRY, Monsieur  
SUBRENAT, Monsieur TROUCHE,  
Madame VERSEPUY**

Délibération suivante.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Délibération n°122, toujours dans la délégation de madame CASSOU-SCHOTTE. Modifications des règlements de service de l'eau potable, de l'eau industrielle et de l'assainissement non collectif - Décision – Autorisation.

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

(n°122) Modifications des règlements de service de l'eau potable, de l'eau industrielle et de l'assainissement non collectif - Décision - Autorisation

**Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur MORISSET, vous voulez intervenir sur la 122 ou pas ? Alors, monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Oui, rapidement sur la 122. C'était sur la logique du prix et j'espère que de ce côté-là, il y aura une logique d'ouverture à la concertation avec le public, parce que justement dans cette proposition que je fais, c'est que si cela évolue, on modifie les règlements. Je pense que ce serait intéressant de voir à l'avenir, comment on intègre le débat public dedans pour que l'on débâte réellement d'un prix juste pour la population. Et donc, de ce côté-là, je pense qu'il y a quelque chose à faire du côté démocratie participative et évidemment, inclusion des associations. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : En fait, je n'arrive pas à suivre, c'est laquelle maintenant ?

**M. le Président Alain ANZIANI** : On a adopté la 120. Et maintenant, on est à la 122.

**M. Philippe POUTOU** : Vous avez changé, puisqu'il y avait autre chose-là qui était marqué. 122 non, je n'interviens pas. Je croyais que c'était le plan pauvreté. Je me dis : « Tiens c'est quoi ce bazar ? »

**M. le Président Alain ANZIANI** : Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Oui, en fait, il s'agissait d'une autre délibération qui concernait des modifications de règlement concernant l'eau potable ou industrielle, l'assainissement non collectif, qui vont être gérés par la régie, mais bien sûr, toujours sous l'autorité organisatrice qui est Bordeaux Métropole. Il fallait revoir le règlement, puisque nous intégrons l'eau industrielle et le l'assainissement, que nous allons donc avoir des budgets annexes tout simplement.

Et pour ce qui concerne la concertation, c'est un souhait que nous avons de pouvoir associer les citoyens à une vision future de l'eau, et donc sans doute à mettre en œuvre un Conseil d'usagers notamment. Et puis, vous dire aussi que la tarification, la politique tarifaire, le Président l'a dit tout à l'heure, et je l'avais dit précédemment, le prix de l'eau

ne change pas pendant toute l'année 2023. C'est quand même un choix que nous avons fait, un choix financier et le prix de l'eau n'augmente pas du tout. De fait, s'il n'augmente pas, il diminue en regard de l'inflation, et donc la politique tarifaire sera bien évidemment soumise à la concertation du Conseil Métropole. Ce n'est pas la régie qui va décider elle-même de la politique tarifaire.

**M. le Président Alain ANZIANI** Merci. On passe au vote.

85 votants

83 pour

4 abstentions

0 contre

La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Madame GAUSSENS,  
Monsieur LAMARQUE, Monsieur  
POUTOU, Monsieur ROBERT**

**M. Stéphane PFEIFFER** : On passe à la délibération suivante dans la délégation de Jean-Jacques PUYOBRAU, c'est la délibération n°136. Appel à Projets ' Emploi et Quartier ' - Plan pauvreté 2022.

**M. PUYOBRAU**

(n°136) **Appel à Projets ' Emploi et Quartier ' - Plan pauvreté 2022 - Décision - Autorisation**

**Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui demande la parole ? Personne. Si, Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, monsieur le Président. Oui, je vais voter pour cette délibération. Seulement, on est dans une logique d'inflation à deux chiffres, je pense que tout le monde en est assez conscient, que ce soit côté ressource alimentaire ou ressource énergétique. Cela va poser problème. Et pour moi, là, on est sur une identification dans cet appel à projets, avec ce qui est fait avec l'année N-1. Et pour moi, on est un petit peu dans le flou. On ne voit pas bien la réalité de cette année, aujourd'hui très marquée par beaucoup de cessations d'activités. On a là aussi, un tissu associatif qui va être très sollicité, parce qu'à côté de cela, on voit que la pauvreté augmente. Je la vois plutôt exponentielle et finalement, on ne mesure pas assez dans ce plan, avec un budget *a minima*. Pour moi, c'est pour, mais ce n'est pas suffisant. Il faut vraiment prendre à bras-le-corps toutes les conséquences qu'il va y avoir de la politique de monsieur MACRON.

**M. Philippe POUTOU** : Nous, cela va être abstention. Je lis une note et puis, je vais lire une déclaration. J'ai deux petits trucs à lire. La note de l'équipe de travail qui

explique le vote, qui explique l'abstention, parce qu'évidemment, on n'est pas opposé à la philosophie ou en tout cas, aux intentions affichées :

« Face à l'urgence sociale et à la hausse du chômage, un véritable plan pour lutter contre la pauvreté, ce n'est pas juste donner encore une fois quelques subventions à des associations. On ne dit pas qu'il n'y a que cela qui est fait, mais en tout cas, c'est le thème de la délibération. Donc, lutter contre le chômage et la précarité, c'est s'interroger sur les raisons de la pauvreté qui est en lien avec le système capitaliste qui fabrique toujours plus de pauvres et encore une fois, ce n'est pas abordé. Ensuite, c'est se questionner sur les meilleures réponses à apporter. C'est essayer de trouver des solutions pour former et embaucher massivement dans les collectivités territoriales et dans les municipalités et, notamment, développer les services publics avec du personnel à temps plein et non pas à temps partiel, comme c'est souvent le cas notamment pour les femmes. C'est ouvrir aussi plus de places en crèche pour que les femmes puissent aller travailler. C'est avoir une vraie politique volontariste d'aide aux devoirs, au soutien scolaire pour les plus jeunes et afin d'éviter le décrochage scolaire. C'est permettre à tous d'avoir un logement et que ce logement soit décent. C'est mettre en place des dispensaires de santé pour que les gens soient en bonne santé. C'est donner des moyens aux centres sociaux. C'est accompagner les familles monoparentales majoritairement des femmes, avec l'aide des assistantes sociales. C'est développer les centres de santé mentale infantile. C'est créer du lien dans les quartiers. Bref, c'est avoir une vraie politique sociale à l'inverse de ce qui semble être mené et de ce qui est mené clairement en ce moment par le gouvernement, et qui semble malheureusement être mené en relais par les collectivités territoriales ».

En fait, c'est l'idée qu'il y a des réponses politiques de fond à mener et arriver à coordonner un peu, parce que les délibérations, elles sont détachées les unes des autres et on pense qu'il y a besoin d'une cohérence dans la politique et ce n'est pas le cas aujourd'hui. C'est la critique que l'on fait sur la délibération. Et comme cela parle emploi et qu'il n'y a pas d'autres endroits où cela parle emploi et qu'il y a des problèmes d'emplois dans la région et notamment l'usine Magna.

Je vais vous lire une déclaration de l'intersyndicale de Magna. Ce n'est pas hors sujet, mais c'est vrai que c'est un peu décalé, mais désolé car franchement, si on veut parler de ces problèmes-là, on est obligé de trouver des moments un peu adéquats et là, je trouve que c'est un moment adéquat et c'est une déclaration qui date d'aujourd'hui. Ils ont une réunion hier. Vous le savez, vous êtes au courant. L'usine est en danger. Surprise : cela va de plus en plus mal !

D'ailleurs, je vous ai envoyé un mail à monsieur ANZIANI, à monsieur DELPEYRAT et à madame Véronique FERREIRA, sur cette question-là, en espérant avoir une discussion, et je n'ai pas eu de réponse. Je l'ai envoyé deux fois. Peut-être que cela ne marche pas bien, mais je peux vous le renvoyer si vous voulez, il y en a qui font la grimace, mais j'ai envoyé une proposition de rencontre pour savoir comment on pouvait, en appui avec l'intersyndicale de Magna, agir et essayer d'éviter la catastrophe. Je vous lis une déclaration de l'intersyndical CGT-FO-CFTC sur la situation actuelle à l'usine ex-Getrag, ex-Ford et quasiment ex-Magna et nouvellement Mutares. Donc je lis :

« Le vendredi 23 septembre 2022, l'ensemble des salariés de l'usine de transmissions manuelles de Blanquefort apprenait la vente de leur usine à un fonds de retournement qui s'appelle Mutares. Usine Ford jusqu'en mars 2021 et à peine rachetée par l'équipementier Magna, nous sommes sur le point d'être revendus à des vautours au bout de 18 mois. Vautours, car sur le plan social, la reprise par Mutares s'accompagnera très rapidement de la dénonciation des accords collectifs induisant

une dégradation des conditions de travail et de la réduction d'effectifs, via des départs individuels ou collectifs. Vautours, car sur le plan financier, Mutares commencera par marquer son territoire en ponctionnant les ressources de notre usine. Nous nous souvenons clairement des éloges des pouvoirs publics, qu'ils viennent du ministère de l'Économie et des Finances ou bien de la Région envers Magna, second équipementier mondial. Au bout de 18 mois, nous ne pouvons que constater le bilan extrêmement décevant de Magna, leur intention d'investir et de maintenir le site de Bordeaux étant évidemment absente dès le départ. Aujourd'hui encore, avec l'arrivée de Mutares, certains élus locaux parlent de les accueillir avec bienveillance. Pourtant, si le CSE, le CE de l'entreprise, doit rendre un avis sur cette question de notre usine à Mutares, ce mercredi 30 novembre 2022, il vous faut savoir qu'aucun document nous permettant de fonder cet avis ne nous a été fourni à ce jour, ni par Mutares ni par Magna. C'est avec beaucoup de cynisme que nos futurs dirigeants traitent déjà les salariés de Bordeaux. Il vous faut savoir qu'aucun projet avancé par les VRP de Mutares n'est réaliste ni crédible, parce que l'effectif qui en découle, si ces projets voient le jour, représentera une centaine de salariés le 31 décembre 2024 au lieu de 750 aujourd'hui sur une structure de notre usine qui n'est viable que pour une production de masse, et parce que Mutares a clairement affirmé qu'il n'investirait pas à Blanquefort. Face à ce danger imminent pour notre usine de Bordeaux et l'ensemble des salariés, nous avons premièrement, demandé à inclure des garanties financières et sociales pour le contrat de cession à Mutares, sans retour à ce jour. Deuxièmement, entamer une action juridique à l'encontre de Magna. La première étape aura lieu au plus tard ce mardi 29 novembre 2022, référé immédiat pour non-information de l'intention de Magna de vendre notre usine et non-transfert des documents nécessaires à l'avis du CSE Magna sur la vente à Mutares. Troisièmement, entamer une action juridique contre Ford. En effet, pour l'intersyndical CGT-FO-CFTC, le grand responsable de cette situation reste Ford. Ford est le fondateur de notre usine et toujours notre unique client. Il subventionne nos investissements de maintien de l'usine, il est propriétaire du terrain de Blanquefort et donc, partie prenante dans les négociations actuelles avec Mutares. Au lieu d'assumer leur responsabilité sociale et éthique, on est un peu habitué quand même, en apportant une nouvelle activité structurante à l'usine, Ford et son ami Magna se défaussent par une vente de notre usine en catimini à ce fonds dit de retournement. Pourtant, d'autres issues plus positives et plus responsables socialement sont possibles, à condition que les deux groupes investissent pour assurer la pérennité de l'usine et de ses emplois. Aujourd'hui, Ford et Magna doivent assumer leur choix. Par cette déclaration, nous vous demandons de freiner, par tous les moyens légaux et politiques, la vente de notre usine à ce fonds de retournement fantôme, d'interpeller Ford et son ami Magna, de façon à ce qu'ils viennent à une table de discussion avec le CSE de Magna Ford PT, PT cela doit être le nom entier de Magma, les élus et le ministère de l'Économie et des Finances, de préempter le terrain de Blanquefort sur lequel est bâtie notre usine. En effet, Mutares semblerait intéressé par le rachat de ce terrain. Cette préemption serait une façon directe et facile pour les élus locaux, de prendre la main sur notre dossier et de devenir enfin des acteurs majeurs et décisionnaires incontournables, sachant que Ford, avec ce tour de passe-passe, Mutares cherche à tout prix à fermer sa dernière usine française. Nous vous demandons enfin, d'interdire la vente de tous les véhicules neufs Ford thermiques ou électriques sur le territoire français, en attendant que Ford ne s'assoie autour de la table des discussions assumant enfin son rôle dans notre histoire. Par ses actions cyniques, hélas, Ford tue des familles ».

Voilà, c'est l'intersyndicale donc CGT-FO-CFTC qui signait cette déclaration.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur POUTOU, on ne va pas régler la question entre deux portes comme cela. Demain, il y a un dossier qui est le dossier n° 48, une convention entre la Région et Métropole sur le schéma de développement économique. Je pense que c'est là que la décision peut intervenir, mais ne croyez pas que l'on ne fait rien. On est extrêmement précis sur ce dossier tenu par des clauses de confidentialité aussi, mais évidemment, on bosse beaucoup et en particulier, Madame FERREIRA qui est évidemment tout à fait au cœur de ce dossier. Je vous invite à reprendre la discussion demain. Si on revenait maintenant à notre dossier, il n'y a plus de demande de parole ? Donc, je passe au vote.

92 votants

91 pour

1 abstention

La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

Délibération suivante.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Délibération n°140, délégation de monsieur PUYOBRAU, actualisation des plafonds de prix des VEFA acquises par les opérateurs de logements sociaux et conditions de mise en œuvre.

**M. PUYOBRAU**

**(n°140) Actualisation des plafonds de prix des Ventes en état futur d'achèvement (VEFA) acquises par les opérateurs de logements sociaux et conditions de mise en œuvre - Décision - Autorisation**

**Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ?  
Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Je vous lis, c'est rapide, c'est une prise de position où on n'est pas d'accord :

« Nos experts expliquent que d'après eux, l'augmentation de 10 % des plafonds ne fera qu'encourager ce type d'opération au détriment de la maîtrise d'ouvrage directe sous maîtrise publique, avec tous les inconvénients que cela entraîne. C'est simple pourtant, en augmentant le prix d'acquisition, on fragilise encore un peu plus le monde du logement social qui a pourtant beaucoup de mal à s'en sortir en ce moment. Alors que les collectivités locales dites de Gauche devraient soutenir le logement social face aux coups de boutoir du Gouvernement actuel, c'est le pouvoir du privé et des promoteurs contre l'intérêt général, il faudrait inverser ce rapport de force. » Cette délibération ne fait qu'accompagner une évolution néfaste, donc c'est pour cela que l'on vote contre.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Oui. Je vais exactement dans le même sens. On est dans l'accompagnement de la politique du Gouvernement. En tout cas, c'est une grosse problématique parce que cela touche beaucoup plus les gens en bas qu'en haut. Par rapport à la logique aujourd'hui que le Gouvernement a essayé de déplaçonner au maximum l'énergie. Là, on accompagne cette augmentation, et c'était un bras de levier à mon sens, d'essayer de jouer en faisant un appel au Gouvernement, en disant : « Non, nous collectivités de Bordeaux Métropole, on refuse d'accepter d'augmenter ces plafonds, pour essayer de pallier ce que vous ne faites pas. » Donc, cela aurait été pertinent que la Métropole, comme d'autres d'ailleurs en France, se mobilise pour éviter ce type de plafonnement, mais en fait, c'est une augmentation. Donc, pour moi, c'est problématique surtout que comme par hasard, il y a énormément d'argent. On sait que monsieur MACRON arrive à en créer très rapidement comme cela, juste pour une guerre ou pour autre chose, et je trouve cela assez indigne aujourd'hui de faire peser sur les personnes les plus vulnérables de la société, ce type d'augmentation.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur PUYOBRAU, vous voulez ajouter quelques points rapidement ?

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** Oui, monsieur le Président, force est de constater qu'il existe une complémentarité public/privé. Aujourd'hui, il y a des opérations en VEFA qui ne sortent pas, qui pénalisent la production. Il est important de travailler avec les opérateurs publics et privés qui se sont mis d'accord sur la revalorisation au mètre carré sur ce montant de 200 euros, qui va nous permettre de continuer à produire du logement, ce dont nous avons besoin. Nous en avons largement débattu en début d'après-midi.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote.

94 votants  
89 pour  
5 contre.  
La délibération est adoptée

**Majorité**  
**Contre : Madame MELLIER,**  
**Monsieur ESCOTS, Monsieur**  
**FEUGAS, Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

Je vous propose d'examiner encore la 143 et la 144 et ensuite, après, de suspendre les débats.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Nous pouvons donc passer à la délibération 143, Signature du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés, Jean-Jacques.

**M. PUYOBRAU**  
**(n°143) Signature du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des**  
**Réfugiés (C.T.A.I.R.)2022 - Décision - Autorisation**

**Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Qui demande la parole ? **Monsieur MORISSET**.

**M. Marc MORISSET** : Oui. Rapidement. Je vais m'abstenir et je vais expliquer pourquoi. Certes, des plans de ce type ont déjà œuvré et fait du bénéfice, sauf que là, on est dans l'évolution d'une société qui ne tient peut-être pas encore compte de certains phénomènes. Donc, j'en pointe un en particulier, c'est celui des réfugiés Ukrainiens. On a récemment, c'était en début de semaine, une équipe d'intervention en Italie qui est allée empêcher cinq terroristes Ukrainiens de faire des attentats en Italie, justement dans ce côté-là, il faut intégrer mieux le citoyen réfugié et à partir de là, je pense qu'il faut travailler sur l'ouverture et sur cette notion de la gouvernance citoyenne, de la façon dont on intègre tout le monde. Par rapport à cela, je m'abstiens.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Monsieur POUTOU**.

**M. Philippe POUTOU** : C'est une explication de vote. On est pour ce qu'il y a dedans, les actions qui sont proposées, mais on a du mal avec les conventions signées avec la Préfecture. On s'abstient, parce qu'il y a quelque chose que l'on n'arrive pas à mettre en lien entre ce que fait la Préfecture aujourd'hui en expulsant des squats, en mettant dehors des réfugiés, justement des gens qui ont besoin d'être logés, d'être accueillis et d'être intégrés, et cette politique particulièrement pour nous inhumaine et puis ces délibérations-là. C'est pour cela que l'on s'abstient. On pense qu'il y a un problème politique de fond avec ce que fait l'État aujourd'hui et puis malheureusement, peut-être une absence d'opposition claire de la part de collectivités territoriales, d'arriver à dénoncer toutes ces expulsions-là et puis d'avoir une véritable politique ou en tout cas, d'exercer une pression pour qu'il y ait un véritable accueil très large des migrants, des réfugiés, de toutes celles et ceux qui sont en grosse difficulté aujourd'hui. C'est pour cela que l'on prend nos distances avec cette délibération-là, en rappelant quand même qu'évidemment, qu'on est pour, archi pour, l'accueil des réfugiés, leur intégration, qu'il y ait des moyens qui soient mis par rapport à la langue, vu que c'est discuté dans cette délibération-là, on est archi pour cela, mais justement, il y a un problème aussi de comment on met la pression sur la Préfecture et le Gouvernement pour qu'il y ait une autre politique, et c'est la seule qui soit dominante aujourd'hui.

**Mme Harmonie LECERF MEUNIER** : À un moment, il faut arrêter de s'opposer à tout pour s'opposer à tout. Là, en l'occurrence, vous ne vous opposez pas à la politique de l'État en matière de migration, mais vous vous opposez au projet des différentes collectivités et des différentes associations qui ont monté des projets et qui vont recevoir de l'argent pour travailler à l'intégration des personnes qui obtiennent le statut de réfugié statutaire. Donc, on peut s'opposer pour s'opposer, puis parler à chaque délibération des expulsions de squat. En l'occurrence, là, ce n'est pas le sujet. C'est une délibération qui concerne les personnes qui ont le statut de réfugié statutaire, leur intégration et leur accompagnement pour l'intégration dans la société et pour le rétablissement de leurs conditions de vie normales, après avoir fui leur pays d'origine.

*Applaudissements.*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci de ces précisions. Monsieur le rapporteur.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Je pense que notre collègue a apporté la réponse à monsieur POUTOU et à monsieur MORISSET.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je passe au vote.

96 votants

94 pour

2 abstentions.

La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

On va passer à la dernière délibération. Monsieur PUYOBRAU.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Délibération n°144, Avenant n° 2 à la convention-cadre d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

**M. PUYOBRAU**

**(n°144) Avenant n°2 à la convention-cadre d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 signée entre l'Etat et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Oui. Merci, monsieur le Président. Encore une fois, je vais rester sur l'abstention vis-à-vis d'une masse, comme l'assemblée ici, joue peu. Donc, bien comprendre que dans la nuance accompagnement de la politique de l'État, aujourd'hui, c'est quand même une dénonciation si on était tous en train de dire haut et fort : « On s'oppose à cette politique qui crée du réfugié et qui crée aussi une pauvreté, et sur laquelle on est obligé de mettre en place des plans cadre de la pauvreté, des avenants et finalement des CSP de solutions de territoire », c'est qu'il y a quand même bien un enjeu national aujourd'hui qui n'est pas pris en compte. Et on est dans cette politique du sparadrap pour moi qui ne résout que le momentané. On n'anticipe pas assez la problématique de la société, de l'évolution de la société, et j'espère que l'on entendra sans doute cette proposition, pour moi, qui est celle d'essayer de tout de suite donner par un nouveau droit humain, un revenu suffisant pour vivre sur le territoire. Un revenu conditionné ou pas à un emploi donné de façon très universelle et inconditionnelle à toutes les personnes de la naissance à la mort, et qu'à partir de là, on commence un peu à évoluer sur une société qui est moins en concurrence et qui est moins en exclusion de la population. Et finalement, on ne se retrouverait pas avec ces avenants que l'on renouvelle chaque année et sur lesquels on essaie de pallier une crise sociale ou à un mouvement social. Parce que je pense que de droite ou de gauche, tout le

monde a envie d'une paix sociale, mais il y a de la souffrance quand même tout le temps. Donc, derrière, on crée plein de problèmes, on est obligé de mettre en place aussi en plus des plans de pauvreté des plans finalement de soutien psychologique, d'accompagner les gens, parce qu'ils sont carrément en souffrance, même dans l'emploi, parce que ce sont des emplois qu'ils ne veulent même pas faire et sur lesquels même quelqu'un qui est réfugié peut-être va dire : « Franchement, c'est pire qu'à l'endroit où j'étais ! » C'est un vrai problème aujourd'hui, parce que l'on est dans une société qui met en place vraiment un esclavage moderne et sur lequel, je pense, on ne lutte toujours pas, c'est-à-dire je revendique le fait que la création monétaire doit appartenir au peuple et à partir de là, on met en place une véritable politique de vie, digne pour tout le monde. Quand des gens vivront dignement, tous, je pense que l'on réfléchira autrement que par ces propositions ou ces délibérations. Merci de votre compréhension.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Monsieur POUTOU**.

**M. Philippe POUTOU** : C'est aussi pour une explication de vote et c'est pour dire que l'on s'abstient, c'est pour faire plaisir à **Harmonie LECERF MEUNIER**, et lui expliquer qu'il y a une nuance entre l'abstention et le contre, que quand on s'abstient, c'est que l'on n'est pas contre. Cela me paraissait évident, mais on ne s'oppose pas, on n'est pas contre. Mais par contre, il faut aussi que **Harmonie LECERF MEUNIER** et que d'autres puissent comprendre que des gens de Gauche peuvent ne pas être d'accord avec votre politique, et peuvent se démarquer de votre politique et l'exprimer de la meilleure façon que l'on peut espérer le faire. C'est vrai qu'il y a des gens de Droite qui votent pour votre politique, il y a des gens de Gauche qui ne votent pas pour votre politique, ce n'est pas forcément facile à suivre, mais c'est en tout cas, des choses qui existent et je crois que les points de vue peuvent s'entendre et se respecter et ne pas être déformés. Donc, là, on s'abstient. On s'abstient, parce que c'est un avenant, cela n'a pas d'enjeu. On s'abstient parce que là aussi, pour être très rapide, la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, pour nous, c'est plus que cela, c'est autre chose. Et là, notamment par exemple, j'en parle parce que cela fait partie de l'actualité et puis ce n'est pas abordé en Conseil de Métropole, c'est qu'il y a des bureaux de poste qui ferment dans des quartiers populaires, là où il y a des besoins justement de services publics, et cela ferme, et je n'entends pas, mais peut-être que je n'ouvre pas la télé au moment où il faut, ou je ne lis pas les bons journaux, je n'entends pas la collectivité Métropole, je n'entends pas la Mairie de Bordeaux, je n'entends personne, dénoncer la politique de La Poste et essayer de s'opposer à des fermetures de bureaux de poste. Parce que c'est la lutte, parce que c'est la question des emplois aussi. On parle d'emplois, on parle de précarité et là, en ce moment, il y a quand même de nombreuses fermetures ou en tout cas, des réductions d'horaires de bureaux de poste, et il y a aussi des luttes en ce moment de postiers, et il y a des collectifs qui sont en train de se monter pour essayer justement de défendre ces bureaux de poste. J'en parle parce que cela a un lien avec la politique de l'emploi, la politique de lutte contre la précarité et cela a un lien avec la question de la vie dans les quartiers. On peut, nous, avoir des désaccords sur ce que vous faites, sur la façon dont vous le faites et là, de ce point de vue-là, on pense qu'il y aurait autre chose à faire et un véritable combat pour la défense des services publics postaux et pour la défense des emplois. Et c'est un point de vue de Gauche et on peut penser que des fois, la Gauche au pouvoir, elle ne fait pas une politique de Gauche. C'est juste un avis, mais cela embête.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Oui, juste pour répondre à Philippe POUTOU. Je voudrais qu'il sache quand même que dans le cadre des politiques de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires, les maires que nous fréquentons, les maires avec qui nous travaillons, se battent pour le maintien des services publics, à tel point que des communes sont obligées de se substituer à la poste pour prendre en charge le loyer des locaux qu'elles occupent, pour que ces services-là puissent perdurer dans ces quartiers politiques de la ville. Voyez-vous ? Monsieur POUTOU, regardez un petit peu ce qui se passe autour de vous. Considérez que vous n'avez pas le monopole du cœur et que nous autres ici, sur la Métropole, nous travaillons aussi de façon opérationnelle en protection de celles et ceux que vous êtes censés défendre, que vous défendez, mais que nous défendons ensemble.

*Applaudissements.*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Les résultats du vote :

93 votants

93 pour

Aucune abstention

Aucun contre

La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Contre : Monsieur MORISSET**

Je vous souhaite une bonne soirée, nous nous retrouvons demain à 9 heures et demie.

*La séance est levée à 19 heures 53.*

## Conseil

**25 NOVEMBRE 2022**

*LA SÉANCE EST OUVERTE à 09 heures 39*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci de prendre place, on va commencer la séance. Merci de vous installer. Monsieur CAZENAVE, monsieur BOBET. Monsieur SALLABERRY. On commence la séance.

D'abord, par un rappel que nous sommes le 25 novembre. Le 25 novembre est un jour tout à fait particulier, puisque c'est la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Je voudrais donc également m'associer et nous associer à cette journée, en rappelant que notre pays connaît 100 féminicides chaque année, et que le nombre ne baisse pas. Saluer aussi les femmes d'Iran.

Nous sommes associés aujourd'hui à la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, d'une part, en pensant à toutes les femmes qui ont été victimes de violence. Je le disais tout à l'heure, 100 féminicides par an, et le nombre ne décroît pas. Je voudrais aussi saluer et nous les saluons tous, les femmes combattantes en Iran. C'est un combat très difficile, très courageux. On parle souvent de courage, mais là, il y a un vrai courage, parce que c'est évidemment, un combat qui est sanctionné immédiatement par les autorités iraniennes, et puis, vous accepterez aussi que j'associe un nom qui est celui-là de Chahinez Daoud, qui a été brûlée vive à Mérignac il y a 18 mois, cela laisse une profonde trace dans la population mérignacaise et même au-delà, bien entendu. Je voudrais donc que nous célébrions cela tout à l'heure. Il y a une cérémonie d'hommage qui est faite aux femmes victimes de violence à 12 heures 30 sur la dalle de Mériadeck, à l'initiative du Département de la Gironde, on verra en fonction des horaires, mais je pense que l'on pourrait faire une suspension à ce moment-là, que l'on enchaînera ensuite après avec le déjeuner, pour que celles et ceux qui veulent s'y rendre, et je sais qu'ils sont ou qu'elles sont nombreuses, puissent aller évidemment sur cette dalle rendre hommage.

Une deuxième information, c'est qu'aussi le 25 novembre, cela n'a pas du tout la même ampleur, c'est le début de la semaine métropolitaine de l'arbre. On va donc demain, distribuer 5 500 plants aux habitants. L'année dernière, cela avait été un grand succès. On va commencer cette année à partir de samedi prochain.

Voilà les quelques annonces, sinon, il nous reste 21 affaires à examiner. On va commencer, monsieur le secrétaire de séance, par la délibération de monsieur Pierre HURMIC.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Tout à fait. Délibération n°7 : monsieur Pierre HURMIC : Rapport de transition écologique et sociale – Année 2022.

### **M. HURMIC**

**(n°7) Rapport de transition écologique et sociale - Année 2022 - Information**

**Monsieur Pierre HURMIC** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci de ce rapport très complet qui a toute son importance. Qui souhaite la parole ? Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci, monsieur le Président. Quelques remarques pour notre groupe. Ce rapport obligatoire recense les différentes actions menées en 2021 sur notre territoire, en matière de transition écologique et sociale. Je trouve la tonalité et de votre présentation et du rapport un peu, comment dirais-je, un peu angélique, un peu trop optimiste, au regard de l'enjeu que vous aviez fixé de la grande bifurcation écologique et sociale. Quand on regarde dans le détail, et c'est tout l'intérêt de ce rapport, je trouve que vous auriez pu insister sur tout ce qui reste à faire. Je voudrais illustrer ce propos avec 3-4 exemples. Le premier, c'est l'urbanisme dont on sait que pour réussir la transition écologique, il va nous falloir continuer à bâtir, aménager différemment. Or, nous n'avons toujours pas engagé de révision du PLU. Nous nous sommes contentés ici même, de modification réglementaire aux textes existants. Alors, certes, c'est un travail au long court, ce sont des années devant nous, mais nous avons aussi la responsabilité de préparer le long terme et la transition écologique sociale urbaine. C'est un exercice de long terme, et sur ce sujet, comme sur les mobilités d'ailleurs, on a du mal à projeter notre Métropole.

Deuxième exemple sur la mobilité, notamment les mobilités douces qui participent à la transition écologique. Force est de constater dans ce rapport que cela n'avance pas très vite, notamment sur les pistes cyclables sécurisées. On a eu l'occasion, monsieur le vice-président, de l'évoquer sur le rapport comparable pour Bordeaux par exemple, il faut savoir 2 km de piste cyclable sécurisée de plus sur Bordeaux en une année, avec des attentes très fortes, y compris sur des ouvrages métropolitains comme sur le pont Saint-Jean, le débouché du Pont Simone Veil, où les associations insistent pour que l'on développe collectivement des pistes sécurisées, et là aussi, on a l'impression que l'on n'avance pas très vite.

Troisième exemple, les déchets. C'est un chiffre très intéressant dans le rapport, la quantité de déchets sur notre Métropole continue à augmenter. Je ne dis pas que ce sont des politiques faciles, mais le rapport aurait pu avoir pour mérite de montrer tout ce qui nous reste à faire, la difficulté de l'exercice, et ouvrir des pistes.

Puis, enfin, je voudrais terminer sur la nouvelle démocratie, et là aussi, en appelant un peu d'humilité. Pourquoi ? Parce que si je reprends l'exemple de la concertation PLU, 300 participants. Je regarde les participations dans le champ développement durable sur 2021, entre 0 et 6 participants à chaque fois que l'on fait une concertation ou un appel à avis du public.

Je trouve que là aussi, on aurait pu se dire : « Bon, on n'est quand même pas tout à fait au rendez-vous, au bout du chemin qu'il nous reste beaucoup à faire dans tous ces domaines. ». Voilà monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur TROUCHE.

**M. Jean-Marie TROUCHE** : Merci, monsieur le Président, mes chers collègues. En complément de ce qui vient d'être dit et en contraste avec l'autosatisfaction qui se dégage de ce rapport, je voudrais vous faire part de la lecture que peuvent en faire les habitants de notre Métropole, non desservis par le tram, sur le point particulier de la

transition des mobilités. Pour cela, je m'appuierai sur la desserte que je connais le mieux, celle de la Ville de Gradignan.

« Dès 2018, les habitants de Gradignan ont massivement exprimé leurs attentes vis-à-vis des transports publics, dans le cadre des contestations sur le projet de tram. Il s'agissait de favoriser le report modal sur les transports publics, non seulement pour les habitants de la Ville, mais aussi pour ceux qui la traversent quotidiennement. Il s'agit également de réduire la congestion automobile et de réduire le coût de la mobilité, pour les ménages les plus modestes en particulier.

Ces attentes ne sont pas satisfaites puisqu'à ce jour, 4 ans plus tard, rien n'a encore changé.

En septembre 2023, avec la nouvelle DSP et la préfiguration de bus express, l'évolution pour notre Ville découlera d'un réaménagement du réseau apportant une meilleure couverture de territoire, mais cette évolution n'apportera aucun accroissement quantitatif de l'offre.

En fait, après analyse détaillée des documents de la DSP, nous observons que le nombre de bus traversant la Ville au cours d'une journée n'augmentera pas par rapport à ce qu'il est aujourd'hui. Pas de quoi à ce stade, faire oublier le projet de tram et la transformation des habitudes à laquelle il invitait.

Ensuite, aucun changement n'est prévu avant septembre 2027, soit dans 5 ans vu d'aujourd'hui. À cette date, dans le meilleur des cas, la nouvelle DSP nous annonce un accroissement formidable de la fréquence de passage des bus sur les lignes transformées en bus express sur l'ensemble du territoire métropolitain. Pour Gradignan, c'est 45 % de passages en plus.

La question est toute simple : pourquoi faut-il attendre encore 5 ans pour augmenter le volume de l'offre de bus ? Les habitants qui le pourront, risquent de préférer utiliser au quotidien la voiture électrique, dont la mise en place de la ZFE favorisera l'adoption, plutôt qu'emprunter les transports publics. En matière de transition, il y a sans doute mieux à faire. ». Merci de votre attention.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Il n'y a pas de vote, sinon, nous nous serions abstenus. Je ne vais pas chagriner une partie de l'assemblée. En fait, je crois que c'est monsieur HURMIC qui disait que c'est un rapport obligatoire pour les agglomérations de plus de 50 000 habitants, si j'ai bien compris. On sent bien que c'est obligatoire, c'est-à-dire que l'on a l'impression que c'est un rapport qu'il faut faire et qu'il faut remplir toutes les cases. Ce n'est pas évident à lire, parce qu'en fait, cela traite de plein de choses. On a l'impression qu'il y a une liste qui est faite, et il faut se satisfaire de cette liste-là. Donc, plusieurs mesures qui correspondent à des volontés certainement, avec en tout cas, de ce qu'il faudrait faire, mais cela rejoint peut-être un peu ce que dit Thomas CAZENAVE, et cela m'embête de le dire comme cela, parce que je pense qu'il y a un désaccord de fond. Puis c'est vrai que le problème que l'on a, nous, quand on lit ce genre de rapport, c'est que l'on ne sait pas de quoi on parle ou à partir de quel constat on parle. C'est vrai que cela ne mesure jamais où très rarement, la réalité des problèmes, la réalité sociale ou la réalité des problèmes environnementaux. Il n'y a rien de mesuré. Précisément, à quoi on veut répondre ? En fait, quand on a une politique,

quand on développe une politique, on cherche à répondre à des problèmes, mais si ces problèmes-là, on ne les mesure pas précisément, c'est facile de dire : « On va faire ceci, on va faire cela, on va aller plutôt dans ce sens-là. » En fait, on a l'impression que l'on lit quelque chose qui manque énormément de choses concrètes, et ce n'est pas compliqué à lister tout ce qu'il faudrait faire sans préciser.

L'autre problème aussi que l'on a c'est qu'il y a plein de choses qui sont dites, que l'on peut partager, mais comment on fait, avec quels moyens. Quand je parle de moyens, ce n'est pas juste une histoire budgétaire, c'est une histoire aussi de moyens humains. Avec quelles équipes sur le terrain, on va faire ceci ou cela, et on ne le voit pas. Donc, du coup, on a vraiment l'impression de quelque chose qui est balancé comme cela, parce qu'il faut le faire, parce que cela fait bien, parce qu'il y a les mots qu'il faut, parce qu'il y a les idées qu'il faut, mais en réalité derrière, on se demande ce qui va être vraiment fait.

Puis, il y a des sujets qui fâchent, qui sont les pesticides par exemple, sujet qui correspond quand même à une véritable pollution, y compris en plein cœur de la Ville de Bordeaux, en plein cœur de l'agglomération. Ce n'est pas que dans les zones rurales que l'on est concerné par les pesticides. La question des paquebots de croisière, nous, cela fait partie des choses que l'on considère très importantes sur les questions de pollution atmosphérique.

Il y a la bétonisation aussi. Cela ne parle pas beaucoup de cela. On en a parlé un peu hier vraiment, l'artificialisation des sols qui est une contrainte, mais comment on s'oppose à cela. La 5G, cela n'apparaît pas non plus. On pense quand même que ce sont des éléments de problèmes sanitaires pour la population. Puis, je cherche dans mes notes. L'avion aussi, vol Bordeaux-Paris, tout cela on n'en parle plus. On a l'impression qu'il y a des sujets qui peuvent fâcher ou des sujets qui peuvent diviser, qui n'apparaissent plus, ou en tout cas, qui ne sont plus listés dans les problèmes auxquels on a envie de répondre.

Il y a un aspect aussi sur l'environnement, par exemple, vous parlez d'apaisement, c'est un mot que vous aimez bien, mais il n'y a pas que vous qui l'aimez bien ce mot, parce que j'ai vu aussi dans d'autres collectivités, y compris en Belgique, par exemple, les élus de Bruxelles parlent beaucoup d'apaisement. C'est un truc qui est à la mode, mais on est pour l'apaisement, on est pour une société où tout se passe bien, où tout est sympa, mais avant cela, il y a peut-être du conflit, de la confrontation. En fait, je le redis, mais pour répondre à toutes les difficultés auxquelles on est confrontées, les inégalités sociales, la pauvreté et la pollution ou tous les problèmes comme cela, cela veut dire qu'il va falloir se confronter à un système. Parce que l'on ne voit pas pourquoi aujourd'hui, pourquoi on aurait ces problèmes-là. Cela veut bien dire que l'on a un souci avec la société telle qu'elle est organisée, avec ceux qui dirigent, tout cela, les capitalistes, les entreprises, et qui, elles, ont des logiques qui sont à l'inverse de vouloir répondre aux problèmes sociaux et aux problèmes environnementaux. Donc, si on ne cible pas cela, si on ne dit pas : « On est confronté à ce problème-là » et qu'il va falloir se battre, et qu'il y a un point de rapport de force pour arriver à répondre aux urgences sociales et environnementales, on ne se donne pas les moyens d'y répondre. Donc, le mot apaisement, il est toujours un peu problématique de ce point de vue-là. En fait, non, il n'y a pas d'apaisement. Il y a un combat politique à mener, et ce combat politique, on peut penser que la Gauche ou en tout cas, celles et ceux qui se disent de gauche pourrait le mener.

Donc, voilà, ce sont toutes ces insatisfactions-là qui font que, là, il n'y a pas de vote, mais en tout cas, on est très dubitatif sur tout cela.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur Franck RAYNAL.

**M. Franck RAYNAL** : Merci, monsieur le Président, mes chers collègues. Quelques mots, c'est vrai, j'entends et je l'entends d'ailleurs en Conseil municipal à Pessac, donc, on l'entend ici. C'est-à-dire que quand on est dans l'opposition ou la minorité, on a tendance à toujours dire : regretter que l'on n'aille pas suffisamment loin et que les résultats ne soient pas encore à la hauteur. Alors, je voudrais plutôt, au moins dans un premier temps, à ce stade en tout cas du mandat, dire qu'il y a des éléments qui me semblent tout à fait satisfaisants et qui permettent d'avancer, même s'il y a d'autres éléments sur lesquels, et j'y reviendrai en fin d'intervention, je pense qu'il nous faudrait sans doute prendre les choses un petit peu différemment.

Tout d'abord, sur les éléments, et je ne reprendrai pas la totalité des propos de Pierre HURMIC, mais je veux ramener quand même quelques éléments très positifs, de mon point de vue, et je pense de notre point de vue à tous, et d'ailleurs, les intervenants précédents n'en ont pas disconvenu. Tout d'abord, sur ce qui est fait et ou être en train d'être fait, et qui me semble très favorable, c'est bien sûr, la politique de renaturation à travers notamment la politique du million d'arbres. Cela ne nous étonnera pas, venant de Pessac, puisque nous avons initié une démarche bien moins ambitieuse, puisqu'elle était à l'échelle tout simplement de la municipalité, mais on avait la même politique à partir de 2014, et je suis très heureux que l'on ait pu démultiplier et c'est très heureusement que toutes les communes désormais, s'associent à ce mouvement qui est en train de se dérouler. Puisque dès demain, en tout cas, sur Pessac et dans d'autres communes de la Métropole, il y aura des distributions d'arbres. Donc, cela, c'est très positif.

Deuxième élément qui me semble très positif, c'est aussi le fait qu'au niveau des déchets, nous avons modifié nos consignes de tri, que la possibilité à partir du 1er janvier, de pouvoir beaucoup mieux valoriser l'ensemble de nos déchets et diminuer les déchets ultimes, tels que nous les avons dans nos poubelles noires aujourd'hui, c'est vrai que nous étions très en retard, et nous allons être désormais un peu plus en avance. Peut-être pas encore totalement vertueux, mais un peu plus en avance que ce que nous étions jusqu'à présent.

Autre élément positif que j'avais déjà souligné ici même, cela, c'est en devenir, mais ce sont des étapes, et c'est toute la question concernant la lutte contre le réchauffement climatique à travers la politique énergétique. En particulier, les réseaux de chaleur qui, à travers ce qui est lancé, et je remercie Claudine BICHET encore une fois, tout ce qui est lancé et qui permettra d'aller beaucoup plus loin que ce que nous avons encore l'espoir, alors qui était trop faible à l'époque, de voir se réaliser dans les années qui viennent. En tout cas, je parle pour l'extension, notamment du réseau Métropole Sud, et c'est un élément qui doit être systématisé sur l'ensemble de notre territoire. Je suis très heureux, et j'espère qu'à la fin du mandat nous pourrions dire que ce réseau est désormais raccordé et efficace.

Sur l'élément, ce n'est peut-être pas le seul, mais c'est celui sur lequel je souhaiterais que nous soyons extrêmement vigilants, je n'en citerai qu'un, mais dans l'ensemble des politiques en faveur du climat, de la nature, de la biodiversité, de notre dévouement durable en général, un élément qui passe souvent au travers des mailles, c'est l'eau, c'est la question de l'eau. Je voudrais particulièrement insister sur ce sujet, au moment où nous allons passer en régie. C'est un grand chantier, je n'y reviendrai pas, et ce n'est pas l'objet principal que de critiquer une décision à laquelle notre groupe,

Métropole commune(s), nous n'avons pas pris part, mais qui est désormais sur les rails, c'est le fait que nous passions en régie ne nous éloigne pas de la possibilité de bénéficier d'innovation ou de stimuler des innovations, notamment en matière d'assainissement. Et aujourd'hui, nous avons dans les eaux qui sont rejetées, nous avons tous les médicaments, nous avons la totalité des hormones de synthèse, qui passent dans le corps humain et qui, ensuite, sont rejetés dans les eaux d'épuration et qui ne subissent quasiment aucun filtrage aujourd'hui. C'est un vrai problème qui passe trop souvent en-dessous des radars, et je pense que si nous devons réussir la régie de l'eau, et je souhaite même si ce n'est pas ma décision, mais je souhaite que cela soit une réussite évidemment, je pense que la question de l'assainissement et de l'efficacité de l'assainissement est une question fondamentale. Et passer uniquement sur ce qui se voit, sur ce qui est facile à identifier, ne suffit pas. Il faut véritablement en passer par une innovation, et il y a des entreprises qui aujourd'hui, notamment dans la Région, sont en train de travailler sur le sujet, que nous passions et que nous puissions expérimenter sur notre territoire, sur notre Métropole, une eau qui serait directement réutilisable en sortie d'assainissement, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas et loin d'être le cas. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Concernant l'eau, évidemment, madame CASSOU-SCHOTTE pourra le confirmer. On veille beaucoup à la qualité de l'eau. Bien sûr, c'est une des grandes préoccupations et innovations et une de nos ambitions, et même plus qu'une ambition, puisque l'on a adhéré aussi à tout un réseau qui nous donne les compétences, et c'est cela pour veiller sur la qualité et sur l'innovation.  
Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Monsieur le Président, mes chers collègues. Je vais profiter de ce rapport qui introduit un débat, pour évoquer avec vous trois sujets qui sont de la transition écologique, mais qui sont aussi dans le quotidien des gens. Reprendre trois sujets : le premier, ce sont les déchets. Les déchets, je me heurte à une difficulté, c'est que je n'arrive pas à avoir l'information, elle ne m'intéresse que pour ma commune, pas pour les autres, mais je pense que mes collègues maires voudraient le savoir aussi, combien par commune on rejette de déchets par habitant ? Ce qui nous permettrait de regarder si le 1+1 est intéressant, si le 2+1 ni l'est pas, si le fait d'avoir distribué des composteurs, c'est le cas dans ma commune sur 52 % des maisons, cela se retrouve, de façon que l'on puisse valoriser les efforts que font nos concitoyens en leur donnant des chiffres. Parce que malheureusement, on vit dans un monde qui est ainsi. Il serait donc intéressant d'avoir le chiffre de la Métropole, mais on l'aura dans le rapport tout à l'heure, mais des chiffres par commune, ce qui nous permettrait de pouvoir communiquer de manière beaucoup plus efficace avec nos administrés, parce que les marges de manœuvre existent, il faut aller encore plus loin, mais quand on est déjà vertueux, cela incite à être encore plus vertueux. Vous savez, c'est le principe où on demande toujours au bon élève d'être encore meilleur. C'est ainsi que cela se fait.

Le deuxième sujet, c'est Franck RAYNAL qui m'y a fait penser. Je suis désolé mes chers collègues, je n'ai pas pu être avec vous hier quand vous avez parlé de la régie de l'eau, puisque j'étais au lancement des États généraux de la forêt, mais je me disais que nous pourrions lancer un plan quinquennal de résorption des fuites. On l'a fait pour les conduites de plomb, vous vous souvenez, on a passé 5 ans pour enlever toutes les conduites de plomb, de façon à ce que l'on puisse le faire. Voilà donc aussi un sujet intéressant. Il existe des fuites, je ne sais pas s'il y en a plus ou moins qu'ailleurs, je n'en sais rien, mais enfin, elles existent. Nous avons tous été confrontés à voir aujourd'hui, 15 jours, trois semaines, un tuyau qui fuit, que le maire appelle 5 fois, 6

fois, et rien ne bouge. D'ailleurs, à ce propos, je vous ai écrit, monsieur le Président, trois courriers concernant de l'eau et l'assainissement, depuis trois semaines, un mois, je n'ai obtenu aucune réponse.

Enfin, le dernier point, il est à cheval entre le développement économique, la transition écologique et le vélo. On veut tous réaliser des pistes cyclables, et c'est bien. Il ne faut pas être contre, au contraire, et on se pose maintenant des questions sur l'éclairage public. Et on est confronté au coût de l'éclairage public, alors qu'il existe sur notre territoire, une pépite, une entreprise qui crée de la peinture, qui prend la lumière le jour et qui la restitue la nuit. Cette entreprise est à Pessac. Elle s'appelle Le Micro, et elle fait un travail extraordinaire, ce qui nous permettrait, en appliquant cette peinture sur certaines de nos pistes cyclables, d'éviter de poser des poteaux d'éclairage public, même si c'était à détection. Quand on fait la proposition au service Signalisation, on nous répond qu'ils ne l'ont pas dans leur bon de commande, ce que je peux comprendre. Puis, on nous répond, quand on pousse un peu la question, en disant : « On ne peut pas imposer aux entreprises prestataires que l'on prend pour venir nous aider à faire ces travaux de signalisation, cette peinture. » Sans doute, mais je vous rappelle qu'un tiers des travaux sont faits par nos agents métropolitains. Il n'y a donc pas de marché pour nos agents métropolitains, c'est eux qui le font. Je pense donc, monsieur le Président, qu'il faut que l'on regarde cela de près. Je me suis penché sur le problème. Poser cette peinture, je me suis même posé la question de le faire moi-même, la mairie j'entends bien, je ne suis pas peintre. 6 000 euros de peinture pour une durée de 5 ans ou 37 000 euros d'éclairage public. Je ne parle pas de la consommation. Je pense qu'il serait intéressant, sur des pistes cyclables qui ne sont pas encore éclairées, qui ont souvent une utilisation pendulaire, il y a peu de vélo à 2 heures du matin sur ces pistes cyclables, nous pourrions utiliser cette peinture. Nous pourrions faire en sorte que cette entreprise locale puisse aller dans d'autres régions de France dire : « Je suis prophète en mon pays, parce que sur l'agglomération de Bordeaux, on en fait », et puis, cela permettrait de faire des économies d'échelle. Je suis prêt à expérimenter. L'entreprise est venue sur ma commune, il y a un endroit, où cela peut se faire assez rapidement. Je voudrais que l'on regarde cela, monsieur le Président, parce que ce sont des économies de demain. En plus, aider une entreprise en la faisant travailler, c'est peut-être plus vertueux qu'en la subventionnant. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : C'est une très bonne suggestion. On va creuser la piste.  
Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Je vous demande juste d'écouter un minimum, parce qu'elle disait quelque chose d'intéressant et elle n'ose pas prendre la parole. Je l'ai invitée même à prendre la parole après moi. On va essayer d'aller dans l'égalité et justement la parité.

Je vais sur quelques pistes pour essayer d'avancer, parce que le débat est intéressant.

Évidemment, je vais peut-être commencer par le sujet. Je pense que l'écologie au sens large, plus la transition sociale, elle s'effectue de façon indubitable avec la santé. Donc là, il y a tout à fait un sujet majeur, comme évoqué par monsieur DUPRAT, mais il faut voir les conséquences des nouvelles peintures. Aujourd'hui, il y a énormément de rapports qui confirment que, en particulier celui au niveau européen, qui analysent toute la dangerosité des 200 000 molécules qui apparaissent dans les analyses avec Reach,

nous sommes aujourd'hui avec une société de plus en plus polluée par des tas de molécules et, en particulier celles des médicaments, celles des produits, on va dire de cosmétiques, donc forcément aussi les peintures, tout ce qui est pesticides, cela a été évoqué, plus plein d'autres domaines, puisque l'on est soumis à toutes ces molécules. Donc, tout cela doit être aussi analysé au niveau des causes. Cela fait partie aussi, à mon avis, des indicateurs à suivre dans les prochains rapports, pour mieux analyser justement cette santé de façon globale.

Je voulais aussi aborder le sujet de l'acceptation globale des gens à dire aujourd'hui, qu'il y a dans la société une normalité, et c'est de considérer que le carbone, c'est celui qu'il faut le plus mesurer. Et aujourd'hui, dans ce rapport, on n'aborde pas ce sujet-là, parce que finalement, c'est presque implicite. Cela se met en place de façon presque maintenant générationnelle, c'est-à-dire que cela a tellement été répété depuis les années 70 avec le rapport Meadows. Je crois qu'il y a aussi une certaine forme de biais qui a été créé, et je pense que c'est intéressant de se rendre compte que la transition écologique et sociale se passe aussi avec cette notion de la liberté de vivre sur un territoire. Donc, cette notion aujourd'hui, elle commence à être contrainte avec un Pass carbone, et je pense qu'il faudra aussi être très vigilant à la mise en place dans les prochains rapports, de cette politique presque mondiale qui se met en place, avec justement cette surveillance de contrôle des personnes, à combien ils dépensent de carbone. Or, il n'y a pas non plus péril en la demeure, mais pourtant, on va accepter pour bon nombre de personnes, de se soumettre à cette contrainte du Pass carbone, et j'en veux pour preuve, c'est qu'aujourd'hui, il y a au niveau des textes européens, au niveau des textes du G20, ils sont en train de faire ce que l'on appelle la politique du cliqué. Des petites avancées pour contraindre les personnes à pouvoir bouger dans l'espace Schengen ou dans l'espace entre les pays du G20, en fonction de leur statut, en fonction de leur statut numérique, et tout cela est lié à la santé. Donc aujourd'hui, c'est écrit dans les textes, c'est-à-dire que si les personnes ont le statut vaccinal, ils pourront bouger, et demain, s'ils n'ont pas le statut carbone, ils ne pourront pas bouger. C'est ce qui est en train de se mettre en place, et je pense qu'il faudrait être très vigilant vis-à-vis de cela.

Ensuite, dernier point, je pense qu'il est important aussi d'avoir une notion dans cette liberté de pouvoir codécider. Je pense qu'il est intéressant aussi de travailler sur cette notion-là. Quelque part, je prends l'exemple qui revient souvent, c'est l'autonomie alimentaire. Les gens, peut-être qu'à un endroit où ils voudraient le fameux « Un million d'arbres », ils voudraient des arbres nourriciers. Donc, j'espère que demain, on va transiter vers le fameux « Million d'arbres nourriciers », parce que dans la codécision, je pense qu'il y a une forte attente de la population à justement faire soi-même cette transition localement, de façon intelligente, en fonction de l'implantation de ces arbres dans les espaces publics ou privés d'ailleurs, parce que je pense que cela en fait partie. Donc, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que pour qu'ils participent à cette codécision, il faut que cette liberté soit réellement assumée et qu'ils s'y intéressent au niveau de la décision politique. Cela veut dire qu'ils aient aussi du temps à la démocratie, possibilité de se consacrer au débat, et cela passe par, encore une fois, je l'espère, par la mise en place de cette monnaie locale comme première étape, pour essayer justement de donner beaucoup plus d'autonomie à la population aujourd'hui, pour qu'elles participent à ces débats de la transition écologique et sociale.  
Merci de m'avoir écouté.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Si nous voulons boucler la journée, il faudrait que quand vous voyez votre petite lumière rouge, c'est vous avez dépassé votre temps de parole. C'est donc le moment de s'arrêter.

Madame RAMI.

**Mme Isabelle RAMI** : Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voulais revenir sur les aspects vélo, cela a été souligné quelquefois dans les interventions. Vous rappeler que le troisième plan vélo et le premier plan marche ont été votés il y a un petit peu plus d'un an et demi. Ils se déploient donc et ils contribuent donc à amener une croissance volontariste sur le territoire métropolitain. Vous donner des chiffres également, pour montrer que le vélo se développe. De toute façon, les comptages qui sont faits régulièrement, montrent une pratique exponentielle du vélo sur l'ensemble de la Métropole.

Les aménagements cyclables, vous le savez, avec le troisième plan vélo, ils sont de deux types : le réseau express vélo qui sont vraiment des voies sécurisées, continues, qui représentent 240 km sur le territoire métropolitain, et un réseau secondaire structurant qui certes, monsieur CAZENAVE, n'est pas toujours sécurisé, mais pour sécuriser des voies, il faut de la place et il faut des bandes cyclables et des pistes qui sont larges, qu'il soit unidirectionnel ou bidirectionnel. Cela dépend donc effectivement de la structure des territoires et de la place que l'on peut leur accorder, ce qui implique aussi des changements de comportement des usagers, des changements de sens de circulation, des voies uniques. Il y a beaucoup de sujets connexes qui se mettent en place et qu'il faut acculturer au niveau de la population et de nos territoires. Le plan vélo, il a été mis en place il y a un an et demi. Effectivement, il y a des études qui se mettent en place et qui vont aboutir et qui vont atterrir maintenant. Donc, là, les 2,5 km que vous avez énoncés sur le territoire bordelais, il est beaucoup plus large au territoire métropolitain. Il y a une vraie volonté de se déployer, puisque les usages sont là, et qu'il faut que l'on puisse mettre en place des infrastructures sécurisées et adaptées à cet usage-là.

Vous rappeler qu'il n'y a pas que l'usage du vélo, il y a aussi le stationnement, puisqu'il faut que l'on crée un environnement positif pour les différents usagers. Des efforts sont donc faits sur le stationnement avec le déploiement des arceaux vélo, des stations sécurisées, on a inauguré à Bordeaux une deuxième bicycletterie. Il y en a deux autres qui sont prévues.

On parle aussi du *free floating*. On a donc apaisé cet usage du *free floating* qui était un petit peu envahissant au début de la mandature et qui est cadré, qui s'est mis en place au 1er novembre et que l'on va suivre très précisément, afin de pouvoir créer un autre usage au vélo et compléter, et vous rappeler également que l'apaisement des quartiers est fait avec la délibération des fonds trottoirs qui est assez récente, et je prends Bordeaux qui a augmenté son territoire borné pour apaiser la Ville. C'est donc en cours et nous sommes vraiment affairés, avec les services, à proposer des choses et à faire atterrir les projets.

Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame BOST.

**Mme Christine BOST** : Monsieur le Président. En réponse à l'intervention de monsieur Thomas CAZENAVE, notamment sur l'urbanisme et sur la nécessité de réviser le PLU, je voulais simplement rappeler que nous avons enclenché cette année, la 11<sup>ème</sup> modification du PLU qui anticipe très précisément les enjeux du zéro artificialisation, en tenant encore plus compte que cela n'était par le passé, des enjeux environnementaux et écologiques pour notre territoire. De dire aussi qu'avant d'enclencher une révision du PLU, il faut d'abord que l'on modifie le SCoT et d'abord,

que tous les décrets d'application du zéro artificialisation atterrissent. On n'a pas encore très précisément à la fois le contenu et le calendrier. La première étape, ce sera une modification du SCoT. On pourra ensuite enclencher si nécessaire, une révision ou peut-être une autre modification du PLU. Mais de dire aussi que ces outils qui sont des outils d'urbanisme, sont des outils qui posent des règles sont nécessaires, mais pas suffisants, et ce que nous avons évoqué hier sur la réflexion sur la Métropole à vivre, là aussi, doit nous permettre de nourrir une culture, de nourrir une réflexion qui pourra anticiper aussi les nouvelles règles que l'on pourra intégrer dans les futurs documents d'urbanisme.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame DE FRANÇOIS.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Monsieur le Président, mes chers collègues. Également en réponse aux propos de monsieur CAZENAVE sur Gradignan, notamment lui dire que les lignes express ne sont pas dans la DSP. Ce sont des études qui sont à part, qui sont en train d'être réalisées par les services pour les 7 lignes, bien sûr, et nous avons un COPIL le 15 décembre, sur lequel nous ferons justement le point de ces lignes express.

Puis, mettre des bus, ce n'est pas forcément si simple que l'on peut le penser. Il faut des chauffeurs, il faut des bus, il faut des sites propres, et tout le monde ne circule pas en tram en travaillant à Bordeaux. C'est aussi dans le schéma des modalités qu'il a été indiqué, et c'est ce que contient la DSP, desservir aussi les communes en circulaire. C'est donc ce qui est fait.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président, mes chers collègues. Je souhaitais revenir sur certains propos, ceux de Franck RAYNAL notamment que je rejoins, sur son interpellation concernant l'assainissement et lorsqu'il s'agit de transition écologique et sociale. Bien évidemment, l'assainissement représente un enjeu majeur dans cette transition écologique puisque c'est un enjeu tant de salubrité publique, de santé, mais aussi environnemental. Nous travaillons actuellement, sur un schéma directeur de l'assainissement que nous avons à renouveler et à réactualiser, qui est absolument essentiel pour les années à venir. Puisque vous savez qu'il y a des réglementations qui sont en train de se modifier aussi aujourd'hui, mais c'est vrai que l'assainissement nous invite à aller regarder et à aller réfléchir sur, comment aussi utiliser nos eaux usées, traitées. Vous avez évoqué la question de l'eau, la ressource en eau. Nous pouvons effectivement aller chercher dans le SAGE, dans lequel je suis impliquée et qui travaillait aussi lundi, nous avons évoqué notamment l'utilisation de l'eau potable dans toutes les stations de lavage qui est une hérésie aujourd'hui. Il faut donc effectivement que l'on aille regarder un peu quels sont les autres usages de ces eaux, ce que l'on appelle ces eaux grises, mais qui ont été traitées et qui peuvent être réutilisées.

Nous avons à réoptimiser et à optimiser un maximum de nos infrastructures, et faire en sorte aussi que ces infrastructures soient en adéquation avec la densité de population aujourd'hui, et c'est une vraie question à laquelle il va falloir répondre très rapidement. Mais cela, c'est notre Conseil de Métropole, dans le contrat d'objectifs qu'il va donner aussi à la régie prochainement en 2026, aujourd'hui, nous avons des exigences auprès

de notre concessionnaire qui est la SABOM, Veolia, auprès duquel j'essaie avec eux de travailler pour trouver au mieux des réponses, notamment pour répondre à monsieur DUPRAT, à une question qui s'amplifie de plus en plus, de la capacité, de la réactivité de ces services qui n'est pas au rendez-vous. On est tout à fait conscient. J'y travaille auprès d'eux, mais c'est vrai que toutes ces questions-là, je les intègre totalement dans le travail que nous faisons dès maintenant, dans ce schéma directeur de l'assainissement et dans ce passage en régie de l'assainissement en 2026.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Monsieur le Président, chers collègues. Je vais être très rapide sur ce sujet, mais pour rappeler quelque chose. Il y a beaucoup de chantiers qui sont évoqués dans le document qui ont démarré il y a quelques années, il y en a qui sont en cours, et puis, il y en a qui aussi sont là, des nouveaux ou ont été rénovés.

En fait, ce qui me semble important, c'est vrai que les derniers je dirais, souvent comme on dit en religion, les derniers convertis sont souvent ceux qui apportent plus de foi, il faut quand même voir le chemin parcouru sur un certain nombre de dossiers. Et puis aussi, l'évolution même des mentalités, mais aussi des services, même des associations. Je vais prendre un exemple, celui des aménagements cyclables.

Aujourd'hui et à juste raison, on ne jure que par l'aménagement d'infrastructure, et je me rappelle, il y a quelques années, on est allé avec le Président JUPPÉ, on est allé à Copenhague avec les services, et c'est vrai que cela a été un choc. Il faut se rappeler qu'il y a quelques années, il y a peut-être moins de 10 ans, la doctrine des associations n'était pas forcément de mettre des infrastructures protégées. Par exemple, VéloCité disait : « Mais si on est sur une piste cyclable et puis après que l'on va sur une bande, c'est dangereux ». Il faut que le cyclisme prenne sa place. On était sur le partage de la rue, on était sur cette doctrine principalement, et on n'était pas sur la doctrine de, il faut séparer les usages. Donc, cela a donc évolué aujourd'hui, on est sur des infrastructures séparées parce qu'évidemment, premièrement, il y a une pratique qui est beaucoup plus importante, on a eu la fermeture du pont de pierre, un certain nombre de choses très pratiques, mais aussi symboliques, qui ont fait des bascules et aujourd'hui, il faut avoir des infrastructures séparées. Mais on ne fait pas des infrastructures séparées en matière de pistes cyclables, comme cela en claquant des doigts, c'est extrêmement compliqué. Surtout qu'il faut bien se rappeler, cela, je le dis à un certain nombre de personnes ici, c'est que toute l'organisation de la Ville, de la Métropole, a été faite autour de la voiture, pour fluidifier le trafic, ceci, pendant 50 ans. Lorsque l'on a eu un balancier qui allait très loin, c'est donc compliqué aujourd'hui d'aller dans l'autre sens et cela prend du temps, ne serait-ce que par exemple, le tramway.

Pour conclure, le tramway par exemple, aujourd'hui, on critique certaines infrastructures du tramway, le fait qu'il y ait beaucoup de stations, tout cela, mais il faut se rappeler que lorsque l'on a conçu le tramway, lorsqu'il a été pensé, on avait peur que cela ne marche pas. La vraie question, c'était est-ce que les gens vont monter dans le tramway ? C'était quand même cela la question. Donc, qu'est-ce que l'on a fait ? Qu'est-ce qui a été pris comme décision ? C'est de faire beaucoup de stations, d'aller à droite, d'aller à gauche, pour faire en sorte que cela marche, et même on avait conçu, et on a été obligé de le corriger assez rapidement, à l'époque le réseau de transport en rabattement, pour que tous les gens qui montaient dans le bus aillent dans le tramway, pour faire en sorte qu'il y ait du monde dans le tramway. On a vu que c'était une grosse erreur. Il faut donc bien voir que les mentalités ont beaucoup évolué, et là, en quelques

années on a fait des bonds extrêmement rapides.

Je vais terminer sur les déchets par exemple. Sur les déchets, je dirais, depuis que je suis élu, on n'a jamais sensibilisé la population à la réduction des déchets. On a fait sur la valorisation. D'ailleurs, le fameux plan s'appelait TRIVAC, trier et valoriser. On n'a jamais dit aux gens : « Il faut réduire vos déchets », on n'a jamais fait de campagne, on a dit : « Il faut trier », mais surtout » on ne voulait pas réduire parce qu'il fallait nourrir les incinérateurs. C'est donc un peu ma marotte, mais c'est la réalité.

Sur l'eau, il ne faut pas confondre les fuites et le rendement. Il y a des fuites, c'est spectaculaire, il faut bien sûr les résorber le plus rapidement possible, mais le principal problème, ce ne sont pas les fuites, ce sont les pertes en réseau. C'est le rendement sur la Métropole, mais aussi sur beaucoup de collectivités. Nous, on est à 87 %. On pourrait faire un petit peu mieux, parce que l'on stagne depuis des années, mais vous avez des communes rurales ou des petites villes, ils ont des taux de rendement à 50 %. C'est-à-dire à chaque fois que l'on tire un litre d'eau, il y en a un qui est perdu. Le vrai combat, c'est donc surtout celui-là.

Je vous remercie et je pense que c'est quand même un bon rapport, et la Métropole va dans le bon sens. Et pour terminer, l'image d'ailleurs de la Métropole à l'extérieur est plutôt bonne, Bordeaux Métropole, c'est une ville écolo, c'est une ville qui fait des efforts et c'est une ville qui montre l'exemple. J'étais aussi au Salon des maires et c'est plutôt ce que j'ai entendu, en tout cas, lorsque je disais : « Oui, je suis adjoint au maire de Mérignac, Bordeaux Métropole. » C'est donc quand même quelque chose qu'il faut voir, comment notre Métropole est perçue, elle est perçue de ce côté, plutôt de façon positive.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Merci, monsieur le Président, mes chers collègues. Pour revenir, quelques mots sur la mobilité, dire que l'on n'a jamais investi autant sur la mobilité que dans cette mandature. Si on prend le RER métropolitain, les lignes de bus express, le téléphérique dont nous avons débattu hier, le troisième plan vélo, le premier plan marche, toutes ces sommes cumulées, je sais que madame la vice-présidente en charge des finances de la Métropole pourra le confirmer, nous n'avons jamais dépensé et nous n'avons jamais prévu d'investir autant sur la mobilité. C'est un véritable choc de la mobilité. Cela va monter très fortement en puissance, et cela commence à donner des vrais résultats, et nous avons pris des décisions courageuses, par exemple, sur la fréquentation et la part modale vélo. L'année 2022 est l'année la plus élevée tous les mois, en termes de fréquentation vélo par rapport aux années précédentes 2021, 2020, c'était le confinement, 2019, 2018, 2017. Avant, il n'y a pas de comptage. On est au-dessus tous les mois, et cela augmente tous les mois. Il y a une vraie volonté, une vraie révolution dans le terme de part modale vélo, de part modale piéton, et également, le nouveau réseau de bus qui sera mis en place en 2023, en 2025 et en 2027, va démontrer vraiment une forte synergie entre l'ensemble des modes, dont les bus express. Pour la première fois, nous aurons des bus cadencés à 5 minutes, à 10 minutes, en site propre quand c'est nécessaire, circulaire, nous n'avons pas ces possibilités, pour permettre de relier les lignes de tram radiales et les gares et les haltes TER. C'est un effort très important.

Également, pour le franchissement de la Garonne, point fondamental. À nouveau, le schéma des mobilités permet de résoudre cette problématique pour lier la Rive Droite

à la Rive Gauche, que ce soit la DSP ou le bus, où le nombre de bus va augmenter très fortement sur les franchissements, que cela soit sur le pont Saint-Jean ou l'ensemble des franchissements, pont Saint-Jean, Simone Veil, François Mitterrand, seront reliés par des aménagements cyclables en site propre. Ce n'était pas le cas. Dans cette mandature à court terme, le pont Simone Veil inauguré début 2024, la moitié de ce pont sera pour les modes doux, pour les piétons, pour les vélos.

Également le téléphérique, je l'ai déjà cité. Il y a des efforts donc très forts qui sont faits. On entend que cela va passer vite, les arbitrages sont faits, le comité de pilotage du schéma des mobilités sera prévu mi-décembre, et vous verrez ces fortes avancées que nous vous proposons et que nous réalisons sur le terrain.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur Pierre HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, monsieur le Président. Merci d'abord pour ces échanges qui étaient intéressants et constructifs. Je voudrais dire pour terminer et pour conclure, qu'un rapport transition et les débats qu'ils suscitent doivent nous permettre collectivement de répondre à deux questions fondamentales. La première : sommes-nous sur la trajectoire carbone ? Je pense que les chiffres qui ont été produits, et vos commentaires prouvent que nous sommes sur la trajectoire carbone. En tout cas, je note que personne dans cette assemblée ne le conteste. Nous sommes donc sur une trajectoire carbone et cela me paraît être un message important et une conclusion importante de ce rapport transition.

La deuxième question également, c'est avons-nous des marges de progression ? J'ai envie de dire : oui, bien évidemment et heureusement. Le rapport de transition n'est qu'une image à un instant T, et il est évident que nous sommes sur une politique de progression et que les chiffres sont appelés à s'améliorer, bien que je veuille le dire, je trouve certaines critiques peut-être un peu excessives ou injustes. Quand on nous dit : « Vous ne faites pas assez de pistes cyclables », nous avons augmenté sur un an, +29 % de pistes cyclables. Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de collectivités qui ont augmenté de 29 % les pistes cyclables. Vous savez, cela nous vaut d'être classé la 12<sup>-ème</sup> ville mondiale pour sa politique en faveur de la promotion du vélo. Je crois que les efforts que nous réalisons collectivement, et merci monsieur le vice-président, merci madame la conseillère déléguée, je crois que nous avançons sérieusement sur cette politique comme sur d'autres que je ne vais pas rappeler.

S'il fallait faire un point de critique, vous ne l'avez pas fait, mais je vais le faire à votre place, c'est que quand on regarde le budget transition et notre politique publique d'aménagement issue du Compte administratif 2021, on voit bien évidemment qu'une grande partie de nos politiques peut être considérée comme étant favorable ou très favorable aux enjeux climatiques. Ce sont des chiffres qui parlent, mais il reste à mon avis, encore une part trop importante de politique que l'on peut qualifier comme indéfinie. C'est à peine un peu plus de la moitié, je crois que là effectivement, l'an prochain j'aimerais bien vous présenter un rapport transition et un Compte administratif que vous commenterez, dans lequel il y aura moins de politiques qui pourront être qualifiées d'indéfinies. Nos marges de progression incontestablement, elles sont donc là, et en tout cas, je termine en vous remerciant pour l'ensemble de vos interventions. Je remercie également les vice-présidents qui ont eu l'occasion d'exposer les résultats de la politique sectorielle qui avait été évoquée.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci à vous tous. C'était une information donc il n'y a pas de vote. On passe à la délibération suivante.

### Communication effectuée

**M. Stéphane PFEIFFER** : Délibération 79, dans la délégation de madame FERREIRA : Bordeaux Métropole – Orientations générales pour le Budget 2023 et suivants. C'est un débat.

#### **Mme FERREIRA**

**(n°79) Bordeaux métropole - Orientations générales pour le budget 2023 et suivants - Débat**

**Madame Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur Thomas CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci, monsieur le Président, et merci à madame la vice-présidente pour cette présentation. Nous avons eu l'occasion d'en débattre en commission des finances, mais je voudrais insister sur quelques points. D'abord, commencer par souligner la qualité du document complet, précis et permettant, je crois, d'éclairer l'assemblée métropolitaine sur le contexte et les conditions de préparation du budget.

Une remarque générale avant d'insister sur quelques points. D'abord, la première remarque peut-être, c'est d'insister sur la situation financière globale de notre Métropole. Je crois que malgré la crise, ou plutôt les crises que nous traversons, la situation financière est globalement saine, vous l'avez dit, madame la vice-présidente, à la fois si on regarde le niveau d'épargne ou notre endettement. Nous bénéficions d'un bon dynamisme de nos recettes de fonctionnement, 2,3 % de croissance, des produits fiscaux dynamiques avec une croissance de 4,2 %, le versement transport en hausse de 2,5 %, et dans ce contexte, le remplacement de la CVAE par une part du produit de la TVA, nous offre une recette moins volatile, moins impactée par la conjoncture et dynamique, et qui sera territorialisée dans les prochains mois. Les discussions, comme vous le savez, sont en cours. Je voudrais donc quand même insister sur le fait que la Métropole est finalement beaucoup moins frappée par la crise énergétique actuelle que les villes, et à titre d'illustration, pour l'année 2023, vous l'avez dit d'ailleurs, madame la vice-présidente, l'impact de l'inflation énergétique, c'est 10 millions d'euros pour notre budget général et 15 pour le budget transport, soit respectivement 1,3 % de nos dépenses et 3 % de dépenses pour le budget transport.

Compte tenu de cette situation et au regard de la situation de certaines communes de notre territoire, j'y reviendrai, je m'interroge sur la possibilité, voire la nécessité que nous aurions, de faire jouer davantage la solidarité métropolitaine au bénéfice des communes de notre Métropole qui, elles, sont structurellement beaucoup plus impactées par à la fois l'augmentation des prix de l'énergie, mais aussi d'autres dépenses, comme les prix de l'alimentation. L'État a fait sa part, et d'ailleurs vous l'avez dit, la Première Ministre s'est exprimée sur le sujet, les discussions n'ont pas abouti complètement, mais je crois aussi qu'il faut prendre notre part, et c'est l'essence même

d'une intercommunalité que de faire jouer la solidarité territoriale et j'y reviendrai.

Je voudrais par ailleurs vous dire, parce que je suis sensible comme vous à la bonne tenue de nos comptes métropolitains, vous dire que vous avez pris sur ce débat d'orientations budgétaires, des hypothèses qui me semblent trop prudentes, madame la vice-présidente, et je voudrais revenir sur quelques exemples très concrets. La première, c'est sur l'hypothèse des recettes. Vous avez intégré une hypothèse d'évolution des valeurs locatives pour la taxe foncière de 3,5 %. Je tiens à redire ici, que cette hypothèse a été écartée à la fois par l'Assemblée nationale et le Sénat, bien que des députés à la fois de la NUPES et DLR aient voulu plafonner, je vous le dis, à 3,5 %, ce qui allait amputer les recettes des collectivités locales de 1,5 milliards d'euros. La majorité a tenu bon et l'évolution des bases foncières sera plus proche de 7 %. Donc, je crois, madame la vice-présidente, qu'il faut corriger ce débat d'orientations budgétaires pour intégrer la véritable hypothèse, ce qui nous offre des recettes supplémentaires comprises entre 4 et 5 milliards d'euros pour la seule année 2023, et nous aurons, j'espère, un débat sur la bonne utilisation de ces recettes.

Par ailleurs, vous n'avez pas intégré l'effet de l'amortisseur électricité, ce que je conçois, puisque le dispositif est d'une complexité assez grande et difficile à intégrer, et je comprends que vous ne l'ayez pas fait. Tout cela pour vous dire que l'on est plutôt sur une trajectoire extrêmement prudente.

Enfin, vous avez intégré des pénalités pour notre Métropole au titre du contrat dit de confiance, ex-contrat de Cahors, pour recontextualiser à hauteur quand même de 3,5 milliards d'euros en 2023 et jusqu'à 6,5 milliards d'euros en 2026. Vous avez déjà intégré le fait que nous ne pourrions pas respecter des contrats qui ne sont pas signés, et je pense qu'il faut revenir sur cette hypothèse pour deux raisons. La première, vous-même vous l'avez dit, madame la vice-présidente, votre trajectoire de dépenses de fonctionnement respecte ces hypothétiques contrats de confiance. Pour tout le monde, les contrats de confiance, c'est quoi ? L'inflation à 0,5, et vous le respectez déjà. Donc, vous avez intégré dans votre perspective, 3,5 milliards de pénalités qui n'ont pas lieu d'être. Par ailleurs, vous l'avez dit, la Première Ministre hier devant l'Assemblée des maires a annoncé qu'il n'y aurait pas de sanction. Mis bout à bout, nous donc avons d'ores et déjà, pour 2023, 10 milliards d'euros de recettes supplémentaires qui ne sont pas intégrées dans le débat d'orientations budgétaires, et je reviendrai sur la manière dont on peut l'utiliser.

Pardonnez-moi si je suis un peu long, je voudrais terminer sur un dernier point sur les dépenses de fonctionnement, en hausse de 3,95 %, qui respecterait un éventuel contrat de Cahors. Je ferme la parenthèse. Les effectifs continuent de progresser, 47 entre 2021 et 2022. Il y a les effets de la mutualisation, mais pour 2023, 35 ETP supplémentaires hors mutualisation. Je le redis ici, nous avons besoin d'une vision consolidée du bloc communal pour mesurer les effets liés à la mutualisation. Je rappelle que c'est une recommandation de la Chambre régionale des comptes et un exercice indispensable à la transparence vis-à-vis des citoyens, et je le dis, des contribuables.

Monsieur le Président, dans votre réponse à la Chambre régionale des comptes, vous aviez pris l'engagement de le faire. Vous aviez pris l'engagement, or, il n'existe toujours pas, dans le débat d'orientations budgétaires, une vision consolidée, ni même dans le rapport social dont nous aurons à débattre un peu plus loin dans cette assemblée.

Enfin, pour finir, un élément très important, je trouve, qui figure aussi dans le DOB et dans le rapport social, c'est l'augmentation constante avant même la crise Covid, de l'absentéisme dans notre Métropole qui atteint quasiment 10 %, l'équivalent de 500 ETP. Et si je le dis, je sais que cela recoupe des réalités bien différentes, mais souvent,

la progression de l'absentéisme dans une organisation est la traduction de difficultés, je pense, dont nous devrions débattre, notamment sur la base de propositions de l'équipe majoritaire, pour savoir comment est-ce que l'on endigue et on essaie de répondre à ces difficultés.

Pour conclure, monsieur le Président, je voudrais donc vous faire une proposition. Je crois que pour 2023, nous avons plus de 10 millions d'euros de recettes supplémentaires non intégrées, et je renouvelle ma proposition que la solidarité métropolitaine à l'égard des communes joue pleinement son rôle, et puisse accompagner celles qui rencontrent des plus grandes difficultés à boucler leur budget de fonctionnement. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je vous répondrai tout à l'heure sur le point qui est essentiel.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, monsieur le Président. Je tiens à mon tour également à saluer notre collègue, Véronique FERREIRA, pour la qualité de la présentation de ces orientations budgétaires. Je pense que l'on peut également tous se satisfaire du fait que dans un contexte économique pour le moins incertain, où nous avons dû faire face à une succession de crises, Bordeaux Métropole ait décidé de maintenir un niveau d'investissement élevé en raison des objectifs d'ailleurs de nos différentes feuilles de route. Nous pouvons également, je crois, nous féliciter de la santé financière de notre établissement. Globalement, ce rapport est donc rassurant, ces orientations budgétaires sont conformes aux tendances déjà esquissées en 2021, dans ce contexte économique et géopolitique marqué par la guerre en Ukraine, par une forte inflation et une explosion du coût de l'énergie. Donc, à cet égard, vous nous avez rappelé, madame la vice-présidente, qu'effectivement le surcoût de l'énergie pour la Métropole est de 10 millions d'euros. J'ai même envie de dire peut-être que de 10 millions d'euros, parce que nous, collectivités locales, sommes confrontées à cette augmentation du coût de l'énergie dans des proportions beaucoup plus considérables. On n'est plus impacté en raison de nos compétences à ce surcoût. Pour donner un ordre de grandeur, une ville comme celle de Bordeaux, c'est pratiquement environ 17 millions d'euros de supplément de coût d'énergie, gaz et électricité, que nous aurons à affronter.

Alors, à cet égard, c'est vrai que la Première Ministre hier, dans son discours devant le Congrès des Maires de France, a abordé la question, mais je tiens à le dire, sans nous donner encore à ce jour aucune réponse. On parle de solidarité, mais je pense que s'il doit y avoir une solidarité sur ce terrain, la solidarité, il faut l'attendre de l'État qui nous promet, depuis des mois et des mois encore au Congrès des intercommunalités, il y a quelques semaines, on a interrogé très précisément la Première Ministre là-dessus, et on nous renvoie de semaine en semaine, de mois en mois, à des dispositifs qui ne sont toujours pas clairement établis. Je cite ce que nous indiquait hier la Première Ministre au Congrès des maires : « Nous allons mettre en œuvre un filet amortisseur électricité, renforcer le filet de sécurité pour les collectivités les plus vulnérables, mais aussi et surtout, elle a précisé que l'accès à ces aides va être simplifié. » Reconnaître de facto que jusqu'à présent, c'étaient des usines à gaz qui ont été proposées, tant d'origine parlementaires que d'origine étatiques, de véritables usines à gaz qui n'étaient pas du tout de nature à nous rassurer. Elle nous indique simplement que le filet de sécurité va être rendu plus accessible. J'ai envie de dire, cela nous avance beaucoup. Nous ne savons toujours pas à ce jour, ce que sera le filet de sécurité plus accessible, la seule chose que l'on sait, c'est que jusqu'à présent, il ne l'était pas. C'est un constat d'humilité de la part de la Première Ministre, et nous lui en donnons acte. Par contre,

la grande déception qui, je crois, nous concerne tous ici, c'est que la demande unanime des maires de France, à travers l'association des maires de France, consistant à réclamer une Dotation générale de fonctionnement, une DGF, indexée sur l'inflation, mais écoutez, on ne l'a toujours pas. Et on ne l'a pas obtenue. L'AMF a clairement indiqué hier à la Première Ministre qu'il s'agissait incontestablement d'un prélèvement de l'État sur les finances locales, encore plus pénalisant que celui de ces dernières années, et qui nous prive d'une capacité d'action. Je pense que c'est vrai que nous n'avons toujours pas obtenu de l'État, un engagement sur l'indexation sur l'inflation de cette DGF, ce qui est extrêmement pénalisant pour l'ensemble des collectivités territoriales. Nous demeurons donc encore à ce jour, dans une marge d'incertitude de la part des engagements supposés de l'État en ce qui concerne des aides promises, annoncées et toujours pas formulées. Compte tenu de ce contexte d'incertitude, je trouve néanmoins que, et je terminerai là-dessus, cette présentation des orientations budgétaires s'avère tout à fait rassurante et va nous permettre d'aborder prochainement les esquisses budgétaires pour 2023, dans des conditions pour le moins rassurantes et satisfaisantes. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci, monsieur le Président. Je m'associe également aux remerciements qui ont été formulés à l'instant par les deux orateurs précédents. C'est évident que nous remercions, au nom aussi de notre groupe, toutes celles et ceux qui ont travaillé d'arrache-pied sur cette présentation. Dire aussi que je partage l'essentiel des remarques de Thomas CAZENAVE. Tout simplement, les choses sont dites et on va gagner du temps. Par ailleurs, beaucoup de collectivités manifestement ont fait le choix de reporter de plusieurs mois ce ROB, eu égard aux incertitudes de dépenses énergétiques, il n'y a pas que cela, mais essentiellement, tout de même, un statut également de recettes, cela a été évoqué à l'instant. Nous n'avons pas fait ce choix, c'est peut-être une erreur quand même, parce que non seulement nous ne reportons pas, mais surtout, nous continuons de maintenir les dépenses tous azimuts, aussi bien de fonctionnement que d'investissement, sans faire le moindre choix. Nous ne faisons pas de choix de diminution, ni de revenir un peu plus à nos cœurs de métier et de compétences également. Il faudra bien tôt ou tard que nous fassions effectivement ce type de choix, et donc revenir sur des dépenses non indispensables et d'y renoncer purement et simplement, car notre endettement, notre dette en l'occurrence, continue d'augmenter, cela a été dit à l'instant, et notre capacité de désendettement se dégrade année après année. Alors aujourd'hui, on nous annonce qu'elle sera de plus de 8 ans, qui a passé de 8 ans en fin de mandature, et c'était près de 10 il y a encore quelques semaines sur les courbes qui avaient été présentées. Les chiffres varient donc quand même de manière importante, et cela m'inquiète un peu. Alors, certes, et ce n'est pas vraiment une bonne nouvelle, notre taux de réalisation n'est pas très bon, nous le savons, c'est un peu endémique et il faudra peut-être que l'on y réfléchisse, et de fait, nos dépenses vont baisser naturellement, mais ce sont des dépenses d'investissement essentiellement.

En 2021, nous avons programmé 793 millions d'investissements pour une dépense réalisée de 529. En 2022, nous avons programmé 796 millions. Nous verrons effectivement quels seront les dépenses réalisées. On va améliorer ce ratio bien évidemment, puisque nous allons voter en même temps une DM aujourd'hui de 125 millions d'euros. Donc, quand on renonce à des crédits, on se rapproche d'abord de la réalité des faits, et surtout, on améliore notre taux de réalisation.

En synthèse, puisque beaucoup de choses ont été dites avant moi, je vais simplifier tout de suite. Resserrons mieux nos dépenses de fonctionnement surtout, en évitant de nous disperser sur de nouvelles compétences, toujours plus de nouvelles compétences, et de recourir à des bureaux d'études ou à des AMO en permanence.

Pour ce qui est de l'investissement, nous prévoyons, je pense, au plus juste et avec réalisme surtout, pour améliorer notre taux de réalisation et ainsi, malgré tout, et c'est important à améliorer la sincérité de notre budget. Merci à toutes et tous pour ce travail.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous rentrons une nouvelle fois, dans une situation économique dégradée. Il est à noter que nous vivons désormais, dans un contexte de crise permanent, cela a été évoqué, qui montre les limites de votre mode de production actuelle. Chacun pourra d'ailleurs observer, dans les tableaux qui nous sont fournis, que l'endettement de l'État bondit systématiquement au moment des crises économiques. Les différents gouvernements sont venus au secours du monde économique, comme une véritable béquille, et nous faisons payer à la collectivité des choix politiques de gestion inopérants. Dans ce cadre, le Gouvernement reste fidèle à la politique menée depuis 2017, avec un affaiblissement de la DGF, et celle-ci ne suivant pas l'évolution de l'inflation. En d'autres termes, alors que les prix des matières premières augmentent, cela va se répercuter directement sur nos collectivités, affaiblissant notre capacité d'investissement, mais aussi de fonctionnement. Dans ce cadre, la volonté d'encadrer nos budgets de fonctionnement tient de l'ineptie. Rien à voir avec un contrat de confiance. Ce contrat de confiance vise à remettre en cause la libre administration des collectivités locales. D'autre part, la disparition de la CVAE délite les liens avec les entreprises, même si nous conservons le versement mobilité. Cette instabilité fiscale depuis plus de 10 ans, obère sérieusement notre capacité à nous projeter dans l'avenir, ce qui, dans une période qui demande beaucoup d'investissement du fait même de la transition écologique, pose de vrais problèmes. Or, nous le savons, les besoins sont immenses. C'est vrai en termes de logement, d'isolation thermique, de mobilité, de gestion de nos déchets. Pour faire face à ces défis sociaux et environnementaux, nous avons besoin de beaucoup de moyens. Rien ne se fera sans que l'argent soit mis sur la table. Or, ce sont les choix inverses qui sont faits par le Gouvernement. Les discours des différents Ministres ou Députés ne tiennent pas face à la confrontation de la réalité. Nous ne sommes pas des adorateurs des ratios, cependant, ceux-ci, dans le cadre actuel, donne des indications sur notre établissement dans les contextes nationaux et internationaux. Ceux-ci ont tendance à se dégrader, non pas par une mauvaise gestion, mais par l'augmentation des besoins face aux défis écologiques et sociaux, et une contribution de l'État qui tend à diminuer, et cela depuis 10 ans. Sans des modifications profondes de l'attitude du Gouvernement face aux collectivités, nous glisserons lentement vers de grandes difficultés qui mettront en souffrance nos populations.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Il était temps ! Je vais expliquer pourquoi nous allons voter contre. On ne comprend pas tout, mais on comprend quand même suffisamment de choses, je pense. En fait, en lisant cette délibération-là, mais ce n'est pas la première fois que je le dis, on a l'impression d'être devant BFM business. Alors, là, des mots et

des mots que l'on entend tout le temps d'ailleurs : déficit, je l'ai listé, dette, croissance, inflation, PIB, dotation, produits, fiscalité, taxe, machin, bon. Évidemment, cela fait partie de la vie, cela fait partie de la gestion, mais justement cette délibération, elle est uniquement gestionnaire, et en plus c'est assez pervers d'ailleurs, de passer du temps à discuter de tout cela, puisqu'en fait, cela amène à penser que finalement, il n'y a pas grand-chose à faire, il n'y a pas tellement de sous, on va gérer comme on peut une situation qui est déjà difficile, mais en mettant le contexte international qui est compliqué. En fait, on s'aperçoit que tout est inversé. On parle de ces questions très réglementaires, très techniques, très technocratiques, et en fait, on ne parle pas des besoins qu'il y a, et tout s'inverse. Je le redis à chaque fois, mais cela montre aussi comment tout est goupillé, et des orientations budgétaires, on ne voit pas en quoi il y a des orientations budgétaires, parce que l'on ne discute pas des besoins qu'il y aurait. Alors, OK, il y a une situation qui est difficile, une situation internationale difficile, la politique de l'État rend les choses encore plus compliquées parce que les collectivités territoriales ont des marges de manœuvres qui sont réduites. Cela, on sait. On peut en parler, mais après, la question de fond quand même c'est, qu'est-ce qu'il faudrait faire pour répondre aux besoins des populations, en tout cas, des habitants dans les villes qui constituent l'agglomération. En fait, on ne discute pas de cela en réalité. C'est une série de chiffres. Et puis, surtout, c'est un ton global qui est donné. Vous vous retrouvez tous là-dessus face à ce genre de discussion, parce que ce sont des discussions qui sont complètement dépolitisées, ce sont des discussions où tout le monde se conforte dans cette idée que voilà, on est un peu coincé, on est obligé de faire comme cela. Nous, cela ne va pas du tout, parce que l'on n'arrive pas à prioriser les choses, on n'arrive pas à mettre en avant ce qu'il faudrait faire absolument et on n'arrive pas à discuter concrètement de, quels moyens on met dans cette situation, pour répondre au problème qui est donné. Voilà, cela donne des choses comme cela.

Je ne vais peut-être pas trop insister, mais après, on pourrait rentrer dans le détail, mais sur la question des effectifs. Il y a 47 personnes en plus, mais pareil, ces chiffres-là, OK, il y en a un peu plus. On a aussi les notions sur les salaires, sur la masse salariale, mais c'est difficile à interpréter, parce que l'on ne sait pas s'il y a assez de monde. Il y a un peu plus de monde, mais est-ce qu'il y en a assez par rapport aux besoins recensés ? Sur la question des revenus, ils augmentent un petit peu, mais est-ce que par rapport à l'inflation, par rapport au pouvoir d'achat, comment cela se passe ? En fait, ce n'est peut-être pas fait pour cela le budget, OK, il y a la loi qui dit qu'il faut faire un budget, il faut le construire comme cela, mais cela n'empêche pas d'aller plus loin. Cela n'empêche pas d'essayer d'analyser, d'essayer d'aller au fond des choses et d'essayer d'aider à interpréter ces chiffres, parce que là, en fait, on a une somme de chiffres, et on est dans l'incapacité en réalité de savoir si cela va ou si cela ne va pas. On le sait parce que l'on a des relations avec des syndicats, on le sait parce que l'on a des relations avec les employés qui sont particulièrement mécontents de la situation, pour plein de raisons différentes, et on sait aussi parce que la capacité du service public à répondre aux besoins des populations a tendance à diminuer. Et on voit bien que cela fait un décalage de plus en plus important entre les besoins sociaux d'une partie de la population et puis, l'incapacité donc des collectivités à y répondre. On le sait par ce biais-là, mais une délibération sur le budget ne permet pas de voir tout cela. Et cela, c'est un problème. C'est un problème parce que cela ne veut pas dire que c'est vous qui faites cela exprès, mais on pourrait avoir des doutes quand même sur le fait que cela ne vous gêne pas tant que cela de ne pas mettre en évidence toutes ces difficultés. En fait, elles sont donc un peu mises de côté, et cela ne permet pas de discuter justement d'ici, où on pourrait débattre de comment réellement se donner les moyens de répondre aux besoins des populations. Alors, soit vous pensez qu'il n'y a pas tant

de besoins que cela, mais je ne pense pas, mais voilà. En tout cas, cette délibération, elle n'aide pas à discuter de tout cela.

Puis, voilà, je regarde mes petites notes au cas où j'oublie quelque chose, mais ce n'est pas bien grave de toute façon. Je vais arrêter là.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Pour un complément, merci, monsieur le Président, à l'intervention de Pierre HURMIC. L'association des maires de France a demandé l'indexation, vous l'avez rappelé, de la Dotation globale de fonctionnement, ce qui représente d'ailleurs un coût de 700 millions d'euros pour le budget de l'État. On a fait mieux pour deux raisons. La première, c'est que la DGF, pour la première fois, augmente de 300 millions d'euros. On a déjà eu le débat ici. Le dispositif filet de sécurité, vous en connaissez une partie des paramètres, cela a été débattu à l'assemblée, c'est en cours de discussion au Sénat, cela va revenir. Il y a à peu près 2,5 milliards d'euros qui ont été prévus par le budget de l'État. Mais surtout je voudrais dire à Pierre HURMIC, l'insistance qu'il met à vouloir réclamer l'indexation de la DGF. Il aurait dû faire de même avec ses députés, avec les députés écologistes, les députés de la NUPES, qui, avec les autres oppositions, ont voulu plafonner vos recettes, et là, ce n'était pas 700 millions d'euros, monsieur HURMIC, écoutez bien, ce n'était pas 700 millions d'euros, c'est 1,5 milliards d'euros de prélèvements sur vos recettes. Vous avez donc mieux que l'indexation de la DGF, vous avez l'augmentation des bases foncières de près de 7 %, et les seuls à l'avoir défendu, c'est cette majorité. D'ailleurs, j'ai noté que l'AMF s'en est félicité. Vous êtes extrêmement discret là-dessus, vous auriez pu dire : « Mais, cela, c'est une bonne nouvelle. Nous avons bien travaillé », mais c'est manifestement trop dur, et sans arrêt, en appeler à l'État. Et moi, je refais la proposition que j'ai évoquée ici, nous avons des bonnes nouvelles, des recettes supplémentaires, l'essence même d'une Métropole, elle est construite comme cela, c'est pour faire valoir la solidarité territoriale. Si nous avons d'une part, des bonnes nouvelles, et je l'ai démontré tout à l'heure dans mon intervention précédente, et d'autre part, des communes en difficulté, faisons ce pourquoi la Métropole est faite, c'est-à-dire jouons la solidarité territoriale. L'un n'empêche pas l'autre. Chacun, prenons notre part.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur TOUZEAU.

**M. Jean TOUZEAU** : Monsieur le Président. Juste quelques mots pour souligner la qualité du document, la situation financière métropolitaine qui est saine et le dynamisme, et remercier également la Métropole pour tous les efforts de solidarité en direction des territoires. Simplement quelques remarques. J'ai le sentiment qu'actuellement, il y a des orientations budgétaires qui sont différentes et qui n'ont jamais été marquées par leur différence, suivant les territoires et suivant les communes. Ce que je veux souligner par-là, et je parlerai plus particulièrement des territoires que l'on qualifie aujourd'hui de territoires populaires, c'est-à-dire ceux où il pleut toujours là où c'est mouillé.

Ce que je veux souligner par-là, c'est qu'actuellement, et plusieurs intervenants l'ont mis en avant, on voit bien que ces territoires sont plus marqués par les difficultés actuelles, et puis la nature même de ces communes conduit à des prises en compte

spécifiques, lorsque vous avez dédoublé et créé une soixantaine de classes dans le cadre de la cité éducative avec, dans les cours d'école, des modules permettant de favoriser cette qualité de l'éducation. Les charges aujourd'hui explosent. Lorsque nous observons dans les Restos du cœur, des augmentations de 30 à 40 % des demandes de soutien, les dépenses sont aujourd'hui davantage à prendre en compte, et nos marges de manœuvre diminuent, sans rentrer sur des éléments techniques. La taxe d'habitation sur des territoires où l'autonomie financière est peu prononcée, la taxe d'habitation a disparu. Il nous reste en marge de manœuvre, la taxe foncière, mais les organismes HLM sont exonérés avec des plafonds à 40 %. Regardez aujourd'hui dans le « cadre de votre liberté », de gérer la fiscalité sur la taxe foncière, dans une ville, où 50 % du patrimoine est constitué par du parc HLM, vous n'avez pas de possibilité également de bénéficier, car pour des raisons qui sont partagées, il y a exonération de ces taxes foncières. Donc, je pense qu'aujourd'hui, dans le cadre de ces orientations budgétaires, et la Métropole intervient beaucoup sur l'investissement et favorise cette solidarité, il faut que ces territoires populaires soient davantage pris en compte dans des moments qui sont des moments extrêmement délicats. L'explosion des dépenses énergétiques, l'impact sur la restauration scolaire, sur les denrées alimentaires, toute une série de charges font qu'il ne faut pas qu'au sein de la Métropole il y ait ainsi des territoires qui se développent à géométrie variable, et qu'il faut que cette solidarité puisse également être sans doute, dans ces années 2023 et 2024, plus marquées que par le passé. Voilà pourquoi, Monsieur le Président, je me permettais d'intervenir pour souligner l'urgence de ces soutiens.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Monsieur MORISSET**.

**M. Marc MORISSET** : Merci, **monsieur le Président**. Je vais essayer de corroborer les propos de **monsieur POUTOU**. Je pense que l'on est face à un ancien monde, on s'adapte. On est là pour remettre en place des budgets pour les années qui suivent, mais finalement, est-ce que l'on voit réellement la réalité ? Encore une fois, est-ce que si on ne voit pas la réalité, cela s'appelle le délire ? Je dirais tout simplement, d'une façon plutôt simple, c'est qu'aujourd'hui, on est face à une conjoncture où on accepte qu'une politique nationale et même européenne et même mondiale, fasse une leçon à tous les territoires, avec une façon d'imposer le dogme de la création monétaire, le dogme de la façon dont les décisions sont prises de façon très totalitaire. Je dirais tout simplement, parce que l'on est face à un système qui impose des rendements, des outils qui contraignent les populations et les générations futures à accepter de se soumettre à ce système bancaire mondial. Aujourd'hui, je dirais que l'on pourrait faire le constat que vis-à-vis de cet endettement global, il y a des outils qui sont du passé. Cela a été évoqué dans le précédent Conseil, on était sur des logiques d'obligations, et que la réponse de **madame FERREIRA** effectivement c'était, il faut continuer à investir. Bien sûr, il faut toujours essayer de sauver le paquebot qui est en train de sombrer en fait. Donc, on court dans un système qui est à pure perte, pour continuer à se soumettre à ce système de la politique nationale. Puis, on nous sort d'un seul coup du chapeau comme cela, un endettement majeur parce que, évidemment, on crée les conditions pour qu'il y ait de l'inflation massive, alors que l'on n'a pas la main sur la création monétaire. Donc, on subit et on n'est pas en capacité, nous, d'avoir les outils d'aide. Je vais faire une proposition très simple, parce que ce n'est pas si compliqué que cela. En fait, **monsieur POUTOU** a évoqué le fait que la guerre, c'est compliqué. Non, ce n'est pas compliqué.

Je reviens sur un vrai problème aujourd'hui, c'est que l'on est face à un problème d'énergie et que demain, il faut en tenir compte encore plus. Donc, il nous faut des

outils, il faut préparer dans ces budgets, des outils qui fassent sécession, je dis bien sécession dans les territoires, avec une politique nationale européenne et mondiale qui impose donc ces contraintes aux populations. Donc, c'est très clair. Cela veut dire qu'il faut qu'il y ait une volonté politique. Évidemment, elle n'est pas partagée ici. On fait partie des quelques élus à essayer de parler d'alerte, parce que l'on est face à une conjoncture qui va continuer à dérouler son programme d'imposition, donc de l'acceptation de la dette, de l'acceptation de la création monétaire, et finalement, on va essayer de s'adapter, de s'adapter, et en fait, on va augmenter et continuer à augmenter les inégalités et sur le fond, on va continuer à contraindre la liberté, l'égalité et la fraternité dans ce pays. Merci de m'avoir écouté. Je n'ai fait que 3 minutes 43.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. À ce moment du débat, je souhaite intervenir sur quelques questions qui ont été posées. Je vois d'autres demandes de prise de parole, j'y reviendrai après.

D'abord, vous remarquez que les orientations budgétaires sont vraiment une nécessité. C'est un lieu de débat, on voit que le débat d'aujourd'hui est très riche, c'est fait pour cela, ce n'est donc pas un budget, c'est simplement un document d'orientation. Toutes les interventions qui ont pu être faites, pourront donc être prises en compte évidemment sous certaines réserves, mais pourront être prises en compte.

J'observe aussi que quand il y a des difficultés, on se tourne vers la Métropole. C'est une bonne chose. Cela veut dire que la Métropole est utile, que la Métropole sert à quelque chose, et que dans le paysage institutionnel qui est un peu complexe, elle peut trouver également sa place. Mais il y a une question qui est posée et qui est sans doute difficile à résoudre. Est-ce que la Métropole doit être une Métropole de la redistribution, ou est-ce que la Métropole doit être une Métropole de l'investissement ? C'est un peu schématique ce que je dis, mais c'est quand même pour essayer de poser le débat.

J'observe que, et tout le monde sans doute sera d'accord, la Métropole aujourd'hui, est une force essentielle de l'investissement. On l'a dit tout à l'heure, sur la mobilité, peut-être que l'on est à un milliard de dépenses dans les tuyaux de la Métropole, c'est considérable, mais qui voudrait sacrifier les dépenses de mobilité sur le vélo, sur le tramway, sur le bus, sur tous les autres outils de mobilité ? Personne.

On voit aussi qu'en matière d'habitat, on l'a dit hier en Bureau, on a du retard. Il faudra donc aussi que la Métropole prenne sa part sur l'habitat et sur la production de logements.

On voit évidemment que la transition énergétique est forcément une priorité, et on voit que la question, dans le cadre de la transition énergétique et de l'énergie, est tout à fait essentielle. Cela, ce sont des dépenses considérables, et en même temps, on voit bien que notre Métropole doit être redistributive. Je rappelle que notre Métropole aujourd'hui, est sans doute la Métropole la plus redistributive de France. C'est une particularité de notre Métropole qui date de plusieurs années, que de soutenir ses communes, et c'est effectivement, cela a été dit, une bonne chose, mais il ne faut pas que l'un ou que l'une plutôt soit faite au détriment de l'autre. Ce serait une profonde erreur si on disait : « Finalement, dans la situation actuelle, on remet à plus tard certains investissements. » Ce serait une profonde erreur. Et notamment les investissements qui concernent l'énergie et la transition écologique. Donc, il faut les maintenir. Après, évidemment, tout cela se calcule. Quelle est la marche d'action pour augmenter la redistribution ? Je ne suis pas opposé à ce que l'on aide les communes, bien entendu, mais que l'on aide les communes par l'investissement. C'est là peut-être une décision qui doit avoir lieu entre nous. On voit très bien qu'en investissement, on

peut aider les communes, dans certaines économies d'énergie, sur les réseaux de chaleur, sur beaucoup de sujets, mais peut-être que les communes aujourd'hui, c'est là toute la difficulté, ont surtout besoin d'aide en fonctionnement. Et cela, c'est un débat que je voudrais que l'on ait entre nous. Je ne souhaite pas que la Métropole à terme, devienne étranglée par ses charges de fonctionnement, parce qu'elle aide les uns ou les autres. Ce n'est pas la Métropole dont on rêve, une Métropole qui soit écrasée par des dépenses de fonctionnement. Il faut donc que l'on réfléchisse beaucoup à cela, on aura le temps. On a notamment un pack financier et fiscal qui va être rediscuté en 2023, je crois que ce sera le moment de prendre en compte tout cela, et de voir comment on peut aider les communes sans affaiblir la Métropole. Puisqu'aussi, nos habitants ont besoin d'une Métropole efficace en matière de mobilité, efficace en matière d'habitat, efficace dans tous les domaines. Je mets cela sur la table et on aura le temps d'y réfléchir évidemment, avec madame FERREIRA, mais aussi avec tous ceux qui se sont intéressés à cette question, et merci de vos contributions.  
Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Je suis désolé, je réinterviens, mais c'était un truc que j'avais oublié qui illustre un peu ce que j'ai essayé d'expliquer. C'est dans l'introduction de la délibération, enfin, ce que l'on appelle la présentation, avant le rapport lui-même, il y a une phrase que je lis là : « Ainsi, à l'horizon 2026, Bordeaux métropole peut réaffirmer sa cible d'une épargne brute de l'ordre de 17 %, et une capacité de désendettement cible à 10 ans, sur le périmètre des trois plus gros budgets de la Métropole tout en maintenant un haut niveau d'investissement. » Je cite cette phrase, parce que c'est quasiment la seule chose qui est dite en perspective, et cela montre le décalage qu'il peut y avoir à mon avis ou à notre avis, entre une discussion qui pourrait concerner un peu plus concrètement la vie des gens, et là, on est sur un truc hyper technique, sur un truc de gestion, de budget, et on n'est pas du tout sur un outil qui permettrait de répondre à des questions politiques de fond, en tout cas, à tout ce qui pourrait concerner la vie des gens. Cela est révélateur de quelque chose qui fait que l'on baigne là-dedans. On baigne dans cette ambiance, où on veut nous faire croire que l'on est dans un cadre qui est défini et que l'on ne peut pas dépasser et on ne peut pas en sortir. Les difficultés, on nous les met dans la tête et on nous présente ces difficultés comme inéluctables et surtout, quelque part, comme si c'était fatal. On ne discute plus du système. On ne discute plus de la possibilité de se sortir de ce système et d'envisager autre chose, et donc, en fait, de dénoncer un système profondément injuste et même l'entourloupe sur la dette, parce que la dette, c'est un mécanisme très pratique, parce que cela permet de coincer tout le monde sur le fait que voilà, il va falloir régler cette question de la dette. Or, la dette, elle est le résultat d'un mécanisme profondément injuste de détournement des richesses. Je pense que beaucoup le savent cela. C'est un mécanisme volontaire avec la complicité des banques, tout un système qui est quand même de triche incroyable.

À ce propos-là, je finis là-dessus, hier soir, j'ai vu un film qui était en avant-première à Utopia, cela s'appelle *La (très) grande évasion*. Je fais un peu de pub. C'est un film de Yannick KERGOAT, c'est sur la fraude fiscale, et c'est en lien avec cela parce qu'en fait, il explique que la question de la dette et la question de la fraude, c'est complètement lié. Il explique que ce monde, on veut nous faire croire qu'il n'y a plus d'argent. D'ailleurs, cela cite MACRON. Enfin, on voit les mensonges de MACRON, les mensonges de DARMANIN, le cynisme de ces gens-là, et je parle des gens d'aujourd'hui, mais en fait, cela fait 40 ans que cela existe ce discours, et nous faire croire que l'on ne peut pas faire autrement. En fait, il y a des milliards, des centaines de milliards, des fortunes dingues qui sont détournées par la fraude, et nous, à la fois

on est coincé dans les collectivités territoriales, on se dit : « Oui, il n'y a plus d'argent pour faire les choses. » Or, cet argent, il est volé, il est détourné par des grosses entreprises, par des financiers, par des ultra-riches, et c'est intéressant aussi de discuter de cela, parce que cela permet aussi de démontrer que l'on nous coince quelque part, il faut s'en sortir, et cela passe par la dénonciation de ce système et puis d'arriver à poser le problème d'une bagarre politique. C'est pour cela que c'est important de politiser aussi ces discussions.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Oui, monsieur POUTOU, mais nous ne sommes pas au Parlement. On a des Députés et des Sénateurs qui sont là pour porter ce type de questions. Nous, on a déjà beaucoup à faire avec nos propres difficultés et avec nos propres solutions à trouver.

Monsieur ÉGRON.

**M. Jean-François ÉGRON** : Monsieur le Président. Le personnel des Ressources humaines a été évoqué par monsieur POUTOU qui a indiqué un mécontentement, que je qualifierais plutôt d'inquiétude par rapport à la situation et, notamment le coût de la vie. 2022 : 6,5 % d'augmentation, 3,5 % qui a été donné aux fonctionnaires. On est loin du compte et les agents de la Métropole l'ont bien vu, cette inquiétude était persistante, ce qui justifie, et c'est dans le cadre d'une part de ce que vous avez dit, monsieur le Président, que nous devons, nous, intervenir pour pallier parfois des manques. Véronique FERREIRA a évoqué la politique volontariste. Oui, cela a été une politique volontariste, 4,5 millions d'euros en 2022. Tous les syndicats étaient d'accord, monsieur POUTOU, ils ont tous signé, parce que c'était une mesure importante et parce que les catégories les plus petites, catégories C, étaient en grande difficulté. On a de plus en plus, d'ailleurs, vous les verrez dans le rapport social, de situations urgentes à régler, parce que les catégories C n'arrivent plus à vivre correctement.

Dernier point, en 2023, nous continuerons, puisqu'il y avait une clause de rééquilibrage un petit peu, puisque nous avons pris des mesures d'évolution des carrières qui étaient en grande partie liées aux grades. On s'est aperçu aujourd'hui, que les responsabilités, c'est une chose, mais que la prise en considération des compétences et du travail effectué en est une autre. Donc, nous allons aussi réguler ces dispositifs-là. Je tenais donc à apporter ces compléments, pour montrer ce qui se passe au niveau des Ressources humaines. Merci, monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. La discussion est terminée. Je rappelle qu'en matière d'orientations budgétaires, il faut que l'on prenne acte ou que vous nous donniez votre accord pour prendre acte de ces orientations budgétaires, mais qu'il n'y a pas un vote pour ou contre comme pour les autres délibérations.

**Mme Véronique FERREIRA** : Merci, très rapidement, monsieur le Président. Peut-être deux mots non pas de conclusion, mais finalement du début de la suite. Je comprends tout à fait ce que vous dites, monsieur POUTOU, quand on a un tel rapport sur la masse de choses qu'il y a en avoirs, mais finalement, si on dézoomait un peu, c'est quoi ce rapport d'orientations budgétaires. Imaginons que je suis un ménage. J'ai des recettes qui viennent de mes salaires, et à un moment donné, il va falloir que je prévoie mon budget par grandes masses. Combien je vais mettre dans mon loyer ? Combien je vais mettre dans mes courses ? Combien je vais mettre dans le prix de mon essence ? Combien je vais mettre dans les loisirs et éventuellement, s'il me reste, pour les

vacances ? Pardon, mais c'est cela les masses d'orientations budgétaires, et là, forcément, que l'on est bien obligé de parler de chiffres, et on est bien obligé de parler de dépenses contraintes, on est obligé de parler de déficit. Je peux quand je suis un ménage, toujours dire que les banquiers sont des méchants, que le système est mauvais. Certainement, j'ai le droit de le dire, sauf qu'à un moment ou à un autre, il faut bien que je prévoie mon budget de ménage. C'est la même chose pour la Métropole, entre la question de fonctionnement et d'investissement, finalement c'est un budget de ménage avec beaucoup plus de chiffres, mais finalement, à l'arrivée, exactement les mêmes contraintes. Donc, forcément un ménage par moment, il se donne des cibles. Il va se dire que je ne vais pas mettre plus que cela par exemple, pour acheter une voiture ou de l'électroménager, bref, de l'investissement, parce que je ne pourrais pas rembourser plus. Donc, nous, on se donne une cible de capacité de désendettement à ne pas dépasser à 10 ans. C'est exactement le même principe. Donc, non, ce n'est pas de la technocratie. Je ne suis pas du tout d'accord avec cela. C'est simplement une autre échelle qui parle finalement de la même chose, et parfois, dans nos prévisions, on ajuste.

Je réponds peut-être à une question qu'avait monsieur BOBET, sur justement la question de capacité de désendettement. 10 ans, c'est la cible et 8,2 que l'on a revu par rapport aux orientations budgétaires de l'année précédente, on l'explique comment ? Il y a deux choses. D'abord, il y a un an, on était encore sur des incertitudes de recettes, on était sur l'après-Covid, la façon dont allait se faire le rebond. On a revu de plus de 1,1 % nos prévisions d'augmentation de recettes, et puis forcément, on s'ajuste en ce qui concerne la question des investissements. Vous avez parlé de sincérité. Alors, entièrement d'accord là-dessus, ce qui nous ramène dans nos prévisions, je rappelle que ce ne sont que des prévisions, à du 8,2 %.

Hypothèse prudente, oui, trop prudente, je ne sais pas, cela se discute, mais il y a quelques chiffres peut-être sur lesquels je ne serai pas tout à fait en accord avec vous, monsieur CAZENAVE. Il est exact que je rappelle que ces orientations budgétaires n'ont pas été écrites hier, on était à 3,5 % de base, au moment où ces orientations budgétaires ont été écrites. Je rappelle qu'il y avait eu, notamment au mois de juillet, des discours notamment d'un ministre, monsieur Lemaire, pour ne pas le citer, enfin, il y avait quand même une pression. On ne peut pas la nier. Cela sera à 7 %, c'est exact. Je ne sais plus à combien, mais de toute façon, on va l'ajuster cela au budget. Les orientations budgétaires ne sont pas le budget.

Attention quand même à ne pas trop s'enflammer sur la différence de pourcentage qui est importante, cela, c'est tout à fait indéniable, mais cette base, cela touche qui ? Cela touche bien évidemment les locaux d'habitation, cela ne concerne pas la Métropole, et les locaux professionnels. Je rappelle que les locaux professionnels sont revalorisés aussi sur la base moyenne triennale des loyers, et que les locaux professionnels, quand ils payent la base minimum de CFE, leur base de taxation, elle est au niveau de l'inflation. Si les bases sont supérieures au niveau de l'inflation, cela ne les concerne pas. Et comme nous avons finalement un grand nombre d'entreprises qui sont en base minimale de la CFE, je n'ai pas refait le calcul depuis, mais attention à ne pas trop s'enflammer sur ce chiffre. Cela, c'est pour votre lot de 10 millions. Je vous en enlève quand même, et je vous enlève également l'autre partie sur « la question des pénalités » que nous avons calculée.

Attention, elles avaient affecté sur les prévisions du budget 2024, pas sur les questions de pénalité de contrat de confiance, puisque comme c'était comparé de CA à CA, cela

devait affecter 2024. Donc, non, il n'y a pas un trésor de guerre de caché quelque part en ce qui concerne 2023.

Mon dernier point pour terminer, mais vous avez dit l'essentiel comme toujours, monsieur le Président, sur la question des solidarités métropolitaines de dire que, par exemple, dans la dotation de solidarité métropolitaine, on prévoit déjà une augmentation de 8 %. Je comprends que l'on se tourne vers la Métropole et que l'on ne dise pas tout le temps, je reprends la phrase : « Il ne faut pas tout le temps, sans arrêt, en appeler à l'État », mais mine de rien, quand on parle de Dotation globale de fonctionnement, je vais rappeler et je ne suis vraiment pas la seule à le dire, entièrement d'accord, monsieur DUPRAT, c'est un dû. Donc, systématiquement, c'est une variable d'ajustement, forcément que l'on appelle à ce que le dû soit restitué, et quand l'AMF a appelé à une indexation, il y a des communes, notamment dans cette Métropole, pour lesquelles la DGF est à zéro euro depuis un certain temps. Je change de casquette un quart de seconde. J'arrête de râler en tant que Maire de Blanquefort après la baisse de la DGF, étant donné qu'elle a zéro euro depuis 2019. J'ai donc râlé jusqu'en 2019, depuis, j'ai arrêté de râler. Mais, forcément c'est un dû qui est enlevé. Donc, qu'il y ait cette discussion. Je pense que l'on ne peut pas dire d'un côté : il ne faut pas sans arrêt en appeler à l'État, demander d'un autre côté que la Métropole fasse la compensation en fonctionnement de ce que l'État doit normalement en fonctionnement aux communes, pour qu'elles puissent assurer leur mission. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je reprends mon propos de tout à l'heure. Il faut que l'on prenne acte de la présentation de ces orientations budgétaires. Je vous en remercie.

#### **Débat effectué**

On passe à la délibération suivante.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Nous passons donc à la délibération 53, dans la délégation de madame FERREIRA : Exercice 2022 – Décision modificative n°2 du budget principal

**Mme FERREIRA**

**(n°53) Exercice 2022 - Décision modificative n°2 du budget principal et budgets annexes - Décision - Adoption**

**Madame Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci. Une intervention courte sur une délibération d'ordinaire en effet assez classique, mais je trouve que cette décision modificative mérite que l'on s'y arrête un instant. Non pas pour souligner encore quelques bonnes nouvelles sur les recettes, madame la vice-présidente, je pense au FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) qui augmente de 5 millions d'euros, mais plutôt sur les conditions de mise en œuvre de nos grandes priorités de politique publique.

Hier, vous débattiez de la crise politique du logement, et on constate que dans cette décision modificative –11 millions d’euros sur les réserves foncières, alors même que l’on sait que c’est le nerf de la guerre des freins soulevés sur la crise du logement, je pense que cela en dit long aussi sur notre condition de mise en œuvre de cette politique.

Deuxième remarque, sur le réseau REVe et le fait que cela n’avance pas assez vite sur les pistes cyclables sécurisées, –4 millions d’euros non consommés au titre du développement des pistes sécurisées, alors même que nous alertions ici sur la nécessité d’aller plus vite, et au final, c’est 100 millions d’euros d’investissements effectivement qui sont dans les réalisations à reporter. Donc, cela en dit long, je trouve, et c’était important de s’y arrêter un instant, sur les difficultés de mise en œuvre de certains de nos politiques publiques, dont les plus prioritaires.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Y a-t-il d’autres demandes de prise de parole ? Je n’en vois pas.

Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Très rapidement. Monsieur CAZENAVE, vous le savez très bien, il y a ce que l’on prévoit, on connaît la somme, on l’inscrit et il y a le moment où l’on paie. Le décalage financier n’est pas lié à un décalage de projet. Je vais donner l’exemple. Vous en avez donné deux, les réserves foncières. En ce qui concerne les réserves foncières, entre le moment où effectivement on décide de, et le moment où on va réellement payer l’argent chez Monsieur ou Madame la notaire, il se passe par moment, un certain temps, ce sont des questions de décalage. Ce n’est en rien, monsieur CAZENAVE, sincèrement, pour tout le monde qui a regardé les réserves, la question de l’acquisition foncière, on doit forcément admettre qu’il y a un décalage.

En ce qui concerne le réseau REVe, madame RAMI en sait beaucoup plus que moi, mais je vais vous donner juste un petit exemple précis que madame DE FRANÇOIS connaît bien. Quand on a, par exemple, un réseau REVe dans le Quadrant Nord-Ouest de Bordeaux Métropole, qui est prévu, qui sera fait, mais qui est décalé d’un an parce qu’il y a besoin de faire, à la demande de la DREAL, donc des services de l’État, une étude de quatre saisons pour une histoire de capricorne, qu’il y a des moments de reproduction très importants pile à l’endroit où je veux faire la piste cyclable entre la zone industrielle, la déchetterie et la départementale, et cela fait un an de décalage de paiement.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Cette fois-ci, je lance le vote.

Le vote est clos. 97 votants. 92 pour. 5 abstentions. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur  
GARRIGUES, Madame GAUSSENS,  
Monsieur LAMARQUE, Monsieur  
MORISSET, Monsieur POUTOU**

Délibération suivante.

**M. Stéphane PFEIFFER** : On passe à la délibération 78, toujours avec madame FERREIRA : Régie du service public d'assainissement non collectif et régie du service public de l'eau industrielle dotée de la simple autonomie financière.

**Mme FERREIRA**

**(n°78) Régie du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) et Régie du service public de l'eau industrielle dotées de la simple autonomie financière - Suppression des régies - Décision - Autorisation**

**Madame Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur GARNIER a demandé la parole. Alors, monsieur FEUGAS.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Monsieur le Président, mes chers collègues. Si la suppression des régies concernant l'eau industrielle et le service public de l'assainissement non collectif, pour assurer leur intégration au sein de la régie de l'eau Bordeaux Métropole, ne pose aucun problème sur le plan juridique, il me semble nécessaire, après les deux Conseils d'exploitation de ces régies le 15 novembre dernier, d'attirer l'attention du Conseil sur le fait que la régie va devoir faire face à des obligations techniques, mais surtout humaines, afin de garder le fonctionnement nécessaire pour assurer la qualité du service public.

En effet, ces intégrations vont induire sur le budget de la régie de l'eau de Bordeaux Métropole, un impact financier non prévu. Au plan de l'eau industrielle, il devient nécessaire de prendre en compte les difficultés engendrées par la baisse du débit de la Garonne, et de fait, l'augmentation des pollutions, obligeant un nouveau traitement pour respecter nos qualités nécessaires pour l'industriel principal du réseau.

Concernant le SPANC, il s'agit là d'un problème humain par manque de personnel, au minimum deux personnes sur les trois nécessaires, en vue d'un fonctionnement juste et correct. Sans rentrer dans une analyse complète du sujet, le rapport d'activité 2022 note en page 6, la désorganisation des services et son impact humain, technique et financier, ce qui engendre de forts mécontentements de la part de maires, de propriétaires, de locataires et entraînant des plaintes auprès du service pour de nombreux motifs.

La régie de l'eau de Bordeaux Métropole hérite donc d'une situation particulièrement difficile, dès sa mise en œuvre, et devra faire une nouvelle planification structurée afin d'éviter des difficultés mettant le service public en danger.

Ces remarques faites, le groupe communiste vote pour cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur GOMOT. Alors, il y a un dysfonctionnement.  
**Madame CASSOU-SCHOTTE**.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président, chers collègues. Je souhaitais répondre à monsieur Jean-Claude FEUGAS, parce que sur un sujet qui est effectivement extrêmement important, le transfert du SPANC à la régie publique, dans un contexte très difficile et délicat que connaît ce service appauvri en moyens humains, mais aussi appauvri en moyens financiers ne nous permet pas aujourd'hui, et l'on en fait le constat ensemble, d'un service à rendre aux usagers, aux collectivités.

Donc, c'est une vraie question qui sera posée à l'autorité organisatrice sur des propositions que nous ferons, afin de pouvoir, d'une part, étoffer son service en nombre suffisant, il suffit qu'un agent soit en congé maladie, ce qui est le cas sur plusieurs mois, et le service ne fonctionne plus comme il devrait.

Pour ce qui concerne les recettes qui permettent justement de pouvoir pallier ce problème, il s'agira sans doute, inévitablement, de revoir les tarifs de ce service qui sont extrêmement bas par rapport aux services à rendre. C'est une question que nous travaillons, et nous reviendrons vers vous au Conseil Métropole pour faire une proposition. Sachant que cela ne rentre pas dans le budget global de la régie, puisque la régie a un budget bien évidemment pour l'eau potable distinct du budget annexe, que ce soit l'un pour l'eau industrielle, et l'autre, pour le SPANC. Donc, ce sont des budgets annexes qui doivent bien évidemment s'équilibrer.

C'est une réponse qui va dans votre sens, monsieur Jean-Claude FEUGAS, parce que l'on l'a dit tout à l'heure, l'assainissement collectif et non collectif, nous savons que nous avons pas mal de zones blanches sur la Métropole qu'il faut combler. Et aussi qu'il faut savoir, lorsqu'il y a des permis de construire, pouvoir très vite faire les mises en conformité. Pour cela, ce sont des moyens humains qui le permettent, et des moyens humains de personnes qui sont effectivement compétents pour le faire.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais en écoutant madame CASSOU-SCHOTTE, je me demande si on parle de la même chose. Madame CASSOU-SCHOTTE, il y a un vrai problème. Le SPANC ne répond plus sur les dossiers de permis de construire, et cela ne date pas d'il y a 15 jours, cela date des mois et des mois.

Les effectifs tombent comme à Gravelotte, (-1), (-2), (-3). Aujourd'hui, pour obtenir un document, afin d'accorder un permis de construire, même sur un service public, malgré des interventions auprès du Directeur général, je n'obtiens rien. Il s'agit simplement de faire venir un cabinet médical qui se trouve entre un collège et un lycée, il se trouve que l'endroit n'est pas desservi par le réseau d'assainissement, je n'arrive pas à avoir de réponse. Et la dernière réponse est la suivante : « On va certainement changer le règlement. ». Imaginez-vous deux secondes, vous êtes une élue municipale, madame CASSOU-SCHOTTE, imaginez-vous que l'on répond aux parents d'élèves : « Il nous manque du personnel pour servir à la cantine le midi, vous repasserez dans 15 jours pour manger ! » On trouve le personnel pour le mettre ! On trouve des solutions parmi les autres agents de la collectivité !

Comment vous pouvez m'expliquer qu'une collectivité de 5 000 agents ne soit pas capable de trouver du personnel pour le faire ! Mais il n'y a pas que cela ! Au Pôle territorial Ouest, on fait le tour des agents pour savoir qui veut faire vaguemestre le

lundi matin, parce qu'il n'y a plus de courrier, et je pourrais multiplier, notre collectivité, je vous l'ai dit il y a deux Conseils, n'attire plus.

Nous ne sommes plus attractifs, y compris pour les habitants peut-être un jour, mais y compris pour les agents. Il faut peut-être se poser la question pourquoi nous ne sommes plus attractifs. Pourquoi ? Ce n'est pas un problème d'argent au SPANC. C'est un problème tout simplement d'avoir des gens qui restent dans un service peut-être qui ne fonctionne pas bien, je n'en sais rien, je ne le connais pas, peut-être qu'il ne fonctionne pas bien, peut-être qu'il y a des problèmes de management, peut-être qu'il y a des problèmes, mais ce n'est pas un problème d'argent. Parce que si le SPANC est déficitaire, le budget principal viendra abonder comme il le fait pour le budget transport. Le budget transport, annexe transport, il n'est pas bénéficiaire. On vient de nous expliquer qu'il fallait mettre 40 millions pour l'équilibrer il y a quelques instants. Donc, on peut mettre quelques dizaines, quelques centaines de milliers d'euros pour équilibrer le SPANC ou alors, on change de méthode et on dit : « On va contrôler a posteriori et non plus a priori. »

Sauf que moi, je ne peux pas signer un permis de construire pour faire venir un cabinet médical à un moment où il manque les médecins. Je réponds quoi ? On attend quand ? Comment ? Et la pauvre agente, elle n'y est pour rien. La pauvre, elle passe sa vie à répondre au téléphone des 28 communes qui l'engueule tous les jours, parce qu'elle ne peut pas répondre. Donc, il est de notre responsabilité, quand on tient un exécutif, d'aller puiser peut-être dans d'autres services pour abonder et faire en sorte de faire venir des gens. Je ne sais pas, l'opérationnel par rapport à cela, madame CASSOU-SCHOTTE. Lorsque vous me dites : « On va examiner cela avec le futur opérateur. » Non, le temps que le futur opérateur se mette en place, on sera au mois d'avril ou au mois de mai, et ce n'est pas cela la réponse que l'on attend de vous. C'est comment demain matin, on peut signer des permis de construire pour pouvoir faire en sorte que l'activité se fasse.

**M. le Président Alain ANZIANI** : On va regarder cela.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : En effet, on va regarder cela, on est en train de le regarder. Je voudrais quand même vous répondre, monsieur DUPRAT, je suis absolument consciente de la problématique que cela pose, et sur le terrain pour les collectivités, et pour la personne dont vous parlez qui reçoit effectivement toutes les réclamations, sur le fait que le travail ne se fait pas. Je crois que c'est la raison pour laquelle, monsieur FEUGAS nous interpelle, et nous en avons effectivement parlé la semaine dernière déjà.

On va effectivement profiter de la mutualisation au sein de la régie pour essayer de trouver une solution. Vous n'êtes quand même pas sans savoir que c'est un service qui, depuis un an vit à la fois la difficulté de rendre son service au quotidien avec des charges supplémentaires, dans un climat un peu délétère sur lequel vous avez largement participé.

Nous sommes en train, je le dis, de trouver des solutions.

**M. Christophe DUPRAT (hors micro)** : C'est quoi ces accusations ?

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Je vous réponds monsieur DUPRAT. Ne croyez pas que n'importe qui peut faire ce travail. Ce sont des personnes qui sont formées. Nous venons de recruter quelqu'un que nous avons engagé dans une, écoutez-moi, Monsieur, je vous ai écouté. On a engagé une personne pour justement combler ce manque, parce que cela ne tient pas à trois, comme vous le dites, 1, 2, 3, non. Je le dis, je le répète, cela tenait à une seule personne qui était formée.

Par conséquent, nous venons de recruter une seconde personne, mais il faut la former. Effectivement, nous ne remplissons pas bien notre service aujourd'hui et je l'assume, on ne peut pas pallier le manque même par un intérimaire, parce que n'importe qui ne peut pas faire ce travail-là. C'est un travail qui est effectivement extrêmement pointu.

Nous nous y efforçons, on est conscient de la problématique, et nous jouerons sur la mutualisation des services bien évidemment, mais par contre, là où je vous réponds, monsieur DUPRAT, vous devez le savoir comme moi, les budgets sont effectivement bien arrêtés, on ne prend pas les moyens de l'eau pour faire de l'assainissement. Je suis désolée, on n'a pas le droit.

Par conséquent, la Métropole pourra avoir la responsabilité peut-être de combler ce qui manque aujourd'hui pour assumer ce service, je reviendrai vers vous, et je pourrais effectivement le faire très prochainement pour vous communiquer les solutions proposées.

**M. Christophe DUPRAT** (hors micro) : Ce sont des accusations qui sont inacceptables.

**M. le Président Alain ANZIANI** : En tout cas, je prends l'engagement de régler le problème du cabinet médical. Cela fait longtemps que cela dure, Il faut que l'on trouve une solution, notre rôle est de trouver des solutions, et pas de trouver des problèmes.

Qui est-ce qui voulait intervenir ? Monsieur SUBRENAT.

**M. Kévin SUBRENAT** : Merci, monsieur le Président, bonjour à tous. Comme monsieur Christophe DUPRAT, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais les propos que je viens d'entendre qui m'ont fait malheureusement hérissier les poils.

Hier, on se gargarisait de cette régie et aujourd'hui, j'entends qu'il va potentiellement y avoir des difficultés. On a été plutôt bienveillant à l'égard de la création de cette régie. Oui, madame la vice-présidente, on s'est abstenu et on ne s'est pas opposé à certain moment, on aurait pu être malveillant. On a eu des sollicitations, on a été plutôt discret sur le sujet, notamment publiquement. J'en ai même discuté avec toi hier, pour te dire que voilà, certains éléments nous sont remontés et on ne divulgue pas tout.

On vous laisse agir, néanmoins, quand il y a une défaillance du service public, comme c'est le cas actuellement, la moindre des choses, c'est qu'en tant qu'élu local, et monsieur Christophe DUPRAT en est un, lui, c'est un cabinet médical, pour ma part, ce sont des ventes de maisons où forcément, il faut prouver la bonne conformité ou pas, où on a un mal fou à avoir des éléments.

On vous demande simplement de mettre cela à l'ordre du jour de vos prochaines réunions, et pas seulement pour la commune de Saint-Aubin que l'on admire tous, mais pour toute la Métropole.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** (hors micro) : Pas de commentaire, monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Le vote est terminé : 95 votants, 94 pour, une abstention. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

On passe à la délibération suivante avant de faire la suspension.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Délibération suivante, la n°25, dans la délégation de madame BOST : Ambarès-et-Lagrave : Zone d'aménagement concerté « Centre-ville ». C'est pour décision et se déplacent les membres du CA d'Aquitanis, Daphnée GAUSSENS, Pierre NJIKAM-MOULIOM, Pierre HURMIC, Harmonie LECERF MEUNIER, Jean-Jacques PUYOBRAU, Nordine GUENDEZ, et moi-même.

**Mme BOST**

**(n°25) Ambarès-et-Lagrave - Zone d'aménagement concerté (ZAC) "Centre Ville" - Secteur E - Acquisition auprès de l'OPH Aquitanis - Décision - Autorisation**

**Madame Christine BOST** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Demande de parole de monsieur MORETTI.

**M. Fabrice MORETTI** : Merci, monsieur le Président. Mon intervention vaudra pour les deux délibérations concernant la ZAC d'Ambarès ou les ZAC d'Ambarès. Pourquoi l'homme détruit-il la nature ? Comment la protéger ? La destruction de la nature n'est pas une fatalité, mais la faillite d'une société fascinée par le matérialisme et l'urbanisation. C'est cette société qu'il faut changer par une socialisation de la nature, c'est-à-dire une nouvelle politique de l'expansion industrielle et l'aménagement du territoire. monsieur Philippe SAINT-MARC écrivait ces quelques mots en 1971 : « Le lien est naturel avec ces délibérations qui abordent l'impact de l'imputation de la zone humide et l'arrachage d'arbres sur Ambarès. ». Se priver d'une zone humide, véritable facteur déterminant tant pour le fonctionnement de ces zones que pour la vie animale et végétale, est complètement illogique dans le contexte actuel. Il y a pléthore de définitions de ces zones humides, mais j'en retiendrai une qui parle de terrain exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau, de façon permanente ou temporaire, sur lesquelles des plantes hydrophiles sont présentes.

Après ce constat, revenons aux éléments qui questionnent dans le contexte actuel, car les milieux humides sont de véritables amortisseurs du changement climatique. La zone humide absorbe et stocke l'eau, elle retarde les effets de la sécheresse, elle préserve la ressource en eau et capte une grande quantité de carbone, elle procure un îlot de fraîcheur et préserve la biodiversité. Hier, monsieur RUBIO m'incite à intervenir. Il a d'ailleurs, dans son intervention, indiqué que 85 000 personnes vivent encore en zone

inondable et que la taxe GEMAPI devra servir entre autres, à augmenter le nombre d'agents pour être plus réactifs et communiquer plus auprès de la population sur les risques.

Je rappelle que le premier principe de la prévention du risque est de l'éviter et non de le créer. Nous sommes au centre du sujet, car je rappelle qu'en juin 2021, cette ZAC a été, comme prévu, inondée. Elle a d'ailleurs été restreinte, mais poussée en hauteur. Les questions sont donc de deux ordres. Tout d'abord, l'aspect financier, 10 millions d'euros sont en jeu, car si la ZAC ne se faisait pas, c'est la somme que devait rembourser la Ville à Bordeaux Métropole.

En ce qui concerne l'aspect écologique, et c'est à ce niveau que le bât blesse, comment peut-on se priver de 12 ha de milieux humides dans le contexte écologique actuel ? Le rapport du GIEC nous alerte. Nous plantons des arbres pour absorber le carbone et créer des îlots de fraîcheur. Vous, élus écologistes, vous multipliez les interventions pour alerter sur le dérèglement climatique qui est bien là, et sur cette question, rien, sinon amputer la Métropole et surtout la Ville d'Ambarès et ses habitants, de 12 ha d'absorbeurs naturels, comme je l'ai indiqué dans mes propos introductifs.

Enfin, sur les 70 % d'accession libre des 160 logements, je ne suis pas certain qu'il y ait 70 % de propriétaires résidents, comme l'indiquent plusieurs documents de communication de la Ville.

À titre personnel et pour les raisons que je viens d'évoquer, je voterai contre les deux délibérations concernant ces ZAC ambarésiennes, et vous demande la plus grande vigilance à l'avenir sur ces questions d'urbanisation et de respect des zones humides et des zones d'espaces de bois classées. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Madame BOST ? Si, monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Oui, rapidement. Ce n'était pas prévu dans les délibérations. Donc, je suis content que monsieur MORETTI ait abordé ce sujet. J'étais sur une abstention parce que globalement, je serai sur cette notion d'initiative et de ses avancées, mais à la fois ce que j'entends par rapport aux propos, effectivement, c'est une forme de contradiction par rapport à la politique globale tout simplement de la transition écologique et sociale. Donc, je transforme mon vote pour ces deux délibérations, d'abstention à contre, comme monsieur MORETTI.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Madame BOST.

**Mme Christine BOST** : Monsieur MORETTI, nous travaillons sur une ZAC de 20 ans d'existence, sur laquelle il y a eu, comme dans toutes les ZAC, une enquête publique. La ZAC a été réalisée en pleine conformité avec le cadre législatif. Je rappelle qu'elle permet effectivement d'offrir la possibilité de créer des logements sur notre territoire, de redynamiser le centre d'Ambarès et les résultats sont là. Ils sont probants aujourd'hui. Je ne comprends pas bien votre intervention.

On a eu hier, un débat sur l'habitat. On a tous fait le constat que l'on ne va pas assez vite, assez bien, et là, c'est le cœur de notre sujet.

Dans toutes les opérations d'aménagement ou dans tous les projets que l'on mène, toutes les enquêtes quatre saisons sont menées à leur terme, et d'autant plus avec les séquences ERC. La Métropole se pose vraiment, avec la Direction de la nature, sur une ligne directrice extrêmement virtuelle sur ces questions-là.

Je pense qu'il n'y a pas de débat sur le sujet, en tout cas, sur ce sujet de la ZAC d'Ambarès, mais évidemment, notre vigilance est toujours appelée sur ces thématiques.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORETTI, vous souhaitez à nouveau la parole ? En principe, on ne prend pas la parole après le rapporteur. Donc, je passe au vote.

97 votants : 85 pour, 6 abstentions, 3 contre et 2 qui ne prennent pas part au vote. La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur POUTOU, Monsieur RAUTUREAU, Madame ROUX-LABAT, Madame**

**SABOURET, Monsieur TROUCHE**

**Contre : Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET**

**Ne prend pas part au vote :**

**Monsieur HURMIC, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur GUENDEZ, Madame GAUSSENS, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur N'JIKAM MOULIOM**

Je propose de suspendre la séance et de nous retrouver à 14 heures 15.

*Suspension de séance*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Nous allons reprendre cette séance. Monsieur le secrétaire de séance.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Merci. Nous reprenons avec la délibération n°41, dans la délégation de Stéphane DELPEYRAT, Opération d'intérêt national Euratlantique - ZAC Saint Jean Belcier - Actualisation du programme des équipements publics. Doivent se déplacer de ce vote les représentants des communes et Conseil d'administration d'Euratlantique, Jean-Jacques PUYOBRAU, Clément ROSSIGNOL-PUECH et Pierre HURMIC.

**M. DELPEYRAT**

**(n°41) Opération d'intérêt national Euratlantique - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint Jean Belcier - Actualisation du programme des équipements publics - Avis de principe**

**Monsieur Stéphane DELPEYRAT** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur ESCOTS.

**M. Olivier ESCOTS** : Merci, monsieur le Président, mes chers collègues. Sur ce dossier, nous faisons, comme beaucoup ici sans doute, face à des sentiments contradictoires avec cette ZAC. Nous sommes beaucoup à être convaincus de la nécessité de faire du logement et surtout du logement abordable sur notre territoire.

Cependant, nous restons pour faire preuve de mesures plutôt dubitatifs sur les méthodes de l'EPA. Ainsi, sur la question du MIN qui est un outil central de l'agglomération, nous félicitons bien entendu le maintien dans ce secteur, mais on s'interroge, notamment on ne comprend toujours pas pourquoi son accès par le fleuve n'est pas davantage travaillé. J'avais pu intervenir en commission sur ce point-là.

On voit bien, au fil du dossier, qu'apparaissent à un moment les équipements fluviaux, mais ils mériteraient d'apparaître plus clairement et d'être identifiés comme des outils d'avenir sur ce secteur pour alimenter le MIN. Cela concerne en particulier la question des fruits et légumes et nous sommes nombreux ici, on a entendu hier, pour le développement des circuits courts et notre lien avec le Département du Lot-et-Garonne est en la matière, essentiel.

Nous devons continuer à travailler au développement de la filière fluviale pour acheminer notamment les fruits et légumes de ce département et dans ce cadre, cela a déjà pu être dit ici, le MIN peut et doit jouer un rôle moteur et c'est le rôle et la force de la puissance publique d'impulser des politiques qui permettent de transformer la réalité.

De manière générale, on pense que la Métropole doit pouvoir faire entendre à l'EPA que le MIN doit être desservi par le fleuve et sortir de certaines logiques urbaines développées par l'EPA qui ne vise souvent que les mètres carrés de logements et de bureaux. Ces remarques faites, nous voterons cette délibération. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Contrairement au Parti communiste, nous voterons contre. On vote contre pour deux raisons. D'abord, on est fondamentalement opposés au projet Euratlantique. On a déjà eu l'occasion de le dire plusieurs fois et puis on est aussi contre certains aspects de l'actualisation du programme des équipements publics.

Je lis donc une note de l'équipe. Cela commence par un extrait de la délibération 332 du Conseil municipal du 8 novembre à Bordeaux qui portait sur exactement la même chose :

« Les projets de création de deux crèches municipales associées à chaque nouveau groupe scolaire ont été supprimés du PEP. Ces équipements sont exclusivement privés ou associatifs et la Commune de Bordeaux, compétente sur ce sujet, pourra réserver

les berceaux dans ceux-ci. La piscine municipale est également supprimée du PEP, mais le projet et l'offre demeurent sous gestion privée associative. »

Nous avons donc voté contre au Conseil municipal de Bordeaux et nous faisons la même réponse aujourd'hui. Désaccord sur plusieurs choses de cette délibération, comme je le disais, et désaccord aussi avec le projet Euratlantique.

Nous rappelons que ce projet a expulsé de nombreuses personnes de leurs logements, des propriétaires installés dans ce quartier depuis des décennies. Les conditions d'expulsion, ce serait intéressant d'en parler quand même. Intimidation et compagnie, c'est la façon de faire d'Euratlantique. Il y avait tout de même un quartier et une ambiance qui faisait l'identité de ce quartier, et tout le monde se connaissait. C'était un des quartiers populaires de la ville. Vous pouvez alors inclure dans votre projet la mixité sociale, mais de mixité, il n'en restera pas grand-chose puisque déjà, des habitants modestes sont expulsés.

Écologiquement, nous avons des critiques à faire. Il y a une concentration de bâtiments qui sont, pour certains en tout cas, mal isolés, il y a une bétonisation de l'espace qui ne pourra pas être compensée par la végétalisation des berges de Garonne comme c'est dit ou même les espaces que vous prévoyez d'aménager entre les bâtiments.

Vous faites de ce quartier une cité-dortoir. Les services et les commerces risquent de ne jamais voir le jour. Des promesses qui ne seront peut-être pas tenues comme par exemple la promesse de faire des crèches municipales, les projets de création de deux crèches et là, on recite : « Les projets de création des deux crèches municipales associées à chaque nouveau groupe scolaire ont été supprimées du PEP. Ces équipements seront exclusivement privés ou associatifs ». Fin de la note.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, Monsieur GARRIGUES.

**M. Guillaume GARRIGUES** : Merci, monsieur le Président. Une intervention très rapide dans la droite ligne de celle de monsieur ESCOTS puisque notre collègue a évoqué la question de la connexion au fleuve. Il y a aussi une autre problématique avec le MIN (Marché d'Intérêt National) qui pose aussi problème aujourd'hui et qui va poser problème dans les prochaines années. C'est la connexion du MIN au réseau ferroviaire parce qu'historiquement, ce marché d'intérêt national était connecté aux voies ferrées via un petit embranchement qui coupait la rue d'Armagnac et cet embranchement a été fermé dans le cadre du projet Euratlantique.

C'est dommage parce qu'avec la mise en service de voies ferrées en Espagne qui seront à l'écartement du rail standard, on pourra demain avoir des liaisons de fret plus importantes entre l'Espagne et la France et une connexion du MIN à ces voies ferrées permettrait d'acheminer des fruits, des légumes, des marchandises directement en train jusqu'au MIN. Malheureusement, ce ne sera plus le cas puisque ces rails ont été coupés. Aujourd'hui, est-ce qu'il ne serait pas possible, est-ce qu'il ne serait pas judicieux d'envisager une reconnexion de cet établissement au réseau ferré dans la mesure où nous sommes ici tous conscients du potentiel ferroviaire de ce secteur et de l'importance de réduire le nombre de camions sur les routes. On ne peut pas d'un côté dire : « il y a trop de camions sur la rocade, trop de camions sur les routes », et de l'autre côté, couper les voies ferrées en disant aux transporteurs : « prenez le camion plutôt que le train ». Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. J'ai le siège n° 5, je n'ai pas le nom. Claude.

**Mme Claude MELLIER** : A la suite de l'intervention de monsieur GARRIGUES que je partage tout à fait, le MIN était alimenté précédemment par le ferré et malheureusement avec les choix faits par l'EPA, vision bien particulière du quartier, tout axé essentiellement vers l'immobilier et la spéculation immobilière tant est si bien que tout ce qui relevait de l'activité économique a été plus ou moins effacé, je dirais plus que moins. Reste qu'aujourd'hui, le MIN n'est alimenté que par la voie routière, camion, alors que tout vise à réduire les camions, le nombre de camions sur les routes et aujourd'hui, on est vraiment pris au piège. C'est pour cela que la proposition du fleuve est très intéressante. Néanmoins, Je suis d'accord avec vous, il faudrait effectivement avoir de nouvelles relations notamment avec la SNCF. Avec le directeur du MIN, nous avons envoyé un courrier au service concerné de la SNCF pour réfléchir à une possibilité d'avoir un entrepôt du côté du ferré. On est donc quand même en réflexion, ce que vous avez évoqué est juste, si on pouvait trouver un entrepôt en lien étroit avec le ferré, cela nous permettrait de réduire l'entrée des camions notamment sur la Métropole voire sur le Département.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je ne vois plus de demande de parole. Monsieur le rapporteur ?

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Merci, monsieur le Président. Sur la ZAC elle-même, je ne vais pas rouvrir le débat de principe sur Euratlantique, c'est maintenant un dossier ancien, on peut en penser ce que l'on en veut, mais il n'empêche que, maintenant, le programme est lancé, mais cela m'a fait penser un peu à la discussion d'hier sur le logement finalement.

C'est-à-dire qu'il s'agit là d'un projet qui prévoit la création de 50 000 logements, d'environ 30 000 emplois, et on nous indique qu'il n'aurait pas fallu le faire. Mais c'est toujours pareil quand on fait des logements, cela ne va pas et quand on n'en fait pas, cela ne va pas non plus. Là en l'espèce, il y a quand même un programme d'espaces publics ambitieux, c'était le sens de la délibération, autour des écoles, des crèches, également d'espaces verts relativement importants dans le quartier.

Cela nous paraît aller dans le bon sens. Pour le reste, il y a une réflexion, monsieur Olivier ESCOTS le sait, autour du fleuve. D'ailleurs, le plan fleuve qui était présenté excellemment la dernière fois nous permet d'avancer. Il y a un travail qui est fait sur les pontons pour pouvoir desservir le MIN et sur la voie ferrée, il y a eu un choix qui a été fait il y a quelques années, il faut maintenant travailler avec la SNCF pour voir ce qui est possible ou pas. À ce stade, il est difficile de dire ce qu'il sera possible ou pas au vu des aménagements qui ont déjà été réalisés depuis parce qu'il faut pouvoir passer quelque part. En tout cas, Claude MELLIER le disait, c'est quelque chose qui est regardé, mais on y reviendra au moment du débat sur le MIN puisque là, c'est une délibération qui visait essentiellement les équipements publics de la ville.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote. Le vote est terminé.

94 votants  
92 pour  
1 abstention  
1 vote contre.

La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Contre : Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote :**  
**Monsieur HURMIC, Monsieur**  
**ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur**  
**PUYOBRAU**

Délibération suivante.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Délibération n°42, appel à projet commun du Fonds d'aide aux jeunes. Stéphane DELPEYRAT.

**M. DELPEYRAT**

**(n°42) Appel à projet (AAP) commun du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), de l'enseignement supérieur et du Contrat local de santé à destination des étudiants les plus précaires - Décision - Autorisation**

**Monsieur Stéphane DELPEYRAT** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Rapidement, on s'abstient sur cette délibération. Je rappelle la nuance que l'abstention, ce n'est pas du contre et que l'on ne s'oppose pas d'autant moins que nous partageons les préoccupations affichées, ce que disait monsieur DELPEYRAT, la lutte contre la précarité étudiante, les questions alimentaires comme les questions de santé mentale. En revanche, ce que l'on ne partage pas, et c'est pour cela que l'on s'abstient, c'est le principe de l'appel à projets. Nous ne sommes pas les seuls à le critiquer. C'est quand même aussi un dispositif qui est très critiqué dans le milieu associatif et même au-delà. On pense que ce n'est pas une bonne façon de faire. Cela a créé des problèmes, notamment c'est une mise en concurrence des associations. C'est un principe qui est pervers, c'est à celui qui aura le meilleur projet, tout cela. Nous pensons que ce n'est pas une bonne solution et c'est pour cela que l'on se démarque de cette délibération. Ensuite, c'est toujours ce décalage qu'il peut avoir entre le constat d'une souffrance du côté des jeunes et des étudiants ou des étudiantes, et finalement, la faiblesse de la réponse. On ne dit pas évidemment qu'il n'y a que cela qui est fait, que rien n'est fait par ailleurs et tout cela, mais vu l'introduction de la délibération qui montre bien quand même la difficulté qu'il peut y avoir chez les jeunes, et on a une réponse qui apparaît complètement en décalage. On pourrait penser que là aussi, les collectivités, les pouvoirs publics, auraient d'autres façons de répondre notamment en développant des services publics y compris même, encore une fois, un service public de l'alimentation et renforcer même le système de santé, de trouver par des dispensaires de santé par exemple. Il y aurait certainement des solutions de structures publiques qui pourraient être beaucoup plus fortes et suppléer à la limite de tout le travail associatif.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, monsieur le Président. Je trouve que la réflexion de monsieur POUTOU est intéressante évidemment puisque c'était aussi la proposition que j'avais faite quand on parlait justement de cette pauvreté et qu'à un moment donné, il y a la problématique du guichet, d'aller demander, et c'est la même chose avec l'information puisque c'est une des délibérations d'hier. Effectivement, c'est un vrai problème lorsqu'elle n'est pas tout de suite disponible, il faut faire la démarche, il faut s'inscrire pour avoir une information qui est normalement publique. Je vais quand même voter « pour » parce qu'il y a une volonté d'aider. En revanche, j'ai voulu surtout intervenir sur le niveau des budgets qui sont alloués. Je pense que l'on est face à une amplification justement du phénomène de la pauvreté mentale et alimentaire des étudiants et d'un sens beaucoup plus large même peut-être des étudiants qui sont étrangers parce qu'il va falloir aussi faire attention à tout cela. On voit bien qu'aujourd'hui, il y a des gens en souffrance quand ils ont notamment alerté sur les réseaux sociaux, mais par exemple que les critères des parents ont été beaucoup plus draconiens et donc les jeunes qui sont sur notre territoire perdent les bourses puisque l'on met des critères sur les ressources parentales. Finalement, on exclut encore un peu plus et c'étaient des personnes qui étaient en souffrance avec du 600 euros pour survivre par mois, il y a quelques années, qui a diminué l'année dernière avec une politique où on a encore fait attention à réduire ces aides à 400 euros, et aujourd'hui, ils pleurent dans les CROUS parce qu'ils n'ont que 200 euros aujourd'hui pour survivre et pour suivre leurs études. Je pense donc que là-dessus, il y a une alerte à mener et à enquêter encore plus pour déceler ce qui n'est pas vu par les radars et peut-être par les associations qui aujourd'hui sont dans cette logique de l'appel à projets, avec une cohérence qui répond aux critères de la Métropole. Je pense qu'il faudra sans doute apporter plus encore de solutions là-dessus et encore une fois, je reviens sur la logique d'essayer de sortir les personnes de leur indignité tout simplement en essayant de leur donner un nouveau droit humain. Mais cela, vous connaissez le refrain du revenu de base et revenu sur lequel j'espère qu'un jour, ce sera inscrit dans la Constitution et cela ira sans doute aussi dans tous les phénomènes d'ostracisme de la société et des violences qui en résultent. Cette journée, en particulier avec une grande pensée pour les femmes et les enfants, je crois que de ce côté-là, il faudra encore une fois aussi se pencher sur cette façon de considérer l'être humain aujourd'hui qui est déjà bafoué dès que l'on se lance dans les études. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur le rapporteur.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Merci monsieur le Président. Juste préciser qu'il y a un certain nombre de difficultés rencontrées par les étudiantes et les étudiants que nous connaissons tous et dont nous sommes bien conscients. Deux points simplement pour répondre à vos observations.

Le premier, c'est que nous investissons déjà beaucoup notamment dans le cadre du plan campus pour rénover les équipements, le logement étudiant, les restaurants universitaires, tous les équipements utiles à la vie des étudiants sur le campus en réalité. Ce travail est quand même important de notre côté.

Après, j'entends bien qu'il y a des difficultés étudiantes au sens large, mais qui sont liées aux revenus des étudiants et qui appelleraient des mesures de revalorisation des bourses, mais en tout cas qui ne relèvent pas de la Métropole. Je crois qu'il y a aujourd'hui une situation qui mériterait sûrement qu'au niveau national, des décisions soient prises, mais si de toutes les difficultés sociales, nous essayons de combler les manques qui existent dans notre pays, je crois que nous n'allons pas tenir longtemps. Nous apportons les réponses à notre échelle.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote.

Résultat du vote :

97 votants

96 pour

1 abstention

La délibération est adoptée. Je vous en remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

Délibération suivante.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Délibération 43, Contribution de Bordeaux Métropole au fonds d'investissement IRDINOV 3.

**M. DELPEYRAT**

**(n°43) Contribution de Bordeaux Métropole au fonds d'investissement IRDINOV 3**

**- -Convention - Décision - Autorisation**

**Monsieur Stéphane DELPEYRAT** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je vois qu'il y a une demande de Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci, monsieur le Président. Ce dossier est important et symbolique. Il est d'abord important pour le fait de soutenir l'innovation qui, on le sait tous, est la clé du dynamisme économique de notre région et de manière globale de la France entière qui se dynamise et qui est lui-même générateur d'emplois très importants et des emplois de demain. Nous avons d'ailleurs acté le 8 juillet de cette année le principe d'une contribution de Bordeaux Métropole à hauteur de 2 millions d'euros à ce fonds d'investissement qui est, je vous le rappelle, comme l'a dit monsieur Stéphane DELPEYRAT, la somme de la Métropole, de la Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie. Nous sommes également tous conscients des bouleversements auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui qu'ils soient climatiques, géopolitiques ou économiques, et qui révèlent toute l'importance à soutenir cette innovation qui renforce la souveraineté française et européenne. Nous nous inscrivons dans cette dynamique et nous sommes heureux de le faire. C'est pour le côté de l'importance de ce dossier.

L'aspect plus symbolique, j'ai cru comprendre, j'espère m'être trompé, on va le savoir dans quelques secondes, que le Groupe communiste voterait contre et le Groupe Vert allait s'abstenir. Alors, je suis quand même extrêmement surpris parce que nous avons voté unanimement le schéma de développement économique il y a peu de temps. Je constaterai dans ce cas-là qu'encore une fois, monsieur le Président, une défection d'une grosse partie de votre majorité, c'est extrêmement surprenant, mais aussi décevant et il y a encore une fois un fossé entre l'affichage que nous connaissons et l'arrêté pragmatique des choses.

Nous allons voir dans quelques secondes quels seront les votes, mais si c'était le cas, ce serait quand même, là aussi, quelque chose de symboliquement très désagréable pour l'action économique. Merci, monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PFEIFFER.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Merci monsieur le Président, vous allez avoir la réponse à votre question monsieur BOBET. Nous étions intervenus au nom du groupe Écologie et solidarité au Conseil de métropole le 8 juillet pour indiquer et avancer un certain nombre d'éléments et de conditions que l'on aurait voulu voir présents dans ce fonds d'investissement. On a pu noter dans cette nouvelle délibération un certain nombre de précisions et d'éléments que l'on avait demandés, qui étaient confirmés, mais nous avons pu aussi constater que malgré les efforts réalisés, les tentatives qui ont été faites pour mieux cerner ce fonds, toutes nos demandes n'ont pas été retenues. On s'abstiendra donc sur cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur le rapporteur, vous voulez ajouter quelque chose ?

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Je ne peux que regretter également ce vote car nous faisons le constat les uns et les autres du besoin d'innovation. Si nous restons au périmètre ISO que nous connaissons aujourd'hui, nous n'arriverons pas à faire la transition que nous appelons de nos vœux.

Ce type de fonds va dans le bon sens. S'il n'existe pas, que se passera-t-il ? On laisse faire les grands groupes ? On va laisser l'éolien et les autres faire finalement leur marché comme cela les arrange. Nous avons fait le choix d'un investissement public et industriel qui d'ailleurs est souvent appelé de nos vœux respectifs les uns et les autres. Le Président monsieur Patrick BOBET l'a dit à juste raison. On a un vrai problème de souveraineté industrielle, d'indépendance, de capacité tout simplement à faire. Tous les maires ont été confrontés depuis la fermeture du marché chinois pour cause de politique zéro Covid à l'absence de pièces de matériaux dans toute une série de domaines, y compris l'éclairage public, de médicaments pendant la période de confinement etc. Dans la transition écologique et énergétique elle-même, nous avons besoin de relocalisation. Si nous faisons le constat que tous ces produits sont achetés fort loin et qu'ils font parfois des circuits un peu étranges avant d'arriver chez nous, c'est tout simplement parce qu'ils ne sont plus produits chez nous.

L'idée de ces fonds publics, c'est d'inviter à la réindustrialisation de notre pays, retrouver une souveraineté puis aussi trouver un avantage compétitif par rapport à nos partenaires européens en développant des innovations importantes dans le domaine du numérique. C'est ce qu'Ubisoft a su extrêmement bien faire par exemple. C'est ce que TreeFrog fait très bien dans le domaine de la santé aujourd'hui. On voit émerger beaucoup d'acteurs dans le domaine de la transition énergétique ou des nouveaux matériaux. Il est vrai que je m'explique mal les réticences des uns et des autres parce que les conditions qui ont été posées ont été toutes réunies avec les clauses ESG (Environnement, Société et Gouvernance) notamment, mais aussi l'analyse des impacts, la gestion des rejets et de nuisances, l'utilisation durable des ressources, enfin j'en passe, et bien d'autres. Je crois que c'est une position plus de principe malheureusement que correspondant à la réalité de ce que nous essayons de faire. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci, monsieur le Président. Je rebondis sur l'intervention de monsieur Patrick BOBET et puis de monsieur Stéphane DELPEYRAT. Il y avait une belle unanimité sur notre schéma de développement économique. Ne pourrions-nous pas débattre des conditions qui ne semblent pas satisfaire aujourd'hui monsieur PFEIFFER pour en débattre ici et essayer de comprendre quelle réticence on pourrait lever, quitte à amender le dispositif et que nous gardions cette belle unanimité ? Pourriez-vous nous dire quels sont les problèmes concrets dans la délibération de fond qui vous empêchent aujourd'hui de la voter pour que nous restions dans cette belle unanimité qui avait eu lieu il y a quelques mois seulement ?

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance donc le vote.

*Protestations dans la salle.*

Là, je fais des dérogations. En principe, on ne parle pas après un rapporteur. J'ai accepté. C'est un mauvais choix d'accepter des dérogations aux règles. Vous connaissez le Parlement monsieur CAZENAVE. Les règles sont beaucoup plus strictes qu'ici.

Je lance au vote.

96 votants

61 pour

30 abstentions

5 contre.

La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Madame NOEL, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur PFEIFFER, Madame RAMI, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF MEUNIER, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI, Monsieur THONY;**  
**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur**

**FEUGAS, Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

Délibération suivante.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Délibération n°48, Stéphane DELPEYRAT, Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole.

**M. DELPEYRAT**

**(n°48) Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole, Relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises - Décision - Autorisation**

**Monsieur Stéphane DELPEYRAT** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : L'occasion m'est donnée de reposer la même question à monsieur PFEIFFER qui était sur le point d'y répondre, voilà une deuxième occasion d'ouvrir ce débat.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Monsieur le Président, je voterai contre cette délibération, c'est dans la continuité de ce qui se passe en ce moment justement dans cette logique d'externalisation. On va chercher des ressources en Afrique en particulier et de ce côté-là, je pense qu'il y a aussi une notion de responsabilité avec ce qui se passe soit à la mise en place de ce que fait la France dans ce continent avec la mise en place de certains dictateurs. Tout cela pour essayer de faire des marchés très forts. Il y a souvent un lien avec la matière première évidemment et on parle d'innovation, mais en attendant derrière, il y a quand même une exploitation des êtres humains et en particulier des enfants. Je pense donc que de ce côté-là, il y a une notion de responsabilité ici dans la décision de cette Métropole à essayer d'être en cohérence avec à la fois les droits de l'Homme, mais aussi ce qui a été plus ou moins dit et partagé par plusieurs personnes ici lors de cette journée commémorative pour violences faites aux femmes. Je crois que l'on est aujourd'hui finalement dans ce changement de société, d'essayer d'accepter qu'à un moment donné, la France arrête d'être une France colonisatrice. On est confronté à tout cela. Ensuite, dans cette délibération, je crois qu'il y a aussi un peu toujours la notion de l'absolue nécessité d'innover à travers l'emploi. Derrière, je pense qu'il faut encore une fois remettre au cœur des décisions le citoyen parce qu'en fin de compte, bien souvent dans le choix de la science, et j'insiste là-dessus par rapport à la pensée de monsieur Jacques TESTART, que justement on se doit de vraiment porter en débat démocratique ici la notion de ces recherches et la façon dont les recherches justement fondamentales permettent de dire à un moment donné : est-ce que c'est vraiment nécessaire à la société de travailler dans ces domaines-là ? Par exemple, dans les nanothèques aujourd'hui, on a un véritable enjeu de société puisque cela joue sur la santé et donc ce n'est pas qu'une histoire d'emploi de faire de l'innovation avec une logique progressiste et que d'un seul coup, nous sommes tous enchantés. Je crois

qu'à un moment donné, il faut que les sciences appartiennent au débat public pour savoir vers quoi on va demain. Je pense qu'il y a un besoin encore une fois de se mettre autour d'une table pour savoir comment, de façon très responsable, on anticipe les besoins de la société de demain qui ne passera pas que par la *high-tech*. Je suis désolé de le dire, mais il faudra sans doute revenir sur cette logique de *low-tech* parce que la *low-tech*, est aussi une notion sur laquelle on a besoin de moins d'énergie que ce que l'on fait aujourd'hui. Merci de votre écoute.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PFEIFFER.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Merci. Deux éléments de réponse. Le premier, il était inscrit dans la délibération que le fonds d'investissement finance les projets à vocation d'innovation et/ou de transition écologique. On aurait voulu qu'il soit écrit « Et de transition écologique » pour lier les deux idées. La deuxième raison, c'est que nous avons demandé à ce que l'on ait la certitude que l'argent de la Métropole puisse bénéficier au territoire métropolitain, ce qui n'est pas le cas via ce fonds-là. On comprend que c'est le principe de ces fonds, mais il ne nous paraît pas utile d'utiliser l'argent public de la Métropole pour aller financer des projets hors de notre territoire, en tout cas pas dans ce cadre-là. Nous n'avons pas d'obligation de principe à ces fonds publics, mais en tout cas, on pourrait rediscuter les modalités.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur ESCOTS.

**M. Olivier ESCOTS** : Oui, seulement préciser à nouveau ce que l'on avait dit au mois de juillet, lorsqu'on avait déjà voté contre, on est bien sur le précédent dossier. S'il s'agissait de fonds uniquement publics, on serait bien évidemment pour, mais il y a quand même beaucoup d'incertitudes, à la fois sur la façon dont seront fléchés les projets, aucune garantie sur le fait que peut-être dans quelques années, il puisse y avoir des rachats ou des investissements massifs dans ces fonds d'investissement sans que la Métropole n'ait son mot à dire sur l'investissement qui sera fait. Certains peut-être aiment jouer au poker, mais ce n'est pas notre cas. C'est de l'argent public et l'on ne pense pas qu'il doit être orienté dans le cadre de ces fonds. Il y a sans doute d'autres cadres à donner pour ce type d'investissement de la Métropole.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Seulement préciser à monsieur PFEIFFER que je ne comprends pas son deuxième argument qui est de dire que l'argent de la Métropole doit aller uniquement à la Métropole. Ici même, on a des débats sur comment travailler avec les territoires autour. Imaginons que le fonds d'investissement permette de développer une partie des entreprises qui sont dans le Médoc ou dans le Blayais, cela vous poserait un problème ? Alors même que l'on a une fracture territoriale terrible ? Notre projet ne peut pas être un projet de repli ? Cela n'a pas de sens de se dire : il faut que l'argent de la Métropole reste à la Métropole. D'ailleurs, c'est bien pour cela qu'à force d'empiler les compétences des uns et des autres, qui est une compétence régionale, mais je comprends les raisons pour

lesquelles on l'accompagne, mais là quand même, ce n'est pas un argument entendable ici alors que notre problème de fracture territoriale doit être un de nos sujets prioritaires.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Sous réserve tout de même qu'il y a un principe de spécialité territoriale qui, en principe, s'applique à nous. Alors après, on peut y déroger dans certains cas dans la mesure où il y a un intérêt pour la Métropole. Il faut caractériser l'intérêt pour la Métropole, mais on le caractérise assez souvent. Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Oui, merci monsieur le Président. Je partage ce que dit à l'instant monsieur Thomas CAZENAVE. La réponse de monsieur PFEIFFER est vraiment très étonnante. Surtout, j'en déduis que dès que l'on aura des dossiers économiques dans cette assemblée, vous aurez systématiquement besoin des voix de Métropole commune.

Il faudra donc que l'on en parle monsieur le président. Cela ne peut pas durer. Ce n'est pas le premier dossier, loin s'en faut, donc si on doit avoir tous les dossiers comme cela, il faut peut-être revoir un peu les choses. On en reparlera ensemble, bien évidemment.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur le rapporteur.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Merci, monsieur le Président. Il y a toutes sortes d'arguments dont certains sont un peu surprenants en effet. Le principe même de fonds régionaux, c'est qu'ils ne peuvent être métropolitains. Un fonds régional par nature est régional, je vous le confirme. La Région étant compétente en matière de développement économique et gère les fonds en question, on ne peut qu'y participer.

Sur la transition, c'est étonnant puisque c'est l'un des objets principaux des fonds en question. Pour être tout à fait clair, parce qu'il y a aussi des inquiétudes légitimes, je l'ai dit rapidement tout à l'heure, mais pour 1 euro investi par la Métropole, 10 euros investis sur notre territoire, c'est quand même conséquent, et la taille de la Métropole fait que l'essentiel des investissements se font d'ailleurs sur le territoire métropolitain. Je me réjouis par ailleurs qu'il puisse aussi y avoir des investissements à Libourne, à Agen, et dans toute une série d'endroits de notre région puisque c'est l'un de nos axes aussi de développement économique. C'est d'éviter que tout ne se passe dans notre Métropole.

Sur la transition de manière générale, on peut en parler beaucoup. C'est vrai. On peut faire des déclarations etc. Sans les entreprises pour faire cette transition, pour changer notre modèle énergétique, pour que nos artisans changent leurs pratiques, pour que l'on construise de nouveaux matériaux en France, des panneaux solaires qui ne soient pas fabriqués en Chine, etc., qu'est-ce que l'on fait alors ? On attend, on laisse faire le marché ? C'est quand même étonnant comme attitude. Nous, le choix que nous faisons, c'est que l'action publique oriente les investissements de demain vers des activités économiques qui nous soient utiles et qui créent des emplois sur nos territoires. En tout cas, c'est la politique qui est la nôtre et je remercie en tout cas Métropole commune et le groupe également de monsieur Thomas CAZENAVE de son soutien. Merci beaucoup.

**M. le Président Alain ANZIANI** : La question de monsieur BOBET mérite quand même d'être examinée. Je suis pour une cohérence en toute chose.

On lance le vote.

98 votants

95 pour

1 abstention

2 contre.

Merci.

**Majorité**

**Abstention : Madame SAADI**

**Contre : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**M. Stéphane PFEIFFER** : Délégation d'Alain GARNIER, délibération 82, ouvertures dominicales des commerces de détail.

**M. GARNIER**

**(n°82) Ouvertures dominicales des commerces de détail - Avis conforme de Bordeaux Métropole sur les dérogations au repos dominical prévues par les communes pour l'année 2023 - Décision - Autorisation**

**Monsieur Alain GARNIER** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, monsieur le Président. Rapidement, un petit peu comme les précédentes délibérations de ce sujet, dedans apparaît le *Black Friday* en particulier sur cette notion qui me paraît incompatible avec l'Économie sociale et solidaire, incompatible avec la politique des déchets, incompatible aujourd'hui avec le fait d'essayer de sortir les gens de cette problématique de l'emploi qui subissent aujourd'hui bien souvent les contraintes de leurs employeurs à accepter de travailler en particulier dans ces jours où on peut se faire plus d'argent et que déjà cela manque régulièrement. Bien souvent, ce sont les gens les plus soumis à l'emploi qui subissent ce genre de politique d'ouverture dominicale. En gros, on est toujours sur cette problématique globale. Alors, cela ne concerne pas la Métropole, mais évidemment c'est toujours cette logique de la façon de mettre en place une véritable politique de la dignité humaine parce que je pense qu'il y a quand même aussi des personnes qui sont en souffrance même quand elles travaillent le dimanche. Si ce sont des femmes isolées, l'enfant est isolé. Il reste tout seul à la maison et voilà où on en est aujourd'hui. Nous sommes ainsi en train d'être dans une forme d'incohérence vis-à-vis d'une politique qui soutiendrait l'enfant aussi.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Pour vous dire que l'on vote contre cette délibération. En plus, la loi fixe *a minima* cinq, et vous allez au-delà, donc c'est encore plus « contre ». Ce n'est pas que l'on soit dans l'absolu pour qu'il n'y ait aucune activité sociale ou économique le dimanche, mais là franchement, c'est pour satisfaire les demandes ou les exigences des commerces et notamment des gros commerces. C'est vrai que cela

fait un peu bizarre d'aller dans ce sens-là d'autant que l'on sait très bien, je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela signifie pour les salariés, mais le volontariat, cela n'existe pas. Alors, évidemment, il y a l'aspect que le dimanche, il s'agit souvent d'horaires de travail qui sont majorés, cela peut intéresser vu le niveau des salaires. Cependant, et la plupart du temps, les salariés y vont parce qu'ils n'ont pas le choix, parce qu'il y a toujours des intimidations et des menaces. On met donc les salariés dans ces entreprises-là, dans ces situations-là et en plus dans des moments où ils aimeraient bien peut-être faire d'autres choses que d'aller travailler. Il y a ainsi pas mal de raisons de s'opposer à la multiplication des dimanches. Puis, cela ne s'arrêtera pas parce qu'au début, c'est deux, trois, quatre, cinq. Là, c'est cinq, six, sept, huit, neuf et puis demain ou un jour, on s'apercevra que la protection sociale sur le dimanche n'existera plus et tout cela, c'est quand même dangereux au vu de l'évolution du droit des travailleurs en général aujourd'hui et de comment cela se dégrade. Donc contre.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur CUGY.

**M. Didier CUGY** : Oui, monsieur le Président, simplement pour dire que mes engagements professionnels font que je ne prendrai pas part au vote.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur TOUZEAU.

**M. Jean TOUZEAU** : Simplement une remarque. Sur ce point, on a parlé de la Métropole et d'autres territoires. De part et d'autre de la rocade, nous aurons des réglementations en Métropole, Sainte-Eulalie : ouverture 12 dimanches. C'est juste de l'autre côté de la rocade. Donc, comment aussi on peut travailler sur un discours cohérent et harmonisé.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Pas d'autre demande de prise de paroles ? Je n'en vois pas. Monsieur le rapporteur.

**M. Alain GARNIER** : J'ai entendu les arguments. La loi prévoit d'aller jusqu'à 12, donc nous, Métropole, nous nous limitons à neuf et après, il appartient à chaque maire aussi d'appliquer cette possibilité-là pour être un peu en cohérence, vous le disiez, monsieur MORISSET avec notamment l'Économie sociale et solidaire et petits commerces. En tant que maire d'Artigues, j'ai décidé de réduire le nombre de commerces mais cela dépend aussi beaucoup de la situation et de l'implantation des commerçants dans chaque ville. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je lance le vote. Le vote est terminé.

97 votants

80 pour

6 abstentions

7 contre

4 ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Abstention : Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame KISS, Madame**

**RAMI, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Monsieur RIVIERES  
Contre : Madame MELLIER, Madame ANFRAY, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame JUQUIN, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Monsieur JABER**

Délibération suivante.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Délibération n°99 dans la délégation de monsieur EGRON, Renouvellement de l'agrément de Bordeaux Métropole pour accueillir des jeunes volontaires souhaitant réaliser un service civique.

**M. EGRON**

**(n°99) Renouvellement de l'agrément de Bordeaux Métropole pour accueillir des jeunes volontaires souhaitant réaliser un service civique - Décision - Autorisation**

**Monsieur Jean-François EGRON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Oui, rapidement. J'avais déjà évoqué cette notion du leurre puisque cela pouvait être considéré comme un emploi déguisé pour moi. Aujourd'hui, s'il y a vraiment besoin d'insérer les jeunes dans la société, je pense que cela devrait être dans l'aide à la formation et cette façon un peu insidieuse de mettre des belles valeurs sur des emplois complètement ponctuels avec des jeunes pour les sensibiliser à des choses. Je pense que c'est une erreur, c'est un leurre pour moi. J'espère donc que l'on travaillera plus en amont pour éviter de ce genre de délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : De notre côté, on fait aussi partie de celles et ceux qui critiquent ce dispositif de service civique. Il est dénoncé même dans les milieux syndicalistes, dans les milieux associatifs ou même dans des milieux scientifiques comme les sociologues. D'ailleurs, il y a plusieurs enquêtes journalistiques qui ont montré un peu comment cela pouvait se passer. Cela ne se passe pas comme cela est présenté, notamment une actualité dans *Libération* le 3 février 2021. Je vous dis cela parce que c'est une note que je vous lis, et les critiques qui ressortent ou les constats qui ressortent de ces enquêtes, c'est que d'abord l'objectif premier de mixité sociale existe peu, que les postes sont rendus indispensables au bon fonctionnement des associations. Les tâches accomplies dépassent largement le cadre de la mission, que les jeunes sont souvent des jeunes diplômés ne trouvant pas de stage et qui s'orientent vers le service civique pour compléter leur CV (*Curriculum Vitae*). Leur fiche de poste

ressemble beaucoup aux fiches de poste d'un salarié, mais ils sont beaucoup moins bien payés.

Au bilan, le service civique s'apparente à du travail gratuit. D'ailleurs, je peux vous parler d'un livre qui est très intéressant à ce sujet-là, d'une sociologue qui s'appelle Maud SIMONET. Dans un livre, mais elle en a écrit plusieurs parce qu'elle est spécialiste du travail gratuit et son dernier livre ou son avant-dernier livre s'appelle *Travail gratuit : la nouvelle exploitation*. Cela montre un peu tous ces dispositifs qui vont, petit à petit, mettre la pression sur les jeunes ou les moins jeunes et se servent du chômage et des difficultés de retrouver un emploi pour mettre en place des dispositifs où la rémunération est largement inférieure. Il s'agit donc d'une sorte de surexploitation qui profite de la précarisation d'une bonne partie de la population.

C'est la notion du travail gratuit et qui s'étend de plus en plus. L'objectif de lutter, c'est que s'il s'agit vraiment de réinsérer ou en tout cas d'éviter que des jeunes soient exclus du système scolaire et qu'ils puissent être réinsérés ou recollés au système scolaire, c'est tout simplement toute une bataille qu'il faudrait mener auprès de l'Éducation nationale et, faire en sorte que justement ces jeunes-là soient vraiment toujours à l'école, toujours en train d'apprendre et pas commencer à travailler, à être très mal rémunérés et même parfois ou souvent à se faire exploiter.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur LAMARQUE.

**M. Gwénaël LAMARQUE** : Merci, monsieur le Président. Je voudrais quand même nuancer les propos que j'ai entendus. C'est le rôle et l'honneur d'une collectivité, d'un EPCI d'accueillir des services civiques. Le service civique, ce n'est pas forcément ce qu'ont dit monsieur POUTOU et monsieur MORISSET sur du travail déguisé. C'est un dispositif très cadré, tutoré qui permet souvent un tremplin dans la vie post-scolaire, post-universitaire du jeune. Il est impossible de parler de travail déguisé puisque les organismes qui encadrent le dispositif sont très attentifs aux fiches de poste qui ne sont pas d'ailleurs des fiches de poste, mais des fiches de volontariat et que tout abus est immédiatement sanctionné notamment dans le cadre des appels à candidatures ou des appels d'offres dans lesquels les collectivités, EPCI et structures répondent.

Pour terminer, je pense que le service civique est une belle invention qui permet tout simplement à des jeunes qui, souvent, sont dans l'éducation non formelle c'est-à-dire qui n'ont pas vraiment suivi de cursus universitaire ou qui sortent un peu des grands standards, de se retrouver parce qu'il y a une forme de polymorphie des missions qui leur sont proposées et donc cette action de l'EPCI est vraiment bonne et je rebondis sur ce que disait le vice-président monsieur EGRON. Pour une fois que je suis d'accord avec lui, je le souligne.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur PESCINA.

**M. Jérôme PESCINA** : Monsieur le Président, merci. Juste pour aller dans le même sens que mon collègue Gwénaël LAMARQUE, vous évoquez, je ne sais pas si c'est le cas de nombreux élus ici, que j'ai eu l'occasion de faire un service civique. C'est comme cela que j'ai découvert la fonction publique qui m'a ensuite amené à passer le concours d'attaché que j'ai réussi et qui ensuite m'a donné le goût de la fonction publique du côté de l'élu et ce qui m'a permis aussi de devenir maire. Le service civique n'est donc pas de l'exploitation.

C'est souvent le pied à l'étrier d'un parcours professionnel qui peut être engagé et susciter des vocations et une orientation pour des jeunes qui sont souvent dans l'incertitude d'une carrière à mener. Ce qui est regrettable dans cette assemblée, c'est que trois-quarts du temps sont passés à évoquer des oppositions, des abstentions sur des sujets. On donne très peu de place à ce qui est positif. Le service civique est positif pour de nombreux jeunes dans notre pays et merci de le proposer dans cette collectivité.

*Applaudissements.*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci de vos propos. Je n'ai pas d'autre demande de prise de parole, donc, monsieur le Rapporteur.

**M. Jean-François ÉGRON** : Je n'ai rien d'autre à dire que de remercier monsieur Gwenaël LAMARQUE pour les arguments et la précision de ceux-ci, puis de souligner l'intervention de monsieur Jérôme PEScina qui nous montre ce que peut apporter notre geste. Merci mes chers collègues d'avoir proposé la réponse que j'aurais faite.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je lance le vote. Il y a 13 personnes qui n'ont pas voté. 11 maintenant. Il n'y a plus que 3 maintenant. Plus que 2.

Nombre de votants : 98  
92 pour  
2 contre.  
La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

**M. Stéphane PFEIFFER** : Monsieur ÉGRON, la délibération 98 a été regroupée hier. Donc, il n'y a pas de présentation. On l'a déjà adoptée.

Nous passons à la délibération 103 : Ajustement des effectifs de Bordeaux Métropole.

**M. EGRON**  
**(n°103) Ajustement des effectifs de Bordeaux Métropole - Décision -**  
**Autorisation**

**Monsieur Jean-François ÉGRON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU

**M. Philippe POUTOU** : C'est une affaire entre monsieur ÉGRON et moi à chaque Conseil métropolitain. Il y a la même délibération et toujours la même intervention que je fais. Bon, très rapidement. C'est juste pour montrer que je ne canne pas, que je serai toujours là pour m'opposer à ce genre de délibération. Alors, évidemment on ne s'oppose pas à ce qui s'appelle les transformations de postes. Les catégories C évoluent en catégorie B. On ne s'oppose pas à quelques recrutements qu'il peut y avoir.

Mais on s'oppose sur l'aspect de contractualisation puisque, très régulièrement, il est proposé d'accéder à des postes de contractuels, et on considère que c'est un recul social important. On s'oppose donc à cela. En fait, à travers le contre de cette délibération-là, c'est de critiquer et d'énoncer une politique de recrutement qui n'a pas lieu. On pense qu'il faut recruter massivement. Je ne répète ainsi pas tous les services dans lesquels il y aurait besoin, mais c'est notre façon de nous démarquer de la politique de ressources humaines de la Métropole aujourd'hui.

Puis, juste une petite réponse par rapport au service civique de la délibération précédente. Là, on a bien vu la Droite et la Gauche se satisfaire ensemble de choses qui sont quand même des reculs sociaux parce que payer déjà à 500 euros, enfin, bon, on peut toujours trouver cela super bien, mais à la limite payons-les normalement. Il y a un SMIC qui existe et en quoi cela se justifierait de pouvoir embaucher des jeunes avec des contrats qui sont de toute façon limités ? *A minima*, il devrait y avoir au moins des rémunérations normales, donc qui payé au SMIC.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Non. Monsieur le Rapporteur.

**M. Jean-François ÉGRON** : Sur la deuxième question, on y a répondu tout à l'heure. Sur la première question, c'est la même réponse chaque année. Vous la connaissez. Donc, je ne vais pas m'étendre. Merci, monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je lance le vote. Le résultat du vote :

99 votants  
93 pour  
5 abstentions  
1 voix contre.  
La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur CAZENAVE,**  
**Madame FAHMY, Madame HELBIG,**  
**Monsieur MARI, Monsieur**  
**MORISSET**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

Délibération suivante.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Délibération 117, délégation de monsieur ÉGRON : Caisse de secours et d'entraide des sapeurs-pompiers.

**M. EGRON**  
**(n°117) Caisse de Secours et d'Entraide des sapeurs-pompiers - convention du 26 novembre 2001- Avenant numéro 21 relatif à la subvention 2022 - Décision - Autorisation**

**Monsieur Jean-François ÉGRON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci monsieur le Président. Je vais voter pour cette délibération. Cependant, j'amène une nuance et j'espère qu'elle sera entendue. Dans les sapeurs-pompiers, évidemment, il y a des sapeurs-pompiers qui ont refusé les injections de thérapie génique.

*Protestations.*

Je suis content d'entendre un « ah ». J'aimerais bien entendre un « oh » pour entendre à la fin de ma phrase, c'est que oui, il faudra sans doute tenir compte dans ces aides de ces sapeurs-pompiers qui ont été suspendus parce qu'ils avaient refusé ces injections qui, aujourd'hui, on le sait, sont complètement nuisibles à l'être humain. Voilà ce que l'on peut entendre aujourd'hui, c'est qu'il y a une délibération avec une somme sur laquelle on se justifie, que cela va toucher moins de personnes, et je pense qu'au contraire si on était vraiment dans l'entraide, cela devrait toucher plus de personnes puisque les personnes qui ont été suspendues sont dans un statut qui est pire que le chômage puisqu'ils ne retouchent absolument rien, et ils n'ont pas le droit de changer d'emploi. C'est donc un vrai problème sur lequel il y a des souffrances puisqu'il y a, encore une fois, je l'ai évoqué dans le mail que je vous ai fait passer, des suicides. Les sapeurs-pompiers ne sont pas épargnés par rapport à cette notion de souffrance psychique par rapport à leur emploi.

Merci de votre écoute.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Monsieur le Président, pour aller dans la droite ligne de mon collègue, Maire de Martignas et à la suite de toute intervention désormais à chaque fois négative de monsieur MORISSET, je voudrais juste vous dire qu'hier nous avons remis dans la très belle Ville de Bruges un chèque de 50 000 euros au profit des orphelins des pompiers puisque la Métropole soutient les orphelins des pompiers, et il me semblait important après encore un élément aussi négatif et aussi complotiste que l'on puisse aussi souligner ce qui fonctionne bien dans cette Métropole.

**Marc MORISSET** (hors micro) : merci pour eux.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Monsieur le Président, pour rassurer monsieur MORISSET parce qu'il n'a peut-être pas tout à fait compris la délibération. Pourquoi il y a moins de pompiers ? C'est assez simple. Le 26 novembre 2001, il existait un corps communautaire et un corps départemental. La départementalisation en 2004 a fait qu'il n'y avait plus qu'un seul corps départemental, ce qui fait que le nombre de pompiers tous les ans, monsieur MORISSET, va baisser parce qu'il y en a qui partent à la retraite et qui ne sont plus issus de ce corps communautaire. Tout simplement c'est cela. Vous verrez l'année prochaine, vaccinés ou non vaccinés, il y en aura moins. Ce n'est pas que l'on ne veut pas donner, c'est qu'ils sont partis tout simplement. C'est l'histoire de la communauté urbaine, monsieur MORISSET.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Et moi, je tiens aussi à remercier les pompiers. Je trouve scandaleuses les attaques dont ils sont victimes. Les gens n'ont pas beaucoup de mémoire. Il y a des gens qui doivent leur vie aux pompiers. Il y en a d'autres qui insultent les pompiers ou qui les menacent, mais cela, je trouve que c'est regrettable dans notre pays.  
Monsieur le rapporteur.

**M. Jean-François ÉGRON** : Une nouvelle fois, je me réjouis. Je propose que l'on fasse des réunions préalables, cela m'évitera beaucoup de travail.

*Rires.*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Tout le monde a voté ? En tout cas, il y a 100 votants. On a 101 votants maintenant. 101 voix pour. Merci. La délibération est donc adoptée.

### **Unanimité**

Délibération suivante.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Dans la délégation de madame TERRAZA, délibération 127 : Contrats de codéveloppement 5<sup>e</sup> Génération.

**Mme TERRAZA**  
(n°127) **Contrats de co-développement 5ème génération - 2021-2023 - Avenants**

**Madame Brigitte TERRAZA** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur LABESSE.

**M. Patrick LABESSE** : Monsieur le Président, mes chers collègues, merci. J'aimerais profiter de cette délibération pour simplement saluer le travail important qui a été fait y compris par les services et avec l'ensemble des communes que ce soit avec les maires lors des conférences territoriales, mais aussi avec les DGS (Directeurs Généraux des services) puisqu'il y a un groupe qui travaille régulièrement sur la mise en place du plan déchets.

J'en profite pour apporter une réponse à la question de monsieur DUPRAT de ce matin. Nous avons effectivement la possibilité, j'ai vérifié, de transmettre à chaque commune l'évolution annuelle, c'est le document que j'avais utilisé quand je vous avais rencontré, et donc on s'engage à les fournir au moins une fois par an à chaque maire. Cela, j'en profite pour vous donner la réponse.

En effet, dans la retranscription de ces fiches CODEV, on voit bien tous les éléments importants, le compostage, la modernisation des centres de tri, la construction de centres de ressource, la réduction et la valorisation *in situ* des végétaux en accompagnant les habitants au jardinage, à la pratique au plus près, la réduction du gaspillage alimentaire avec toutes les communes qui choisiront de s'engager avec nous sur cet objectif. Je pense en particulier à tout ce qui sera collecté des cantines et autres bâtiments collectifs.

Ce travail est à saluer car je crois qu'ainsi il y a une vraie structuration et un accompagnement profond au regard du changement. Je tiens à le dire parce qu'il commence même à se mettre en place au sein de la DPGD (Direction prévention et gestion des déchets) et y compris avec nos agents. J'ai accompagné la présentation de l'extension de consigne de tri au départ de toutes les collectes, des quatre départs de collecte, ce qui est intéressant puisque cela m'aide de rencontrer non seulement les ripeurs, mais aussi les agents de maîtrise. On sent que, petit à petit, les choses commencent à se mettre en place. Cela n'a pas été aussi rapidement que l'on le voulait, mais on peut dire qu'aujourd'hui avec les recrutements qui ont été faits, on arrive à avoir une équipe complète, et on peut penser que 2023 avec la mise en place de l'extension consigne de tri pour commencer, puis le développement de la collecte des bio déchets va permettre une accélération.

Je remercie encore une fois le travail des services. Je suis très content que l'on ait cela maintenant dans les CODEV. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, monsieur POIGNONEC.

**M. Michel POIGNONEC** : Merci monsieur le Président, madame la vice-présidente, quelques mots sur cette délibération qui propose un avenant en 5e génération au contrat de CODEV et sur les fiches projets qui concernent la commune de Villenave d'Ornon. Ma première remarque concerne la fiche projet n°9. Vous vous attendiez sans doute à cette intervention qui vise à la création du giratoire Avenue Mirieu de Labarre dans le secteur Est de la commune modifiée unilatéralement par Bordeaux Métropole.

Sur la forme, nous regrettons cette manière d'agir où il est fait fi de la demande de la commune, et cela aboutit à une modification substantielle de cette fiche malgré la position de Villenave d'Ornon. Il semblerait, madame la vice-présidente, que vous ayez accepté hier, la veille du vote de revenir à l'écriture initiale de cette fiche. Merci de bien vouloir nous le confirmer, et si c'était le cas, nous vous en remercions, mais nous regrettons ce type d'échange entre la commune et la Métropole.

Sur le fond, ce giratoire financé en grande partie par un opérateur privé relève plusieurs intérêts. Tout d'abord, permettre la desserte de la partie tertiaire du permis d'aménager de Genest, créateur de nombreux emplois, mais aussi permettre le raccordement futur au projet de demi-échangeur entre les sorties 19 et 20. Cela offrira un désenclavement de la zone d'Hourcade classée comme site d'intérêt métropolitain depuis plus de 15 ans et dont le développement n'est pas à la hauteur hélas, mais également de donner la possibilité à quelques 12 000 véhicules par jour qui arrivent du sud du Département et qui se déversent sur la Métropole par Cadaujac.

Une nouvelle offre de connexion à la rocade sans devoir passer par le pont de la Maye et la route de Toulouse, axe déjà sursaturé. Or, ce giratoire tel que dessiné par Bordeaux Métropole et proposé à la commune de Villenave-d'Ornon n'est aujourd'hui pas raccordable en l'état au projet de futur demi-échangeur. Il convient donc d'harmoniser les deux fiches-actions, celle du demi-échangeur et celle du giratoire car ces deux dossiers sont parfaitement indissociables, et doivent être complémentaires, connectés, ce qui, hélas, n'est pas le cas aujourd'hui.

Concernant la fiche projet et notamment qui répond à la stratégie de mobilité pour le réseau REVe, Villenave d'Ornon est concernée par trois itinéraires. Vous connaissez notre position sur ce sujet. Nous sommes, bien entendu, favorables au développement de la pratique du vélo, mais pas à n'importe quel prix ou plutôt pas à n'importe quel

sacrifice, et pas à l'encontre du cadre de vie de nos habitants. Le réseau REVe, c'est 2 x 2,5 mètres de large, soit 5 mètres. C'est à peine plus que certaines voies sur nos communes. Là où son insertion ne sera pas possible, quel usage sera sacrifié ? Les places de stationnement pour nos commerces, nos habitants, nos trottoirs ? Par ailleurs, il conviendra que nos futurs investissements intègrent ces réseaux REVe. À titre d'exemple, le giratoire évoqué plus haut, dont le projet final est soumis à l'avis de la commune, n'intègre pas de place pour le réseau REVe alors qu'il est concerné par cet itinéraire.

Pour ces raisons et dans la mesure où n'avons pas encore connaissance de la réécriture exacte de ces deux fiches actions, concernant le demi-échangeur et le giratoire, je vous remercie de bien vouloir noter l'abstention des élus villenavais du groupe Métropole communes.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur SALLABERRY.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Monsieur le Président, mes chers collègues, pardon de parler d'un sujet municipal, mais j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec madame la vice-présidente TERRAZA et avec madame Andréa KISS. Je veux, bien sûr, évidemment parler de la fiche CODEV qui concernait le parking Beaulieu qui a fait, je le rappelle, l'objet d'une préemption de la part de Bordeaux Métropole il y a maintenant 4 ans. Malgré les nombreux courriers que je vous ai adressés monsieur le Président, les innombrables réunions de concertation faites avec monsieur le Maire de Bordeaux, madame Céline PAPIN et puis maintenant madame Andréa KISS, j'observe malheureusement que cette fiche a été avalée par le projet des boulevards.

Sur ce projet des boulevards, votre majorité, monsieur le Président, fait état qu'il faut toujours respecter la concertation populaire. Ce projet a été préempté par la Métropole pour y réaliser un parking de proximité à des fins talençaises et bordelaises. Sur ce projet-là, une majorité s'est déjà exprimée en faveur d'un projet qui devrait être réalisé depuis près de 4 ans maintenant et pour lequel seul un permis de démolir non encore exécuter est sur les rails à l'heure où on parle.

Monsieur le Président, je vous ai déjà parlé d'un sujet qui ne devrait même pas en être un, mais qui suscite à tout le moins une inquiétude et une colère de l'ensemble des élus de Talence, les cinq élus sortis majoritaires des élections municipales à Talence, et c'est la raison pour laquelle il me paraît très compliqué, d'un côté, de respecter la parole publique concertée qui a été faite il y a plus de 3 ans, et désormais de ne rien voir venir de ce côté-là. Récemment, les services ont diligenté une enquête auprès de la régie Metpark pour savoir quel était l'intérêt des Bordelais et des Talençais. Je ne connais pas le résultat à l'heure actuelle de cette concertation.

Cependant, si jamais cette concertation se révélait positive, nous aurions perdu certes 4 ans, et je ne comprendrais alors pas pourquoi, encore une fois, on s'entête à ne pas donner une suite favorable à ce dossier.

Pour l'ensemble de ces raisons, pour les quatre élus de Métropole communes ainsi que de madame Fabienne HELBIG pour le groupe Renouveau Bordeaux, nous nous abstiendrons sur cette fiche et cette délibération. Merci, monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** Merci. Madame BICHET.

**Mme Claudine BICHET** : Monsieur le Président, chers collègues, je voulais profiter de cette délibération sur les contrats de codéveloppement pour souligner effectivement la déclinaison de notre plan climat récemment adopté auprès des communes à travers une nouvelle fiche CODEV. Rappeler que la commune est une excellente échelle pour créer la dynamique territoriale la plus locale possible, qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour embarquer tous les acteurs dans les objectifs du plan climat. Cette fiche CODEV met à disposition de nombreux outils de l'ingénierie, de l'aide au montage des projets, à la recherche de financement.

Je rappelle que la gouvernance du plan climat se veut la plus large possible en associant l'ensemble des acteurs du territoire et là encore les communes sont un relais indispensable. Je voulais vous encourager, bien sûr, à utiliser cet outil autant que possible, et vous pouvez bien évidemment compter sur les services métropolitains et sur moi-même pour notre mobilisation pleine et entière à la mise en œuvre de cette nouvelle fiche. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Alors, Madame le rapporteur.

**Mme Brigitte TERRAZA** : Merci, monsieur le Président. S'agissant de l'intervention de monsieur POIGNONEC pour Villenave d'Ornon, effectivement il y a une fiche relative au giratoire Mirieu de Labarre qui a été modifiée pour tenir compte de la réalité opérationnelle du projet. Comme il l'a été rappelé, c'est un projet qui existe depuis très longtemps. Patrick, on a l'occasion d'en discuter. La fiche du giratoire a été décorrélée de la réalisation du demi-échangeur pour justement pouvoir au moins avancer sur ce qui dépend aujourd'hui de la Métropole. Le coût du projet a été réajusté pour tenir compte de la partie réalisable sur la durée de ce contrat, à savoir le coût total du projet donc sans le demi-échangeur et le coût prévu au contrat financé comme cela été rappelé par un PUP (Projet urbain partenarial) a été porté à 230 000 euros pour les études et 840 000 euros pour les travaux. Il est donc proposé, au regard de la demande de la Ville, de modifier le descriptif puisque votre inquiétude c'est qu'en effet on fasse ce giratoire et que derrière après il n'y ait pas de corrélation avec le demi-échangeur. Je vous propose effectivement de rajouter dans la fiche du giratoire « Bordeaux Métropole s'engage à prendre en charge les travaux de raccordement du giratoire Mirieu de Labarre au demi-échangeur quand ce dernier sera réalisé ». Je crois peut-être qu'Andréa KISS peut en dire plus éventuellement. Je sais qu'elle connaît très bien le dossier aussi, mais enfin, j'espère avoir été fidèle aux choses qui ont été échangées. Voilà pour Villenave d'Ornon.

Alors, en ce qui concerne Talence, on a eu souvent l'occasion avec Emmanuel SALLABERRY effectivement d'évoquer le parking Beaulieu. Ce qui est important en fait dans ce contrat de CODEV c'est de faire et de réaliser ce qui avait été prévu dans la fiche. Effectivement, ce n'est plus une fiche unique parking Beaulieu, mais les objectifs ont été repris dans la fiche plus globale de l'étude sur les boulevards.

L'engagement sur ce CODEV 5 était de mener l'étude de marché réalisée par Metpark, de finaliser la procédure de libération du foncier qui était squatté et l'étude et la démolition du bâtiment pris en charge par la Métropole. C'est ce qui est en cours sur le CODEV 5, et aujourd'hui, l'important est surtout que les choses se fassent. Voilà pour la suite.

Cela sera sans doute aussi dépendant des réflexions sur les boulevards également, j'imagine. C'est tout ce que je peux dire.

*Brouhaha dans la salle.*

**M. Patrick PUJOL** (hors micro) : Monsieur le Président, j'ai demandé la parole, je ne voudrais pas que cela fasse comme hier.

**M. le Président Alain ANZIANI** (hors micro) : On n'intervient pas après le rapporteur.

**M. Patrick PUJOL** (hors micro) : Si on répond des choses qui sont fausses, excusez-moi de le contester.

**M. le Président Alain ANZIANI** (hors micro) : On n'intervient pas après le rapporteur.

**M. Patrick PUJOL** (hors micro) : Donc on ne parle plus ? Ce n'est même plus la peine que je vienne.

**M. le Président Alain ANZIANI** (hors micro) : *Intervention hors micro inaudible.*

**M. Patrick PUJOL** (hors micro) : S'il le faut je ne viendrai plus. J'ai bien compris qu'il ne fallait pas que je vienne siéger dans cet hémicycle.

**M. le Président Alain ANZIANI** (hors micro) : Vous prendrez la parole au moment voulu.

**M. Patrick PUJOL** (hors micro) : J'ai demandé la parole à la réponse de madame la vice-présidente. Excusez-moi.

**M. le Président Alain ANZIANI** (hors micro) : Le rapporteur a le dernier mot.

**M. Patrick PUJOL** (hors micro) : Donc au revoir, monsieur le Président. Continuez bien, sans moi.

**M. le Président Alain ANZIANI** (hors micro) : Respectez les règles.

**M. Patrick PUJOL** (*hors micro*) : Moi aussi je respecte les règles. La démocratie, ce sont des questions et des réponses et je pense que le droit de parole est à tout le monde. Si vous ne voulez pas donner la parole aux autres, gardez-la et faites ce que vous avez à faire. Au revoir, Monsieur.

*Monsieur PUJOL quitte l'hémicycle.*

**M. le Président Alain ANZIANI** : On respecte le Règlement intérieur qui a été adopté. Cette règle ne date pas de moi. C'est une règle qui est depuis longtemps en application.

98 votants

79 pour

19 abstentions.

La délibération a été adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Madame PAVONE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT**

Délibération suivante.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Dans la délégation de madame BICHET, délibération 129 : World Impact Summit – Attribution à la subvention 2022.

**Mme BICHET**

**(n°129) WORDL IMPACT SUMMIT (WIS)- Attribution de la Subvention 2022 - Autorisation - Décision**

**Madame Claudine BICHET** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, monsieur le Président. Je vais essayer d'être aussi rapide que le titre. Finalement, c'est vrai que madame BICHET, j'avoue que vous avez très bien résumé le World Impact Summit.

Quelque part pour moi, c'est surtout un outil de lobbying pour le Pass carbone, et je pense que l'écologie politique se leurre à s'obstiner à soutenir cette logique de décroissance que du carbone. Je dis bien « que du carbone » parce que cela commence à être vraiment sérieusement un mantra que j'ai expliqué déjà précédemment, mais que là maintenant on met en place tout doucement dans la tête de toutes les personnes, et même des jeunes, des choses qui sont fausses. Il faudra donc sans doute que les gens comprennent mieux le rôle du carbone même dans l'atmosphère à un certain *pouïème*, même si cela a un impact, cela a un *pouïème* par rapport, je l'avais déjà évoqué ici, le facteur de l'effet de serre.

Tous les gaz jouent un rôle au niveau de l'effet de serre, mais il y en a évidemment plus que d'autres. Aujourd'hui, le cas de la formation des nuages fait partie d'un effet de serre trois fois plus important, trois fois et demie même plus importante que celui de l'impact carbone calculé par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et contesté par d'autres nombreuses personnes aujourd'hui dans le monde des climatologues qui sont en train de mettre en doute aussi cette problématique de l'obsession du pourcentage du carbone. De ce côté-là, j'aimerais que l'on nous dépose plus le débat et que l'on arrête justement de croire que parce que l'on fait de l'innovation, parce que l'on fait un World Impact Summit avec des entreprises qui innovent dans justement cette marchandisation du carbone, on arrive à réveiller les consciences pour aller vraiment dans le bon chemin.

Je pense que c'est cela la problématique. Je pense que l'on ne va pas vers le bon chemin parce que, justement, on se leurre avec cette obstination à se contraindre, voire à se culpabiliser de dépenser du carbone. Je pense que là il y a un véritable enjeu de civilisation. Merci de votre écoute.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci, monsieur le Président. Je parle avant le rapporteur comme cela, cela me permet de parler sur le dossier d'avant. Je suis désolé de cet incident, et il est regrettable pour tous. Il est regrettable pour la démocratie de cette assemblée. On passe des heures entières à écouter des idées complotistes et on laisse partir un maire d'une ville de près de 40 000 habitants. Je trouve cela regrettable, si ce n'est à la limite du scandale. Il faut donc trouver une solution, monsieur le Président. Cette maison ne fonctionne pas. Cet établissement-là en Conseil ne fonctionne pas. On passe trop de temps sur des choses qui sont hors sujet, qui sont hors sol et des choses importantes qui nous concernent au quotidien pour nos habitants, passent comme cela à la trappe, un maire est parti. Moi, je suis désolé. Nous sommes à la limite de partir nous-mêmes pour tout vous dire.

*Applaudissements dans la salle.*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Quelle est votre solution ? D'interdire certains de prendre la parole ? On ne peut pas. On n'a pas le droit d'interdire à quelqu'un de prendre la parole sauf qu'il y a deux règles qui devraient être respectées. Le temps de parole, peut-être qu'effectivement sur ce point-là je laisse trop aller, parfois. Cela, c'est vrai.

La deuxième règle, c'est que l'on ne parle pas après le rapporteur. C'est une règle que vous avez vous-mêmes appliquée. Je vous assure. Monsieur JUPPÉ l'a appliquée aussi. Maintenant, vous voudriez que je m'en abstienne ? Ce n'est pas de ma faute si un maire sort ici parce qu'il exprime sa colère. D'ailleurs, on sait qu'il avait des colères depuis longtemps. Donc, cela, ce n'est pas une bonne méthode. La bonne méthode, c'est d'appliquer les règles qui sont les nôtres.

Alors, monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Monsieur le Président, dans le cas présent, à la réponse de l'orateur, il semblait que Patrick PUJOL, Maire de la commune, dans ce qui a été dit par la vice-présidente, cela ne lui convenait pas. Donc, il ne pouvait pas intervenir avant elle puisqu'il n'a pas le don de savoir ce qu'elle va dire. Il voulait par conséquent simplement réagir parce qu'il pense que la réponse qui lui a été apportée n'est pas la

bonne entre le giratoire du Mirieu de Labarre et le demi-échangeur de la rocade. Il fallait ainsi simplement dans ce cas présent, et ce n'est pas une généralité, c'est simplement dire : « exprimez-vous par rapport à cela ». En plus, vous auriez eu largement le temps, monsieur le Président, de lui laisser, puisque vous connaissez le caractère de monsieur Patrick PUJOL. Il a pris quelques minutes à discuter, il fallait le laisser tout simplement s'exprimer, comme cela peut arriver. Encore une fois, comme l'a dit Patrick BOBET, c'est un Maire. Je suis désolé. Il y a un respect à avoir vis-à-vis des maires de cet établissement public.

Quant à ce que l'on a pu laisser faire ou dire, vous savez, il y a eu des interventions après les orateurs. Tout le monde l'a fait. Si on peut, peut-être, prendre le téléphone et l'appeler, il n'est peut-être pas encore tout à fait parti du parking. Je n'en sais rien, mais il pourrait peut-être... Il est parti, bon. Je trouve que c'est regrettable et je trouve qu'il serait bien qu'au prochain Conseil on puisse retraiter... on ne va pas revoter pour cela, mais retraiter cette question de ce contrat de CODEV pour qu'il puisse s'exprimer et que l'on lui apporte peut-être une réponse. Peut-être que vous avez tout à fait la réponse à lui apporter pour le rassurer. Je pense que c'est cela la vraie question, mais encore une fois, il avait quelque chose à dire. Je pense que c'est la moindre des choses de l'écouter.

**M. le Président Alain ANZIANI** : C'est quand même la deuxième fois en deux jours qu'il quitte la séance. Hier, je vous ai proposé un groupe de travail pour revoir les règles. Écoutez, mettons en question, est-ce que c'est une règle que l'on abolit ou pas ? C'est une règle que vous avez vous-même instituée et vous ne voulez pas que je l'utilise aujourd'hui ? Franchement, quelle contradiction !  
Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Je pense qu'il y a une solution toute simple qui permet à tout le monde de sortir la tête de tout cela, c'est de faire une suspension de séance dans ce type d'événement. Ce n'est pas très compliqué. Les deux maires ensemble ne sont pas d'accord, se mettent d'accord à ce moment-là dans cette suspension, en rediscutent, et on revient ensemble, quelques minutes après. On perdait moins de temps que ce qui arrive à l'instant présent. Je crois que cela peut être une solution.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Une suspension de séance est de droit.

**M. Patrick BOBET** : Certes, c'est pour cela, mais j'allais vous la demander quand Patrick PUJOL est parti, c'était trop tard.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Mais tout à l'heure, vous vous êtes étonné de la longueur des Conseils. Donc, si on fait des...

Vous demandez une suspension de séance ? Monsieur Patrick BOBET ?  
Vous ne demandez pas une suspension de séance. Je vous en remercie.

On peut discuter calmement de ces questions-là, mais dans le respect des règles. Je répète que je ne peux pas refuser la parole à un élu même s'il n'est pas maire. Je ne peux pas le faire. Personne ne l'a jamais fait.

De plus, il a été institué deux règles : le temps de parole qui n'est pas beaucoup respecté et pour finir, évidemment le fait que l'on ne parle pas après le rapporteur. Je veux bien que l'on abolisse ces règles, que l'on en invente d'autres. Mais, vous verrez les effets pervers. Ne me dites pas que depuis hier, je n'ai pas fait d'exceptions. J'ai fait beaucoup d'exceptions, y compris pour vous, monsieur Patrick BOBET. À un moment donné, vous avez pu parler après le rapporteur, j'ai accepté et puis pour d'autres aussi, mais à un moment donné, il faut savoir aussi siffler la fin de la récréation. On n'est pas dans une cour d'école ici.

**Mme Brigitte TERRAZA** : Monsieur le Président, je voulais juste dire que j'ai tout de suite, dès que Patrick PUJOL a souhaité partir et quitter la séance, envoyé un SMS à Patrick PUJOL en lui disant que j'étais à sa disposition pour que l'on échange ensemble sur sa réaction parce que j'ai des éléments qui me sont communiqués par les services. Après, il est d'accord, il n'est pas d'accord, je n'en sais rien, mais je voudrais comprendre aussi puisqu'il me semblait que c'était logique que l'on ait fait ce que l'on a fait puisque l'important c'était que ce qui était prévu sur ce CODEV-là soit réalisé et cela sera le cas.

Effectivement, pour l'échangeur d'Hourcade, ce n'est pas moi qui conduis, je n'ai pas vu s'il a demandé la parole avant, après, je ne sais pas, mais l'important pour moi c'est surtout que l'on arrive à mener à bien les engagements de la Métropole sur ce contrat de codéveloppement. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je vous informe que je l'ai tout de suite sollicité pour qu'il m'appelle quand il veut.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je propose de lancer le vote sur la 129, sur la délibération présentée par madame BICHET.

97 votants  
94 pour  
1 abstention  
2 contre.  
La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Abstention : Madame**  
**CORNACCHIARI**  
**Contre : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

On passe à la délibération suivante.

**Mme Josiane ZAMBON** : Dans la délégation de madame BLOCH, délibération n°152 : Stade Matmut Atlantique – Rapport annuel de l'exercice clos.

**Mme BLOCH**  
**(n°152) Stade Matmut Atlantique - Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la société Stade Bordeaux Atlantique (SBA) - Information**

**Madame Brigitte BLOCH** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci monsieur le Président. J'oserais dire que l'on revient de loin avec les Girondins et avec ce stade. L'été dernier, nous étions extrêmement inquiets sur le devenir des Girondins et du stade lui-même. Les choses ont tout de même évolué dans le bon sens puisque depuis, grâce à une mobilisation très générale, d'une espèce d'union sacrée autour de ce club et de ce stade, on a évité la catastrophe avec ce club qui reste en Ligue 2 malgré tout.

C'est là où le miracle commence, cette Ligue 2 a finalement retrouvé son public, toute sa force, sa jeunesse et surtout l'envie d'aller regarder jouer cette équipe de foot. Cela me semble très important et on pourrait dire que tout va très bien, que les choses vont se normaliser d'elles-mêmes et que le déficit que l'on a accumulé depuis pas mal d'années va petit à petit s'amenuiser pour passer la barre du 0 que dans 3, 4, 5 ans maximum, on passera en positif.

On peut se dire cela, et finalement, dire : « la clause de revoyure, on va la repousser, la repousser tant que l'on peut », pourquoi pas ? Cela serait une méthode assez ferme qui me paraît quand même dangereuse et pas très honnête intellectuellement pour une raison très simple, c'est que nous sommes tous conscients que ce stade pour l'instant, si on va jusqu'en 2045, ne nous aura pas coûté très cher.

Je vous rappelle que malgré les 15 millions de subventions de la Métropole, doublés de la même somme par la Région, la Ville de Bordeaux ayant mis 17 millions, l'État en ayant mis 28, finalement quand on fait la balance entre ce que nous payons et ces redevances que nous retouchons au bout de ces 30 années-là, on payera à ce stade grosso modo 110 millions, il en vaut au minimum 230.

Ce n'est donc plus une bonne affaire. Je serai partisan tout de même de revoir cette clause de revoyure avec un peu de souplesse. Souplesse ne veut pas dire non plus largesse. Ce n'est pas du tout la même chose. Je pense qu'il faut être autour de la table. Je sais que vous l'avez commencé, monsieur le Président, si c'est plus compliqué que l'on ne peut le penser, nous nous proposons de mettre un groupe de travail en place pour y travailler avec des chiffres tout à fait concrets, en obtenir le plus possible et avec le plus de transparence possible. Ce n'est pas toujours facile et je l'ai su pendant quelques temps, les chiffres de SBA même de manière à pouvoir se décider ensemble, et d'une certaine manière, c'est un peu prétentieux, si je vous le dis d'une certaine manière, vous donnez mandat monsieur le Président, que cette assemblée même par ce groupe de travail vous donne un vrai mandat de négociation avec un cadre tout à fait précis. Encore une fois, ne soyons pas naïfs. Faisons preuve d'un peu de souplesse parce que c'est quand même notre intérêt parce qu'à l'arrivée on n'a rien à perdre vraiment. On a déjà gagné 100 millions d'euros sur ce stade. Donc, on n'a pas grand-chose à perdre sauf à tout perdre, le stade et le club. C'est pour cela que je pense qu'il faut de la souplesse, et nous sommes prêts, monsieur le Président, encore une fois, à participer à ce groupe de travail pour nous aider tous à nous sortir de cette difficulté passagère, je le pense. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : En fait, c'est une question à la suite de ce que disait monsieur Patrick BOBET. La catastrophe a été évitée, mais j'aurais voulu savoir, je n'ai pas eu de nouvelle, est-ce qu'il y a un plan de suppression d'emplois ?

Parce qu'il était un peu envisagé avec la descente en Ligue 2. Évidemment, si cela avait été la Nationale, c'était carrément la liquidation du club, mais est-ce que là vous avez des infos comme quoi il y a un plan de suppression d'emplois ou un plan de réduction de coûts qui se traduirait par ce style de remise en cause sociale ? Moi, je ne sais pas du tout. C'est vraiment une question sincère, et cela fait le lien peut-être avec ce que disait monsieur Patrick BOBET qui disait que l'on avait évité la catastrophe. Peut-être que l'on ne l'a pas évitée complètement d'un point de vue social.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non.

Madame le rapporteur. Tu n'as pas d'éléments ?

Je voudrais dire quelques mots supplémentaires sur ce dossier qui est un dossier compliqué. Pourquoi est-il compliqué ? Parce qu'il y a quelques années, un contrat a été conclu entre toutes les parties, et notamment avec SBA, et que ce contrat a été bien ficelé finalement, enfin bien pour la collectivité publique, puisqu'en fait, SBA a été en perte constante. Tous les ans, ils ont perdu de l'argent.

Aujourd'hui, évidemment les actionnaires de SBA qui sont des sociétés très importantes, entreprises très importantes disent : « nous, on ne peut pas continuer comme cela. On perd de l'argent chaque année ». Mais à partir de l'idée que l'on a signé le contrat, c'est un contrat pour 30 ans, et SBA savait quelle était la logique qui était derrière ce contrat, et l'avait acceptée.

C'est tout de même aussi une question de responsabilité. Nous avons été souples avec eux car nous avons déjà accordé des allègements, mais c'est vrai qu'ils ne s'en sortent pas. Ils vont avoir quand même dans les perspectives des matchs de Coupe de monde de rugby et de beaux spectacles. Cela devrait leur permettre de remonter un peu le niveau de leurs recettes.

Ensuite, il y a un autre sujet. Je veux bien tout examiner. D'ailleurs, les décisions ont eu lieu de façon constante depuis 2 ans avec eux, mais la première chose c'est la transparence. Ce que je leur demande, c'est de mettre sur la table l'ensemble de leurs comptes pour que l'on puisse y voir clair. Mais ce n'est pas parce qu'il y a une clause de revoyure dans le contrat que la révision est automatique. La clause de revoyure nous impose de nous mettre autour d'une table et on regarde après si vraiment il y a des difficultés ou pas. Je ne souhaite pas la mort du petit cheval, je souhaite simplement que chacun assume ses responsabilités qui étaient parfaitement claires, 30 ans de contrat, telle somme exigée par la Métropole ou La Cub à l'époque, telle somme aussi versée par les Girondins, environ 4 millions à chaque fois. Tout cela a été parfaitement clair. Donc, s'ils se sont trompés, peut-être aussi qu'ils doivent se retourner vers leurs actionnaires en disant « on a fait une erreur, on s'est trompé ». Est-ce que c'est à l'argent public d'éponger leurs erreurs ? C'est quand même un vaste débat. Je veux redire encore une fois, je suis aussi pour la souplesse dans la matière, mais *a priori* je ne suis pas pour céder tout de suite en tout cas SBA tant qu'ils ne nous ont pas fait la démonstration qu'ils étaient au bord de la faillite. C'est ce qu'ils disent, mais on va regarder de près quand on aura les chiffres.

Pour répondre à monsieur POUTOU, oui, il y a un plan, vous le savez certainement, puisque la presse l'a publié. Les Girondins ont un plan aujourd'hui de réduction des effectifs, bien sûr. Je n'ai plus cela en tête, mais cela a été publié plusieurs fois par le journal *Sud-Ouest* et par *L'Équipe*. Peut-être que vous ne lisez pas *L'Équipe*. En tout cas, oui, il y a un plan effectivement, mais je rappelle qu'avec les Girondins, aujourd'hui on n'a pas touché aux loyers des Girondins même s'ils sont descendus en Ligue 2 et

qu'aujourd'hui d'ailleurs les Girondins nous règlent ce qu'ils nous doivent. Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions. Est-ce que c'est plus clair pour vous ? C'est quand même 219 millions de coûts de construction, et comme monsieur BOBET l'a rappelé, les collectivités locales ont participé fortement, 75 millions de l'État, la Région 15 millions, la Ville 17 millions, et nous, 15 millions également.

**M. Patrick BOBET** (hors micro) : C'est 15 en tout.

**M. le Président Alain ANZIANI** : 15 en tout. J'ai une fiche qui ne dit pas cela. Et surtout, le stade a été financé à crédit puisque c'est un emprunt de Dailly qui est à hauteur de 114 millions. Voilà les éléments.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur POUTOU.

*Protestations dans la salle indiquant que le rapporteur et le Président sont déjà intervenus.*

... parce que le rapporteur n'a pas parlé. Non, allez-y. On est à la veille de Noël, allez-y.

**M. Philippe POUTOU** : Oui, je suis désolé. Je ne suis même pas maire, en plus, j'ose parler après le rapporteur, c'est encore plus scandaleux. Juste rapidement. Je ne savais vraiment pas s'il y avait un plan de réduction d'emploi, je l'apprends. Est-ce que par conséquent, il n'y a pas les moyens ou est-ce qu'il n'y a pas la volonté du côté de la Métropole de mettre la pression ? Parce qu'entre les aides ou les arrangements sur les loyers du stade et tout cela, il y a certainement la possibilité pour la Métropole de dire : « si vous supprimez les emplois, nous, on ne va pas vous aider comme vous le demandez ». Cela peut être aussi quand même un bon moyen de pression et d'essayer de limiter la casse parce que, monsieur BOBET dit qu'il n'y a pas de catastrophe, il y a quand même un petit peu la catastrophe pour une partie des salariés, en tout cas celles et ceux qui sont concernés par le plan de licenciement.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Aucune équipe de Ligue 2 aujourd'hui n'a autant de charge que les Girondins, et autant de charges salariales. Quand vous descendez de division, c'est évident que vous avez besoin de moins de personnel. Cela, c'est une évidence.

Madame le rapporteur, vous avez le dernier mot.

**Mme Brigitte BLOCH** : Je pense que l'ensemble des choses a été dit. Je sais que les services de la Métropole travaillent vraiment sur cette question de la clarté des comptes et des éléments précis qui nous soient fournis pour que les éléments de la négociation soient vraiment clairs et précis et reposent sur la réalité des données et pas sur des informations incomplètes. Cela semble essentiel pour poursuivre la réflexion.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. C'est une information, donc il n'y a pas de vote.

**Communication effectuée**

Délibération suivante.

**Mme Josiane ZAMBON** : Dans la délégation de madame BLOCH, la délibération n°154 : Concession de service public relative au Stade nautique métropolitain à Mérignac – Avenant n° 1.

**Mme BLOCH**  
(n°154) **Concession de service public relative au stade nautique métropolitain à Mérignac - Avenant n° 1 - Décision - Autorisation et signature**

**Madame Brigitte BLOCH** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ?  
Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Je serai très bref, monsieur le Président. Simplement, hier en début de séance, vous nous avez parlé effectivement du stade nautique. Nous attendions un peu votre présentation pour savoir si on dégroupait ou pas. Finalement, j'ai maintenu ce dégroupement parce que je n'ai pas été très rassuré par ce que vous avez dit. Vous avez parlé de la prise en compte de l'ERP, Établissement recevant du public, et donc du passage de la commission de sécurité qui nous donnerait peut-être la faculté d'ouvrir l'établissement. Ceci est une très bonne nouvelle, mais est-ce que l'on ne se fragilise pas vis-à-vis des juges ? D'une manière très générale sur le plan juridique, en faisant cette action-là ne va-t-elle pas passer pour quelque chose de l'ordre du mépris de l'action juridique ? Et nous, on continue d'avancer et d'ouvrir. Voilà, je suis un peu inquiet. Vos propos ne m'ont pas rassuré hier après-midi. Est-ce que vous pourrez préciser ce que nous allons faire très précisément, s'il vous plaît ? Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame le rapporteur.

**Mme Brigitte BLOCH** : La problématique aujourd'hui c'est que pour chaque jour non ouvert par rapport au temps où c'était prévu, les coûts sont en fin de compte extrêmement importants puisque tout était prévu pour une ouverture. Les enjeux financiers sont extrêmement élevés. A très court terme, on étudie toutes les possibilités pour essayer de trouver quelque chose qui, à la fois, n'agite pas le chiffon rouge devant les gens, mais permettent une ouverture, et c'est vrai que ce sera moins problématique que dans les mois d'été puisque pour le moment rien n'est terminé à l'extérieur. Cela veut dire que la fréquentation, si on arrivait à ouvrir, ce qui est recherché aujourd'hui le plus tôt possible au public ne provoquera pas ni de nuisances sonores, ni de problématiques particulières puisque ce sera à l'intérieur pour le moment. On essaie donc de trouver un équilibre entre les besoins économiques. C'est-à-dire que cela ne coûte pas à la collectivité, cela va déjà lui coûter cher ce retard, mais que cela ne dépasse pas un montant trop important, et que l'on reste dans quelque chose d'équitable et de raisonnable pour tout le monde.

**M. le Président Alain ANZIANI** : J'ai mal entendu votre question monsieur BOBET. Il peut y avoir un risque, mais aujourd'hui, on a la certitude que le stade nautique n'ouvrira pas avant de nombreux mois, au moins 6 mois pour la décision du Conseil d'État sur

l'ordonnance de référé. Plus sans doute pour la Cour administrative d'appel sur le jugement du Tribunal administratif. Donc, tout cela peut durer et si on suit le jugement, on a 20 mois pour proposer une étude d'impact. Cela veut dire 20 mois plus le temps d'inscrire l'affaire au rôle et les échanges entre les parties, cela veut dire au moins 2 ans, soit un risque de fermeture pendant 2 ans. On a une possibilité aujourd'hui. D'abord, on a donc saisi le Conseil de l'État à la Cour administrative d'appel avec les délais que je viens de vous indiquer. On a également une possibilité aujourd'hui sur un autre terrain qu'est le terrain des ERP, les équipements recevant du public. Sur ce terrain-là, la commission sécurité qui est prévue par madame la Préfète est passée et a considéré que l'équipement était en état d'ouvrir. Donc, sur ce terrain-là, le Maire de Mérignac peut prendre un arrêté d'ouverture qui serait évidemment attaqué, mais c'est un droit. Cela paraît un peu compliqué, mais d'un côté, on a le droit de l'urbanisme et de l'autre côté, on a le droit des ERP. Là-dessus, le jugement serait très précis puisque ce sont deux droits distincts. Il se peut donc très bien que sur le terrain des ERP, les juges nous donnent raison. Ils seront tenus aussi par le droit. Après, il peut y avoir aussi des susceptibilités, mais je pense qu'ils sont aussi aptes à dépasser les susceptibilités d'autant plus que ce ne seront pas forcément les mêmes juges qui nous diront le droit cette fois-ci.

96 votants

94 pour

2 abstentions.

La délibération est adoptée. Je vous en remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

Délibération suivante.

**Mme Josiane ZAMBON** : Dans la délégation de madame DE FRANÇOIS, délibération n°160 : Occupation du terrain de Bègles-Dorat – Prolongation du fonctionnement du parc relais.

**Mme DE FRANÇOIS**

**(n°160) Occupation du terrain de Bègles-Dorat - Prolongation du fonctionnement du P+R - Décision - Autorisation**

**Madame Béatrice DE FRANÇOIS** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur POIGNONEC.

**M. Michel POIGNONEC** : Merci, monsieur le Président. Je souhaite intervenir sur ce sujet, mais avant tout et sans réouvrir le débat de tout à l'heure. Je voulais juste vous dire que la remarque que vous avez faite sur le comportement ou le caractère de Patrick PUJOL était assez peu courtoise et inutile, et au regard du respect qu'il mérite, c'était assez déplacé, et je vous ai connu plus élégant. C'est dommage.

Je souhaite intervenir par le truchement de cette délibération concernant la prolongation d'utilisation d'un foncier SNCF par Bordeaux Métropole au Dorat au titre de parc-relais de la ligne C du tramway pour laquelle nous n'avons pas de raison de

nous y opposer, pour alerter une nouvelle fois notre établissement sur le devenir d'un autre foncier utilisé par Bordeaux Métropole au titre de parking. Celui-ci situé à l'angle de la route de Toulouse et de l'avenue Danielle Mitterrand à équidistance entre les deux parc-relais du Dorat et celui du terminus Villenave-Pyrénées.

Ma question ou ma remarque s'adresse tout autant à monsieur le Maire de Bègles qu'à madame la Présidente de La Fab car ce foncier, de propriété de Domofrance, se situe dans le périmètre de la ZAC de Bègles Villenave d'Ornon.

Ce parking intermédiaire de plus d'une centaine de places avait été créé au titre de terminus provisoire de la ligne C avant que celle-ci ne se prolonge au-delà de la rocade, ce qui fut le cas depuis février 2018. Il est très utilisé tout autant par les utilisateurs du tramway, bien sûr, mais aussi par les résidents et les utilisateurs des commerces de proximité du secteur du pont de la Maye et de Terre Sud, mais aussi du lycée Vaclav Havel. Au moment où nos politiques publiques encouragent l'utilisation des transports en commun, ce parking intermédiaire a toute son utilité. De plus, en raison de la fermeture d'environ 80 % de la capacité du parc-relais de Villenave-Pyrénées, ce parking sert de bouée d'oxygène pour les utilisateurs du tramway.

Lors de la dernière séance de commission de mobilité, je suis intervenu sur l'intérêt pour Bordeaux Métropole et les communes de Bègles et de Villenave-d'Ornon de voir la pérennisation de l'utilisation du site du Dorat être dupliquée sur ce foncier. La réponse qui m'a été apportée par Clément ROSSIGNOL-PUECH ne m'a, vous vous en doutez, pas satisfait. En effet, monsieur le Maire, vous vous retranchez derrière le caractère constructible de ce foncier qui fait partie intégrante du périmètre de la ZAC (Zone d'aménagement concerté) et le garder en l'état conviendrait au bilan économique de la ZAC. Nous ne pouvons accepter cette réponse. En effet, comment pouvez-vous avancer cet argument du bilan économique alors que vous avez même sollicité La FAB pour diminuer d'environ 160 logements le nombre de logements prévus initialement sur la partie béglaise de la ZAC qui, je le rappelle, n'a pas vu le début de construction du moindre logement ?

Vous ne pouvez pas d'un côté porter des coups de canif dans le bilan financier de la ZAC, et de l'autre, vous cachez derrière cet argument financier pour justifier votre position. Si l'argument financier est important et nous pouvons le concevoir, il l'est pour tous les fonciers situés sur la ZAC, et pas seulement pour certains.

Par ailleurs, il y a quelques minutes nous avons délibéré sur l'avenant à un contrat de CODEV qui lie notre institution avec nos communes. Pour Villenave d'Ornon, la fiche-action qui concerne la restructuration de la route de Toulouse a été modifiée afin d'intégrer au périmètre d'étude le tronçon de cette voie d'entrée d'agglomération située entre la place Aristide Briand et le carrefour Labrot Bourlon, frontalier des communes de Bègles et de Villenave, et en soi, c'est une bonne nouvelle. Mais, si vous retenez le même scénario d'aménagement pour ce tronçon que celui que vous avez retenu pour le reste de la route de Toulouse, il y a fort à parier que ce parking soit effectivement sacrifié, non pas pour du logement, mais pour intégrer le réseau cyclable à haut niveau de service, ce qui aura pour conséquence une suppression importante de places de parking pour nos habitants, nos commerces de proximité. Alors, si vous êtes si attaché à la concertation, je vous propose que nous consultations ensemble les habitants et les commerçants de Terre Sud et du pont de la Maye pour connaître ce qu'ils désirent vraiment : le maintien de ce parking de proximité, un nouveau projet de logements dans un site déjà saturé ou des autoroutiers à vélo. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je remercie mon collègue de Villenave d'Ornon de nous expliquer ce que l'on doit faire sur la commune de Bègles. Ce n'est pas la première fois mais la deuxième. Donc, écoutez-moi, je ne vais pas commencer à étudier les projets villenavais pour expliquer à mes voisins comment gérer leur commune. Ceci étant dit, on peut commencer. Je ne vous ai pas interrompu, cher collègue.

En effet, c'est une ZAC intercommunale, même la première, je crois. C'est une très bonne chose puisqu'en effet de part et d'autre de la route de Toulouse, au sud de l'agglomération, il y a des enjeux communs de mobilité et de logements. Nous avons décidé collectivement que ce foncier servirait de parking temporaire, c'était le cas depuis le début. Ce n'est pas une surprise, le temps des travaux et le temps de la construction du parking-relais de Villenave-Pyrénées au sud de la ligne et également l'ouverture du P+R de la délibération, à savoir Bègles Dora. Il y a ainsi deux parcs-relais qui sont à quelques centaines de mètres de ce parking. Donc, vraiment pas très loin. Ils ne sont pas saturés, et il y a encore des grandes marges de manœuvre en termes de stationnement pour le P+R Bègles Dora et pour le P+R Villenave-Pyrénées. En effet, il y a un équilibre économique et un besoin de logement, de logement social notamment, et la Ville de Bègles va construire les deux tiers du nombre de logements de la ZAC : 2/3 sur Bègles, 1/3 sur Villenave d'Ornon. Bien sûr, Villenave d'Ornon a pris de l'avance et a construit en anticipation par rapport à la Ville de Bègles. Vous allez voir dans les mois et les années qui arrivent, il y aura de très nombreux logements sur la Ville de Bègles, et même deux fois plus que sur Villenave d'Ornon dans le bilan de la ZAC que nous connaissons tous.

Sur cet îlot précisément, il y a un permis de construire. Il y a des droits de construire. Il y a des propriétaires de fonciers et c'est un projet qui date depuis plusieurs années maintenant. Ce que je vous avais répondu en commission, c'est que si on changeait d'un commun accord la destination d'un foncier, il y aurait des répercussions de production de logement, mais aussi bien sûr financières, et donc nous serions à même de nous retourner vers la présidente de La FAB et vers le président de la Métropole puisque les équilibres financiers seraient fortement modifiés. Ce n'est pas ma demande. Si vous avez une demande à faire sur le territoire béglais, vous pouvez contacter la présidence de la Métropole, mais moi, ce n'est pas ma demande parce qu'il y a un besoin de logements, je vous le dis. Et là, c'est plutôt en effet un fonctionnement, un petit parking plutôt de proximité en lien aussi avec les commerces. En effet, il y a donc un enjeu de stationnement. Ce que je propose, c'est que nous demandions ensemble une étude de stationnement sur le quartier pour voir avec les rues environnantes voir comment est-ce que l'on peut mieux régler. Vous réglemez le stationnement, je vais le faire en zone bleue. Je pense que, tout de suite, toutes les voitures ventouses vont disparaître et on n'aura plus besoin en plus de ce petit parking de stationnement puisque l'on va, nous aussi, régler le stationnement.

Après, c'est un peu dommage que vous fassiez comme cela en public. C'est le jeu peut-être, politique, parce que moi, je ne commande pas les projets villenavais. Vous auriez pu venir nous voir, on aurait discuté, entre élus, voir si c'était pertinent, et voir s'il y avait une volonté commune des deux villes. Ce n'est pas le cas. Vous avez décidé un peu de polémiquer en Conseil, dont acte.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas.  
Madame le rapporteur.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Simplement préciser que le parking Pyrénées va retrouver sa capacité puisque le système incendie est en cours de réparation et en attendant, il y a un gardiennage qui est assuré. Donc, ces parkings sont complémentaires.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci.

99 votants

98 pour

1 abstention. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

Délibération suivante.

**Mme Josiane ZAMBON** : Dans la délégation de madame PAPIN, la délibération n°164 qui demande à être regroupée à la demande de monsieur MORISSET. Il s'agit du contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale avec la communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Nord, COBAN. Donc, elle doit être soumise au vote.

**Mme PAPIN**

**(n°164) Bordeaux Métropole - Contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) - Décision - signature**

**Madame Céline PAPIN** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci d'abord. Donc, je lance le vote. Fin du vote.

98 votants

96 pour

2 abstentions.

La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

Délibération suivante.

**Mme Josiane ZAMBON** : Dans la délégation de madame PAPIN, délibération n°165 : Ateliers de coopération économique et consulaire à Bordeaux 23, 25 novembre 2022.

**Mme PAPIN**

**(n°165) Ateliers de la coopération économique et consulaire à Bordeaux, 23-25 novembre 2022 - Décision - Autorisation**

**Madame Céline PAPIN** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Je vais m'abstenir et je vais expliquer pourquoi rapidement. Je pense qu'il faut tenir compte des propos de la Première Ministre italienne, madame MELONI, qui a commencé à dire des choses vraiment à l'encontre de monsieur le Président de la République, monsieur MACRON, parce qu'effectivement aujourd'hui de qui se moque-t-on ? En tout cas, on est dans une situation aujourd'hui sur la création du franc CFA où on va faire des enjeux économiques avec l'Afrique et aujourd'hui madame MELONI effectivement insistait sur le fait que dans ces pays africains, bien souvent, le lien France et Afrique est subordonné. Nous sommes donc dans cette problématique aujourd'hui d'instiller des marchés parce que l'on est surtout là pour donner aux Présidents de chaque pays où la France-Afrique a tendance à avoir des liens forts économiques, en particulier, on en entend parler en ce moment avec monsieur BOLLORÉ. Toujours est-il que l'on est dans cette subordination de certains pays, et je pense qu'il faut mesurer encore une fois toute cette notion de l'aide et des ateliers là de très belles factures sur le papier et sur les échanges que l'on pourrait faire avec l'Afrique. Pour faire très court, je pense qu'il faut vraiment lutter au contraire en amont sur tout ce qui est problème de corruption, et en particulier justement sur ces valises diplomatiques. Comment cela se passe, comment on arme en plus de cela certains de ces pays ? Toute la problématique est là. Aujourd'hui, on le voit, par exemple, quand on parle de la guerre au Mali, il y a des enjeux évidemment de coopération avec la matière première et le groupe Areva évidemment n'est pas non plus épargné. Il y a des problématiques de domination et de colonisation. Je pense que c'est intéressant quand même d'avoir cette vue aussi et d'être vigilant.  
Merci de votre écoute.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame le rapporteur.

**Mme Céline PAPIN** : Pour avoir échangé avec certaines Chambres des métiers, je pense que nous sommes très loin du contenu de ces ateliers. Je vais vous donner un exemple d'actions très concrètes des Chambres de métiers qui accompagnent la structuration de filières de formation dans la boulangerie, ou encore de la mécanique dans certains pays d'Afrique. On n'est pas du tout sur ces champs-là mais sur des champs structurants qui permettent de dynamiser la formation professionnelle dans les pays africains.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. On passe au vote.

100 votants

98 pour

1 abstention

1 contre.

La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

Délibération suivante.

**Mme Josiane ZAMBON** : Dans la délégation de madame FERREIRA, délibération n°166 : Subventions de la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine. Déport des membres du CA, donc Fannie LE BOULANGER, Frédéric GIRO, Guillaume GARRIGUES, Céline PAPIN et Gwenaël LAMARQUE.

**Mme FERREIRA**  
(n°166) **Subvention de la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine - Décision - Autorisation**

**Madame Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : C'est un bel exemple de concision. Qui souhaite la parole ? Monsieur MORISSET.

**M. Marc MORISSET** : Merci, monsieur le Président. Rapidement, je vais voter pour cette délibération. Je voulais aussi apporter la nuance pour que les gens soient conscients de ce qui se passe aujourd'hui au niveau de cette Maison de l'Europe. On est dans quelque chose de très ouvert au peuple. Je trouve cela très intéressant qu'il y ait du débat et que l'on pousse encore plus les modes de débat démocratique entre autres et j'espère que demain cette Europe sera encore plus démocratique.

Quand j'appuie sur le terme Europe dans mon dernier propos, c'est qu'aujourd'hui l'Europe c'est surtout l'Union européenne, et elle, elle n'est pas démocratique. Elle a institué tout un système d'union bancaire, et tout un système aujourd'hui où entre autres madame VON DER LEYEN ne fait pas partie des élus. On n'est donc pas du tout dans un débat démocratique, et c'est pour cela que j'apporte la nuance. Il y a une Europe des peuples qui essaie de travailler dans les territoires à différents niveaux pour essayer de faire sens. En revanche, d'un point de vue institutionnel, on subit toujours ce diktat de personnes non élues. Il est bon de nuancer les choses et d'en avoir du moins à l'esprit toute la consistance, puisque, derrière, madame VON DER LEYEN est aujourd'hui demandée d'être destituée. Elle a des liens d'intérêt avec McKinsey, avec son fils, avec d'autres firmes, dont son mari, sur la recherche génétique qui sont liés comme par hasard au contrat. Aujourd'hui dans cette Europe où elle-même, madame VON DER LEYEN n'a pas réussi à faire acte de transparence puisque Madame, entre autres, une des Députées européennes, mais bien d'autres aussi, vous les écouterez, je pense qu'ils sont très intéressants à entendre, sont aujourd'hui scandalisés par l'opacité des contrats qu'il y a eu entre certaines, donc les quatre firmes pharmaceutiques aujourd'hui qui ont mis en place cette doxa vaccinale. Justement, on a aujourd'hui une grande opacité dans les contrats, ne serait-ce que quand un député européen montre, comme cela, en pleine tribune quasiment la moitié de toutes les pages des contrats qui sont noircies où l'on ne peut absolument pas se rendre compte du contrat. En fait, c'est vraiment cela la situation. Je pense que, encore une fois, il faudrait apporter un grand soutien à tous ces députés européens dont madame RIVASI demande encore plus de transparence. Il est bon, à mon avis, que la population soit au courant de ce qui se passe au niveau de l'Union européenne. Je nuance bien, alors que là, on est sur une délibération de la Maison de l'Europe. Je remercie qu'elle se fasse, et que, quelque part on soit, nous aussi, acteurs sur le terrain de cette démocratie qui doit, encore une fois, s'améliorer. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Madame Fahmy

**Mme Anne FAHMY** : Je voudrais ne pas faire de commentaire, mais rectifier quand même le propos de monsieur MORISSET. Je rappelle que le ou la Président(e) de la Commission européenne, cela dépend d'une proposition faite par le Conseil européen qui vote à la majorité qualifiée pour ensuite proposer la nomination au Parlement européen qui vote sur cette candidature à la majorité qualifiée également.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : En conclusion, je voulais juste dire, monsieur MORISSET, que j'ai entendu votre point de vue et que je ne le partage pas.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Allez, je lance le vote.

J'arrête le vote.

98 votants

94 pour

1 contre

2 ne prennent pas part au vote, CFIT, c'est un cas de conflit d'intérêt. La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote :**

**Madame PAPIN, Monsieur**

**GARRIGUES, Monsieur GIRO,**

**Monsieur LAMARQUE, Madame LE**

**BOULANGER**

La dernière délibération.

**Mme Josiane ZAMBON** : Dans la délégation de madame PAPIN, délibération n°168 : Participation fonds de solidarité pour l'Ukraine de Cités Unies France

**Mme PAPIN**

**(n°168) Participation au fonds de solidarité pour l'Ukraine de Cités Unies France - Décision - Autorisation**

**Madame Céline PAPIN** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci.

**M. Marc MORISSET** : Je vais voter pour cette délibération. Je suis surtout en train d'essayer d'intervenir sur la notion de victime. J'aimerais que les victimes soient universellement reconnues, c'est-à-dire aussi bien les Ukrainiens que les gens de ce territoire. Il y a autant d'ukrainophones que des russophones. J'en veux pour preuve

aujourd'hui, c'est qu'il y a énormément de gens qui ne sont pas au courant du travail des journalistes d'investigation dans ce pays. En particulier, il y a eu dernièrement une très belle *interview* d'Emmanuel LEROY qui est le président de Urgence enfants du Donbass, et qui s'est plaint qu'au niveau du fonds en liquide qu'il a mené pour ces enfants, l'État français au niveau des Douanes lui a volé son aide, son don qu'il avait à faire tout simplement dans ce pays-là. Je trouve cela regrettable, encore une fois, que cela ne passe pas au niveau des radars médiatiques, cela est tu. Et, lui-même se plaint aujourd'hui de la façon dont certains responsables du secteur médical de l'armée ukrainienne aujourd'hui arrivent à dire dans la télévision publique, c'est entendable, tout le monde peut l'entendre, mais il faut mettre les traducteurs que tous les prisonniers russes doivent être castrés. On est aujourd'hui avec un régime d'inspiration néonazie, et il est absolument...

*Diverses protestations dans la salle.*

Je pourrais, monsieur le Président...

**M. le Président Alain ANZIANI** : Allez, terminez, terminez.

**M. Marc MORISSET** : Donc, l'information aujourd'hui... est-ce que l'on peut interrompre le chrono parce qu'il y a des gens qui parlent toujours là ? C'est quand même assez pénible, Monsieur le Président. En l'occurrence, aujourd'hui on est dans un des pays les plus corrompus. J'en veux pour preuve, c'est que je peux vous montrer tout simplement certaines offres de groupes électrogènes qui ont encore marqués dessus les dons de la part de certains pays qui viennent en aide et qui sont revendus sur Le Bon Coin local parce que, effectivement, cela fait partie, aujourd'hui, d'un système aujourd'hui de survie de ce pays-là. Il y a énormément de détournements des fonds, et cela n'arrive pas directement ou concrètement aux personnes.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci.

**M. Marc MORISSET** : Je termine. Je suis quand même à 2 minutes 40. En plus de cela, je pense qu'il est important aussi de se rendre compte de la situation aujourd'hui où on est avec une grande propagande de nos médias publics et privés. Il y a énormément de gens qui sont menacés, inquiétés sur tout le travail journalistique d'investigation qui est fait sur le terrain. Je trouve cela vraiment très inquiétant aujourd'hui que la population française ne soit pas justement sensibilisée à tout cela. C'est pour cela que je me permets de le faire ici. Je crois qu'il est également important de mesurer toute la dérive aujourd'hui qui nous amène finalement à essayer de faire amplifier les problématiques. C'est-à-dire que l'on a bien vu, par exemple, que monsieur ZELENSKY était contesté par monsieur BIDEN...

**M. le Président Alain ANZIANI** : Tout cela hors sujet. C'est hors sujet, complètement hors sujet. Arrêtez maintenant.

**Marc MORISSET** : On ne se rend pas bien compte de ce qui se passe quand même là-bas. Je crois qu'il est quand même important de noter qu'aujourd'hui l'information ne circule pas. En gros aussi, il faut savoir que les pays...

**M. le Président Alain ANZIANI** : Hors sujet, monsieur MORISSET.

**Marc MORISSET** : Les pays comme...

**M. le Président Alain ANZIANI** : Hors sujet.

**Marc MORISSET** : Je peux terminer ? Je pense que la démocratie ne s'honore pas là de cet instant. C'est absolument scandaleux qu'aujourd'hui un conseiller ...

**M. le Président Alain ANZIANI** : Regardez, vous avez épuisé votre temps de parole. Votre temps de parole est épuisé.  
Madame PAPIN.

**Marc MORISSET (hors micro)** : Vous cherchez à interrompre le débat. Vous êtes dans la censure. C'est scandaleux. C'est scandaleux parce que je n'étais pas dans le temps des 5 minutes et vous m'avez coupé la parole.

**M. le Président Alain ANZIANI** : La parole est à madame PAPIN et pas à monsieur MORISSET.

**Mme Céline PAPIN** : Monsieur MORISSET, je pense que vos propos dépassent largement les sujets qui sont abordés dans cette enceinte, et je crois que nous sommes beaucoup, une très large majorité à regretter vraiment la teneur de vos propos qui, de manière récurrente, sont vraiment un affront, à mon sens, à la politique internationale actuellement de la France...

**M. Marc MORISSET** (Hors micro) : C'est vous qui faites un affront à la politique internationale.

**Mme Céline PAPIN** : ... je vous rappelle, nous sommes tenus de respecter dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales. Il y a un cadre.

**Marc MORISSET** : Mais, moi, je la respecte et je vote pour.

**Mme Céline PAPIN** : Mais, enfin, en tout cas, vous avez tenu des propos que je regrette fortement.

*Diverses protestations.*

**M. le Président Alain ANZIANI** : S'il vous plaît, j'ai 94 votants. J'ai 94 pour, pas d'abstention ou contre. La délibération est adoptée.

**Unanimité**

Juste une seconde. J'ai une question, qui ne va pas vous étonner, de monsieur MORISSET. Je vous propose de ne pas l'inscrire à l'ordre du jour puisque cette question n'a strictement rien à voir avec nos compétences. Elle traite du personnel médical suspendu et elle demande que l'on mette en place un fonds de solidarité pour ces personnes, puis de faire une minute de silence en mémoire des victimes de la vaccination. Cela n'a donc rien à voir avec notre ordre du jour. Je ne l'inscris pas et la séance est terminée.

*La séance est levée à 17 heures 01.*

Le Secrétaire de séance

M. Stéphane PFEIFFER